



HAL
open science

Les femmes entre assistantat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du Sud du Maroc, une approche par les capacités

Mariam Benkhallouk

► To cite this version:

Mariam Benkhallouk. Les femmes entre assistantat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du Sud du Maroc, une approche par les capacités. Géographie. Université Grenoble Alpes; Université Cadi Ayyad (Marrakech, Maroc), 2019. Français. NNT : 2019GREAH010 . tel-02446933

HAL Id: tel-02446933

<https://theses.hal.science/tel-02446933>

Submitted on 21 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE
GRENOBLE ALPES**

*préparée dans le cadre d'une cotutelle entre la
Communauté Université Grenoble Alpes et
l'université Cadi Ayyad.*

Spécialité : **SHPT/GEOGRAPHIE.**

Arrêté ministériel : le 6 janvier 2005 – 25 mai 2016

Présentée par

Mariam BEN-KHALLOUK

Thèse dirigée par **Marie-Christine FOURNY** et **Saïd BOUJROUF**

préparée au sein des **Laboratoires PACTE et LERMA**

dans l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et
du Territoire et le Centre des Etudes Doctorales de la Faculté
des Lettres et des Sciences Humaines, Marrakech

Les femmes entre assistanat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du sud du Maroc, une approche par les capabilités.

Thèse soutenue publiquement le **22 février 2019**,
devant le jury composé de :

Monsieur Jean-Yves Moisseron

Professeur à l'université Paris Diderot (Président)

Madame Fatima Gebrati

Professeure à l'université Cadi Ayyad (Membre)

Monsieur Frédéric Giraut

Professeur à l'université de Genève (Membre)

Madame Boutaina Hassani

Professeure à l'université Mohammed Premier Oujda (Membre)



THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE
GRENOBLE ALPES**

*préparée dans le cadre d'une cotutelle entre la
Communauté Université Grenoble Alpes et
l'université Cadi Ayyad.*

Spécialité : **SHPT/GEOGRAPHIE.**

Arrêté ministériel : le 6 janvier 2005 – 25 mai 2016

Présentée par

Mariam BEN-KHALLOUK

Thèse dirigée par **Marie-Christine FOURNY** et **Saïd BOUJROUF**

préparée au sein des **Laboratoires PACTE et LERMA**

dans l'**École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et
du Territoire** et le **Centre des Etudes Doctorales de la Faculté
des Lettres et des Sciences Humaines, Marrakech**

Les femmes entre assistanat et entrepreneuriat dans les projets de territoire et de valorisation touristique des espaces de marge du sud du Maroc, une approche par les capacités.

Thèse soutenue publiquement le « **22 février 2019** »,
devant le jury composé de :

Monsieur Jean-Yves Moisseron

Professeur à l'université Paris Diderot (Président)

Madame Fatima Gebrati

Professeure à l'université Cadi Ayyad (Membre)

Monsieur Frédéric Giraut

Professeur à l'université de Genève (Membre)

Madame Boutaina Hassani

Professeure à l'université Mohammed Premier Oujda (Membre)



DEDICACE

A ma famille.

REMERCIEMENT

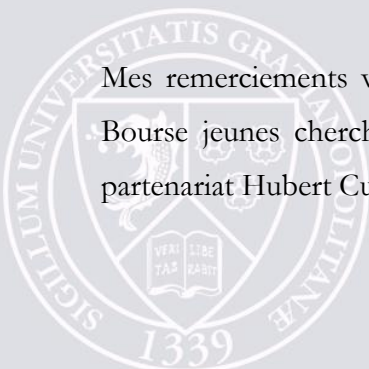
Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mes deux directeurs de thèse, Madame Marie-Christine Fourny et Monsieur Said Boujrouf, de m'avoir permis de construire ce projet, avec la mise en place de la cotutelle de thèse, et de m'avoir suivie jusqu'à la finalisation de ce travail par leurs conseils théoriques et méthodologiques. Je tiens particulièrement à les remercier pour leurs grandes qualités humaines, leurs soutiens et patience.... Je remercie également toutes les femmes qui j'ai rencontré sur mon terrain d'étude et qui ont accepté de partager avec moi le récit de leurs vies, leurs joies et leurs chagrins....

Durant cette belle expérience, j'ai eu la chance de rencontrer de grands professeurs qui m'ont enseigné l'amour pour la recherche, et les valeurs de partage, je cite particulièrement et je remercie, Madame Ouidad Tebaa, Madame Fatima Gebrati, Monsieur Mohamed El Aklaa, Monsieur Abdeljalil Lokrifa, Monsieur Mustapha El Hassani.

Au sein de notre LERMA, j'ai eu la chance, en parallèle de la thèse, de mener avec mes confrères des activités scientifiques de groupe, qui ont été une belle occasion pour enrichir mes connaissances. Je tiens donc à remercier sincèrement les personnes que j'ai côtoyé et qui, de près ou de loin, ont contribué à faire de cette thèse une aventure scientifique et surtout humaine, je cite, Mariam Ait Nicer, Samira Ghilane, Ali Aouda, Sana Gebrati, Wafaa Tizza, Nabil Layachi, Soufiane Timlilt. En leur souhaitant une très bonne continuation

Sur l'autre Rive, à PACTE, je remercie Madame Kirsten Koop, Pierre-Antoine Landel pour leurs remarques pertinentes. Je remercie également Catalina Esperza, mon amie, pour son accueil toujours chaleureux.

Mes remerciements vont également, aux deux projets LAFARGE, ANDZOA, AGROTECH, Bourse jeunes chercheurs sur l'arganier et le programme PHC TOUBKAL, franco-marocain, partenariat Hubert Curien, pour le financement de mon projet de thèse.



SOMMAIRE

Résumé

Introduction générale

Première partie : Cadrage théorique de la recherche, analyse de la situation de la femme et présentation de la région d'étude.

Introduction de la partie I.

Chapitre 1 : La mise en place d'une dimension gendérisée dans les politiques publiques.

Introduction.

Section I : Présentation des trois approches théoriques.

Section II : politiques publiques et programmes internationaux pour l'amélioration de la condition de la femme rurale au Maroc : des engagements en cours de mise en place.

Section III : L'impact des politiques de promotion de la femme rurale.

Section IV : Femmes et tourisme, quelles articulations dans les politiques publiques et les instances internationales ?

Conclusion.

Chapitre 2 : Les femmes dans le développement des zones de la marge au Sud du Maroc.

Présentation des régions d'étude.

Introduction.

Section I : La diversité géographique, sociologique et culturelle du sud marocain : un atout pour le développement territorial via le tourisme ?

Section II : Une position différenciée de la femme selon les régions dans la dynamique de développement territorial.

Section IV : Les problèmes limitant la contribution de la femme rurale au développement touristique dans les zones de la marge.

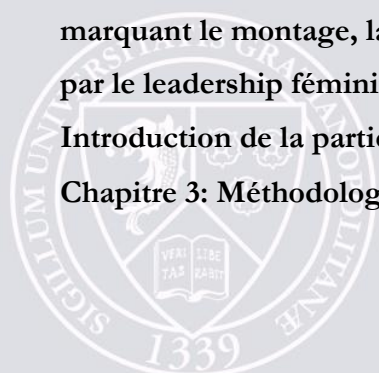
Conclusion.

Conclusion partie I

Deuxième partie : Le passage de l'assistanat à l'entrepreneuriat, un processus complexe marquant le montage, la réalisation et l'impact des projets de territoire en tourisme menés par le leadership féminin.

Introduction de la partie II.

Chapitre 3: Méthodologie, objet et terrain d'étude.



Introduction.

Section I : Objet et terrains d'étude.

Section II : Modalités du travail empirique.

Conclusion.

Chapitre 4: Les femmes dans les projets de développement avec approche genre. Etude des projets AGR.

Introduction.

Section I : Types des coopératives selon la place des femmes.

Section II : Les profils de discours des femmes adhérentes dans les coopératives féminines.

Section IV : Forces et limites du système coopératif.

Conclusion.

Chapitre 5 : Les femmes dans les projets de développement avec approche genre. Etude des projets privés.

Introduction.

Section I : Les profils de discours des femmes entrepreneures.

Section II : Pour qui et comment le passage à l'entrepreneuriat féminin.

Conclusion.

Chapitre 6 : Application d'un model d'analyse fondé sur l'approche des capacités.

Introduction :

Section I : Les projets sociaux au prisme des ressources.

Section II : Les projets sociaux au prisme des libertés.

Section III : Une remise en question des programmes gendérisés

Conclusion.

Conclusion de la deuxième partie.

Conclusion générale.

Table des illustrations.



ACRONYME

AC : Approches des Capabilités.

ADS : Agence de Développement Social.

AFEM : Association des Femmes chefs d'Entreprise du Maroc.

AGR : Activités Génératrices de Revenu.

ANDZOA : Agence Nationale Pour le développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier.

ANPME : Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise. **AOP** : Appellation d'Origine Protégée.

BAD : Banque africaine de développement.

BM : Banque Mondiale.

BSG : Budgétisation Sensible au Genre.

CACNRN : Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.

CCG : Caisse Centrale de Garantie.

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

CES : Conseil Economique et Social.

CNT : Confédération Nationale du Tourisme.

DPA : Direction Provinciale de l'Agriculture.

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

FEM : Le Fonds pour l'Environnement Mondial

FIDA : Fonds International de Développement Agricole.

FMDT : Fonds Marocain pour le Développement Touristique.

GED : Genre et Développement.

GIZ : Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement.

HCP : Haut-commissariat au Plan.



IFD : Intégration de la Femme au Développement.

IGP : Indication Géographique Protégée.

INDH : Initiative Nationale de Développement Humain.

IPE : Initiative de la Promotion de l'Emploi.

IR : Impôt sur le Revenu.

IS : Impôt sur la Société.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement.

ODCO : Office Du Développement De La Coopération.

OMD : Objectifs du Millénaire de Développement.

ONG : Organisation non Gouvernementale.

PAT : Pays d'Accueil Touristique.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PIDESC : Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

PMV : Plan Maroc Vert.

PNB : Produit National Brut.

SAR : Système d'Analyse axé sur les Résultats.

SDOQ : Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité.

SNU : Système des Nations Unies.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

USAID : Agence Américaine pour le Développement Internationale.



RESUME

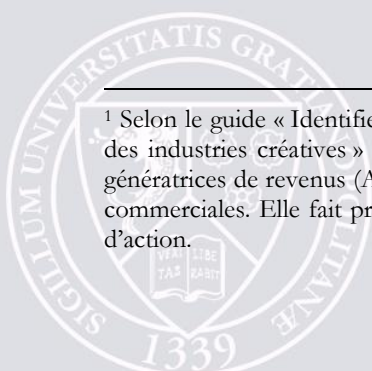
Durant les dernières années, le Maroc a accordé une attention particulière au développement de ses territoires marginaux via la mise en œuvre d'un ensemble de programmes nationaux et internationaux. Cette dynamique a conduit à une mobilisation de différents acteurs et de différentes ressources autour de projets visant le développement de ces territoires difficiles. Dans ces programmes qui mettent en avant les principes d'équité et de solidarité, une grande attention est accordée à l'amélioration de la condition socio-économique de la femme rurale.

Les projets qui ¹mettent en œuvre cette approche genre le font par le biais de l'assistantat à travers de nouvelles organisations sociales : les associations et les coopératives féminines.

En effet, les organismes de développement publics ou privés indiquent « aider », parfois « secourir » les femmes rurales en définissant pour elles des modalités de développement personnel à travers les activités génératrices de revenu (AGR)², visant le développement des territoires difficiles via le développement de « Produits de Terroir ».

Ces politiques nous ont conduit à interroger les capacités réelles de ces projets à la promotion et à l'égalité en faveur des femmes, en nous appuyant sur la notion de *capabilité* telle que définie par Amartya Sen en 1985. Notre étude examine pour cela les attentes des adhérentes des coopératives, puis le dépassement de l'assistantat au travers de l'entrepreneuriat féminin. L'enquête porte sur les coopératives féminines exploitant les ressources naturelles telles que l'argan dans plusieurs terroirs marginaux au Sud du Maroc.

¹ Selon le guide « Identifier, formuler et réaliser une Activité génératrice de revenus dans le domaine de la culture et des industries créatives » réalisé conjointement par le Maroc et les Nations Unies et publié en 2012. Les activités génératrices de revenus (AGR) portent sur des actions qui consistent à produire des biens, ou des services à des fins commerciales. Elle fait profiter en premier lieu des créateurs qui doivent disposer d'un savoir-faire dans le domaine d'action.



ABSTRACT

In recent years, Morocco has paid particular attention to the development of its marginal territories through the implementation of a set of national and international programs. This has resulted in the mobilization of multiple different actors and resources around projects centered in some of Morocco's most difficult regions. Many of the projects embody the principles of equality and solidarity, and have thus approached the problem by aiming to improve the socio-economic status of Morocco's rural women. A large number of the projects that implement this approach do so by providing 'assisted-aid' to newly-developed social organizations, such as women's associations and cooperatives. The policies of these public and private development bodies is to 'help', or even 'rescue' the rural women, by defining for them a course of personal development through income-generating activities (IGAs). This strategy aims to develop these difficult regions in concert with the development of 'local products'. These policies lead us to question the real capacities of these programs to promote equality for women. Our approach is based on the concept of 'capability', as defined by Amartya Sen in 1985. Our study argues that bettering assisted-aid, is a policy that promotes female entrepreneurship. We have concluded this through investigating how female cooperatives have been able to exploit natural resources, such as argan nuts, in several marginal regions in southern Morocco.



Introduction générale.

Depuis la fin des années 90, le nombre de programmes et politiques que le Maroc a mis en œuvre afin de promouvoir le développement des zones rurales a permis de changer les méthodes d'intervention dans le monde rural jusqu'alors mises en œuvre uniquement par l'Etat. Pour garantir la convergence de ces politiques, ils ont recherché l'implication des populations locales pour permettre au monde rural de devenir un acteur du développement rural.

A travers ces stratégies, l'Etat entendait apporter des réponses aux problèmes rencontrés dans les zones rurales et ambitionnait pour le monde rural un bien-être socio-économique durable. En effet, malgré ses multiples potentialités, ce dernier est resté pendant longtemps en marge des changements significatifs que le Maroc a connu depuis son indépendance. En dépit des efforts consentis pour améliorer les conditions de vie des populations, il demeure encore marqué par la pauvreté et la précarité en effet, ces phénomènes demeurent en grande partie ruraux dans la mesure où les deux tiers des pauvres vivants dans une situation de précarité sont des populations rurales.

Les stratégies visaient alors à s'accorder sur un cadre conceptuel et opérationnel qui permette la mise en cohérence des politiques sectorielles intervenant dans le rural et dont les principaux champs étaient, une politique macro-économique favorable au développement agricole et à la promotion des zones rurales ; des politiques pour une croissance agricole efficace et à forte intensité de main-d'œuvre, prenant en compte la maîtrise de l'aléa ; une meilleure valorisation de la ressource en eau et la diversité des exploitations agricoles ; une politique de gestion des ressources naturelles, une politique spécifique d'emploi des ruraux et de lutte contre la pauvreté ; une politique de diversification des activités rurales, dans le cadre d'une politique d'urbanisation intermédiaire ; une politique d'équipement des zones rurales raisonnée, dans le cadre d'une politique concertée d'aménagement du territoire ; une dynamisation des politiques pour un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services sociaux ; une politique pour le développement des capacités professionnelles des populations rurales et pour l'enrichissement de leur environnement culturel, social et politique ; une politique d'intégration effective de la femme rurale dans le processus de développement (Ait-Kadi, 2003).

Dans ce sens, la politique du Maroc en matière de développement rural a évolué constamment pour pouvoir s'adapter aux nouveaux défis des zones rurales. Il n'est plus à démontrer l'importance que revêt le monde rural. C'est ainsi que le Maroc a dissocié le développement rural du développement agricole en adoptant en Mars 2009 une nouvelle stratégie nationale du développement rural (SNGDR). Cette dernière s'inspire des orientations royales, et de la

déclaration gouvernementale, et se base sur des référentiels nationaux de politiques et de stratégies s'intéressant au monde rural tels que : le Schéma National de l'Aménagement du

Territoire, l'INDH, la Stratégie du Développement Rural 2020, le Plan Maroc Vert avec ses deux axes ...). La Stratégie Nationale de Développement Rural propose d'aborder le développement rural en respectant les principes suivants : La participation des acteurs locaux ; La territorialisation et l'intégration des actions de l'état ; La contractualisation entre les différents partenaires. Quant aux objectifs stratégiques qui ont été formulés : i) Améliorer l'attractivité du milieu rural et la qualité de vie de la population (amélioration des conditions de vie et appui à l'urbanisation intermédiaire) ; ii) Promouvoir la compétitivité de l'économie rurale (diversification des activités non agricoles génératrices de richesses et d'emploi) ; iii) Assurer les conditions de durabilité environnementale (préservation de l'environnement des territoires ruraux et gestion et valorisation du patrimoine naturel et culturel) ; iv) Mettre en place un cadre institutionnel et juridique permettant la pérennisation d'un développement rural durable. (Source : Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 2014)

Pour les territoires ruraux les programmes étatiques se sont focalisés sur les ressources territoriales spécifiques cachées représentant un potentiel créatif d'opportunités autant dans le domaine économique que dans le domaine social, adoptant une approche partenariale d'exploitation des ressources naturelles générant un développement territorial diversifié, sur un territoire spécifique par ses caractéristiques, ses fonctionnements, ses produits et son savoir-faire

Ces multiples réformes ont été lancées pour promouvoir le développement humain, particulièrement au sein des milieux ruraux ; et en 2005, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) fut créée afin de réduire la pauvreté, la précarité ainsi que l'exclusion sociale. Celle-ci marque un tournant dans les approches en matière de développement au Maroc par le renforcement des initiatives locales et l'appui à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). A travers ces programmes une grande attention est accordée à la promotion de la condition socio-économique de la femme rurale.

En effet, l'importance du rôle – généralement informel- mené par la femme rurale dans les régions défavorisées, a incité et les organismes nationaux et les organismes internationaux (ONG) à la conception d'un certain nombre d'instructions qui mettent en avant les principes d'équité et de la solidarité en faveur de la femme rurale, vu son rôle important dans le développement socio-économique des zones rurales auxquelles elle appartient, elle est considérée à travers ces programmes comme étant une partie intégrante dans le processus de développement dans les zones de la marge. À travers les activités agricoles, elle contribue d'une manière

considérable dans le revenu de sa famille, un travail souvent non rémunéré qui contribue à la richesse de la société. De ce fait, elle constitue une force importante dans le travail et la production.

L'intérêt accordé à la promotion de la femme rurale est incarné par des projets concentrés sur les (AGR) et les emplois, ayant pour objectif d'assurer sa promotion et son intégration dans le développement à la fois comme acteur et bénéficiaire.

Pour notre recherche les expériences les plus significatives sont les coopératives féminines. Ces organismes consistent à l'élaboration d'un système productif local autonome, capable de s'ouvrir sur l'environnement pour valoriser les ressources propres au territoire et en capter de nouvelles tout en conservant sa propre cohérence qui lui permet de maintenir son avantage concurrentiel (Gros Jean, 2002)

1- L'intégration des femmes rurales dans les coopératives féminines, une nouvelle manière d'impliquer la femme rurale.

Pour (Lanneau, 1975), quatre fonctions sont attribuées à la coopérative : économique, technique, sociale et idéologique. La réponse à ces fonctions reste relative et dépendante des structures socio-économiques dans lesquelles baignent ces coopératives. En effet, dans un système capitaliste fortement structuré, les formes de coopération se précisent jusque dans le détail pour répondre correctement aux exigences spécifiques des situations, alors que dans un système semi-autarcique, les pratiques coopératives restent indifférenciées.

Selon (Lariviere, 2002), pour le contexte marocain et pour ce qui est spécialement du système coopératif féminin, "dans les campagnes marocaines, bien des femmes doivent assurer les besoins financiers de leur foyer. Face à cette responsabilité, bien peu de voies s'offrent à elles si ce n'est le travail informel et précaire où elles risquent d'être exploitées. La coopérative se présente donc comme un moyen intéressant pour elles d'obtenir un meilleur revenu et d'améliorer leur qualité de vie générale de façon durable."

Ces structures jouent un rôle économique afin d'atteindre des objectifs sociaux, en même temps ce sont des organisations sociales dont l'objectif est économique. Elles sont capables d'entraîner des changements très importants dans le développement de la société, notamment dans les domaines sociaux, de services et les domaines de production (*Revue de la coopération*, 1992).

Les femmes rurales adhérentes dans les coopératives féminines ont pour atout leur détermination et leur savoir-faire, elles œuvrent pour la valorisation de leurs territoires et font de ce dernier un grand

potentiel pour acquérir une valeur ajoutée, diversifier leur produit, contribuer aux opportunités de l'emploi et préserver le patrimoine naturel et culturel de leur territoire.

Leur adhésion aux coopératives se veut participer à la fois à l'innovation, à la modernisation et aux changements positifs de leur entourage et au même temps à la conservation de leurs connaissances ancestrales et à la préservation du patrimoine local.

« Les projets de développement se sont focalisés sur la création de coopératives féminines de production et de vente » (Simenel, et al 2015). L'appui public à la formation de coopératives, semble encourager davantage ces femmes rurales à s'émanciper et à être plus conscientes du rôle qu'elles tiennent dans tous les processus concernant leurs productions. Et c'est de ce fait qu'on considère que les coopératives sont des acteurs locaux qui peuvent être au cœur de ce modèle de développement. Et « les femmes impliquées dans les projets touristiques se saisissent des opportunités pour inventer, agir et occuper une place tant que sujet » (Louargant ,2007), cité par (Tizza, 2012)

Dans ce sens la volonté de la création des richesses à travers les activités génératrices de revenus (AGR) provenant des populations pauvres, notamment des femmes rurales, constituent actuellement des expériences qui méritent toute l'attention qu'il faut.

Dans notre terrain d'étude le foisonnement de ces initiatives centrées sur le genre dont l'assistantat, « incubateur » reste prégnant invite à faire une observation de ces structures dans son contexte général, social, économique, géographique, entre autres.

2- Positionnement théorique de la recherche: L'articulation entre trois approches théoriques constitue l'originalité de notre travail.

Nous avons d'abord ancré le travail de recherche dans le cadre théorique de *l'approche territoriale du développement*; par cette approche nous allons appréhender les différentes facettes des liaisons entre tourisme, ressources (humaines et naturelles) et dynamiques territoriales.

Le concept de développement territorial est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux .Ces derniers considèrent que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques. Le développement local se rapporte ainsi à des actions de vie dans leur environnement immédiat. Il insiste sur la participation et la responsabilisation des populations

locales dans toutes ses actions dans un cadre de dynamiques incarnées par des projets de développement notamment touristique.

En effet, le tourisme a un rôle prépondérant et devient une thématique transversale de discussion au sein des territoires comme le souligne (Knafo, 1995) : « le territoire touristique est un territoire qui est approprié, même fugitivement, par le touriste qui le fréquente. Ce qui pose un problème lorsqu'on se rappelle que ce même territoire est généralement propriété d'une population plus au moins autochtone ».

Cette approche n'a pas une seule et unique définition, mais elle se caractérise par le développement d'un territoire, mis en œuvre par des intervenants multiples et structuré par une gouvernance à multi-niveaux, dans de multiples secteurs en même temps. Pour cette raison, l'approche territoriale ne définit pas strictement le niveau idéal ni le meilleur intervenant qui devrait diriger les efforts de développement.³

En parallèle pour le même cadre théorique nous avons adopté l'approche genre, cette approche qui fait référence à des façons d'être particulières, à des comportements acceptés par une société ainsi qu'à des attentes spécifiques, associés à chaque sexe.

Le fait d'évoquer la question de l'égalité entre les citoyens, femmes et hommes dans le mécanisme du développement local nous pousse à réfléchir au rôle de la femme dans ce mécanisme. Étant conscient des différences entre les deux sexes, un appel à ***l'approche genre*** nous sera indispensable. Cette approche consiste en une étude de la différence des sexes comme construction sociale prenant appui sur un système de normes, désigné par le terme « genre » qui hiérarchise les deux sexes socialement reconnues (Huteau, 1987), cité par (Marro, 2012) et comme catégorie d'analyse dans un nombre croissant de réflexions en sciences humaines (Duru-Bellat, 1994).

Le genre n'étant pas quelque chose d'isolé nous allons parler des relations ou rapports de genre, et nous identifierons ces relations par « le construit social » qui consiste à une distribution égale du pouvoir social, économique civil et politique... Et entre les hommes et femmes dans les régions étudiées, cette identification permettra d'évaluer le niveau d'égalité du genre.

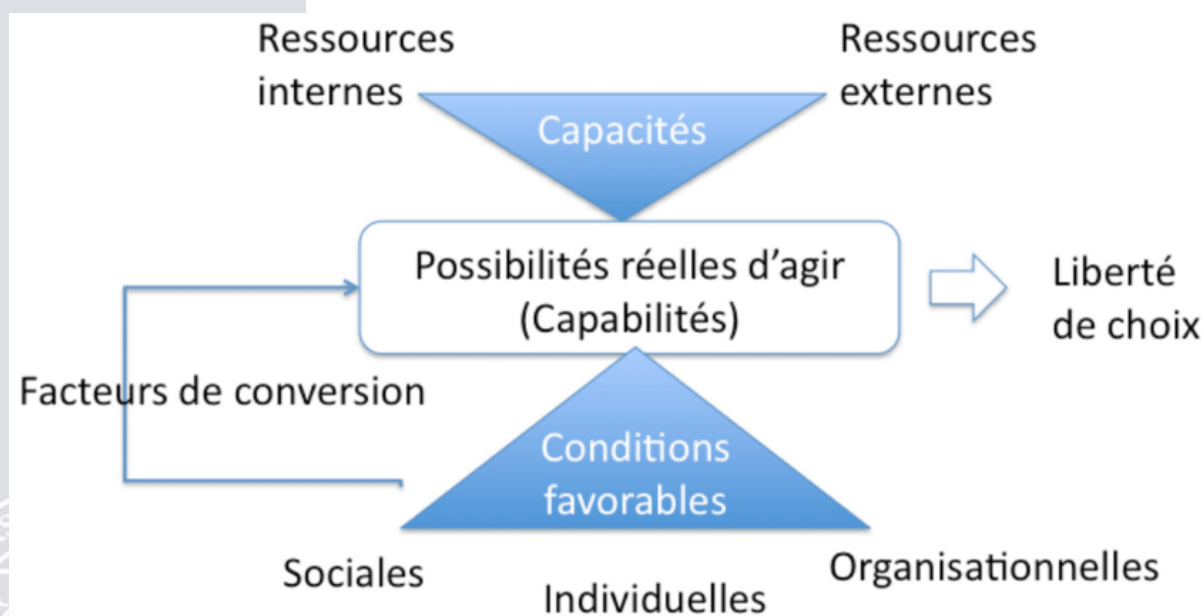
L'égalité de genre ne signifie pas que les hommes et les femmes sont « semblables » ou « identiques ». Selon le rapport de la Banque Mondiale de 2006, l'égalité de genre s'inscrit dans le droit, l'accès aux ressources et la sphère d'influence. En revanche, cette égalité ne se conçoit pas en dehors de l'autonomie des femmes et de l'amélioration de leurs conditions sur tous les plans précités. Elle fait référence à ce qui revient à chacun, pour l'accès et le contrôle des ressources,

³Assises 1ère table ronde: L'approche territoriale du développement et la gouvernance à niveaux multiples. 2010

l'influence (responsabilité, prise de décision) entre les hommes et les femmes. La matérialisation de cette égalité se traduit par l'équité de genre. Le genre « socialement construit » distingue ses rôles selon : *le rôle reproductif* ; *le rôle productif* ; *le rôle communautaire*. Selon le Cahiers du Genre 2014, de manière générale au *rôle reproductif* sont jointes les activités telles que faire des enfants, en prendre soin, les activités domestiques liées à la survie et la production. Le *rôle productif* est celui qui ramène une rémunération, il procure de l'importance selon le niveau de formation, le secteur dans lequel s'exerce le travail, le temps disponible et selon les conditions, dispositions et les politiques instituées par l'Etat (droits, textes administratifs et applicabilité)⁴. Quant au *rôle communautaire*, selon (Landais,2012) c'est un rôle qui se relie à la communauté à laquelle appartient l'individu. Il est généralement en rapport avec la sphère d'influence, que ce soit au niveau local, régional ou national.

La troisième approche adoptée pour notre travail est ***l'approche des capacités*** développée par l'économiste Sen (e.g.1992, 1999), cette approche préconise un mode d'évaluation du bien-être social centré sur la situation singulière des personnes. Concernant le processus de démocratisation, elle recommande de focaliser l'attention sur la participation des groupes les plus vulnérables en particulier, elle met l'accent sur les ressources dont disposent les individus et sur leur capacité à les mobiliser, et sur les facteurs de conversions qui permettent de traduire ces capacités en des vraies capacités.

Figure 1 : les capacités dans leurs rapports aux capacités, facteurs de conversion et conditions favorables, d'après Deyns (2013)



Source, Vidal-Gomel, 2016

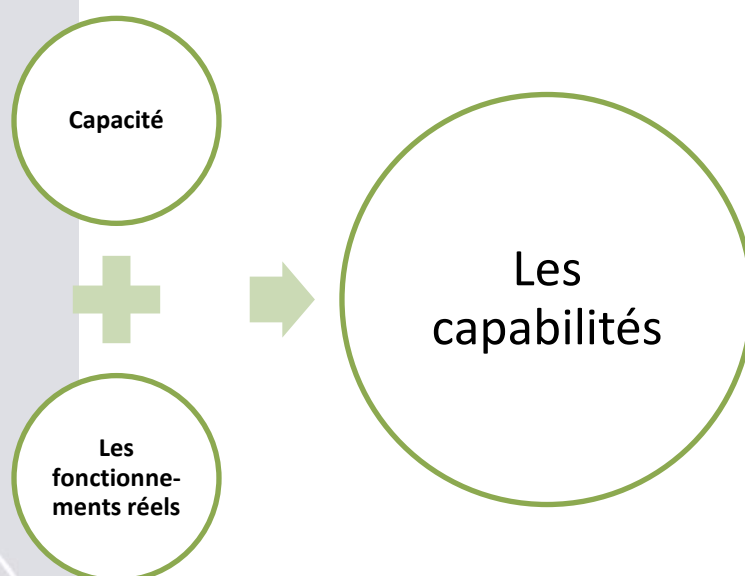
⁴Revue de l'OCDE sur le développement 2002.

Le cadre théorique de l'approche par les capacités permet d'introduire une réflexion sur les contraintes qui pèsent sur les personnes et sur les opportunités dont elles disposent, qui va au-delà des réflexions traditionnelles sur la recherche d'emploi et sur la responsabilité individuelle que la rhétorique de l'employabilité privilégie (Bonvin et Farvaque, 2007). L'approche a l'avantage d'offrir un cadre conceptuel riche pour analyser les processus actuellement centraux dans les politiques sociales notamment celle relatives aux questions du genre, dans un contexte où la responsabilité individuelle est fortement mise en avant. L'approche par les capacités (que nous noterons dorénavant (AC) est suggérée dans ce travail comme un instrument analytique et méthodologique pertinent pour mener une évaluation des résultats de terrain et des politiques publique en matière de genre.

Deux concepts principaux sont au fondement de cette approche :

- « *Le concept de capacité* qui désigne l'ensemble des **opportunités réelles** pour lesquelles un individu pourra en avoir accès.
- *Le concept de fonctionnement* qui désigne l'ensemble des **choix réellement effectués** par un individu ». En d'autres termes cette approche c'est les fonctionnements potentiels qu'un individu peut réaliser et les fonctionnements réellement effectués par le même individu.

Figure 2 : L'approche des capacités c'est l'ensemble des opportunités réelles et choix réels

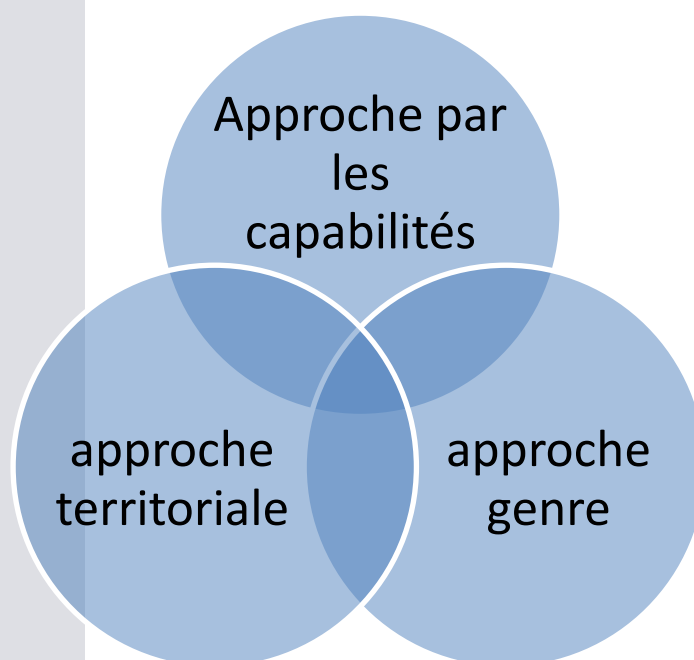


Source : BEN-KHALLOUK, 2015

L'originalité du travail consistera à réaliser l'articulation entre les différentes approches dans lesquelles nous nous inscrivons.



Figure 3 : Articulation des trois approches, approche par les capacités, approche territoriale et approche genre.



Source : BEN-KHALLOUK, 2015

3- La problématique de la recherche

Les objectifs d'un développement équilibré visent l'aspiration la plus chère à tout être humain : un monde équitable libéré de la pauvreté et des inégalités. De tels objectifs ne sont pas faciles à atteindre. Mais si certains territoires ont pu progresser si vite dans la réduction de la pauvreté et des inégalités entre leurs différentes composantes, d'autres territoires le peuvent aussi. Ceci dit, les moyens sont multiples pour contribuer au changement escompté : l'action humanitaire, l'action de solidarité, la promotion du genre, l'intégration de la femme au développement, l'autonomisation des femmes, l'entrepreneuriat féminin entre autres.

Pour s'y prendre, plusieurs questionnements s'avèrent importants. Comment peut-on contribuer à la réduction de ces inégalités aussi bien au niveau des territoires qu'au niveau des habitants ? Comment peut-on concourir au développement des zones de la marge, en optimisant la participation de toutes les composantes de la société aux efforts de développement, surtout des plus marginalisées, comme les femmes en zones rurales ? Quelles sont les conditions de réussite de cette participation positive et de cette implication de femmes ?

Quels sont les fondements d'une meilleure autonomisation des femmes dans les zones de la marge, clé de réussite de l'intégration de la femme au développement ?

Parler des femmes, des inégalités et de la volonté de remédier à des dysfonctionnements socioéconomiques et politiques, nous mène à l'analyse du cadre institutionnel dans ces programmes et ces politiques afin d'évaluer le cadre général de cette volonté institutionnalisée. Ces programmes visant le soutien de la femme relèvent de ce que nous appelons une approche genre. Un ensemble d'interrogations nous interpelle, notamment est-ce que les différentes stratégies, politiques ou programmes via les différentes pistes d'assistantat et de solidarité ont pu contribuer au changement positif du vécu, de la situation et du positionnement de la femme ; ou bien est-ce qu'il s'agit juste de remèdes provisoires sans aucune possibilité de pérennisation et de durabilité de leurs résultats ? Est-ce que les différents programmes et projets d'assistantat peuvent permettre aux femmes démunies d'acquérir des ressources nouvelles qui les aideront à devenir autonomes et à développer leurs propres projets ? Comment peut-on changer ou appuyer le passage de différentes formes d'assistantat et de solidarité à des formes privilégiant davantage l'autonomisation des femmes ? Quelle place peut jouer l'autonomisation des femmes dans la création des conditions propices pour une évolution de la situation des femmes en zones de la marge et pour le développement l'entrepreneuriale et de leadership ?

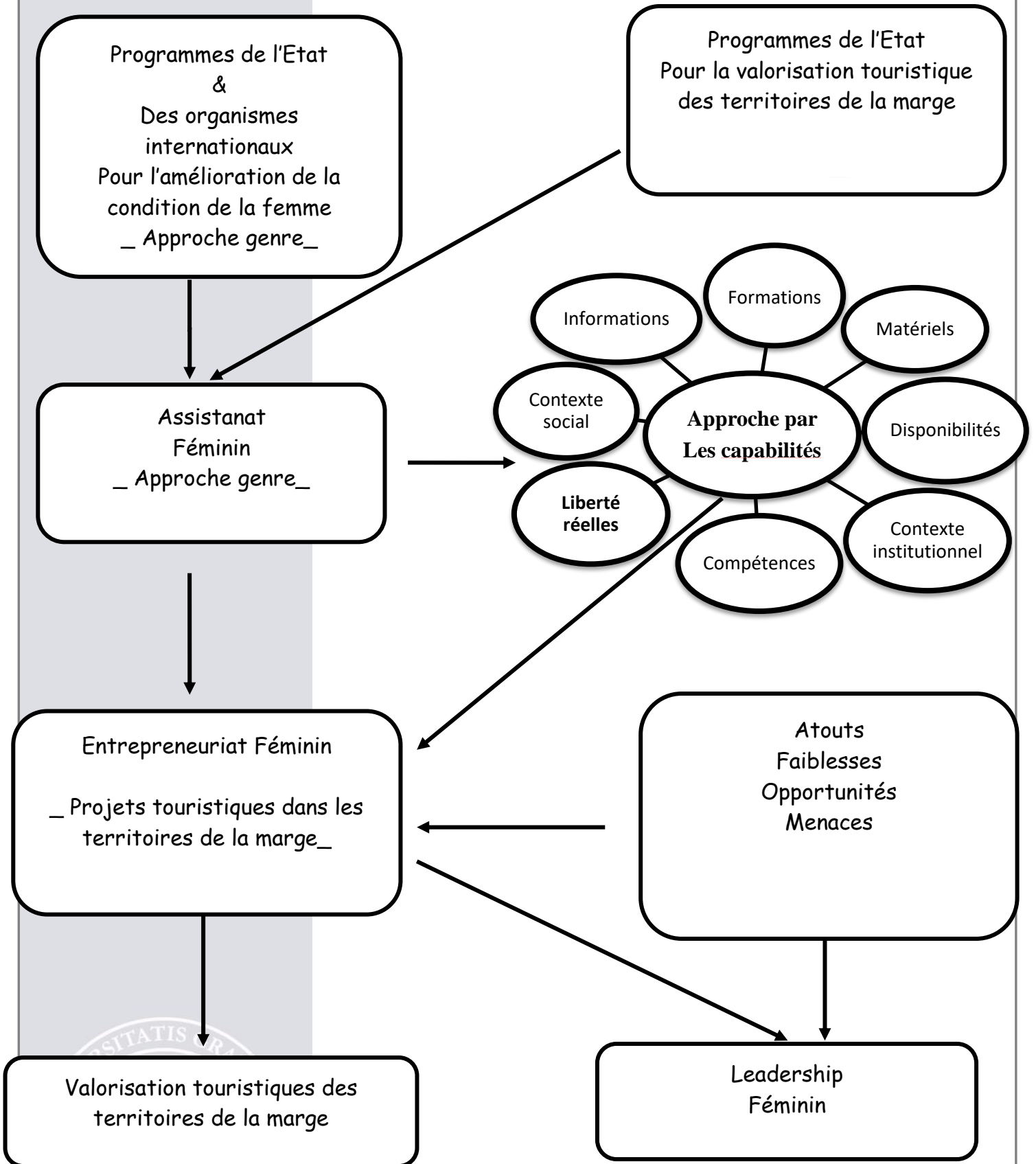
Tous ces programmes et politiques ne peuvent prendre forme que si la femme autour de qui cette volonté est cristallisée est effectivement introduite dans ces scénarios de changement.

Quels sont les facteurs permettant à la femme de devenir autonome et éventuellement à partir de cette autonomisation de devenir entrepreneur : le milieu socioéconomique familial ? L'éducation ? L'accès à des capitaux obtenus par la famille, le mariage ?

Le schéma suivant récapitule l'ensemble des questionnements posés. (Page suivante)



Figure 4 : Schéma représentant la problématique de la thèse



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Nous avons par la suite consolidé l'ensemble de ces questionnements dans la question suivante :

Les femmes dans les zones de la marge au sud du Maroc ont-elles pu dépasser l'horizon de solidarité et d'équité mis en œuvre par l'approche genre pour développer une vraie autonomisation par des actions contribuant à une promotion entrepreneuriale et de leadership ?

4- Les hypothèses de la recherche

- *Les programmes de développement territorial « gendérisés » visent une autonomisation des femmes rurales, mais ils peuvent aussi maintenir les femmes dans une situation d'assistanat. En effet, cette autonomisation est insuffisante pour développer leur capacités, c'est-à-dire qu'il ne leur permet pas d'avoir des capacités de pouvoir et de gestion des ressources territoriales ;*
- *Le discours égalitaire, lorsqu'il n'est pas suivi d'effets, instrumentalise les femmes et peut accroître les inégalités de genre ;*
- *L'autonomisation des femmes rurales doit être située dans son contexte : elle dépend de chaque système territorial.*

5- Les objectifs de la recherche.

- **Objectif global.**

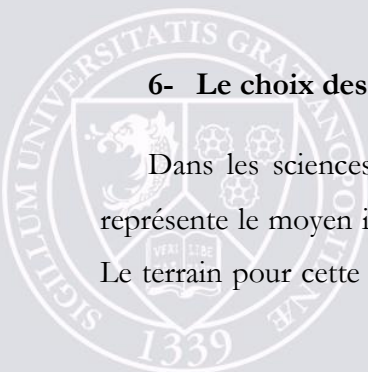
L'objectif de ce projet de thèse est de faire une évaluation des politiques publiques et des programmes internationaux ayant une démarche « genre », en analysant la possibilité qu'ils donnent aux femmes rurales de développer leurs capacités (au sens de Sen) et donc de passer de l'assistanat incarné par certains projets vers un entrepreneuriat féminin ou un leadership féminin.

- **Objectif spécifique.**

Aboutir à des recommandations qui peuvent améliorer les résultats des programmes étatiques et internationaux ayant une vision de développement des femmes dans les zones de la marge.

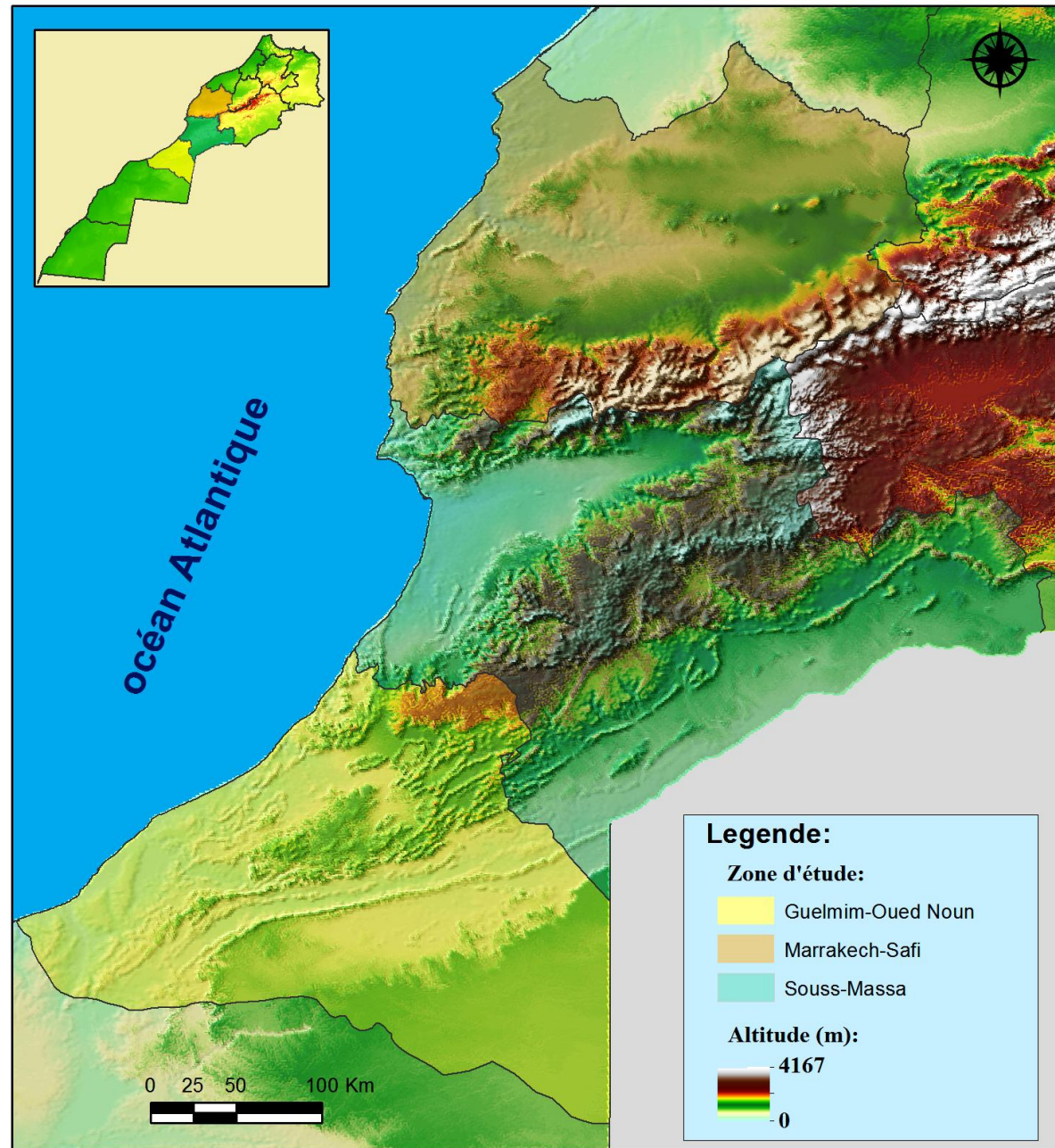
6- Le choix des terrains d'étude et l'échantillon d'étude.

Dans les sciences humaines et sociales, le terrain tient une place très importante, vu qu'il représente le moyen incontournable pour confirmer ou infirmer les hypothèses de la recherche. Le terrain pour cette recherche représente une technique pour approcher le réel d'un milieu à la



fois géographique et spatial. Les résultats qui en découlent conduisent à faire une réconciliation entre le positionnement théorique de la recherche et les résultats empiriques.

Carte 1 : Les zones d'études en fonction des reliefs.

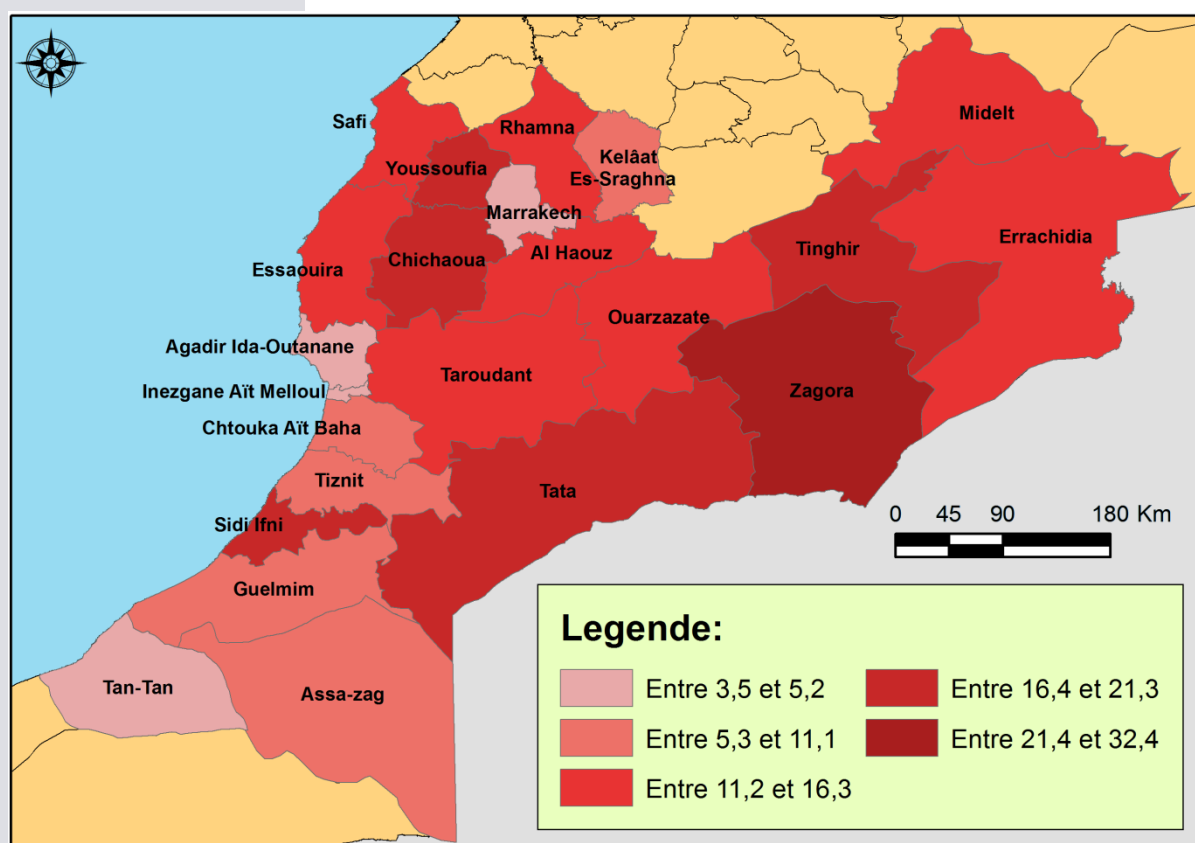


Source : BEN-KHALLOUK, 2017

Le choix d'un terrain d'étude étendu sur trois régions, Marrakech-Safi, Agadir Souss-Massa, et Guelmin Oued-Noun se rapporte à deux critères. Le premier porte sur la recherche des dynamiques gendrées de développement territorial dans les zones de la marge, nous avons choisi à cet effet les zones émergentes dans le sud du Maroc. En effet, « ces régions affrontent actuellement des défis majeurs liés essentiellement aux faibles niveaux de développement humain

et social et aux fortes dégradations de l'environnement naturel » (Antheaume et Giraut, 2002 ; Bellaoui, 1996 ; Leimburger, 2004), cités par (Boujrouf, 2014). Donc notre objectif par rapport à ce point était de localiser ce genre de dynamiques, les approcher, les étudier et sortir par des résultats qui peuvent préciser leurs apports et leurs limites pour le développement de la situation socio-économique des femmes rurales, leur émancipation, le développement de leurs capacités et encore leur contribution au développement territorial.

Carte 2 : Taux de pauvreté dans les terrains d'étude.



Source : BEN-KHALLOUK, 2017

Le deuxième critère de choix se rapporte à la nature de notre problématique de recherche. Nous cherchons un phénomène spécial qui est le passage de l'assistantat dans le cadre des coopératives féminines à l'entrepreneuriat dans le cadre des projets privés. Cette problématique exige alors un terrain étendu pour détecter les cas de passage.

Pour l'échantillon de notre travail nous avons choisi deux types de populations. La première est constituée des femmes qui ont profité des programmes d'assistantat et des soutiens accordés à travers des budgets gendérisés, dans le cadre des (AGR). Pour cette catégorie nous avons dressé un guide d'entretien afin d'en tirer la perception des femmes par rapport aux coopératives féminines, à l'accès aux ressources naturelles, à l'exploitation des ressources, et au changement ressenti dans leur condition (sociale, économique). Nous avons donc cherché à comprendre

comment les activités issues de l'assistanat ont changé la vie des femmes adhérentes et ce qu'elles envisagent changer elles mêmes dans l'avenir. Le deuxième type de population est constitué par les femmes entrepreneures qui étaient dans un temps passé des adhérentes dans des coopératives féminines. Nous avons choisi pour elles la méthode de récit de vie, qui visent à nous faire comprendre leurs trajectoires en s'interrogeant sur le lien entre l'assistanat et entrepreneuriat.

A préciser que cette question de passage de l'assistanat à l'entrepreneuriat dans le cadre des projets sociaux gendérisés n'a jamais été traitée dans un travail académique auparavant, et nous voulons par ce travail hiérarchiser l'autonomisation des femmes et placer l'entrepreneuriat à un niveau plus élevé. On en fait un critère d'acquisition de capacités.

Pour le traitement des données collectées nous avons opté pour la méthode qualitative appuyée par une méthode quantitative, la raison de choix de ces méthodes est expliquée amplement dans le premier chapitre de la deuxième partie dédié à l'argumentaire de terrain et au choix de méthode. Pour le traitement des données nous avons choisi, les logiciels Iramuteq, Sphinx, et Excel.

7- L'organisation de la thèse :

La thèse est organisée en deux parties, la première porte sur le cadre théorique de l'analyse, avec deux chapitres, le premier qui porte sur la mise en place d'une dimension gendérisée dans les politiques publiques et le deuxième sur les femmes dans le développement des zones de la marge au Sud du Maroc. Elle présente dans un premier temps le cadre théorique de la recherche, composé des trois approches théoriques, l'approche territoriale, l'approche genre, et l'approche des capacités, comme nous l'avons signalé plus haut, et les politiques publiques et programmes internationaux pour l'amélioration de la condition de la femme rurale au Maroc et leurs impacts sur la promotion de la femme rurale, et sur le développement du secteur touristique dans les zones rurales, avant d'entrer dans la présentation des terrains d'étude et dans la présentation de positions différenciées de la femme selon les régions dans la dynamique de développement territorial, et dans les problèmes limitant la contribution de la femme rurale au développement touristique dans les zones de la marge.

La deuxième partie de la thèse intitulée passage de l'assistanat à l'entrepreneuriat : un processus complexe marquant le montage, la réalisation et l'impact des projets de territoire en tourisme menés par le leadership féminin, comporte trois chapitres, le premier intitulé Méthodologie et objet et terrain d'étude, traite l'objet et les terrains d'étude ainsi que les outils et la méthodologie empirique de la thèse. Quant au deuxième chapitre, il est intitulé, les femmes dans les projets de développement avec approche genre, étude des projets AGR. A travers les sections de ce chapitre

nous avons exposé les types des coopératives selon la place des femmes ; les profils de discours des femmes adhérentes dans les coopératives féminines ; les forces et limites du système coopératif. Le troisième chapitre porte sur les femmes dans les projets de développement avec

approche genre, étude des projets privés ; dans la même organisation du chapitre précédent nous avons exposé à travers ses sections, les profils de discours des femmes entrepreneures, ainsi que la réponse à la question pour qui et comment le passage à l'entrepreneuriat féminin ? Nous avons dédié le dernier chapitre de cette partie à l'application d'un modèle d'analyse fondé sur l'approche des capacités.



**Première partie : Cadrage
théorique de la recherche,
analyse de la situation de la
femme et présentation de la
région d'étude.**



Introduction de la partie I

Les programmes étatiques et étrangers sont venus avec des instructions qui à travers une approche partenariale incitent la population rurale à la valorisation des ressources territoriales spécifiques cachées, ces ressources qui représentent un potentiel créatif des opportunités autant dans le domaine économique que dans le domaine social. Dans l'ensemble de ces programmes une attention particulière est accordée à l'implication de la femme rurale dans les dynamiques de développement socio-économique des régions rurales défavorisées. En effet, de nouveaux organismes sociaux tels que les coopératives féminines ont vu le jour, ils conditionnent souvent le développement socio-économique local via la valorisation des spécificités, au développement des capacités, et au développement touristique. En effet, selon (Boujrouf, 2014) dans les régions rurales le développement des petites économies, qui augmentent la qualification et l'intégration commence à être considéré comme un moyen assurant le développement humain et social.

Cette partie ambitionne donc de présenter le cadre théorique de notre recherche, composé de trois approches théoriques : l'approche genre, l'approche des capacités et l'approche territoriale. Nous les appliquerons à une réflexion critique des différents programmes dédiés à l'amélioration de la situation de la femme rurale dans les zones de la marge, Pour cette partie, notre réflexion est centrée autour des deux questions que nous présenterons ainsi :

- *Quelles sont les limites de la mise en œuvre de l'approche genre dans ces programmes gendérisés ?*
- *Au regard des théories du genre et des capacités, les programmes étatiques et internationaux destinés au développement des zones de la marge au sud du Maroc en se référant à l'approche genre ont-ils pu contribuer à la fois au développement de la situation socio-économique et des capacités des femmes qui y sont intégrées, et au développement touristique et territorial dans les dites zones ?*



Chapitre 1 : La mise en place d'une dimension gen্দerisée dans les politiques publiques du Maroc.

Introduction.

Dans le champ social, le Maroc a opté pour des politiques publiques et des programmes internationaux à travers lesquels l'approche genre est mise en avant. Dans l'ensemble de ces politiques et programmes gen্দerisés qui adoptent des principes d'équité et de solidarité, une grande attention est accordée à l'amélioration de la condition socio-économique et au développement de capacités de la femme rurale. En amont, ceci traduit une reconnaissance par les différentes institutions nationales et étrangères de l'importance du rôle qui peut être mené par les femmes rurales, notamment via des projets territoriaux ayant objectif la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) dans les régions défavorisées.

A travers ce chapitre, après une présentation des approches théoriques que nous ambitionnons d'articuler, nous montrerons l'émergence des politiques publiques dédiées au développement de la situation socio-économique de la femme rurale. Il s'agit avant tout de faire un inventaire de ces mesures qui montrent une grande diversité des institutions et des programmes. Cette diversité met en évidence un premier problème qui se présente au niveau de la synergie entre ces mesures opérationnelles. Ce chapitre s'intéressera aussi à la question de l'exploitation des ressources naturelles dans le cadre des activités génératrice de revenu (AGR), et à la place de la femme rurale dans l'activité touristique. Finalement on interrogera sur la prise en compte de l'approche des capacités dans les mesures que nous avons évoquées.



Section I : Présentation des trois approches théoriques.

1. L'approche genre.

1.1. L'évolution de l'approche.

L'approche genre comme toute autre approche a son histoire, dans ce sens nous nous interrogeons sur son évolution historique et sur les fondements qui mènent à son adoption dans les différents champs de recherches scientifiques. En effet elle met en avant les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractères, des valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions ...etc. Pour ce faire, elle fait référence à des façons d'être particulières, à des comportements acceptés par une société ainsi qu'à des attentes spécifiques associés à chaque sexe et acceptés par la société. La mobilisation de cette approche a débuté depuis les années 1970, avec les programmes de recherches et les travaux d'abord sur «les femmes» puis sur le «genre». Le terme genre marque une évolution. La réflexion a été inspirée au début par une critique du patriarcat avant de passer à une analyse comparative des sexes. Le passage était révélateur des évolutions, des réflexions et des positionnements scientifiques et représente la première période de cette approche (Netter et Thibault, 2012).

La seconde période est celle des années 1980 et marque la géographie : dans cette période (Massey et Hausson, 1994) prennent en considération des catégories sociales sexuées pour étudier et analyser le genre. Elles permettent l'étude et l'analyse des processus, de la dimension sociale et de la construction des sexes. Cette prise en considération est approuvée par (Hurtig, Kail et Rouch, 1991) qui annoncent que «les femmes, c'est-à-dire le sexe féminin [est] à la fois catégorie socialement définie à partir du sexe biologique et sexe social comme construction sociale et culturelle». Selon certains auteurs comme (Diop, 2006), la théorie genre à la fin des années 70 et au cours des années 80 s'est focalisée sur le concept «femme et développement» ou «l'intégration de la femme au développement».

Après cela et au début des années 90 l'approche «Genre et Développement» (GED) est apparue. Elle a comme objectif de combattre les inégalités à travers des politiques et actions concrètes afin de promouvoir les stratégies déjà conçues. L'importance de la participation de la femme dans la gestion territoriale est progressivement reconnue et conduit à l'établissement de l'ensemble des programmes dédiés à la promotion de la situation socio-économique de la femme. C'est une dimension forte qui s'intéresse au travail des femmes d'un point de vue économique, donc c'est une prise en compte de la contribution des femmes dans le développement économique des territoires.

Cette approche se répand en géographie avec une distinction plus nette entre sexe et genre. Elle montre comment la différenciation s'est institutionnalisée à partir de la famille, la communauté, l'Etat, ainsi qu'à travers la religion, la culture, les normes et les traditions adoptées par ces différents intervenants.

1.2. Le genre dans le développement.

La relation entre genre et développement est issue du constat que dans chaque société les ressources ne sont pas partagées d'une manière équitable. Le genre abordé au prisme de développement conduit à la détection des différences d'exigence entre les hommes et les femmes dans une société donnée, en se référant à l'étude de leurs activités, leur situation sociale, économique et leurs besoins spécifiques, ainsi qu'à l'étude de l'accès de ces hommes et femmes aux ressources et aux pouvoirs de décision. L'analyse du développement en termes de genre marque une certaine rupture avec les programmes précédents d'études sur la femme, en proposant un nouveau paradigme qui ne traite pas les femmes comme un groupe isolé de la composante sociale mais considère qu'elles sont un élément fondamental pour le développement. La démarche conduit à mener dans un premier temps une analyse des besoins d'un territoire puis ensuite, dans un deuxième temps à s'intéresser aux habitants. Elle considère la manière dont ils sont intégrés dans le développement et insiste sur le fait que ces derniers doivent pouvoir s'en servir de la manière la plus appropriée par rapport à leurs situations socio-économiques. Dans ce genre d'analyse on utilise des données ventilées par sexe pour examiner les avantages, les forces et les faiblesses du territoire en vue de suggérer des moyens de réduction des inégalités du genre. Ceci représente une étape indispensable pour la planification de tout programme gendérisé de développement. Dans ce sens, l'association des concepts de genre et de développement est considéré comme un moyen qui peut contribuer positivement à la limitation des disparités entre les deux sexes socialement définis, dans tous les secteurs de la vie sociale et à augmenter l'impact des programmes de développement.

Il permet aussi de planifier et d'exécuter des programmes de développement. L'approche genre et développement considère qu'il est nécessaire de faire participer les couches sociales les plus défavorisées des femmes et des hommes au développement, en renforçant leur capacité à profiter et produire des ressources. Cette idée de participation s'appuie sur le fait que les citoyens peuvent découvrir leurs propres besoins, et sont aussi capables de développer leur capacité à résoudre leurs problèmes eux-mêmes et à changer leur vécu. Cette position a connu une évolution dans le

temps, elle a évolué d'un moyen d'analyse à un moyen d'évaluation destiné à une lecture critique des trajectoires du développement et du degré de réalisation de l'équité sociale dans le partage des ressources et des biens. Elle est devenue un cadre de travail qui permet de tracer des objectifs dans les politiques et les stratégies de développement, puis s'est transformé en un outil pour administrer ces stratégies.

Dans l'approche des territoires l'intégration du genre et du développement donne la priorité aux objectifs opérationnels suivant les objectifs suivants :

- S'assurer que les efforts du développement vont mener vers des situations sociales acceptées ;
- S'assurer que les retombées du développement arrivent à ceux qui en ont le plus besoin et non entre les mains de ceux qui sont dans les postes de décision politique et sociale ;
- Œuvrer pour trouver les conditions d'égalité entre femmes et hommes à tous les niveaux.

1.3. Les rôles sociaux dans le développement.

La prise en compte du genre dans le développement amène à distinguer les rôles mandés aux individus en fonction de leur appartenance au sexe masculin ou féminin. Cette approche s'intéresse à l'ensemble des rôles assurés par les deux sexes dans une société donnée. Elle montre que ces rôles sont liés à un certain nombre de principes et de comportements assignés par la société. Ces rôles diffèrent relativement d'un territoire à l'autre, d'une société à l'autre en fonction des périodes historiques, ils se transforment aussi selon les occasions disponibles aux citoyens, hommes et femmes, pour changer leur situation ou créer une dynamique qui permet le changement. Ce qui veut dire que les rôles assignés aux citoyens que ce soient des femmes ou des hommes ne sont pas déterminés d'une manière définitive. Cette « construction sociale » est donc produite dans un contexte donné.

Selon (Moser, 1984) les rôles fixés en général pour les femmes se subdivisent en trois catégories :
- *le rôle reproductif*. Pour les femmes il est le plus souvent représenté par un travail qui n'est pas rémunéré et reste donc invisible. Il rassemble un grand nombre de responsabilités qui se résument en deux grands axes : le premier consiste à s'occuper et préserver la force de production actuelle, représentée par les ascendants et le deuxième consiste en la reproduction d'une nouvelle force de travail représentée par les descendants. Habituellement c'est un travail

manuel, condensé, consommateur du temps, et dont l'attribution est faite dans la plus grande majorité aux femmes, De ce fait ce rôle demeure important pour la continuité de la race humaine mais malgré son importance est rarement considéré comme étant un vrai travail, surtout dans les pays en développement. Il reste un travail invisible parce qu'il est non rémunéré, parce qu'il n'est pas compensable par une récompense matérielle et non reconnu même par une valeur immatérielle. Il n'est pas reconnu professionnellement, puisqu'il n'est pas témoigné par une attestation professionnelle ou un diplôme de mérite. Pour ces raisons, le travail reproductif ne permet pas aux femmes qui s'en chargent la possibilité de négocier pour avoir des prérogatives, ou d'en avoir une reconnaissance sociale qui leur permettra d'influencer les décisions permettant l'amélioration de leur situation socio-économique ou celle de leur famille.

-*Le travail productif* est défini par rapport à la valeur de l'indemnité fournie à celui qui l'exerce, le secteur, et les conditions dans lesquels le travail s'exerce, ainsi que par référence à l'ensemble des textes juridiques du droit social instauré par chaque Etat. Ce rôle peut être lié aux femmes comme aux hommes, contre une récompense matérielle en numéraire ou en nature. A cela s'ajoute le rôle productif à la maison, avec une valeur réelle, telle qu'un produit consommé au sein de la famille ou un produit destiné à la vente.

Le travail communautaire, est lié généralement aux activités réalisées par les femmes dans les communautés locales, dans certains cas les mêmes activités peuvent être réalisées par des hommes. Le rôle communautaire est considéré comme étant une extension du rôle reproductif, parce qu'il est pratiqué dans un sens qui permet la préservation des ressources destinées à une consommation collective, comme le fait de garantir la disponibilité de l'eau et des soins médicaux, un travail que l'on peut considérer comme étant un travail de volontariat et non rémunéré. Ce travail n'est pas nécessairement récompensé mais procure le sentiment de la participation à la prise de décision que ce soit au niveau, local, régional, ou national.

1.4. Le rôle de la femme rurale dans le processus de développement.

Considérons plus particulièrement la femme rurale. Elle apparaît comme un élément économique vital puisqu'elle lutte efficacement contre la pauvreté et le sous-développement. Selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 80% des produits agricoles sont produits par des femmes⁵. Malgré leur contribution importante au revenu familial à travers leurs activités agricoles et para agricoles, cet apport demeure dans sa majorité masqué dans les statistiques nationales des pays du tiers monde. Même

⁵www.fao.org

dans les statistiques nationales du Haut-Commissariat au Plan au Maroc on ne trouve rien qui témoigne de cette importance, cela revient au fait que la femme travaille dans des exploitations familiales soit dans des exploitations privées mais sans situation sociale régulière. Cela fausse les représentations de l'activité selon rural et urbain, en donnant le sentiment que les femmes travaillent plutôt en milieu urbain. Donc même avec la force active considérable apportée par la femme rurale au niveau du travail et de la production, cette contribution demeure paradoxalement invisible. Cela nuit à son intégration dans le processus de développement dans le monde rural.

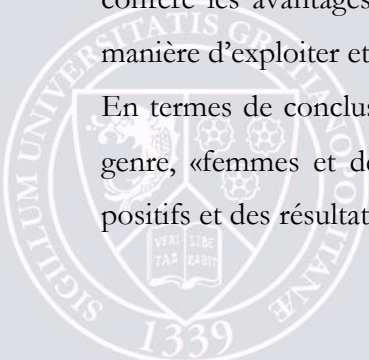
a- *Les difficultés d'accès aux ressources.*

Selon le FAO, les limites relatives au genre peuvent s'exprimer au niveau de l'accès aux ressources productives pour l'agriculture et l'élevage, cela signifie la possibilité accordée aux femmes rurales d'utiliser des ressources mais sans toutefois avoir une vraie autorité sur ces dernières, ou d'être en mesure de choisir la manière de les utiliser. En effet, dans ce cas les femmes peuvent éventuellement avoir un accès ainsi que la possibilité de profiter de ces ressources, mais sans être en mesure de contrôler l'exploitation ou la gestion de ces ressources sur le plan communal. Le cas le plus concret dans ce sens est celui des femmes rurales qui ont accès aux terres en vue de réaliser des exploitations agricoles, mais qui demeurent privées du droit de propriété sur ces terres, parce que le régime patrimonial ne le permet pas. A cela s'ajoute l'exemple des femmes qui peuvent recevoir des cadeaux de leur conjoint, des articles en or, mais ne disposent pas du libre choix de garder, hypothéquer ou vendre ces articles. En fait le consentement des conjoints est indispensable pour décider du sort de ces objets.

b- *Le contrôle des ressources.*

Le contrôle des ressources implique que les femmes rurales disposent d'une autorité de décision sur les moyens et le temps de l'exploitation de ces ressources de la sorte qu'elle leur confère les avantages et les revenus sollicités. Ce contrôle signifie aussi la liberté d'imposer la manière d'exploiter et de gérer ces ressources,(Calvès, 2009).

En termes de conclusion et selon (Diop, 2006), les deux démarches qui émanent de l'approche genre, «femmes et développement» et de «intégration de la femme» ont généré des résultats positifs et des résultats négatifs.



En positif, on notera que l'année 1975 a été l'année internationale de la femme. La période allant de 1975 à 1985 a été le déclencheur de la décennie de la femme. Enfin on a vu la naissance de plusieurs structures nationales s'occupant des problèmes spécifiques des femmes, veillant à la mise en œuvre des mesures juridiques en faveur des femmes, un début de responsabilisation des femmes et l'apparition des organisations d'auto développement des femmes. En négatif, par contre, la réalité locale est souvent éloignée de la théorie, ce qui a fait l'objet de critiques. Ce qui veut dire que le contenu de l'approche genre est motivant et ambitieux mais son application dans le réel reste conditionné par plusieurs facteurs notamment la composante de la société.

1.5 L'expérience du Maroc en matière de genre en comparaison avec l'expérience de la France

L'approche genre comme on l'a précisé au début, tient ses origines des recherches féministes. Avec le temps et grâce aux changements socio-économiques sur la scène internationale, elle devient un domaine à part entière, spécialement lorsqu'elle est croisée avec le concept de développement. Toutefois, cette approche n'est pas soutenue ni appliquée de la même manière sur les différentes aires géographiques. Cela tient à plusieurs raisons notamment l'histoire de cette approche dans le pays auquel elle appartient. En effet, selon (Abensour, 1911) « les théories féministes modernes ne sont pas sorties tout armées du cerveau de quelques ardents propagatrices. Elles ont leur racines profondes dans le passé et se rattachent étroitement aux efforts tentés de longue date pour arracher la femme à sa condition inférieure ». En France par exemple, l'histoire du féminisme qui a produit l'approche genre a connu un lent progrès. Elle a commencé avec la Révolution de Juillet (1830) et évolué pendant le régime de Louis-Philippe entre 1830 et 1848. Avant cette initiative aucun droit n'a été accordé aux femmes.

Les premières revendications de ce courant féministe portaient sur le droit à l'éducation pour les femmes, à cet effet « des associations libres d'enseignement supérieurs » sont créées et des auteurs féministes ont apparu depuis 1866, revendiquant l'amélioration de la condition féminine et l'émancipation de la femme. Le courant féminin pour l'émancipation de la femme en France s'est caractérisé à travers le temps par deux points essentiels. Le premier point porte sur le développement des facultés morales et intellectuelles des femmes. Le deuxième point porte sur le caractère ascendant de l'ensemble des initiatives féminines. Les deux principes convergent sur l'objectif qui porte sur le fait de participer à la création d'une génération des femmes instruites capables de produire leur autonomie toutes seules et à la transférer aux générations futures, (idem).

Au Maroc, l'expérience en la matière fut différente par rapport à celle de la France. Comme premier point de comparaison on peut se référer au décalage de temps entre le lancement des initiatives dans les deux pays. Au Maroc, les premières initiatives féministes ne se diffusent qu'à partir de 1946 dans des conditions spéciales. Le premier mouvement féminin était avec une coloration politique. Les militantes marocaines adhérentes aux partis politiques qui œuvraient pour l'indépendance du Maroc sont celles en même temps qui ont voulu mettre les bases de l'autonomie de la femme marocaine. La première des structures qui rassemblait ces femmes était l'association appelée « Akhawat-Assafa » (Abyad, 2012). Leurs revendications se rapportaient à des points précis du statut personnel de la femme et au droit de la famille marocaine telle que l'élévation de l'âge de mariage, l'abolition de la polygamie. Après l'Indépendance, le mouvement a continué à plaider pour les mêmes causes (Zirari, 2010). L'histoire du féminisme au Maroc a pris un autre tournant à la fin des années 70, cette période a marqué l'institutionnalisation de l'approche genre en réponse aux exigences de la conjoncture internationale. Le Maroc a donc ratifié la « convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et a ouvert avec les ONG des femmes des chantiers de réforme de lois et l'intégration des principes d'équité dans les politiques publiques. Cette période a connu aussi le début de l'application de la « budgétisation sensible au genre » et la dépendance au financement étranger.⁶ La mise en œuvre de la charte nationale de l'éducation et formation rejoint ces initiatives depuis 1996, elle a tenté de réduire les écarts entre les sexes dans les différents cycles de l'enseignement mais la faille existe toujours entre les deux mondes urbains et ruraux, qui incarnent la divergence géographique sociale et de genre (Zirari, 2010).

Pour ce qui est de l'action collective gendérisée au Maroc, un grand intérêt est porté aux projets sociaux notamment les associations et les coopératives féminines. Nous avons été en présence d'un domaine en effervescence sur le plan des pratiques sociales mais qui commençait seulement, pour la période récente à être analysé dans un cadre cognitif, notamment dans les domaines des sciences humaines et des sciences sociales. Toutefois, ces avancées sont jugées timides par les chercheurs dans le domaine puisque jusqu'à nos jours les études et la littérature en matière de genre et développement sont encore rares dans le monde arabe et le Maroc malheureusement ne fait pas l'exception (Damamme, 2005). En effet, l'étude, menée par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc en 2013, a révélé que l'institutionnalisation de l'approche genre "se développe à rythme très lent et n'a pas encore atteint le stade de mise en œuvre programmée et évaluable, en plus de l'échec d'adopter le moindre budget sectoriel qui prend en compte cette

⁶Source, journal l'opinion article consulté le 03/12/2017.

approche". L'étude a fait état d'un retard dans la mise en œuvre effective de l'approche genre dans les politiques publiques à cause d'une approche non structurée, une coordination transversale indéterminée et un manque de financement national consacré à la mise en œuvre des chantiers.

Pour notre recherche on s'est posé la question : Qu'est ce qui est le plus opportun pour évaluer la portée de l'approche genre? Est-ce bien de se focaliser sur l'expérience des femmes telle qu'elle est vécue par rapport à cette approche ou bien concentrer notre travail sur l'apport des programmes institutionnels en la matière ?

La solution était en fait d'adopter une double analyse de cette approche. La première se rapporte aux projets et programmes montés par les institutions de tutelle. La deuxième par rapport à la société qui profite de l'approche (les femmes).

Ce choix nous met devant une tâche assez compliquée dans le sens qu'il faut chercher les degrés d'homogénéité entre les ambitions institutionnelles en la matière et les caractéristiques de la société qui l'accueille. Ceci nous a poussé par la suite à poser la question suivante : le Maroc est-il entrain de construire des solutions genrées appropriés pour une société spéciale par sa composante socio-culturelle, en cours de construction en matière de genre, ou bien est-il entrain de suivre « la mode » de l'approche genre et adopte des « solutions toutes prêtes » ou une sorte de « greffe » de l'expérience occidentale en la matière ? La réponse à cette question sera portée dans la deuxième partie de la thèse.

Une précieuse contribution peut être apportée par l'usage d'une perspective comparative plus poussée des avancées théoriques de l'approche genre sur les deux rives. Malheureusement, on ne peut l'évoquer d'une manière profonde dans ce travail. A cet effet, on se limite à des comparaisons en termes de progrès pratique en matière de genre et développement.

Les inspirations du Maroc en matière de genre se sont inspirées des résultats des travaux occidentaux. Si par exemple la France a connu ses débuts en la matière en passant par plusieurs étapes, le Maroc paraît en retard pour ce qui est de son application de l'approche. Peut-être ceci est dû à la complexité de la société où la femme est toujours sujette à l'analphabétisme, l'obstacle majeur pour son émancipation, surtout si on veut parler de la femme rurale encore guidée par des traits de patriarcat (question développée ultérieurement dans la section II du chapitre II)

L'histoire des expériences sur les deux aires géographique témoigne un décalage dans le temps comme nous l'avons montré et une divergence, pour ce qui est du contenu des revendications.

Au Maroc, ces revendications sont passées des revendications d'ordre familial et de statut social, dont l'aboutissement porte sur l'ouverture d'un débat sur le plan institutionnel qui incite à l'apport des changements au niveau du code de la famille, « la Moudawana », à des problématiques d'ordre institutionnel et politique, telle que la question de quotas dans les

représentations politiques. Notons que le droit du statut personnel adoptait un système patriarcal du genre qui ne permet pas aux femmes la prise de décision en ce qui concerne leur vie personnelle ou publique. Par exemple, la femme n'avait pas le droit d'exercer une activité commerciale sans l'autorisation de son conjoint. Cette situation a changé plus tard et la femme mariée n'a plus besoin de fournir cette autorisation.

Les institutions au Maroc jouent nécessairement un rôle instrumental important dans l'application de l'approche genre mais avec des mesures d'une approche descendante qui ne prévoient pas des mesures interrogeant les valeurs, telles la liberté de parole, le droit à l'information, la discussion, la capacité de débattre etc...Des éléments cruciaux qui peuvent présenter des opportunités pour l'émancipation de la femme. Sur ce point on peut révéler le croisement entre l'approche genre et l'approche des capacités avec la question suivante : Est ce que les institutions intéressées par la question de genre pensent à laisser l'occasion pour les femmes de choisir d'interroger telles valeurs ou telle priorité, permettant de développer leurs capacité et leur émancipation ?

2. L'approche descapabilités.

L'approche par les capacités (que nous appelons désormais AC) développée par l'économiste Amartya Sen (1992), s'appuie sur l'évaluation du bien-être social centré sur la situation socio-économique des individus. Elle se fonde également sur un processus de démocratisation, qui insiste sur la participation concrète des groupes vulnérables. Elle met aussi l'accent sur les ressources dont disposent les individus et sur leur capacité à les mobiliser. De point de vue théorique l'AC permet de développer une réflexion sur les contraintes qui pèsent sur les individus et sur les opportunités dont ils disposent, loin des réflexions traditionnelles sur la recherche d'emploi et sur la responsabilité individuelle que la théorie de l'employabilité privilégie (Bonvin et Farvaque, 2007). De ce fait l'AC a l'avantage d'offrir un cadre conceptuel convenable pour analyser les processus portant sur les politiques sociales de développement notamment celles relatives aux questions de genre.

Dans cette présentation nous exposons l'approche telle qu'elle est énoncée par son fondateur Amartya Sen, avant de passer aux travaux qui ont été fait par les autres auteurs sur cette approche.



2.1 Présentation de l'approche.

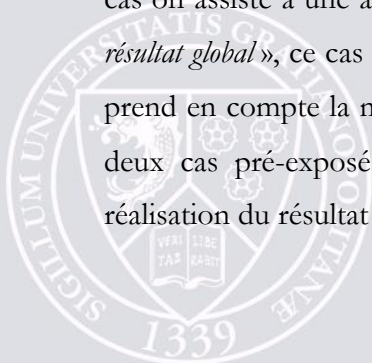
Pour faire comprendre la logique de l'AC, Sen a fait référence en premier lieu à ce qu'il appelle « l'opportunité générale de la personne » et à la manière avec laquelle la personne considère cette opportunité. Pour nous montrer les différentes manières avec lesquelles on peut considérer cette opportunité, Sen a fait référence à deux autres approches comparatives. La première est connue par l'approche « utilitariste » développée par Jeremy Bentham(1832). Elle se concentre sur le bonheur et l'épanouissement personnel et considère ces deux éléments comme étant la meilleure manière pour évaluer l'avantage ou l'opportunité dont dispose une personne. La deuxième approche est celle qu'on trouve développée et adoptée dans plusieurs recherches en sciences économiques. Celle-ci évalue l'opportunité dont dispose la personne en fonction de ses revenus, sa fortune ou ses ressources : les « moyens d'ordre général » que Rawls appelle les « biens premiers ». Sen a critiqué cette méthode classique adoptée dans les études économiques de développement-qui s'appuient généralement sur les statistiques du Produit National Brut (PNB) et le Produit Intérieur Brut (PIB)-du fait qu'elle accorde une grande importance à la richesse dans la vie humaine et évalue cette dernière à travers des indicateurs directs en dépit des indicateurs indirects tels que la liberté et les capacités. Sen cherchait un meilleur point de vue sur les avantages individuels que celui que permettaient les biens premiers. A cet effet, il a établi la différence entre l'approche fondée sur l'avantage (approche utilitariste) et celle fondée sur les ressources économique, contrairement à l'approche des capacités fondée sur la liberté.

2.2 Les capacités comme concept de liberté.

Sen a monté dans sa thèse le rôle de la liberté dans l'appui des capacités. Pour cela, un passage par le concept de la liberté et sa relation aux capacités tel que présenté par l'auteur, nous a paru opportun. L'AC s'inscrit dans une perspective du développement humain (Monnet, 2002). Elle repose sur deux distinctions fondamentales : les fonctionnements ou accomplissements et la liberté réelle. Les fonctionnements ou accomplissements renvoient à ce que l'individu réalise en termes de résultat, en fonction de ce dont il dispose en termes de moyens et d'objectifs. Les libertés réelles reviennent à la capacité de se comporter de telle ou de telle manière en présence des moyens et en fonction de l'objectif final. A cet effet, et pour Sen, pour identifier les capacités d'un individu il ne faut pas confondre les moyens et les objectifs. Il a donné l'exemple à travers le revenu matériel d'une personne, il a invité à ne pas évaluer la nature de sa vie par rapport à la valeur matérielle de ce revenu, mais plutôt en fonction de ce qu'il peut conférer à

cette personne en termes de réalisation de ce qu'il souhaitait réaliser effectivement. Pour évaluer nos vies, Sen nous invite à nous intéresser non uniquement à la nature de la vie qu'on peut vivre grâce à nos moyens matériels mais plutôt à la liberté de choisir entre les différents moyens et manières de vivre. C'est la liberté de choisir la nature de vie qu'on veut mener qui compte et c'est l'un des côtés valorisant de cette vie et pour lequel on aura une raison pour la considérer. La prise de conscience de l'importance de la liberté nous permet d'élargir nos champs d'occupations et nos engagements. L'idée de la liberté défend le principe qui consiste à ce qu'on soit précis dans ce qu'on veut être, ce qu'on veut considérer dans notre vie, et ce qu'on veut choisir au final. Sen précise dans ce cadre qu'il « ne faut pas nous focaliser sur ce que nous réussissons à faire, mais à nous intéresser aussi à la liberté réelle dont nous disposons pour choisir entre divers modes de vie ». Aussi la liberté nous permet de nous servir des atouts et des opportunités de notre entourage. Pour Sen, « être en mesure de raisonner et de choisir est un aspect déterminant de la vie humaine », pour cela il faut accorder une grande importance à la liberté parceque plus de liberté nous donne l'occasion de poursuivre nos objectifs, les valoriser et suivre les choses qu'on souhaite réaliser. Cet aspect de la liberté porte sur la réalisation de ce qu'on considère important pour nous et peu importe la manière avec laquelle ceci s'est réalisé. Ici on donne l'importance à l'opération de choix, on veut s'assurer par exemple que l'on n'est pas mis dans une situation imposée par les autres. Pour Sen, « la liberté de choix nous permet de décider de ce que nous devons faire, mais elle s'accompagne de la responsabilité de ce que nous faisons dans la mesure où il s'agit d'actes choisis » : la liberté de choisir nous rend responsable de nos actes. Le fait d'insister sur les libertés réelles plutôt que sur les fonctionnements visibles, met en évidence la responsabilité individuelle, d'après SEN « il ne saurait y avoir de responsabilité si les moyens de la liberté réelle ne sont pas donnés ». La notion de capabilité insiste donc sur les instruments de développement, qui doivent prendre en compte la liberté réelle des individus membres d'une collectivité.

Sen a souligné la différence entre les deux cas qui peuvent décider de notre liberté, le premier cas porte sur ce que Sen appelle « *l'opportunité et le résultat final* ». Ceci concerne ce que la personne peut avoir au final comme résultat en dépit de ce qu'elle voulait être ou avoir au départ. Dans ce cas on assiste à une absence de la liberté de choisir. Le deuxième cas, porte sur « *l'opportunité et le résultat global* », ce cas représente en quelque sorte la définition large de l'opportunité, du fait qu'il prend en compte la manière que la personne à utilisée pour arriver au résultat final. A partir des deux cas pré-exposés, on peut constater la différence entre un état où les mécanismes de réalisation du résultat sont dictés par une autre partie d'où l'absence de liberté de choisir et un cas



où l'opportunité est saisie par son plein gré et le résultat qui en découle correspond au choix du départ.

Pour Sen, la différenciation entre la vision restreinte et la vision large de l'idée de l'opportunité est importante, lorsqu'on veut passer de l'idée centrale de la liberté à ses concepts les plus précis, telles que les capacités. En effet, toujours selon Sen, « les libertés et capacités dont nous jouissons peuvent aussi nous être précieuses et c'est nous, en fin de compte, qui déciderons de l'usage que nous en ferons ». Contrairement à la réflexion accordée par les deux premières approches fondées respectivement sur le bonheur et les ressources, l'opportunité personnelle est évaluée dans l'AC en fonction de la capacité de la personne à réaliser des choses pour lesquelles il a une raison de les considérer en présence de la liberté de choisir. De ce fait, le concept capacité se trouve lié fortement avec le côté de l'opportunité du concept liberté. Pour Sen, « l'approche par les capacités souligne la liberté dont dispose vraiment une personne pour faire ceci ou cela, en d'autres termes ce qui lui paraît bien de faire ou de ne pas faire ».

2.3 Les caractéristiques de l'approche des capacités.

Premièrement l'AC comme présentée par Sen est une approche générale, qui se concentre sur des informations d'utilité personnelle en relation avec des opportunités et non par rapport à une désignation précise pour organiser la société. Elle accorde une grande importance à « la base informationnelle » qui permet de partager et comparer les informations et les avantages individuels globaux, et décider sur quels aspects se concentrer pour évaluer une société. Mais elle ne propose pas des méthodes pour utiliser ces informations. Les usages sont multiples et différents et sont à adapter en fonction des questions posées. La deuxième caractéristique de cette approche c'est qu'elle s'intéresse à la pluralité des caractéristiques de nos vies et de nos occupations multiples que nous pourrions valoriser. Ceci peut porter sur différents éléments tels que la lutte contre l'analphabétisme, la bonne nutrition, la lutte contre la mort précoce, la participation dans la vie sociale et le développement des aptitudes en suivant nos plans de travail et nos ambitions. La capacité à laquelle on s'intéresse dans notre vie est celle qui porte sur notre capacité d'accomplir « des groupes de fonctionnement différents » (combinations of functions). On peut comparer ces groupes de fonctionnement les uns aux autres et on peut les évaluer en fonction de ce qu'on peut considérer important et lui accorder de la valeur grâce à notre capacité mentale. L'AC se concentre sur la vie humaine toute entière et pas uniquement sur quelques moyens matériels séparés de confort, comme le revenu ou les objets dont disposent les personnes et qui sont généralement considérés comme étant des critères de réussites économiques.

L'approche invite à s'intéresser aux opportunités de vivre plutôt qu'aux moyens de vivre. Cette vision pousse à s'éloigner des approches évaluatrices qui s'appuient sur les moyens. L'AC, se concentre finalement sur la capacité à réaliser un groupe de fonctionnement ayant une valeur, elle traduit les possibilités réelles dont dispose la personne. De ce fait, il est plus propice de regarder la capacité de l'individu en fonction des réalisations qui lui sont possible en présence de la liberté, objet principal et indispensable pour réaliser ses objectifs. Ce fait nous permet de réaliser la différence entre la capacité et la réalisation.

2.4 L'approche par les capacités et la notion de ressource.

Pour ce volet, on s'est appuyé sur les travaux de (Verhoeven, Dupriez et Oriane, 2008). Les auteurs nous montrent que par ressources, Sen entend tous les biens et services dont un individu peut disposer, qu'ils soient des produits, des indemnités sur un travail, des aides sociaux, des donations ou des cadeaux, ainsi que toutes prestations de service auxquelles les individus ont accès. Toutefois, une distinction entre la possession des ressources et la disponibilité de ces derniers est indispensable. Pour Sen, deux individus ayant la même quantité de ressources n'ont pas obligatoirement les mêmes matériaux qui leur confèrent la capacité d'exploiter ces ressources. De ce fait, des écarts vont avoir lieu à plusieurs niveaux du fait des différences qui se situent au niveau de ce que Sen appelle les facteurs de conversion. D'après (Robeyns, 2007), il y a trois facteurs de conversion :

- « Les facteurs de conversion individuels : c'est l'ensemble des caractéristiques, des capacités ou des compétences individuelles dont dispose l'individu.
- Les facteurs de conversion sociaux : qui indiquent le milieu inéluctable dans lequel l'individu évolue, composé de milieu sociopolitique et culturel.
- Les facteurs de conversion environnementaux : qui portent sur l'environnement général auquel appartient l'individu, comme par exemple les contraintes et les aléas liées au climat et au milieu naturel ».

Ces facteurs sont considérés par (Robeyns, 2007) comme étant fondamentaux car agir seulement sur les compétences des personnes ne suffit pas. Donc une prise en compte de l'ensemble de ces facteurs est importante. Sen considère même qu'à défaut de ces facteurs de conversion on risque de rester dans une conception formelle de la liberté des individus tels qu'elle a été présentée par Marx. Elle ne veille pas à la concrétisation de la liberté, c'est-à-dire elle garde les droits dans l'état formels et sans effet sur la réalité concrète des individus, donc « la redistribution de ressources

matérielles ou financières ne suffit pas à garantir l'amélioration des capacités des bénéficiaires. (Bonvin et Farvaque, 2007). Ceci peut produire par la suite soit un contexte marqué par de grandes inégalités sociales, soit un contexte où les normes sociales et les comportements conformes ont un caractère descendant c'est-à-dire des fonctionnements plutôt que des capacités. En effet s'appuyer sur les facteurs de conversion individuels, sociaux et environnementaux ne se limite pas à la distribution des ressources, mais insiste sur l'amélioration et le renforcement des capacités des personnes. Ceci peut constituer un outil pour l'analyse en profondeur des politiques publiques, en matière de développement social.

L'AC assimile une pluralité de fonctionnements de valeur, qui permet d'éviter « des préférences dites adaptatives » (Collombet, 2010) où les citoyens ajustent leurs choix et leurs solutions en fonction des normes socioéconomiques issues des institutions de décision, ce qui éloigne ces citoyens des libres choix et les met dans la catégorie des bénéficiaires de « prestations publiques conditionnelles » dans le cadre d'un Etat social actif.

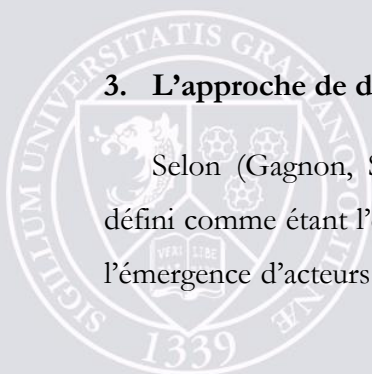
En conséquence, d'après cette approche la primauté doit être accordée aux libertés réelles qui consistent à ce que chaque citoyen choisisse la manière avec laquelle il veut gérer son développement au sein de la société, ce qui conduit par la suite à une certaine limitation de l'action publique sur le sort des citoyens.

2.5 Les critiques de l'approche.

Pour certains auteurs, le propos de Sen met l'individu au centre. Il invite à mesurer le niveau de développement, par la croissance des libertés réelles dont jouit l'individu, de ce fait l'AC met l'individu au centre des intérêts. La réflexion développée par Sen s'appuie alors sur un « individualisme éthique » comme dit (Robeys, 2005). (Deneulin, 2008) annonce que l'individualisme de Sen pose problème dans le cas où l'approche devient un guide pratique pour le développement, du fait que le développement des capacités doit être mesuré par rapport au contexte dans lequel l'individu est inscrit, que ce soit le territoire dans lequel il vit ou bien le groupe auquel il appartient. Donc c'est la dimension collective du développement des capacités qui doit être mise en avant.

3. L'approche de développement territorial.

Selon (Gagnon, Simard, Tellier et Gagnon, 2008), « le développement territorial peut être défini comme étant l'expression d'un changement social caractérisé par la montée du partenariat, l'émergence d'acteurs multiples, la recherche de solutions alternatives à celles des superstructures



économiques et l'introduction de critères sociaux et culturels à côté de rationalités purement économiques, et ce dans une perspective humaniste du développement de l'ensemble des territoires habités ». L'approche de développement territorial prend forme à la fin des années 50 par les chercheurs spécialistes du développement local, Friedman et Stöhr (Aissaoui et Brika, 2016). Elle est apparue suite aux critiques de la vision centralisée de l'Etat dans le domaine de développement. L'émergence effective des processus de développement local en Europe et dans d'autres régions notamment le sud de la méditerranée a débuté depuis les années 1980 (Campagne et Pecqueur, 2014). Selon Kolosy (1997) cette approche « conçoit un type de développement comme partant du bas, et privilégiant les ressources endogènes, elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives ».

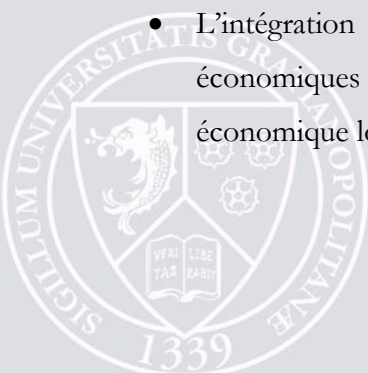
3.1 Le développement territorial entre Etat et acteur.

La logique d'autonomie est alors forte présente dans l'approche de développement territorial puisqu'elle revendique l'implication de toutes les composantes d'un territoire donné (hommes, femmes, ressources, savoir-faire) afin envisager un avenir commun de leur territoire. Autrement dit, elle insiste sur la participation et la responsabilisation des populations locales dans toutes les actions et les dynamiques du développement territorial, en prenant compte de ses aspects endogènes, de ses atouts ainsi que des contraintes appartenant au dit territoire.

Autrement dit, cette théorie exige à ce que les stratégies de développement résultent des besoins locaux exprimés par la population locale et en fonction des spécificités locales. Cette démarche permet le développement à partir d'une perspective locale, contrairement aux politiques nationales ayant un caractère plutôt général et ne prenant pas en considération les spécificités propres à chaque territoire.

Ladite participation se fait à travers des actions partenariales qui sont :

- La contribution au développement en prenant en compte tous les habitants, les attentes des femmes comme les hommes ;
- L'intégration raisonnée des projets individuels ou collectifs dans leurs contextes socio-économiques et la participation des porteurs de projet dans la dynamique socio-économique locale ;



- L'émergence de nouveaux projets à partir des ressources non exploitées du territoire⁷.

La position des institutions internationales joint la réflexion de l'approche territoriale et donne de l'importance à cette dernière. Ainsi l'organisation des Nations Unies stipule dans son article 1 de la déclaration sur le droit au développement que « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et bénéficier de ce développement » (l'assemblée générale du 4 Décembre 1986). La Banque Mondiale (1992) rejoint cette position et dit que « le développement participatif qui consiste à l'intégration de la population locale est à la fois une fin et un moyen de développement. Ceci dit, et selon le même organisme « le développement résulte d'une action responsable de citoyens politiquement mûrs et qui agiraient à travers d'institutions électives, d'associations ou d'organismes, dans le cadre d'une société démocratique et libre ». Toutefois, un tel objectif devrait être compris comme un processus continu et de longue haleine, qui tendrait à améliorer sans cesse la capacité des communautés à s'autogérer ».

De ce qui précède, nous pouvons en déduire qu'une mise en avant particulière du rôle de la population locale dans le développement est forte.

Pour notre recherche on se focalisera sur le rôle de l'acteur comme étant le membre actif et apparent de la population dans le processus de développement territorial, on parlera de ce que Campagne et Pecqueur(2014) ont appelé le « réveil des acteurs locaux ». Ce processus de développement territorial est défini par Pecqueur comme « un concours d'acteurs, ancré dans un espace géographique délimité (même si la frontière peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème ou de bénéficier d'un avantage jugé comme important par les acteurs » (2000). En effet, cette définition montre la place de l'acteur dans le processus de développement. L'acteur est considéré comme un pilier dans cette opération de développement. Il œuvre dans l'identification et la résolution des problèmes ainsi qu'au profit des opportunités inscrites sur son territoire. « L'interaction entre lieux et acteurs économiques peut être déclinée en une variété de configurations qui rendent compte d'une véritable territorialité des dynamiques économiques » (Fourny, 2014). En effet, cette dynamique dans laquelle l'acteur est inscrit provoque chez ce dernier un sentiment d'appropriation de son territoire, dans la mesure où il est le premier à identifier et à se soucier des problèmes locaux et à profiter des opportunités

⁷<http://www.globenet.org/diane>(site réalisé grâce au concours du Fonds Social Européen site créé à l'initiative des réseaux associatifs AFIP, PEC et FNFR

existantes dans le dit territoire. Les opportunités existantes sur un territoire donné peuvent être une ressource autour de laquelle des synergies entre différents acteurs peuvent avoir lieu.

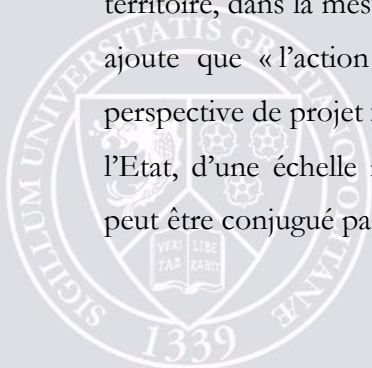
Selon (Crevoisier et Kebir, 2004), la ressource peut s'incarner à travers une relation entre les acteurs inscrits sur un territoire. Cette relation se traduit par une sorte de dynamique de coordination qui participe à la création des territoires.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les associations de développement local et les coopératives connues par « les activités génératrices de revenu » dans les zones émergentes notamment rurales. En effet, si on prend l'exemple du Maroc, on voit que depuis les années 1990 un mouvement des acteurs impliqués dans le processus de développement territorial à travers les associations et les coopératives est apparu dans certaines zones rurales du pays. Ces organismes contribuent avec l'Etat sur le plan local dans la valorisation du patrimoine humain, dans la lutte contre la pauvreté et même à travers la construction des infrastructures de base telles que les routes dans les régions enclavées. Le processus de développement territorial accorde aux acteurs locaux des opportunités d'intervention sur leur territoire, de se constituer en partenaire et de résoudre des problèmes. Les acteurs de ce fait prennent en charge le développement de leur territoire marginal mais avec un appui de l'Etat. Les mécanismes de cet appui étatique sont incarnés par des programmes gouvernementaux à caractère descendant, ce qui met en cause l'autonomie des acteurs locaux et les principes des processus de développement territorial.

En effet, l'approche territoriale comme nous l'avons présentée au début critique l'approche descendante de l'Etat, mais elle n'exclut pas radicalement le rôle de ce dernier.

L'approche territoriale insiste donc sur la réalisation d'équilibre entre l'approche descendante (Top-down) qui se rapporte à la réalisation des programmes de développement territorial tels que les programmes de développement rural, de lutte contre la pauvreté etc...et l'approche ascendante (Bottom-up) qui permettra aux acteurs locaux d'exprimer leurs besoins et de participer à l'élaboration des stratégies de développement pour leur territoire, de s'organiser et de se coordonner autour du processus de développement territorial en fonction de la configuration spécifique de leur territoire.

Selon (Defarges, 2011) « l'instance étatique n'est pas toujours la plus appropriée pour agir dans le territoire, dans la mesure où l'action ne se situe pas au niveau d'un système productif national ». Il ajoute que « l'action publique doit pouvoir intervenir à cette échelle territoriale, dans une perspective de projet ». La réalisation de cet équilibre consiste donc au changement de l'échelle de l'Etat, d'une échelle nationale à une échelle plutôt locale. Ce changement d'échelle territoriale peut être conjugué par « la gouvernance ».



A travers la gouvernance (et ses différents facteurs matériels comme les infrastructures et immatériels tels que la médiation) on assiste au développement de plusieurs partenariats chapeautés par l'Etat, d'où l'émergence des initiatives qui mettent en réseau les différents acteurs privés et publics, et dans lesquelles les ressources locales se placent en premier plan. Cette pratique permet la mobilisation et l'activité des acteurs locaux groupés en associations ou en coopératives ou dans tout autre projet à caractère social en vue de développer leur territoire dans une logique compatible avec celle de l'Etat. Elle invite aussi à la contribution des services publics de ce dernier qui sont en capacité d'offrir des biens et services nécessaires pour le développement territorial. Selon (Defarges, 2011) « la mobilisation des trois types d'actions privés, associatifs et public, et leur articulation sont donc au cœur de la gouvernance du développement territorial » L'Etat assure dans ce cadre trois fonctions : la distribution (c'est-à-dire la dotation accordée aux projets sociaux tels que les associations et les coopératives), la médiation, et la coordination entre les différentes parties intervenantes dans le processus de développement territorial depuis le niveau local, jusqu'au bailleur de fonds internationaux (ONG, acteurs locaux, ressource, collectivités locales, intervenants gouvernementaux ou internationaux), (Campagne et Pecqueur, 2014).

3.2 Le développement territorial entre ressource et innovation.

Comme tout autre processus, celui de développement territorial consiste en la présence de certains piliers, la ressource en fait partie. Elle représente une entrée particulière pour le territoire. Et on ne peut parler de développement territorial sans évoquer la présence de la ressource. Toutefois la simple présence de la ressource dans un territoire donné n'est pas synonyme de développement. Ainsi le recensement des ressources existantes dans une liste exhaustive ne serait garant de développement tant que ces ressources ne sont pas activées. Selon (Pecqueur, 1993) les ressources ne sont pas considérées seulement pour elles-mêmes. Et « une ressource n'existe que si elle est connue, révélée et exploitable, que les hommes lui attribuent une valeur d'usage » (Courlet et Pecqueur, 2013).

La perception donnée à la ressource dans le temps et dans l'espace de la pratique déterminera le niveau d'attribution de la ressource sur un territoire donné. A cet effet, il va falloir spécifier les ressources. Les ressources sont à catégoriser en deux classes : la première catégorie dite classique ou générique, est présente partout telle que la matière première, la main d'œuvre non-qualifiée, etc... La deuxième catégorie dite spécifique regroupe tout ce qui donne un caractère original à la

région dont le savoir-faire local, un patrimoine unique dans son genre...etc. (Colletis et Pecqueur 1993)

Selon (Dissart, 2012), « l'enjeu pour un territoire est d'identifier des ressources spécifiques et la construction et la valorisation des ressources territoriales. Ces ressources vont permettre au territoire d'amorcer un processus de développement ». L'identification dépend de la manière avec laquelle on détermine la dotation qui a été accordée à la ressource au début. La construction et la valorisation de la ressource dépendent de la perception et des intentions qui lui seront accordées dans le futur.

Sur ce point de la ressource on se limitera à ce niveau, une analyse plus détaillée, appuyée par les résultats de terrain en sera présentée sur la section dédiée à ce concept., dans la deuxième partie.

En outre, au-delà de la ressource, l'innovation s'inscrit aussi dans l'émergence et la création du territoire. Selon (Fourny, 2014) l'innovation territoriale, « apparaît génératrice d'avantages concurrentiels et de compétitivité et constitue un facteur de croissance et de facto de développement ». Elle se manifeste à travers l'apparition de nouvelles pratiques (ou changement des pratiques déjà existantes) sur un territoire donnée. Cette « mise en valeur d'un savoir et d'une culture technique historiquement constitués grâce à une dynamique interne spécifique à la régions » (Retaillé, 1992), constitue le produit de la collaboration entre les différentes composantes du territoire envisagées en termes d'acteurs dans un processus plus ou moins institutionnalisé centré sur la ressource territoriale. Le caractère de cette collaboration détermine la nature de cette innovation et l'impact, les conséquences sociales et économiques sur le développement territorial.

En effet, dans le processus de développement territorial la notion d'innovation constitue un élément important. Elle fait apparaître les compétences propres au territoire pour les adapter dans un cadre nouveau d'exploitation. La qualité de l'organisation et de l'accumulation de ces compétences au niveau local définit la performance des territoires (Courlet et Pecqueur, 2013). Selon (Aydalot, 1986) « l'innovation est alors la création d'un milieu, elle est le fruit de l'inventivité des milieux et répond au besoin de développement local, moyen qui donne une société pour progresser. L'innovation repose sur des éléments de continuité avec l'expérience acquise » (Courlet et Pecqueur, 2013).



Campagne et Pecqueur, (2014) ont donné les différentes situations de la genèse de l'émergence d'un milieu associatif dans le cadre d'une gouvernance territoriale selon les pays et les cas présentés sont comme suit:

- S'organiser pour résoudre un problème social (équipement socio-éducatif, enclavement...);
- Etre issu d'une loi qui encourage ce genre de projet. Il faut donc s'organiser au niveau local pour pouvoir bénéficier de ce que cette loi propose. Quatre exemples significatifs sont les PPDR en Algérie, le programme Leader en Europe, le programme Proder en Espagne, les agences de développement en Grèce ;
- L'idée de création du projet social doit être issue d'une proposition de projet formulé par le secteur public national ou international ou le secteur des ONG internationale ;
- Cela vient des hommes et des femmes ou de groupes d'individus providentiels, originaires ou pas du territoire concerné, militants d'une idée (biodiversité, développement durable ...) ces derniers vont alors mobiliser la population pour développer leur territoire) ;
- On peut rencontrer aussi une genèse exogène quand l'initiative vient d'une ONG nationale ou étrangère, souhaitant prendre en charge un territoire du Sud, sans qu'il y ait eu au départ émergence spontanée d'une association locale.

A travers l'articulation de ces trois approches, nous avons ambitionné d'évaluer les politiques associant développement et genre dans le développement des espaces marginaux dans le sud du Maroc. Ces théories permettent de montrer l'intérêt d'activer les ressources locales pour le développement des territoires de la marge, ainsi que l'importance à accorder aux acteurs dans le développement territorial, vu que ce type de développement passe par une promotion de tous les acteurs, dont les femmes. Les femmes sont en effet, des acteurs qui ont longtemps été peu pris en compte, mais qui sont considérés aujourd'hui comme des facteurs essentiels du développement.

L'approche des capacités permet de découvrir que dans la promotion des individus et dans l'impact des mesures de développement, il ne s'agit pas uniquement de mesurer l'enrichissement, mais l'augmentation des capacités des individus. A cet effet, une politique de développement territorial doit augmenter les capacités des acteurs, et en particulier celles des femmes, que

pendant longtemps on n'a pas considéré comme actrices du développement. Pour notre étude nous cherchons donc à voir comment se positionnent les politiques menées au Maroc en faveur des femmes et quels sont leurs impacts en termes de capacités.

Section II : Politiques publiques et programmes internationaux pour l'amélioration de la condition de la femme rurale au Maroc : des engagements en cours de mise en place.

Pour cette section nous voulons examiner les dispositifs institutionnels qui évoquent une approche genre de développement et les discuter en regard de ces éléments théoriques. Quelle place donnée à la dimension locale du développement, quel rôle des acteurs, et quels objectifs en termes de genre ?

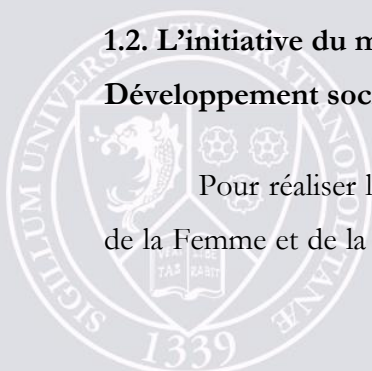
1. Les institutions nationales et leurs programmes dédiés à la promotion de la situation socio-économique de la femme au Maroc.

L'histoire de la prise en compte institutionnelle de l'approche genre au Maroc a commencé en 2006 avec la « stratégie nationale pour l'égalité par l'intégration de l'approche genre », suivie d'une circulaire du premier ministre en date du 8 mars 2007, incitant les différents départements ministériel à agir pour l'égalité et l'équité, optant sur des objectifs qui confèrent un cadre référentiel global par rapport aux initiatives engagées, et qui incite à une prise en compte systématique de la perspective de l'égalité genre mettent en cohérence et en convergence l'ensemble des initiatives. A travers « l'Intégration de la Femme au Développement » (IFD), les décideurs au Maroc ont essayé de prendre en considération et de répondre aux exigences des femmes par l'exécution de projets conçus pour la lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme féminin.

Les programmes mettent en avant un objectif de la lutte contre les disparités de genre dans le milieu urbain et rural. Plusieurs enjeux doivent être considérés, ils sont contenus dans une série d'initiatives portées par plusieurs ministères. Nous détaillons ici les initiatives portées par le gouvernement marocain et les organismes non gouvernementaux.

1.2. L'initiative du ministère de la Solidarité, de la Femme et de la Famille, et du Développement social, veille sur la promotion des droits de la femme :

Pour réaliser l'égalité et l'équité en faveur de la femme rurale, le ministère de la Solidarité de la Femme et de la Famille et du Développement social a choisi le plan nommé "IKRAM" qui



s'est étendu sur la période 2012/2016⁸. Ce programme étatique est issu dans sa grande majorité des dispositions de la nouvelle constitution relative à la promotion des droits de la femme en matière des droits civils, sociaux, économiques, politiques, environnementaux, et culturels etc. ... Il reprend aussi les directives royales dans le domaine de la promotion de la condition de la femme, ainsi que les directives des conventions internationales ratifiées par le Maroc, notamment la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁹(CEDAW).

Le plan gouvernemental présenté par le ministère de la Solidarité, de la Femme et de la Famille et du Développement social, s'appuie sur trois axes :

- la valorisation des participations des femmes dans tous les secteurs, privés ou publics ;
- l'égalité en termes de droits, des obligations, des opportunités, réservées aux femmes ;
- une citoyenneté exercée de manière égale par toute la composante de la société, hommes et femmes.

Les 8 domaines prioritaires de ce plan gouvernemental pour l'égalité sont :

- Constitution des règles de la parité, l'institutionnalisation et l'expansion des principes d'équité et d'égalité dans la société;
- Elaboration des fondements de l'enseignement et de l'éducation sur une base d'équité et d'égalité entre les filles et les garçons ;
- Disponibilité d'un accès adapté et égal aux services de santé ;
- Lutte contre toutes les formes de la discrimination à l'égard des femmes ;
- Extension des infrastructures de base afin d'améliorer les conditions de vies des femmes et de filles ;
- Autonomisation sociale et politique des femmes ;
- Attribution d'une égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le marché du travail ;
- Accès équitable et égal aux postes de prise de décision administrative et politique ;

⁸www.tanmia.ma

⁹ En anglais: Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Entre en vigueur en 1981 après sa ratification par 20 pays.

Dans le même cadre, entre l'Association des Femmes Entrepreneures (AFEM) et le ministère de la Solidarité, de la Femme et de la Famille et le Développement social, une convention de partenariat visant la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans les villes de Meknès, Tétouan, et Marrakech a été signée en 2016. Ce partenariat concerne l'accompagnement et le renforcement des nouveaux projets au niveau des villes précitées. Il concerne aussi la sensibilisation des acteurs territoriaux et leurs implications par l'organisation d'événements autour de l'entrepreneuriat féminin. L'objectif de cette initiative est la mobilisation des acteurs locaux, nationaux et internationaux pour le renforcement des compétences et des capacités des femmes entrepreneures locales. Elle est destinée dans sa grande majorité aux femmes issues de couches défavorisées et vulnérables¹⁰. Portant sur des formations, sur l'assistance technique, elle représente aussi une occasion pour développer le réseautage des femmes entrepreneures concernées

2.2. Initiative du ministère de l'Economie et des Finances, et l'adoption de la budgésation sensible de genre :

En 2002 le ministère de l'Economie et des Finances conjointement avec l'« ONU femmes » a initié un programme global de cette approche qui s'intéresse à l'ensemble des rôles assurés par les deux sexes dans une société donnée. Elle montre que ces rôles sont liés à un certain nombre de principes et de comportements assignés par la société. L'adaptation de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) au Maroc a été renforcée par son institutionnalisation à travers le rapport genre qui a été adopté depuis l'année 2005, accompagnant la loi de finances ayant pour objectif le renforcement des comptes face aux engagements contractés par l'Etat marocain en matière de développement humain et d'égalité des sexes. Dans ce cadre des engagements sont formés en faveur de la jouissance des femmes de leurs droits financiers à travers la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre¹¹.

2.3. Initiative du ministère des Affaires Etrangères, à travers la coopération internationale :

L'initiative a pour objectif de concrétiser les Objectifs du Millénaire de Développement¹²(OMD). Le ministère des AE s'est engagé dans l'appui des initiatives nationales

¹⁰<http://www.leseco.ma/> Article consulté le 13/07/2015

¹¹Synthèse du rapport genre, ministère de l'économie et des finances, 2014.

¹²En anglais MilleniumDevelopment Goals. Ils sont huit objectifs au total adoptés à New York en 2000 par 193 Etats membres de l'ONU, et 23 organisations internationales convenus de les atteindre en 2015. Les objectifs

à travers la consolidation de la coopération internationale avec les Etats et les agences, ainsi qu'avec les fonds et les programmes de développement du Système des Nations Unies (SNU). Le programme TAMKINE lancé le 30 mai 2008 est venu dans le même cadre, celui des nombreuses initiatives de promotion des droits humains des femmes dont le défi majeur est l'éradication de la violence à l'égard des femmes¹³.

Un autre programme qui intéresse la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités de genre est celui du « patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc ». Ce programme a été étendu sur la période 2008-2012 avec un financement assuré par le fonds espagnol pour la réalisation des « Objectifs du Millénaire pour le Développement ». Parmi les objectifs majeurs de ce programme, intervient le renforcement de la place du patrimoine culturel et des industries créatives dans les politiques et les stratégies du développement humain.

2.4. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain¹⁴, pour la lutte contre la pauvreté et la précarité des femmes.

Ce programme vise l'ensemble du Maroc, zones urbaines et rurales, à travers l'implication des catégories vulnérables des citoyens et l'amélioration de leur accès aux droits sociaux. Il s'appuie sur des principes fondamentaux tels que la bonne gouvernance, l'approche participative et le partenariat en matière de projets sociaux adoptant la dimension genre et visant la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité. A cet effet, des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été lancées impliquant les acteurs en charge du développement. De ce fait l'INDH a occupé le rôle « d'ensemblier » qui permet la participation des citoyens « des territoires de la marge » notamment les zones montagneuses et leur intégration dans des circuits en matière de choix des projets et de leur exécution.

A travers ses projets sociaux, l'INDH vise l'élargissement de l'accès aux équipements et aux services sociaux de base dans les territoires spécialement ruraux et pauvres, la promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi, le renforcement et la protection des populations

adoptés sont répartis en huit domaines : la réduction de l'extrême pauvreté ; l'éducation primaire pour tous ; la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes ; la réduction de la mortalité infantile ; l'amélioration de la santé maternelle...

¹³Programme TAMKINE : bonnes pratiques en matière de genre et LCVFF 2 MAEC, Rabat, 29 juillet 2010 Réunion d'experts sur les groupes vulnérables.

¹⁴Synthèse, rapport genre, ministère de l'économie et des finances 2014.

vulnérables de la société notamment les femmes rurales, la lutte contre la carence sociale dont souffrent ces territoires.

La dimension genre est présente dans la mise en place de la majorité des projets avec l'ambition de répondre aux préoccupations et besoins des femmes des régions montagneuses et enclavées, et afin de réduire les écarts en termes d'accès aux infrastructures, équipements et services de proximités de base. Ce programme témoigne donc une grande prise de compte de la dimension genre. Il est de grande ampleur avec près de 1.3 million de femmes concernées dans le cadre de plus de 22000 projets. La deuxième phase du programme INDH a connu une accélération des actions au profit des femmes. Ces actions concernent plusieurs domaines qui intéressent les populations de manière générale, dans le cadre des diagnostics locaux ou alors des actions spécifiques aux femmes. Pour ce qui est des projets de développement économique (AGR), la deuxième phase de l'INDH a connu une montée intéressante de leur nombre, plus de 980 d'actions facilitatrices d'appui et de soutien d'activités génératrices de revenu (AGR) ont eu lieu et ont bénéficié à plus de 36000 femmes à travers des appels à projets dans le cadre du programme transversal.

2.5. L'initiative du ministère de l'Education nationale, veuille sur la scolarisation des filles en milieu rural.

En matière de genre, la grande ambition de ce ministère s'incarne dans l'élimination des disparités entre les deux sexes dans l'enseignement de base. Dans ce sens des efforts pour l'encouragement de la scolarisation des filles en milieu rural ont été engagés. Le département responsable de l'analphabétisme et l'éducation non formelle faisant partie de ce ministère a déployé aussi des efforts pour la mise en œuvre des politiques publiques sensibles au genre. Il a mis en place un programme de lutte contre l'analphabétisme qui vise à éradiquer de manière progressive l'analphabétisme et à garantir le droit de l'éducation à tous ceux qui en sont privés, avec l'objectif de l'alphabétisation de 80000 personnes dont 60% des femmes et dont 80% dans le monde rural. Le ministère a également lancé un programme partenarial avec les ONG et lutte contre l'analphabétisme notamment par le projet intitulé « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes renforçant des capacités nationales pour un développement durable ». Dans la période 2010-2011, il atteint les 51% des inscrits avec un chiffre de 300700 jeunes filles et femmes. Dans le même cadre partenarial une mise en œuvre de la première phrase de l'initiative LIFE, « Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir » initiée par l'UNESCO¹⁵, a été

¹⁵En anglais, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

lancée. Elle touche nécessairement les femmes qui représentent la couche la plus touchée par l'analphabétisme, avec 38% d'entre elles encore analphabètes contre 23.5% pour les hommes. Ce fléau demeure plus représentatif en milieu rural où le taux d'analphabétisme atteint 58% pour les femmes.

Concernant les interventions contre l'analphabétisme, il faut ajouter les réalisations des programmes nationaux des institutions publiques avec plus de 39600 filles et femmes bénéficiaires du programme général. Par ailleurs des programmes des entreprises ont bénéficié à 1340 femmes¹⁶.

2.6. Initiative du Département de la jeunesse, lutte contre les disparités de genre à travers la parité dans l'emploi :

Afin de réduire les inégalités du genre et pour garantir un accès équitable et égal des femmes et des hommes à l'emploi, à la formation professionnelle et aux services de la protection sociale, ce département s'est fixé un objectif portant sur l'institutionnalisation du genre. Pour ce faire le département a consacré durant ces dernières années un important budget pour l'aide et à l'assistantat des associations et des institutions de la jeunesse, et de la protection féminine. Du point de vue de la jeunesse, le département s'est fixé un objectif portant sur l'institutionnalisation du genre avec l'objectif de réduire les inégalités du genre et pour garantir un accès équitable et égal des femmes et des hommes à l'emploi, à la formation professionnelle et aux services de la protection sociale.

2.7. Initiative du Ministère de l'Agriculture, veuille sur l'augmentation de la production et l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales:

D'après des estimations de l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) les deux tiers de la main d'œuvre féminine des pays en développement se livrent à des activités agricoles. Le constat annonce que les femmes rurales dans les pays en voie de développement représentent un élément important dans la production et dans les exploitations agricoles où elles travaillent sans rémunération, comme étant des travailleuses familiales, ou travailleuses rémunérées à temps partiel ou temps complet dans des grandes exploitations. Toutefois, des conditions sociales, économiques, politiques et culturelles locales portant sur l'accès aux ressources promotrices et le contrôle de celle-ci se traduisent souvent par des

¹⁶Synthèse du rapport genre, ministère de l'Economie et des Finances, 2012.

¹²Ibid

inégalités entre les sexes. Dans ce sens, le Maroc a ratifié les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et a préparé une réglementation spécifique pour le secteur de l'agriculture, au niveau du code du travail, et ce afin de mieux cadrer les conditions de travail des agriculteurs et pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes rurales. Le Ministère est engagé conformément aux dispositions exprimées dans le cadre de la convention internationale CEDAW. La convention oblige les Etats signataires à améliorer les conditions socio-économiques de la femme rurale et à développer les infrastructures de base, à savoir l'accès aux soins et à l'éducation. Dans son discours et ses projets, le ministère considère que la femme rurale contribue de manière directe à la sécurité alimentaire de son entourage, œuvre dans l'économie de son pays puisqu'elle participe à la production de la majorité des produits alimentaires cultivés mais malheureusement malgré cette importante contribution, son travail reste informel et généralement non rémunéré. Il reconnaît que la femme rurale rencontre plusieurs problèmes qui limitent son accès aux ressources productives d'une manière égalitaire, aux activités rémunératrices, ainsi qu'aux services essentiels notamment la propriété financière et les services de vulgarisation. Pour remédier à ce problème le département du ministère a préparé une approche de vulgarisation. Cette approche prévoit une exécution décentralisée et flexible en s'appuyant sur les besoins exprimés par les citoyens intéressés, et ce en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité de vie des populations rurales notamment celle des femmes rurales. Par ailleurs le ministère a une direction de l'enseignement et de la promotion de l'approche genre. Elle intervient spécialement dans le domaine de la promotion socio-économique en faveur des femmes rurales et ce à travers un encadrement technique pour les productions agricoles et par la mise en place des projets sociaux, elle intervient aussi pour ce qui est de la formation des filles d'agriculteurs et l'alphabétisation des adultes.

Pour garantir une grande participation de la femme rurale dans la modernisation et le développement du secteur agricole ainsi que pour réduire les écarts existants entre les hommes et les femmes au milieu rural en termes d'accès aux opportunités du secteur agricole, le département a réalisé des actions concrètes, dont la promotion des projets générateurs de revenus (PGR) dont font partie les coopératives féminines¹⁷.



¹⁷Idem.

A- Le plan Maroc vert, le programme phase du Ministère de l'Agriculture, pour la promotion des organisations féminines.

Le programme Maroc vert représente le projet phare pour la promotion du monde rural. Il se présente à travers les objectifs suivants :

- La lutte contre la pauvreté rurale en mettant les acteurs locaux fragiles à niveau à travers l'amélioration des revenus agricoles ;
- La valorisation des spécificités agricoles des territoires cibles ;
- Laisser un impact socio-économique sur les communautés et l'environnement cibles ;
- L'égalité des sexes.

Il s'agit d'une initiative du ministère de l'Agriculture qui veut un développement particulier par son importance. Les grands axes du projet portent sur la modernisation des petites et moyennes exploitations agricoles et la protection des ressources naturelles en mettant l'accent sur des principes tels que : la gouvernance, la solidarité, et la régulation sociale. Le PMV est fondé sur deux principaux piliers dont le deuxième pilier concerne les femmes. De manière générale, ce pilier II s'intéresse à l'accompagnement solidaire des productions qui se maintiennent dans le cadre des petites exploitations, spécialement dans les régions les plus marginalisées et défavorisées, notamment les régions montagneuses. Ce programme étatique vise donc la relance des petites productions avec un intérêt particulier accordé à la valorisation des produits de terroir¹⁸ où on confère aux produits locaux le rôle d'un levier pour l'économie locale dans certaines régions défavorisées. On considère qu'ils sont importants en tant que ressources précieuses qu'il convient de protéger et de mettre en valeur, cependant cette économie est fragile, dans un contexte où l'agriculture moderne l'emporte sur une agriculture qui s'appuie sur les méthodes traditionnelles. Dans ce cadre, le ministère a eu le soin d'élaborer une loi¹⁹ dédiée à la conception des Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (SDOQ), avec trois signes distinctifs : l'Indication Géographique Protégée, (IGP), l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et le label agricole.

Concernant l'objectif de l'égalité du genre, un volet d'accompagnement est venu avec des actions transversales touchant plusieurs domaines, en faveur des femmes rurales pour assurer l'augmentation et la pérennisation de leurs revenus tirés de l'agriculture et ce « afin de renforcer l'existant et de stimuler l'intégration de ces femmes au processus de développement des filières

¹⁸Ministère de l'Agriculture Fiche d'identification du programme de développement des filières du safran et du palmier dattier, office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate région de Souss-Massa-Draa, 2011.

¹⁹ Loi 25/06 entrée en vigueur depuis le 25 décembre 2009

ciblées et d'améliorer les conditions socio-économique au niveau des localités concernées... »²⁰. Dans ce sens est venue la promotion de l'organisation des femmes rurales dans les zones défavorisées à travers des associations de développement local ou des projets générateurs de revenus incarnés par des coopératives féminines. En outre, pour ce type d'organisme, le PMV a prévu des mécanismes d'assistance, d'encadrement et de formation avec une ambition qui porte sur la valorisation des produits agricoles locaux, et l'exploitation du savoir-faire féminin. Les stratégies du PMV pour atteindre ces objectifs concernent :

- *La formation professionnelle :*

Elle vise l'acquisition des méthodes pour maîtriser les techniques professionnelles, notamment les outils professionnels de conditionnements, de commercialisation, de labellisation, de la qualité, du management, etc. ...

- *L'assistance technique :*

Après diagnostics et concertation avec les bénéficiaires, cette action vise l'accompagnement technique au sein du projet social. L'objectif est d'intégrer les petits producteurs dans toutes les étapes depuis la préparation jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet.

- *L'appui aux organisations professionnelles agricoles :*

Les coopératives et les associations notamment féminines sont des cibles importantes pour le programme, ces organismes professionnels représentent les partenaires les plus visés par le ministère de tutelle, qui a mis en place un système de subventions et d'emprunts pour les aider. Il soutient et appuie les investissements réalisés à travers le fonds de développement agricole.

- *Aide pour la commercialisation :*

Pour assurer la durabilité des projets générateurs de revenu des petits agriculteurs, une stratégie d'accompagnement pour ces structures est mise en place afin de faciliter la prospection des marchés, la promotion des productions, et l'identification des circuits de production. Le plan Maroc vert adopte plusieurs approches pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur plusieurs composantes, une approche territorialisée, une approche partenariale, et une approche de gestion des résultats. Il rejoint ainsi le programme de l'INDH puisqu'il vise dans sa globalité la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des citoyens ruraux par des projets sociaux portant sur des AGR.

²⁰Idem

Le plan Maroc vert bénéficie de financements internationaux. Plusieurs conventions bilatérales et multilatérales ont été signées avec différents bailleurs de fonds qui ont manifesté qu'ils sont prêts à apporter leur contribution pour une bonne mise en œuvre du plan Maroc vert. Parmi les principales coopérations dans les zones d'action ciblées par le PMV, celles avec : l'GIZ, l'Union européenne, Programme Millenium Challenge Account Corporation, la Coopération Belge. Des financements sous forme de prêt ont été accordés, par la BM ,le FIDA, le FEM, la BAD, le FAO. Le représentant de la FAO au Maroc a exprimé que « la FAO est prête à aider les Etats membres qui souhaitent formuler et mettre en œuvre avec les partenaires compétents de la région une approche régionale pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes, qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et à favoriser le développement rural ». Le même représentant ajoute que « promouvoir l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes dans l'agriculture permettrait de lutter de manière durable contre la faim et la pauvreté extrême ».

B- Les coopératives dans le plan Maroc vert.

Il faut noter que les financements ne sont pas accordés à des projets individuels. Pour les organisations professionnelles notamment les coopératives féminines, la contractualisation et l'adhésion sont deux éléments indispensables pour bénéficier des financements accordés dans le cadre du PMV. Cette exigence est posée pour assurer la conformité des engagements de ces organismes professionnels avec les cahiers de charge pour ce qui est de la certification, le suivi des projets, et la labellisation. Ce plan est très important pour notre sujet. En effet, en matière d'intégration de l'approche genre, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime a entrepris des actions importantes pour la création des associations féminines et des coopératives féminines agricoles. Selon le Directeur de l'enseignement, de la formation et de la recherche au sein du ministère, « plus de 700 projets ont été financés au profit de 14000 femmes rurales, dans le cadre mené par le ministère ». Des mesures selon le même responsable ont permis aux femmes rurales d'acquérir des compétences, de développer la culture de participation à des salons et foires au niveau national et international, ce qui représente des initiatives permettant à la fois de valoriser les produits de terroir et d'améliorer le revenu et les conditions de vie de la femme rurale.



Photos 1 : Exemple des produits conçus au sein des coopératives, (Produits d'argan et dérivés)



Source, BEN-KHALLOUK, 2015

C- Le développement des coopératives a été soutenu au travers le programme MOURAFAKA.

Ce programme Mourafaka est le fruit d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Economie et des Finances et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO). Il a été adopté dans le cadre de la stratégie 2015 de l'artisanat, concrétisé dans le cadre d'un contrat programme étendu sur la durée 2006-2015 portant sur une stratégie de développement nommée « vision 2015, notre authenticité, moteur de notre essor »²¹. C'est un programme étendu de 2011 à 2015. Le soutien pour les coopératives se fait à travers un ensemble de services qui visent à assurer le démarrage et la continuité de ces structures dans le temps. L'appui post création est important car par rapport aux autres projets classiques le démarrage d'une activité économique dans le cadre d'une coopérative est long.

Les coopératives admises dans le programme Mourafaka sont celles nouvellement créées ayant un projet qui présente un certain nombre de critères notamment :

- Présentées par des jeunes diplômés et ou des femmes

²¹www.artisanat.gov.ma

- Profitant d'un soutien financé donné dans le cadre d'un programme national
- Ayant des retombés économiques et sociaux sur la communauté
- Valorisant les potentialités locales
- Ayant un caractère innovateur
- Engagées dans le développement d'une filière donnée.

Ces engagements gouvernementaux s'intègrent dans une volonté de développement de l'économie sociale et solidaire. Ils visent l'augmentation de la part de cette économie dans le PIB, de 1,6% en 2010 à 3,9% en 2020²².

Parmi les objectifs quantitatifs du programme:

- Le renforcement des capacités de 2000 coopératives sur la durée de 4 ans
- Assurer la durabilité des revenus d'environ 200000 femmes adhérentes
- L'adoption des activités novatrices au sein des coopératives pour garder une place dans le marché
- L'adoption d'une approche territoriale qui s'appuie sur les potentialités et les spécificités territoriales
- L'adoption de l'approche genre
- La coopération avec d'autres programmes notamment celui de l'INDH
- L'adoption d'une approche environnementale
- L'adoption d'une approche de suivi et d'évaluation en faveur des coopératives qui sont inscrites dans une démarche d'évaluation partagée.

Pour ce qui est des services dont les coopératives peuvent profiter dans le cadre du programme, on note le *diagnostic stratégique de la coopérative*. Il porte sur l'élaboration d'un plan stratégique de développement de l'organisme sur la base des besoins détectés au niveau de la coopérative (besoins en formation, besoins en assistance technique, besoins en promotion commerciale...). On note aussi les *formations de groupes et des coachings individuels*, ces formations se tiennent au niveau des régions pour renforcer les capacités des femmes adhérentes en vue d'assurer la durabilité, la performance économique et sociales de ces structures. Elles portent sur la gestion des ressources, le management, l'aspect juridique, la comptabilité, la préparation des assemblés générales. Le *coaching individuel* fait aussi partie des services dont la coopérative peut

²²Journal 'le matin 'article paru le 02 juin 2014.

profiter, il est basé sur le conseil, l'orientation et l'assistance technique pour la mise en place du plan de développement de la coopérative.

Photos 2 : Les formations dont profitent les présidentes des coopératives féminines.



Source, BEN-KHALLOUK, 2015

Outre le PMV, l'ODCO intervient lui aussi sur les coopératives. Les objectifs communs pour les deux intervenants précités sont les suivants :

- L'organisation interne et le progrès de la gouvernance des coopératives
- La modernisation des outils de production au sein des coopératives
- La maîtrise des techniques de gestion de la coopérative
- La réponse aux exigences du marché.

Une analyse par secteur monte qu'une grande partie des coopératives féminines opère dans l'artisanat avec un chiffre de 987 coopératives, ce qui représente 42% sur le tissu coopératif. 763 coopératives féminines opèrent dans l'agriculture avec une représentation de 34%. La transformation de l'argan assure la part de 12% de l'ensemble des coopératives (274 coopératives)²³.

²³www.aujourd'hui.ma article consulté le 16/08/2015.

En final malgré les efforts déployés en faveur de la femme rurale organisée dans les coopératives féminines, plusieurs contraintes demeurent présentes. Les institutions, indiquent que l'émancipation de la femme rurale reste entravée par :

- L'accès limité aux ressources et aux crédits
- L'insuffisance de la formation technique
- Le taux élevé d'alphabétisation
- La faible représentation des femmes dans les organisations professionnelles²⁴.

2.8. Initiative du Département de l'industrie et de commerce, supprime l'autorisation maritale pour l'exercice de commerce.

Pour ce qui est des activités commerciales et industrielles, le Maroc intègre dans son arsenal juridique les questions des droits de l'Homme et d'égalité entre les deux sexes. Le fait marquant ici porte sur la suppression de l'autorisation maritale pour l'exercice du commerce, une activité qui a été sujette auparavant à l'autorisation du mari²⁵. En outre, l'Etat garantit désormais à la femme le droit de la propriété et la liberté d'entreprendre et le libre commerce comme a été stipulé dans l'article 35 de la constitution²⁶. Et pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin le ministère a monté un programme qui fait de ce genre d'entrepreneuriat une priorité nationale, qui favorise la production locale et le développement des revenus en faveur des femmes rurales du nord du Maroc. Le projet s'est étalé sur deux phases : la phase I du projet a duré six ans jusqu'au 2007 et la phase II est entamée depuis 2008. Pour le développement de la très petite entreprise, l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) sous la tutelle du ministère a mis en place le programme « appui à l'entrepreneuriat féminin » en collaboration avec le projet TAAHIL MOUKAWALA de la coopération allemande (GIZ). Les actions entreprises dans ce programme visent essentiellement la promotion de l'entrepreneuriat au niveau de la population féminine ainsi que le renforcement des capacités d'intervention des femmes entrepreneurs. Cette collaboration entre l'ANPME et la GIZ a permis de réaliser deux programmes d'assistance de l'entrepreneuriat féminin.

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'ANAPME, les centres régionaux d'investissement et la coopération allemande, le programme «entre elles»²⁷ est lancé, en octobre

²⁴www.marocagriculture.com.

²⁵Article 17 code du commerce, 1995.

²⁶Synthèse du rapport genre, ministère de l'économie et des finances 2012.

²⁷Dispositif de l'ANPME pour l'appui à la jeune et la petite entreprise, 2011.

2009. Il a été conçu dans un cadre régional, impliquant dans sa mise en œuvre, les réseaux régionaux de modernisation des entreprises dans les cinq régions bénéficiaires à savoir : Meknes Tafilalt, Souss-Massa, Gharb Chrarda, Beni Hssen, Doukka-Abda, Marrakech-Safi. L'objectif principal de ce programme est de soutenir les femmes qui ont l'ambition de devenir des chefs de très petites entreprises ou de petites entreprises et les accompagner en phase de post création, à travers des ateliers de formation et de coaching individualisés dans de différents domaines de la gestion des entreprises. Le programme a bénéficié dans sa globalité à plus de 80 femmes entrepreneurs en post création.

Le deuxième programme est celui de : «développement de la force commerciale des femmes entrepreneurs», lancé en 2009 avec un objectif de développement et de renforcement des compétences et de la force commerciale des femmes micro entrepreneurs. Cette initiative porte sur deux actions majeures à savoir : l'alliance des formations en groupe et l'accompagnement individuel de ces femmes²⁸.

2.9. Initiative du ministère de l'Artisanat, porte sur des projets sociaux en faveur de la femme rurale.

La stratégie sectorielle de l'artisanat a pris en compte la question de l'égalité entre les deux sexes et l'autonomisation des femmes, et ce, à travers la mise en place de nombreux programmes et conventions. Ces programmes montés ont la volonté de développer les conditions de vie des populations rurales, notamment les conditions de la femme, via la création des projets sociaux portant sur des activités génératrices de revenus ainsi que sur des projets sociaux portant sur le développement du tourisme rural. Comme les femmes représentent une grande part des acteurs exerçant dans l'artisanat, un intérêt particulier a été accordé à ces femmes que ce soit en matière de formation, d'accompagnement ou d'appui technique, dans l'ensemble des chantiers ouverts. La création de « Dar Sanaa »²⁹ est parmi les actions entreprises. Cette institution créée dans un cadre de partenariat, porte sur un espace de production, d'exposition, de commercialisation et de formation en faveur des femmes artisanes organisées dans le cadre d'une association ou d'une coopérative. Ainsi ces dernières demeurent omniprésentes dans les actions de promotion et de commercialisation du produit artisanal tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, via notamment les coopératives artisanales³⁰.

²⁸ Synthèse du rapport genre, ministère de l'Economie et des Finances 2012.

²⁹ En français c'est la maison du savoir-faire.

³⁰ Synthèse du rapport genre, ministère de l'économie et des finances 2012.

2.10. Le programme de gouvernance locale, défend les droits des femmes et renforcent leur représentativité dans les postes de décision.

L'égalité d'accès des femmes et des hommes pour la gouvernance est aussi visée du point de vue de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) dans son article 21, en ce qui concerne la présentation aux élections et la participation à la gestion des affaires publiques. En effet, la DUDH stipule que «toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays soit directement, soit par l'intermédiaire de représentant librement choisis, que toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays et que la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics. Cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente qui assure la liberté de vote ». Dans le même cadre, le Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels (PIDESC) et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, ratifiées par le Maroc, défendent les droits des femmes et renforcent leur représentativité dans les postes de décision. Afin de répondre à ces normes internationales, le Maroc a commencé depuis 2008 à réformer sa charte communale, en révisant le mode de scrutin et en institutionnalisant et appliquant les mesures de discrimination positive. La même position a été prise par les articles 30, 115 et 146 stipulés dans la constitution de 2011 qui consacrent le droit des femmes à la participation à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques. Une réforme du code électoral est venue aussi affirmer la volonté d'établir la démocratie et la bonne gouvernance locale par un processus d'équité et d'égalité des sexes. A cet effet, l'établissement d'un quota des femmes dans les instances de prise de décision, au parlement et aux conseils communaux a été appliqué. A cela se rejoint le diagnostic participatif réalisé en partenariat avec l'Agence Américaine pour le Développement Internationale (USAID) sur l'état d'exercice de la fonction d'élue et de la participation des femmes à la gouvernance locale et qui a permis la constitution d'un plan d'action spécifique de soutien des femmes élues³¹ décliné sur 4 actions différentes, portant sur des objectifs liés à la formation des femmes élues, l'apport d'appui au réseautage par la création des canaux de communication (l'année 2011 a été marquée par la mise en place du 1^{er} forum des femmes élues locales d'Afriques) et formations sur la gestion des affaires communales et la bonne gouvernance locale³².

³¹Idem

³² Idem.

2. Programmes internationaux pour l'amélioration de la condition de la femme rurale au Maroc.

Après cet inventaire détaillé sur les programmes nationaux, il est nécessaire d'examiner également les institutions internationales. Sur le plan social elles interviennent au Maroc dans un cadre de collaboration avec les différentes institutions nationales qui œuvrent en matière de développement social, notamment le ministère du Développement social, de la Famille et l'Entraide, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Agriculture entre autres. De ce point de vue, des projets à vocation sociale sont élaborés entre les différents intervenants, avec un objectif qui vise l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration et l'application du contenu des différentes collaborations. La collaboration n'est pas un objectif en soi mais une démarche stratégique pour l'intégration de l'approche genre à la politique et au social au Maroc et réaliser les objectifs communs qui portent sur l'égalité entre les deux sexes, selon les considérations suivantes :

- L'égalité entre les sexes n'est pas une question isolée mais une question qui touche toutes les politiques nationales et les programmes nationaux et internationaux
- L'utilisation des ressources doit être au profit de tout le monde, hommes et femmes³³.

Selon LARABI Jaidi³⁴, «des organismes de coopérations bilatérales et multilatérales interviennent pour soutenir les initiatives menées par le gouvernement marocain à travers les différents ministères : une meilleure compréhension de l'environnement dans lequel elles interviennent, une sensibilisation des partis impliquées sur «les bonnes pratiques» internationales et le benchmarking, un appui au renforcement des capacités des acteurs, une contribution à la coordination »³⁵. Pour les décideurs l'intégration de genre dans les politiques ne représente pas un objectif en soi mais un moyen qui comporte des stratégies, des perspectives pour réaliser l'égalité de genre.

L'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques marocaines a connu l'intervention de plusieurs institutions internationales, dans notre travail on se focalisera sur celles intervenant sur notre terrain de recherche notamment : la GIZ, le FIDA, l'ONU.

³³Stratégie genre de la Coopération Internationale Allemande (GIZ), rapport sur l'état de mise en œuvre de la stratégie genre, octobre 2014.

³⁴Economiste, chercheur et consultant expert en approche intégrée de genre.

³⁵Bulletin trimestriel n° 2 L'approche intégrée d'égalité de genre, Numéro du mois de décembre 08.

Photo 3 : Des intervenants nationaux et internationaux dans les projets sociaux gendrés



Source, BEN-KHALLOUK, 2016

2.1 L'Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ), est parmi les principaux intervenants sur le champ du développement socio-économique avec une stratégie fondée sur le genre.

Elle Selon la présidente du directoire de la GIZ (lors de son discours sur la mise en œuvre de la stratégie genre), l'égalité de genre revêt une grande importance. Elle précise que « l'égalité de genre est un droit humain, une clé qui ouvre la porte au développement durable et un critère de qualité de notre travail. Nous sommes déterminés pour défendre ces principes ». La stratégie genre dédiée au terrain d'intervention de la GIZ est menée à travers l'acquisition des compétences techniques et des capacités. Ces compétences et techniques sont destinées à la promotion et au renforcement des droits et du rôle de la femme surtout rurale, elles ont aussi un rôle dans la décision liée aux donations et aux co-financements potentiels. Dans ce sens un nombre croissant de co-financements et donations a été octroyé par la GIZ en faveur des projets

de développement. Parmi les co-financements réalisés au Maroc en 2013 dans ce cadre, celui avec la Banque Islamique de Développement pour la création de revenus pour les femmes rurales au Maroc avec un budget de 44323 Euros financés à travers les conventions signées avec la GIZ ; avec des objectifs qui portent sur l'adoption des budgets gendérisés lors de l'établissement des budgets nationaux ; la facilitation d'accès aux droits fonciers par les femmes rurales ; la promotion des filières agricoles dans les régions défavorisées ; la participation politique des femmes rurales. Pour la mise en œuvre de sa stratégie la GIZ adopte un Système d'Analyse axé sur les Résultats (SAR), ceci dit qu'une stratégie gendérisée ne doit pas seulement se traduire dans le discours, elle doit d'abord être concrète, et pour cela la GIZ a mis en place des principes d'analyse et d'évaluation des coopérations. La dimension genre dans le modèle de résultat et le système de SAR est omniprésente. L'évaluation constitue le pilier sur lequel s'appuie la conception méthodologique, la mise en œuvre, le pilotage, l'emploi des ressources et des instruments des actions de chaque programme adopté par cette structure. La GIZ insiste sur la nécessité de rapports de qualité pertinents avec des recommandations réalisables ancrant d'une manière concrète le genre dans les systèmes d'objectifs et de résultats.

La section genre de la GIZ se coordonne avec le Maroc pour une action participative à travers des outils pour concrétiser son plan pratique. Le projet genre que cette section présente porte sur « l'intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social ». Parmi les collaborations les plus significatives, on peut noter un accord avec le ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité sur un projet régional étendu sur la période 2002 et 2014 avec une enveloppe de 7.3 millions d'Euros. Un autre projet aussi portant sur « l'intégration de l'approche genre dans la politique économique et sociale marocaine » a été adopté. On peut également citer le projet régional étendu sur la période 2010 et 2016 qui s'inscrit dans le même cadre avec une enveloppe de 41 millions d'Euros, ce projet a pour intitulé « l'intégration économique des femmes »³⁶. La GIZ a pris donc un rôle important dans l'appui au Maroc dans la mise en œuvre effective et durable de l'ensemble de ces initiatives³⁷.



³⁶Liste des projets de la GIZ au Maroc, développement, économique, durable.

³⁷Genre Maroc : bulletin trimestriel n° 2, l'approche intégrée d'égalité de genre, mois de décembre 2008.

2.2. Les organismes de l'ONU.

A- Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), pour la promotion économique des populations rurales.

La promotion économique des populations rurales, à travers la progression de la productivité agricole et para agricole est parmi les objectifs initiaux de la FIDA, or cet objectif ne pourrait pas être atteint par le seul moyen de la productivité. Il faut impliquer les institutions qui ont aussi un rôle et impact sur la réduction de la pauvreté. Cette conviction s'est consolidée à travers les résultats collectés tout au long de ses années d'intervention dans le domaine agricole. Dans ses stratégies cette organisation intervient et collabore avec les institutions dans des relations avec les bénéficiaires selon un mode participatif, et accorde de l'importance à la maîtrise par la communauté des programmes et des projets.³⁸.

Par ses interventions la FIDA cherche à :

- Faciliter l'accès des populations pauvres aux ressources en particulier les femmes rurales ;
- Renforcer les capacités des populations pauvres notamment des femmes rurales, pour pouvoir agir individuellement ou collectivement à travers l'entrepreneuriat et d'autres activités.

Ainsi, depuis ses premières expériences dans les zones cibles cette institution forge des partenariats avec les institutions nationales et internationales afin de détecter à travers les données et informations reçues les principaux obstacles de développement. Ce qui a été confirmé par la déclaration suivante : « La lutte contre la pauvreté n'est pas quelque chose que les pouvoirs publics, les organisations de développement ou les ONG peuvent faire pour les pauvres. Ils peuvent forger des partenariats et aider à mettre en place les conditions dans lesquelles les pauvres peuvent, grâce à leurs propres talents et compétences, trouver les moyens de sortir de la pauvreté » (Rapport 2001 du FIDA sur la pauvreté rurale).

³⁸Le FIDA et le ONG, partenariats, dynamique et valeur contre la pauvreté rurale, 2012.



Cadre stratégique du FIDA 2002-2006 (extrait)

(...)

“Depuis sa création en 1978, le FIDA s’est attaché exclusivement à réduire la pauvreté rurale en œuvrant avec les populations rurales pauvres des pays en développement pour éliminer la faim et la malnutrition, accroître la productivité et les revenus et améliorer la qualité de leur vie. Le FIDA continuera à œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté, telle qu’ils la perçoivent, en encourageant le développement social, l’équité entre les sexes, la création de revenu, l’amélioration de la situation nutritionnelle, le respect de l’environnement et la bonne gouvernance. Concrètement, cela signifie que le FIDA s’attachera: à développer et à renforcer les organisations représentatives des pauvres pour les aider à s’attaquer aux problèmes qu’ils considèrent essentiels; à élargir l’accès aux savoirs afin que les pauvres puissent exploiter les possibilités nouvelles et surmonter les obstacles; à accroître l’influence que les pauvres exercent sur les politiques et institutions publiques; et à renforcer le pouvoir de négociation des pauvres sur le marché. Objectif stratégique 1: Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations. Objectif stratégique 2: Améliorer l’accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie. Objectif stratégique 3: Améliorer l’accès aux actifs financiers et aux marchés”.

(...)

Parmi les recommandations du FIDA en matière de genre on trouve:

- Au niveau local la population qui doit choisir ses partenaires et décider ses priorités en matière de développement
- coordonner le travail d’une façon étroite entre le gouvernement et les donateurs de manière à soutenir les initiatives des ONG tenant à développer les capacités locales
- s’appuyer sur le développement des capacités de la population et spécialement des femmes
- Une décentralisation des politiques indispensable, ainsi qu’une amélioration de la communication en faveur des communautés locales
- Offrir des programmes de formation pour la population locale.



B- Le FAO, en faveur d'une amélioration de la situation socio-économique de la femme rurale.

Au Maroc cette organisation a cherché à promouvoir les solutions techniques en fonction des besoins exprimés par les femmes rurales. Elle prend en compte les contraintes auxquelles les femmes rurales sont confrontées. Les solutions se sont présentées à travers des projets générateurs de revenus, dans un objectif qui porte sur la promotion de la situation socio-économique de la femme rurale.

C- Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), un partenaire important dans la mise en œuvre des stratégies gendérisées au Maroc.

Selon le Secrétaire Général de l'ONU, « ensemble, les femmes rurales peuvent jouer un rôle moteur pour faire progresser le monde. Nous devons mettre à profit cette force pour atteindre nos trois objectifs interdépendants pour 2015, qui consistent à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à adopter une nouvelle perspective de développement durable et à conclure un accord universel et efficace sur le climat³⁹. Selon l'UNIFEM il est important d'institutionnaliser et de formaliser la dimension genre, que ce soit dans la gestion des ressources humaines, ou le développement des projets sociaux. Dans ce cadre l'UNIFEM intervient et soutient le ministère des Finances et de la Privatisation dans son pilotage de la « budgétisation sensible au genre » lancée depuis 2003. Cette collaboration œuvre pour que les politiques publiques et les pratiques budgétaires soient conçues avec la transparence et l'efficacité afin de réduire les aspects de la pauvreté et des inégalités selon le genre⁴⁰. Par ailleurs, avant sa contribution aux projets gendérisés pour le développement, cette institution a effectué une série de consultations avec le gouvernement marocain, les autorités locales et les organismes de la société civile en milieu rural. Son intervention est axée sur un certain nombre d'objectifs⁴¹ :

- Dans un contexte national sur :

- Le renforcement du mouvement égalitaire des droits de l'homme
- La mise en valeur des dynamiques de partenariat entre l'Etat et la société civile
- La mise en place de l'initiative nationale pour le développement humain

³⁹M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général de l'ONU, Message 2015.

⁴⁰Budgétisation sensible au genre au Maroc Avril, 2006.

⁴¹Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du nord, publications basée sur les études de cas de la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Egypte, 2014.

- Dans un contexte international :
 - La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) suite au sommet du Millénaire en 2000.
 - La mise en œuvre des recommandations du sommet mondial pour le développement social de Copenhague, mars 1995, par le Maroc pour l'amélioration de la condition de la femme rurale.

Par ailleurs, le Maroc n'a pas prévu une stratégie spéciale pour cela, en effet les programmes et les politiques conçus pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le milieu rural font partie des programmes nationaux notamment le plan Maroc vert et INDH, soutenus par les organisations internationales et des bailleurs de fonds internationaux.

D- La Banque Mondiale (BM) : une action contre la pauvreté au Maroc en renforçant l'égalité des sexes.

Le groupe de la Banque Mondiale part du principe que nulle communauté ou économie ne peut relever les grands défis du XXI^e siècle sans l'entière participation des femmes et des hommes sur le même pied d'égalité⁴². En effet, pour profiter des opportunités favorables à tous les individus, les familles, les économies, une libération pleine du potentiel productif des femmes doit avoir lieu. Pour ses stratégies d'intervention, la Banque Mondiale élabore des Cadres de Partenariat Stratégique (CPS) à travers lesquels elle définit les priorités de développement sur ses terrains d'intervention selon un niveau et type de solution mobilisé sur une période donnée, impliquant les acteurs gouvernementaux et les autres partenaires de développement tels que la société civile et la communauté des bailleurs de fonds. .

Les priorités de développement se traduisent à travers les axes transversaux⁴³ genre, jeunesse, voix et responsabilité sur lesquels elle focalise ses objectifs pour une promotion d'accès des femmes spécialement rurales aux opportunités économiques. Elle permet l'investissement en faveur des femmes dans les zones rurales par la dynamisation des secteurs économiques. Elle encourage l'entrepreneuriat à travers le financement et l'assistance technique, la mobilisation des partenaires, le renforcement des capacités, la promotion de l'innovation, l'apprentissage, et la mobilisation des partenariats⁴⁴. Dans ce sens et suite à la forte demande d'appui présentée par le Maroc pour concrétiser ses réformes fondamentales, cette institution est intervenue dans un cadre de

⁴²Cadre de partenariat stratégique 2014-2017 entre la banque mondiale et le gouvernement marocain.

⁴³ Idem

⁴⁴Rapport, égalité des sexes et développement ,2012.

coopération selon un processus de participation. Cela a produit par la suite une prédominance des programmes d'appui budgétaire dans le portefeuille de la Banque Mondiale au Maroc à travers des prêts. Par exemple, un des prêts soulevé à 300Millions de Dollars EU a été octroyé pour l'appui de la deuxième phase de l'INDH, ce qui représente une enveloppe très importante⁴⁵.

En guise de conclusion pour cette partie, comme suit un tableau récapitulatif avec les principaux acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le champ des projets sociaux gendérisés au Maroc.

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le champ des projets sociaux gendérisés au Maroc

<i>Les acteurs nationaux</i>	<i>Les objectifs</i>	<i>Les actions entreprises</i>
Le ministère de l'Intérieur à travers le programme INDH	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ; • Amélioration de la situation socio-économique de la femme ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets de développement incarnés par les (AGR), notamment les coopératives féminines
Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime à travers les (DRA, DPA, ADA, ONCA, ANDZOA) à travers le Plan Maroc vert	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre la pauvreté rurale • La valorisation des spécificités agricoles des territoires cibles • Egalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre des programmes du plan Maroc vert. • Pilotage et suivi des projets de développement des filières dans les zones montagneuses • Pilotage et suivi des coopératives
L'Agence de développement social (ADS)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs locaux (associations et coopératives) • Promotion du développement social 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui local aux programmes nationaux pour le développement social • Financement des projets de développement social des zones de la marge
L'Office de développement et de	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des structures des coopératives sur les territoires de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation des demandes de constitution des

⁴⁵www.banquemonddiale.org.

coopération(ODCO)	marge <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des coopératives en termes de communication, de gestion et de commercialisation. • Réalisation des unions des coopératives. 	coopératives à travers le pays. <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des unions des coopératives • Financement des compagnes de vulgarisation de création des coopératives • Offre des formations, l'information et l'assistance juridique aux coopératives
<i>Les acteurs internationaux</i>	<i>Les objectifs</i>	<i>Les actions entreprises</i>
Le Millenium Challenge Corporation(MCC)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pauvreté au Maroc • Stimulation de la croissance économie à travers la promotion de l'emploi dans les trois secteurs : agriculture, artisanat et pêche • Appui aux femmes dans les zones de la marge 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets à caractère social notamment les coopératives féminines
Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion économique des populations rurales, à travers la progression de la productivité agricole et para agricole • Faciliter l'accès des populations pauvres en particulier les femmes rurales aux ressources, • Le renforcement des capacités des populations pauvres notamment des femmes rurales, 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets de développement agricole aux pays en voie de développement • Suivi des projets de développement agricole surtout ceux à caractère social
L'Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement (GIZ)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et renforcement des droits et du rôle des populations pauvres, surtout la rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-financements et donation octroyé en faveur des projets de développement.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des solutions techniques selon les besoins exprimés par la population cible. • Promotion de la situation socio-économique de la femme rurale 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement des projets générateurs de revenu (AGR) • Appui technique des projets générateurs de revenu
Le fonds de Développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) • Réduction des aspects de la pauvreté et des inégalités selon le genre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien du ministère des Finances et de la Privatisation dans son pilotage de la budgétisation sensible au genre lancée depuis 2003
la Banque Mondiale (BM)	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement • Renforcement de l'égalité des sexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux projets sociaux à travers des prêts accordés à l'Etat. • Assistance techniques aux projets sociaux, notamment les coopératives féminines.

Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Du point de vue des institutions, on peut retenir de cet inventaire que :

- Le nombre élevé d'institutions et de programmes risque de poser un problème de coordination et de synergie entre ces différents institutions et programmes ;
- La question du genre est disséminée un peu partout et cela risque de la dissoudre ;
- La question est toujours affichée, identifiée, mais souvent intégrée dans des programmes sur la pauvreté et d'analphabétisme qui ne ciblent pas uniquement les femmes. Il n'y a pas de mesure particulière pour les femmes ;
- Le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance n'est pas spécialement présent. Il est de second ordre par rapport aux grands ministères (agriculture et intérieur).



Section III : L'impact des politiques de promotion de la femme rurale.

1. Une attention particulière accordée à la femme rurale.

Comme nous l'avons déjà précisé, à travers ces programmes une grande attention est accordée à la promotion de la condition socio-économique de la femme rurale. La femme rurale joue un rôle – généralement informel- dans les régions défavorisées, à travers les activités agricoles. Elle contribue d'une manière considérable au revenu de sa famille par un travail souvent non rémunéré et qui contribue pourtant à la richesse de la société. De ce fait, elle constitue une force importante dans le travail et la production. Ce constat a incité les organismes nationaux et internationaux à la conception d'un certain nombre de programmes qui mettent en avant les principes d'équité et de solidarité en faveur de la femme rurale (comme nous l'avons présenté dans les sections précédentes), en voulant faire d'elle un acteur et une partie intégrante dans le processus de développement des zones rurales auxquelles elle appartient. L'intérêt accordé à la promotion de la femme rurale est incarné par des projets concentrés sur les activités génératrices de revenus (AGR) et sur la création d'emploi, ayant pour objectif global d'assurer la promotion de la femme et son intégration dans le développement, on lui attribuant la fois le rôle d'acteur et bénéficiaire.

2. Les leviers de politiques publiques et aides internationales centrées sur l'exploitation des ressources naturelles par les femmes rurales dans le cadre des activités génératrices de revenus -AGR-

2.1. La valorisation des ressources naturelles.

Nous avons déjà présenté à travers l'approche territoriale la relation entre la ressource territoriale et le développement local et comment la ressource territoriale représente à la fois un moyen et un objectif explicite des politiques de développement local. Ici nous enchaînons avec la définition de ce terme ainsi que sur sa relation directe avec les AGR. Le concept de la ressource naturelle est peu défini par les instances nationales et internationales. La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ⁴⁶ est parmi les rares initiatives conçues qui ont incarné l'importance de cette notion à travers sa définition. La CACNRN définit donc cette notion à travers une liste exhaustive qui détermine ce qu'on peut considérer ou non comme ressource naturelle. Dans sa première version de 1968, la convention à travers son article

⁴⁶La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles a été adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine en juillet 2003.

3 disposait que la notion de ressources naturelles « signifie ressources naturelles renouvelables, c'est-à-dire les sols, les eaux, la flore, la faune ». En 2003 la CACNRN est venue avec une version modifiée dont le texte stipule à travers son article 5 qu'à travers l'expression « ressources naturelles », on entend « Ressources renouvelables, tangibles ou non tangibles, notamment les sols, les eaux, la flore et la faune, ainsi que les ressources non renouvelables » (Fernandez, Malw'et Negrutiu, 2014).

La convention exprime à travers cette modification une prise de conscience qui porte sur le fait que toutes les ressources naturelles ne sont pas forcément renouvelables et qu'il faut engager d'importants efforts pour leur préservation, particulièrement par les populations qui ont une relation en amont avec ces ressources naturelles et l'usage de la biodiversité.

Dans ce cadre les politiques publiques sont venues avec des dispositifs d'action collective, qui incitent les acteurs locaux à se grouper dans des configurations afin de protéger les ressources naturelles et d'extraire la rente qui leur est associée, avec la logique que « l'action collective renvoie alors à la coordination des acteurs au niveau horizontal pour activer des ressources spécifiques ancrées territorialement » (Pecqueur, 1996). Dans ce cadre la ressource naturelle revêt le caractère du bien commun ou d'une « propriété commune » (Ostrom, 1990).

Etant donné que la femme est une partie intégrante dans l'utilisation des ressources naturelles dans les zones rurales auxquelles elle appartient où elle contribue d'une manière considérable dans le revenu de sa famille par un travail et une production souvent informelle, et non rémunérée mais qui contribue efficacement à la richesse de la société, les organismes nationaux et internationaux ont multiplié un certain nombre d'initiatives qui mettent en œuvre l'exploitation des ressources naturelles en faveur de la femme rurale. Ces initiatives portent notamment sur les AGR qui invitent à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans un cadre de développement local qui permet à la fois et la promotion de la femme rurale et la promotion des ressources naturelles locales.

Dans ce sens des programmes étatiques sont venus avec des instructions qui incitent les femmes rurales à la valorisation des ressources territoriales spécifiques, qui représentent un potentiel créatif des opportunités autant dans le domaine économique que dans le domaine social- tout en adoptant une approche partenariale d'exploitation, pour en effet générer un développement territorial diversifié, sur des territoires spécifiques par leurs caractéristiques, leurs fonctionnements, leurs produits et leur savoir-faire. Les projets concentrés sur les activités génératrices de revenus (AGR), incarnent l'outil réservé à l'exploitation de ces ressources naturelles. Ces structures ont pour objectif d'assurer la promotion de la situation de la femme rurale et son intégration dans le développement tout on étant acteur et bénéficiaire à la fois.

Parmi les projets pilotes dans ce sens, le projet arganier lancé en 2006, qui porte sur «l'appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'arganeraie dans le sud-ouest du Maroc»⁴⁷. Ce projet est guidé parallèlement par l'agence de développement social (ADS) et l'Union européenne. Le projet s'inscrit dans une approche genre, de développement économique et dans une approche partenariale dans la gestion des ressources naturelles, à travers le développement des activités génératrice de revenu (AGR) utilisatrices de la ressource naturelle de l'arganeraie. La production de l'huile d'argan et autres produits de terroir par les femmes rurales ainsi que la contribution à l'engagement de ces femmes dans la préservation et à la gestion durable de l'arganeraie a ciblé les provinces suivantes : Essaouira, Agadir, Inezgane, Ait Melloul, Chtouka ait Baha, Tiznit et Taroudant. Ce genre de projet porte sur plusieurs objectifs ambitieux dont le renforcement de la capacité de production et de commercialisation des coopératives féminines, la contribution au développement socio-économiques des populations locales notamment les femmes rurales et la protection des ressources naturelles (Asstour, 2010).

2.2 La mobilisation des ressources naturelles par les coopératives féminines.

Notre zone de recherche dispose d'importantes ressources naturelles dont la valeur est reconnue par la population locale notamment les adhérentes des coopératives féminines, et qui d'ailleurs lie directement l'existence de leurs coopératives à l'exploitation des ressources naturelles locales. En effet, les coopératives féminines dépendent directement des ressources naturelles dont la préservation et l'exploitation sont promues par les stratégies étatiques pour le développement local des zones de la marge. Toutefois, dans l'absence d'une stratégie claire avec des mesures concrètes qui favorisent l'exploitation de ces ressources dans un cadre respectant les exigences de l'économie sociale et solidaire, les ressources naturelles sont mises à la disposition d'un marché néolibéral avec ses pratiques qui visent la recherche du profit. En effet, d'après l'analyse des programmes genrés dédiés à la création et la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, -notamment les coopératives féminines- nous avons constaté que ces programmes consacrent un caractère formel détaillant chaque étape du projet (AGR) passant de la conception jusqu'à la mise en œuvre effective du processus de production au sein des structures, contrairement à ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles exploitées dans le cadre de ces projets. Les ressources naturelles demeurent sujettes à des stratégies dont le contenu ne prévoit pas des mesures concrètes pour la gestion et l'exploitation de ces ressources dans un

⁴⁷Projet UE/MEDA/ADS « Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'arganeraie dans le sud-ouest du Maroc »,2006.

cadre réglementé. A cela s'ajoute le fait que ces stratégies revêtent un caractère national. Elles intéressent l'ensemble du territoire marocain sans prise en compte des spécificités culturelles, ethniques, historiques de chaque zone cible ce qui peut provoquer une grande disparité pour ce qui est des résultats escomptés.

Photo 4 : Exemple de la matière première exploitée dans les coopératives (argan, romarin)



Source, BEN-KHALLOUK,2016

3. Mise en œuvre des politiques publiques et aides internationales pour des autocréations et des auto-appropriations des AGR féminines (le cas des coopératives féminines).

3.1- Les coopératives féminines au Maroc⁴⁸

A- Les coopératives : un rôle ancien dans le développement socio-économique.

L'apparition des premières expériences des coopératives date de 1937. Celles-ci sont alors implantées par les autorités du protectorat pour des raisons politiques, avec un nombre de 62 coopératives. La majorité était agricole et artisanale, certaines continuent d'exister à nos jours. L'intervention de l'Etat a depuis varié, avec des périodes de retrait et d'autres plus volontaristes. Depuis 1956 l'organisation de la production dans un cadre coopératif a constitué pour le Maroc un choix stratégique et ce afin de moderniser et développer les secteurs traditionnels notamment celui de l'agriculture. En effet durant la période étendue entre 1956 et 1983, l'Etat a initié des mesures pour encourager le développement des coopératives, parmi ces mesures on note la promulgation des premiers textes juridiques autorisant la constitution de coopératives minières, des coopératives d'habitation, des coopératives agricoles de réformes agraires entre autres. 1962 a connu la création de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), organisation destinée à l'appui des coopératives en terme de formation, d'information, de coordination et d'encadrement technique des coopératives. Cela a engendré une considérable hausse dans le nombre des coopératives qui passe de 62 en 1957 à environ 2000 en 1983. Puis la troisième étape de l'histoire des coopératives voit le désengagement de l'Etat des affaires des coopératives et une disparition de la spécificité de la législation coopérative. A partir de 1983, l'Etat a appliqué une politique de suppression de certains avantages préférentiels octroyés auparavant. Ce désengagement de l'Etat est venu dans un objectif de créer des structures de coopératives autonomes à travers la valorisation du capital humain grâce à la formation et la sensibilisation. A cet effet, un arsenal juridique unique pour les coopératives a été adopté, anéantissant les textes antérieurs. Toutefois, ce cadre juridique représenté par la loi 24/83 et qui précise le statut général des coopératives et les missions de l'ODCO a attendu jusqu'à 1993 pour qu'il soit totalement en vigueur. Son application sur le terrain a montré qu'elle est porteuse de lacune et défauts, ce qui a poussé les ministères de tutelle de l'ODCO à en apporter des amendements.

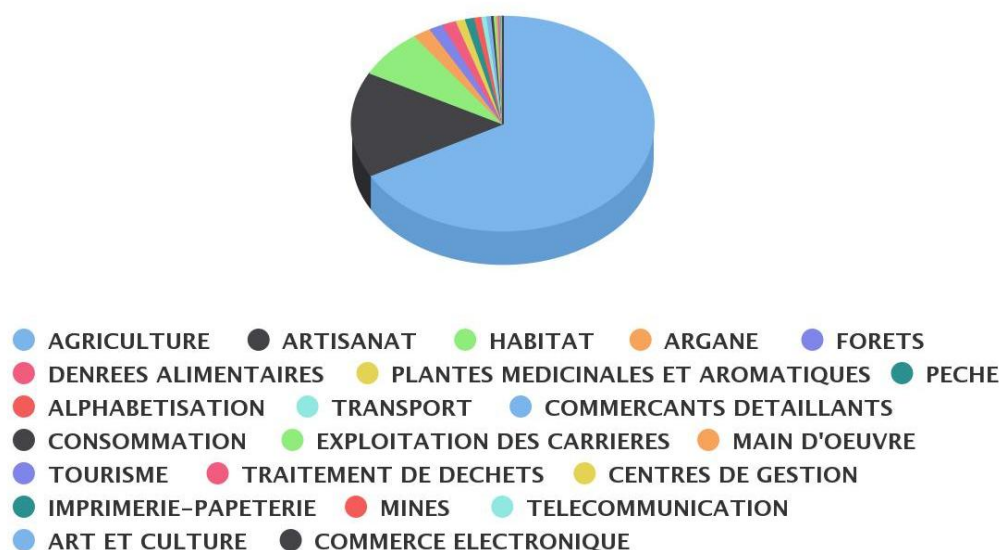
⁴⁸Cette partie a pour source www.odco.gov.ma

B- Les coopératives, un outil de création de l'emploi et d'intégration de la femme rurale dans la vie active

Au début, les premières initiatives nationales pour l'encouragement à l'organisation de producteurs dans des coopératives n'ont pas été associées à des principes favorisant les activités génératrices de revenus dans un cadre social et solidaire. Ce n'est qu'à partir de l'an 2000 que l'Etat a initié un certain nombre de programmes qui se fixent des objectifs en matière économique, sociale et humaine pour le développement des zones marginales. Dans ce sens les engagements publics en matière sociale ont pris de l'ampleur dans un cadre coopératif favorisé par des programmes et des financements spéciaux dédiés à cet effet.

En effet, selon les dernières statistiques le nombre des coopératives a connu une montée significative après l'an 2000, dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Royaume.

Figure 5 : Coopératives par secteur en 2015



Source : ODCO, 2015

D'après le graphique pré-exposé, le secteur de l'agriculture dispose de la plus grande part au niveau du nombre des coopératives, suivi par celui de l'habitat, puis de celui de l'artisanat. La part des coopératives qui œuvrent dans le domaine de l'arganier vient en 4eme position, dans cette catégorie on trouve les coopératives féminines appuyées par les programmes nationaux, et

internationaux pour la promotion de la situation socio-économique de la femme rurale. Toutefois, on peut se poser la question pourquoi l'ODCO classe les coopératives qui œuvrent dans le domaine de l'argan séparément des autres dans le domaine de l'agriculture, surtout que les programmes de promotion des coopératives d'argan, notamment ceux portés sur le pilier II du Plan Maroc Vert, émane du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. La réponse porte la volonté étatique de valoriser cette ressource et de lui consacrer des initiatives spéciales par rapport aux autres ressources exploitables dans le domaine de l'agriculture

Tableau 2 :Le nombre des coopératives par secteur, nombre des adhérents en 2015.

Secteur	Nombre	Adhérents
Agriculture	10542	355343
Artisanat	2497	35584
Habitat	1146	50361
Argan	299	7448
Forets	236	9899
Denrées alimentaires	236	2306
Plantes médicinales et aromatiques	157	3715
Pêche	153	5562
Alphabétisation	122	1148
Transport	86	1840
Commerçants détaillants	78	1409
Consommation	41	6855
Exploitation des carrières	38	1335
Main d'œuvre	32	340
Tourisme	19	139
Traitement de déchets	14	426
Centres de gestion	13	115

Secteur	Nombre	Adhérents
Imprimerie-Papeterie	9	66
Mines	6	245
Télécommunication	5	39
Art et culture	5	48
Commerce et électronique	1	8
Total	15 735	484 231

Source : ODCO,2015.

D'après le tableau, le nombre le plus élevé des adhésions dans les coopératives est enregistré au niveau des coopératives agricoles, suit par celui des coopératives des habitats, puis de celui des coopératives artisanales. Les adhérents au niveau des coopératives de l'argan sont moins significatifs par rapport aux autres domaines précités, toutefois, c'est dans le domaine de l'argan qu'on trouve le plus grand nombre des coopératives projet-pilotes, pour la promotion de cette ressource naturelle, spécialement à travers les coopératives féminines.

4. Politiques publiques pour des autocréations et des auto-appropriations des AGR féminines (Cas des coopératives féminines)

L'AGR est définie dans un manuel de l'INDH comme étant «une activité qui consiste à produire des biens ou des services et/ou à transformer des produits en vue de les vendre, à la différence des projets d'infrastructures sociales de base (piste rurale, école, Dar Taliba⁴⁹, eau potable, etc.), qui sont des biens publics dont la communauté bénéficie et qui ne génèrent pas de revenus directement. L'AGR ne bénéficie, en premier lieu, qu'à ceux qui la mettent en œuvre, ses promoteurs, les activités qui en découlent tirent leur revenu du marché et obéissent donc à la loi de l'offre et de la demande. Les AGR, en tant qu'activités économiques obéissant aux lois du marché, doivent être rentables et pérennes quel que soit leur lieu d'exercice (milieu rural ou urbain) »⁵⁰

La promotion de l'emploi productif pour la lutte contre la pauvreté au Maroc s'inscrit dans le cadre de l'Initiative de la Promotion de l'Emploi (IPE), cette dernière s'inscrit à son tour dans le cadre de l'INDH, qui a pour but l'amélioration et l'élargissement des ressources de revenus des

⁴⁹ Maison des étudiants.

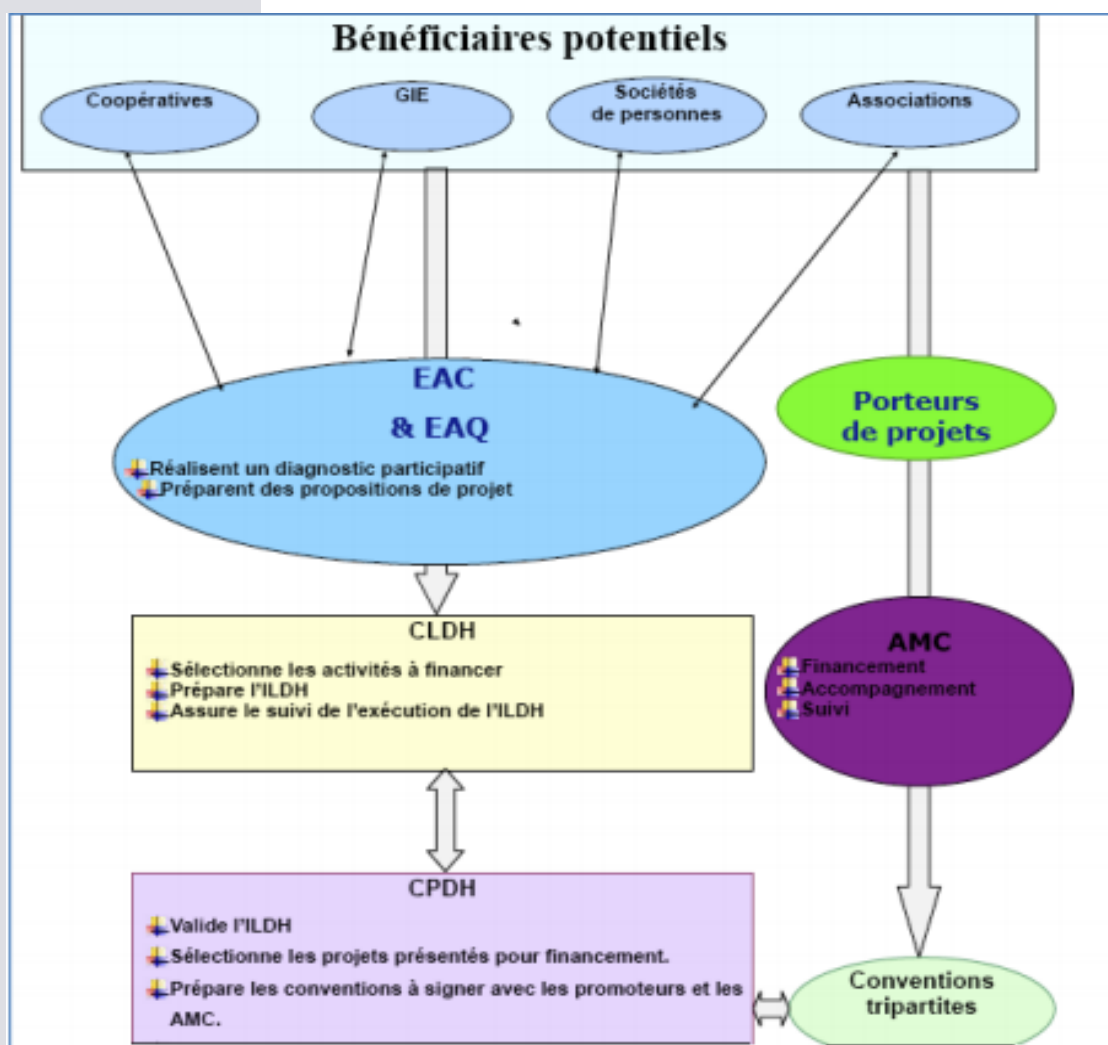
⁵⁰Initiative nationale pour le développement humain. Manuel de procédures, Activités génératrices de revenus (AGR),2011-2015.

populations pauvres à travers la promotion des (AGR) et l'emploi, de l'initiative privée et le renforcement des capacités locales. L'INDH précise pour les projets d'AGR un certain nombre des critères d'éligibilité qu'il doit falloir honorer afin de pouvoir bénéficier des subventions dédiées à la promotion de ce genre d'initiative. Les populations qui peuvent bénéficier de financements dans le cadre de l'INDH doivent appartenir à des couches sociales pauvres, exclues, ou dans une situation de précarité. Elles doivent également être organisées dans des entités formelles comme les coopératives, des groupements d'intérêt économique, des sociétés de personnes ou des associations. Le projet social demandeur de financement doit être durable, générant des bénéfices et ayant un éventuel marché. Ces éléments sont analysés par l'étude de marché et du compte d'exploitation prévisionnel du projet social.

Le coût de ce genre de projet sociaux est limité à 250 000 DH (sauf pour le cas des projets structurant à fort impact⁵¹) dont la contribution de l'INDH se limite à 70% du coût total, l'apport personnel des associés doit être d'un minimum de 10%, celui des associations de microcrédit est limité à 20%. Quant aux projets à fort impact la contribution de l'INDH peut atteindre 500 000 DH sans que cette contribution dépasse les 70% du coût total du projet. En revanche, les citoyens ayant déjà bénéficié d'un financement public dans le même cadre ou dans un autre cadre, les fonctionnaires de l'Etat, les agents d'entreprises publiques, les salariés d'entreprises privées, les porteurs de projets nuisant à l'environnement ou reposant sur le travail des enfants sont privés de l'aide financier de l'INDH. Le type de l'AGR à financer se définit après les diagnostics territoriaux participatifs (DTP) qui recensent les activités courantes dans les régions ciblées, ayant des possibilités de réussite. L'AGR peut être relatif au secteur primaire, secondaire ou tertiaire. Les AGR peuvent porter sur des projets sociaux de coopératives, des groupements d'intérêt économique, des sociétés de personnes ou des associations. La validation du projet par les services concernés (l'équipe d'animation communale, l'association de micro-crédit, la communauté locale de développement humain, la communauté provinciale de développement humain) se passe selon le processus suivant : (page suivante)

⁵¹Projet mettant en place des organisations, des réseaux ou des outils ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté, une filière, d'un territoire, il peut générer ou appuyer d'autres projets et rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun. (Définition donné par la fondation : Synergie Lyon Cancer).

Figure 6 : Initiative Nationale du Développement Humain, Manuel de procédures, Activités génératrices de revenus.



Source : Manuel de création des AGR, INDH, Ministère de l'Intérieur

Dans le cadre de l'INDH, le nombre des AGR a connu une montée intéressante. Plus de 980 AGR ou des actions facilitatrices d'appui et de soutien d'activités génératrices de revenu ont eu lieu et ont bénéficié à plus de 36000 femmes à travers des appels à projets dans le cadre du programme transversal. Malgré son poids et son important degré d'intervention dans ce genre d'initiative, l'INDH n'est tout de même pas le seul programme en faveur des AGR. En effet, dans les zones défavorisées les AGR sont appuyées soit par un seul organisme, soit par plusieurs et cela selon la taille, l'importance du projet, sa demande de financement, ses objectifs qui peuvent variés entre la création d'une dynamique locale, la réponse à la demande du marché et l'intégration de la femme rurale.

Le Plan Maroc Vert à travers son pilier II a rejoint le programme de l'INDH, puisqu'il vise aussi dans sa globalité la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des citoyens ruraux, par des projets

sociaux portant sur les activités génératrices de revenus. Dans ce sens est venue la promotion de l'organisation des femmes rurales dans les zones défavorisées, à travers des projets générateurs de revenus incarnés par des associations de développement local ou par des coopératives féminines. Pour ce type d'organismes le PMV a prévu des mécanismes d'assistance, d'encadrement et de formation avec une ambition qui porte sur la valorisation des produits agricoles locaux, et l'exploitation du savoir-faire féminin.

Pour se faire, le PMV a adopté certaines stratégies pour la concrétisation des objectifs escomptés dans les projets des AGR et ce à travers :

- La formation professionnelle : elle consiste à l'adoption des méthodes qui permettent aux bénéficiaires de maîtriser les techniques professionnelles, notamment les outils professionnels de conditionnements, de commercialisation, de labellisation, de la qualité, du management, ainsi que pour compléter les compétences existantes.
- L'assistance technique : après le diagnostic et la concertation avec les bénéficiaires, vient cette action qui vise l'accompagnement technique au sein du projet social d'AGR. L'objectif c'est d'intégrer les petits producteurs dans toutes les étapes depuis la préparation jusqu'à la mise en œuvre des activités du projet.
- L'appui aux organisations professionnelles agricoles : les coopératives et les associations notamment féminines sont des cibles importantes pour le programme, ces organismes professionnels représentent les partenaires les plus visés par le ministère de tutelle, ce dernier a mis en place un système de subventions et d'emprunts pour aider ces organismes. Il soutient et appui les investissements réalisées avec des mesures incitatives au profit de ces organismes à travers le fond de développement agricole ».
- Aide pour la commercialisation : pour assurer la durabilité des projets générateurs de revenu des petits agriculteurs, une stratégie d'accompagnements pour ces structures est mise en place afin de procurer la prospection des marchés, la promotion des productions, et par l'identification des circuits de production.

Le plan Maroc vert dans le cadre des AGR adopte plusieurs approches pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur plusieurs composantes, une approche territorialisée, une approche partenariale, et une approche de gestion des résultats.

En terme de résultat, selon le directeur de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche au sein du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime : « plus de 700 projets ont été financés au profit de 14000 femmes rurales, dans le cadre mené par le ministère », des mesures selon le même responsable ont permis aux femmes rurales d'acquérir des compétences, de développer la

culture de participation à des salons et foires au niveau national et international, ce qui représente des initiatives permettant à la fois la valorisation des produits de terroir et l'amélioration du revenu et des conditions de vie de la femme rurale.

5. Un développement récent appuyé par l'Etat.

Aux deux programmes phares instaurés en faveur des AGR s'ajoute le programme Mourafaka⁵² (Accompagnement) que nous avons déjà évoqué.

Ces engagements gouvernementaux, venus avec l'ambition de pousser l'économie sociale et solidaire, ont porté sa contribution au PIB national de 1.6% en 2010 contre 3.9% en 2020⁵³. Le programme Mourafaka est le fruit d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Economie et des Finances et l'ODCO ; ce programme a été adopté aussi dans le cadre de la stratégie 2015 de l'artisanat, concrétisé dans le cadre d'un contrat programme étendu sur la durée 2006-2015 portant sur une stratégie de développement nommé «vision 2015, notre authenticité, moteur de notre essor»⁵⁴. Dans sa globalité cette vision réserve aux coopératives des objectifs qui portent sur, une organisation interne et le progrès de la gouvernance des coopératives qui œuvrent dans le domaine de l'artisanat, une modernisation des outils de production au sein des coopératives, une maîtrise des techniques de gestion de l'entreprise, une réponse aux exigences du marché. Dans la grande majorité des programmes sociaux, une grande importance est accordée aux objectifs sociaux réalisés dans le cadre des coopératives féminines. Selon le Directeur de l'ODCO «les coopératives féminines au Maroc ont franchi le seuil de 2280 à la fin de 2015 comptant ainsi auprès de 38000 adhérentes. Deux régions abritent à elles seules 34% de l'ensemble des coopératives féminines au Maroc : Souss Massa et Laayoun»⁵⁵. Par secteur une grande partie des coopératives féminines opèrent dans l'artisanat : 987 coopératives, 42% sur le tissu coopératif. 763 coopératives féminines opèrent dans l'agriculture avec un taux de 34%. La transformation de l'argan assure ma part de 12% de l'ensemble des coopératives (274 coopératives)⁵⁶. Toutefois, et malgré les efforts déployés en faveur de la femme rurale organisée dans les coopératives féminines, plusieurs contraintes demeurent présentes. Selon le directeur de l'enseignement, de la formation et de la recherche au sein du Ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime⁵⁷, les contraintes entravant l'émancipation de la femme rurale se présentent au

⁵²www.odco.gov.ma

⁵³Journal le matin article paru le 02 juin 2014.

⁵⁴www.artisanat.gov.ma

⁵⁵ www.marocagriculture.com

⁵⁶www.aujourd'hui.ma, article consulté le 05/05/2015

⁵⁷www.marocagriculture.com

niveau de l'accès limité aux ressources et aux crédits ; à l'insuffisance de la formation technique, au taux élevé d'alphabétisation ; à la faible représentation des femmes dans les organisations professionnelles. Selon le même responsable, pour surmonter ces défis, plusieurs mesures ont été entreprises notamment par : la prise en compte des besoins des femmes rurales en matière d'appui technique ; le renforcement des capacités productives des femmes rurales ; le développement des partenariats en matière de genre avec les acteurs du développement locaux nationaux et internationaux. A ces programmes s'ajoute la Vision 2020 du tourisme, Vision 2015 de l'artisanat et le Plan Halieutis 2020. En fonction de la mission de chaque plan, un axe des activités de l'économie sociale et solidaire a été introduit, ce qui impose une intervention indépendante de chaque secteur dans ce domaine ou la complémentarité des actions et interventions et indispensable pour relever les contraintes. A cet effet, le grand défi institutionnel de l'économie sociale et solidaire au Maroc est de rechercher la coordination et l'harmonisation de l'action publique en faveur de ce secteur.



Photo 5 : Certaines photos des coopératives enquêtées.



Sources, BEN-KHALLOUK, 2014

Section IV : Femmes et tourisme, quelles articulations dans les politiques publiques et les instances internationales ?

1- Le secteur touristique au Maroc, moteur de développement encouragé par les instances internationales

A partir des années 60 le Maroc a adopté l'idée du projet touristique comme étant un moteur de développement socio-économique. Cette démarche est recommandée par les institutions internationales spécialement la Banque Mondiale et les Nations Unies pour les Etats en voie de développement notamment le Maroc. Ainsi, suite à sa demande le premier diagnostic territorial réalisé en sa faveur par la Banque Mondiale a préconisé le tourisme pour le développement du pays, et en a fait dans la politique économique marocaine un secteur économique prioritaire et indépendant (Boujrouf, 2005).

Depuis 1965, date de la création du ministère du Tourisme, jusqu'à nos jours, le Maroc ne cesse d'encourager les investissements dans ce secteur. A travers les stratégies sectorielles, notamment la vision 2010 et la vision 2020, l'Etat cherche à consolider le tourisme dans son rôle de développement économique et social, et à mettre la destination marocaine parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales à l'horizon 2020. Dans ce cadre, des offres de financement ont été établies à travers le Fonds Marocain pour le Développement Touristique (FMDT), avec la mobilisation du secteur bancaire avec une enveloppe de 24 milliards de DH. A cela s'ajoute une panoplie de mesures incitatives représentées par des exonérations qui portent sur les droits d'importation pour les biens d'équipements, des exonérations de la (TVA) sur les biens d'équipement pour une durée qui varie entre 24 mois et 36 mois, exonération de l'Impôt sur la Société (IS) pour les chiffres d'affaires réalisés en devise pour les entreprises hôtelières pendant une période de 5 ans et une exonération totale de l'Impôt sur le Revenu (IR) pour les chiffres d'affaires réalisés en devise pour les mêmes structures pour la même durée. A cela s'ajoutent les facilités en termes d'aides accordées dans le cadre du régime conventionnel qui lie l'Etat et les investissements répondant à un certain nombre de critères dans la mise en œuvre du projet touristique⁵⁸. Dans le contexte du tourisme marocain, les deux principaux acteurs sont l'Etat et le privé (investisseur), l'Etat dans l'ensemble des programmes appliqués à la promotion du secteur touristique joue différents rôles, celui du contrôleur, promoteur, aménageur, incitateur promulguant des mesures d'encouragement aux autres investisseurs (Boujrouf, 2005). L'ensemble des initiatives étatiques revêt un caractère descendant, toutefois, le caractère évolutif de la société

⁵⁸Royaume du Maroc - Agence Marocaine de Développement des Investissements.

invite à l'intégration des autres acteurs notamment la société civile. En effet, «le maillage, les structures, les mobilisations publiques sont aux services de ces nouveaux acteurs qui pourraient par la suite soutenir l'action publique en produisant des biens économiques et des services sociaux » (Boujrout, 2003).

2- Le tourisme au Maroc, la place accordée à la femme dans les politiques publiques et les programmes internationaux

La réalisation des droits économiques des femmes est intimement liée à leurs accès et profits équitables des opportunités économiques, notamment celles offertes dans le cadre de l'entrepreneuriat, ainsi l'importance du rôle mené par les femmes dans la majorité des activités génératrices de revenu notamment celles qui ont une relation avec le secteur touristique ont amené les organismes nationaux et internationaux à la prise en compte de la relation entre l'amélioration de la situation socio-économique de ces femmes, leur autonomisation et l'activité touristique.



Le Rapport mondial 2010 sur les Femmes et le Tourisme, présenté par l'Organisation Mondiale du Tourisme et l'ONU-Femmes (mars 2011), a dressé l'état des lieux de l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme dans le secteur du tourisme. Les principales conclusions dégagées de ce rapport sont les suivantes :

« Le tourisme est l'un des principaux moteurs de richesse et d'emploi, il offre aux femmes un vaste éventail d'activités rémunératrices, notamment, dans les régions en développement. Il joue, ainsi, un rôle déterminant au regard de l'autonomisation des femmes dans les sphères politiques, sociales et économiques ;

Les femmes ont près de deux fois plus de chances de créer leur propre entreprise dans le tourisme que dans d'autres secteurs, et d'assurer ainsi leur indépendance financière. Elles peuvent briguer des postes à hautes responsabilités, comme en témoigne le fait qu'un ministre du Tourisme sur cinq dans le monde est une femme ;

Les femmes occupent souvent des emplois faiblement qualifiés, mal payés et précaires. D'où la nécessité de consentir de nouveaux efforts pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes effectuant le même travail, en leur garantissant un même salaire, en veillant davantage à la qualité de l'emploi et en mettant un terme à toutes les formes de discrimination ;

Le rapport met en exergue l'importance de la promotion des politiques plus sensibles à la dimension de genre et de l'intégration de l'égalité des sexes dans les décisions des entreprises, en renforçant la protection juridique des employées du tourisme, en offrant des formations de plus haut niveau et en soutenant les femmes qui occupent des postes à hautes responsabilités dans le tourisme ». Source : Rapport Mondial 2010 sur les femmes et le tourisme, Organisation Mondiale du Tourisme, ONU Femmes, mars 2011.

Ainsi, les principales conclusions tirées de ce rapport, portent sur le fait que le secteur du tourisme offre aux femmes une grande opportunité d'activités rémunératrices, spécialement dans les régions en développement, ce secteur joue aussi un rôle important dans l'autonomisation des femmes. Le même rapport avance aussi que les femmes ont presque deux fois de plus de chance de créer leurs propres entreprises dans le tourisme que dans d'autres secteurs. En effet, le tourisme est un secteur promoteur pour le développement socio-économique des pays, sauf que la réalité s'annonce autrement du moins pour la population féminine marocaine. La

Confédération Nationale du Tourisme (CNT) a présenté devant le Conseil Economique et Social (CES) en 2013, son étude qui annonce un constat alarmant portant sur le fait que le secteur touristique a un faible taux de féminisation qui ne dépasse pas les 25%, une représentativité très faible comparée aux pays européens dont le taux de féminisation dans le secteur touristique varie entre 50% et 85%. Selon la même source, malgré l'importance soulignée par le rapport mondial 2010, du rôle mené par les femmes, dans le secteur du tourisme, l'état des lieux de l'égalité du genre et l'autonomisation de la femme dans le secteur du tourisme reste préoccupant. Les femmes donc sont sous représentées dans le secteur dans toutes les régions du Royaume et le nombre des femmes rurales employées dans le secteur du tourisme atteint à peine 6450 ce qui correspond à 11,3 % du total des femmes actives dans le secteur selon la même étude. Ce qui représente une trop faible participation alors des femmes, dans les régions qui ont le plus besoin du capital humain notamment féminin, pour un développement local à travers l'activité touristique. Selon la CNT, «le tourisme est un secteur qui se prête le plus à l'emploi féminin au Maroc comme ailleurs », à cet effet, cette institution recommande des instructions qui portent sur un certain nombre d'action en vue d'une grande participation des femmes, elle propose ainsi une discrimination positive favorisant l'accès à l'éducation et à l'emploi, à l'évolution, à la rémunération, à la reconnaissance et la valorisation des femmes dans le secteur touristique. Selon la même institution, «il y a un besoin d'intégrer l'approche genre de façon systématique dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies touristiques ainsi que dans la conception des mécanisme et outils de gouvernance ».A cet effet, le rapport genre 2014, incite à travers l'intégration de la dimension genre dans les programmes et politiques cadrant le secteur touristique à une prise en compte d'un certain nombre de recommandations, qui favorisent la promotion de la participation des femmes dans les mécanismes de gouvernance des affaires économiques, notamment par la facilitation de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur touristique, et ce par la facilité d'accès au crédit, au foncier et à la propriété, tout en assurant des formations aux personnels féminins, et des ressources convenables pour l'appui des entreprises gérées par des femmes entrepreneurs.

A cela s'ajoute le protocole d'accords signé en mars 2013, entre la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et l'Association des Femmes chefs d'Entreprise du Maroc (AFEM), afin d'opérationnaliser le Fonds de Garantie «Ilayki»⁵⁹, dont l'objectif est d'encourager et accompagner le développement de l'entreprise privée.

⁵⁹La CCG indique que ce Produit de Garantie profitera aux entreprises féminines qui remplissent les conditions, à savoir être en cours de création et ayant un projet d'investissement, précisant que le montant du crédit bancaire ne dépasse pas 1 million de dirhams et que la proportion de garantie sera limitée à 80 % de la somme empruntée.

Conclusion

Nous avons présenté à travers ce chapitre le volet théorique de notre thèse. Nous avons donc réalisé un passage par trois approches, présentées respectivement selon l'ordre suivant : l'approche genre, l'approche des capacités et l'approche territoriale, que nous ambitionnons articuler pour mener à bien notre analyse dans la deuxième partie.

A travers la panoplie des programmes gendérisés, nationaux et internationaux, on a abouti au constat que la femme est reconnue partie intégrante dans le processus de développement dans les territoires de la marge. Toutefois, la première conclusion qui en découle porte sur la démarche descendante (top down) de ces programmes, ceci nous a poussé à poser la question sur la participation effective de la femme dans la planification et l'exécution des dits programmes. La dimension du genre est prise en compte mais qu'en est-il des capacités ? La femme est sujet des actions, mais est-elle instituée en acteur pour le développement ? Si la femme est ignorée au moment de l'élaboration de ces programmes ceci présenterait un grand obstacle pour la promotion d'un développement durable en termes d'équité (Alaoui, 2005).

Notre deuxième constat porte sur la redondance que revêt l'ensemble de ces programmes que ce soit au niveau de la conception ou des objectifs. La multitude d'intervenants au niveau de l'exécution de ces programmes que ce soit intervenants de l'intérieur ou intervenants de l'extérieur est le fait marquant de ces programmes. Ceci provoque bien évidemment pour le chercheur une certaine difficulté à constituer des liens entre les différents programmes gendérisés, leurs objectifs et les acteurs intervenants pour leurs exécutions. Cela pousse à s'interroger sur le degré de synergie entre ces différents programmes et les différents intervenants qui y sont inscrits ainsi que sur le rôle effectif accordé à la femme rurale dans ces dynamiques.



Chapitre 2 : Les femmes dans le développement des zones de la marge au Sud du Maroc.

Présentation des régions d'étude.

Introduction

Ce chapitre a pour objectif de présenter les cas d'étude et de définir notre questionnement en regard des enjeux de l'axe femme et développement. Dans ce cadre nous avons analysé le contexte territorial des zones de la marge au sud du Maroc. Ce terme de marge sera discuté et précisé ultérieurement.

Le sud est composé de territoires hétérogènes, avec des zones différentes sur le plan géographique, sociologique, et culturel. Cette diversité a donné lieu à des potentialités naturelles et humaines spécifiques. Ces zones combinent un patrimoine naturel, ainsi qu'un patrimoine matériel et immatériel, qui leur confère des atouts qui peuvent jouer en leurs faveurs, pour réaliser un développement territorial à travers le tourisme. La mise en œuvre de projet de valorisation de ce patrimoine implique tout particulièrement les femmes comme nous l'avons montré dans la partie précédente. Nous verrons donc dans cette partie les enjeux liés à la question de la femme et au développement, en nous interrogeant sur :

- *la place accordée aux femmes dans les dynamiques de ces territoires ;*
- *la nature des obstacles qui peuvent entraver l'investissement des femmes rurales dans le développement territorial.*

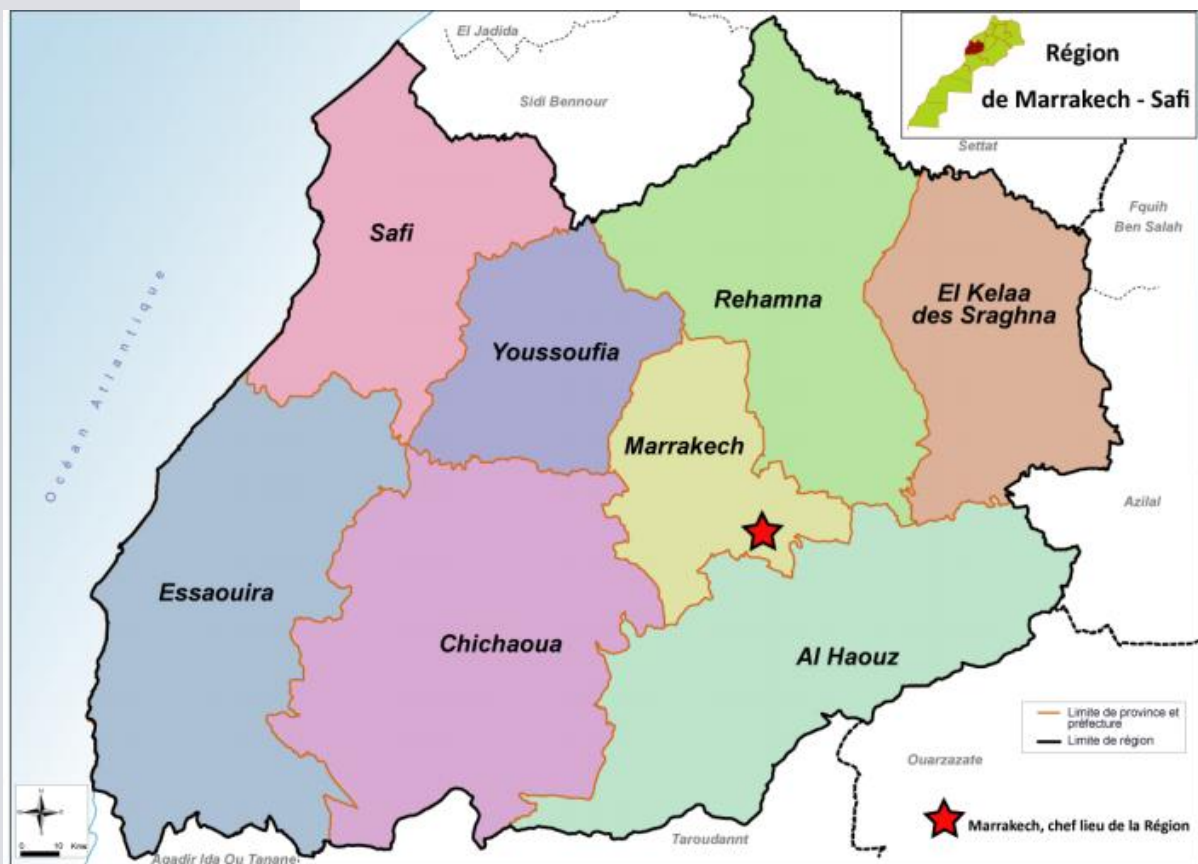


Section I : La diversité géographique, sociologique et culturelle du sud marocain : un atout pour le développement territorial via le tourisme ?

1- Présentation des régions d'étude.

1.1 La région de Marrakech-Safi.

Carte 3 : Provinces et préfectures de la région Marrakech-Safi



Source : HCP, Monographie de Marrakech-Safi, 2015

A- Le cadre naturel de la région

La région de Marrakech-Safi a un cadre géographique diversifié comme le montrent ses différentes zones naturelles. Plusieurs zones apparaissent : la zone de plateau avec une altitude modérée, la zone de plaine qui connaît un climat semi-aride, avec une influence océanique qui lui confère un potentiel agricole important, les bassins qui sont généralement formés de creux et de hauteurs, les chaînes de petites montagnes avec une altitude modérée et finalement la zone de montagne avec de fortes et moyennes altitudes (HCP, 2015). Le point culminant en est de Jbel Toubkal (4165m), appartenant à la chaîne du Haut Atlas.

A cette diversité s'ajoutent d'importantes potentialités liées aux ressources en eaux souterraines.

B- Le capital humain et la pauvreté dans la région :

Toujours selon le HCP la population totale de la région de Marrakech-Safi en 2012 est estimée à 4 520 569 habitants avec un taux de croissance annuelle de 1.2%. Comme l'indique le tableau ⁶⁰suivant :

Tableau 3 : Taux de chômage et taux d'activité selon les provinces.

Année 2012	Taux de chômage %			Taux d'activité %		
	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Marrakech	10,9	12,9	4,9	47,1	46	50,5
Essaouira	2,3	9,6	0,3	61	45	67,2
El Kelâa des Sraghna	4,3	10,6	2,5	54,3	41,1	59,8
Al Haouz	1,8	6,4	1,3	57,8	43	60
Safi- y compris Youssoufia	10,5	22,8	1,1	52,5	43,4	62,5

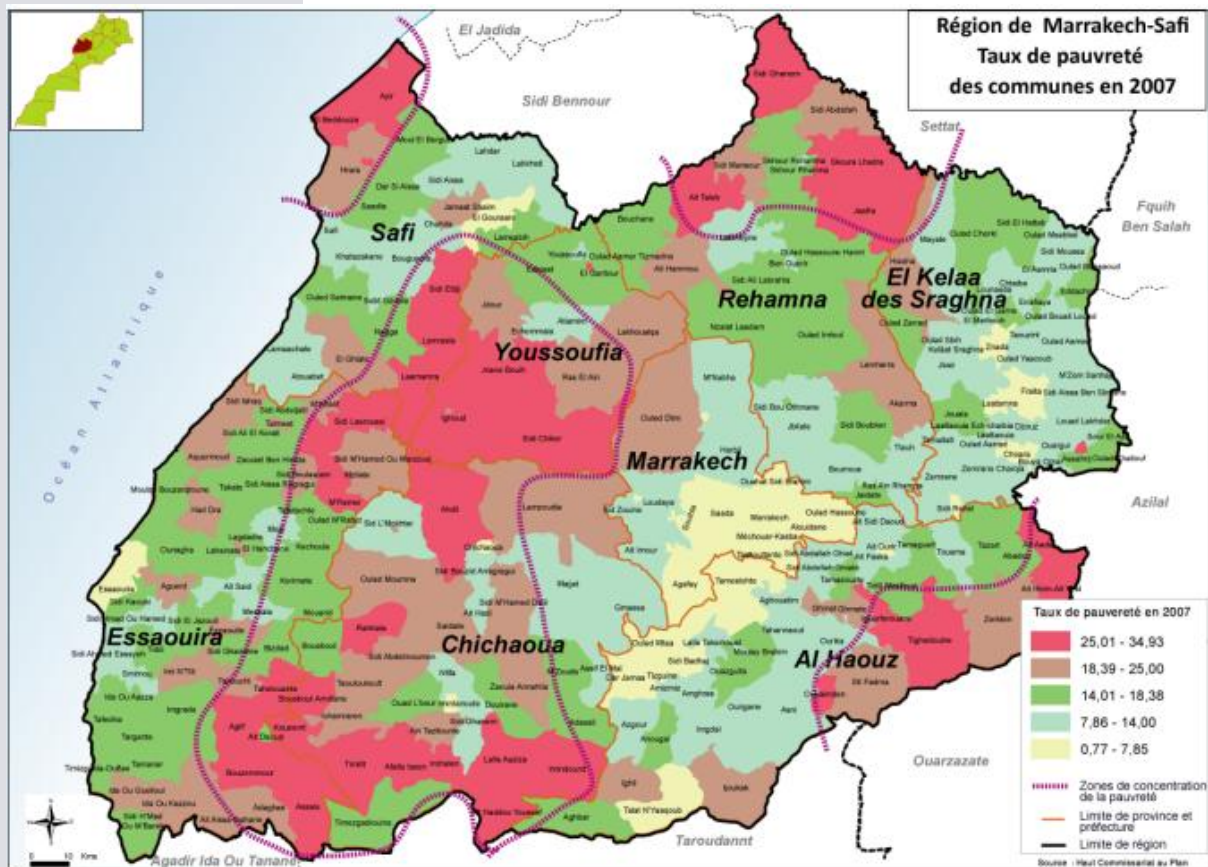
Source : HCP, 2015

D'après le tableau, le taux d'activité est plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine. A cela, on peut donner deux types d'explications. Pour une part ceci est expliqué par le taux élevé du chômage dans la ville surtout en ce qui concerne les diplômés. D'autre part une partie des actifs ruraux est employée de manière momentanée en zones urbaines en occupant les emplois dont ne veulent pas les urbains. Les zones urbaines sont par ailleurs attractives pour les jeunes ruraux en recherche d'emploi ce qui augmente le type de chômage dans la ville.



⁶⁰Source statistique : Haut-commissariat au plan, annuaire statistique au Maroc, 2015.

Carte 4 : Le taux de pauvreté dans la région en 2007



Source : HCP, 2015

Toutefois, bien que le chômage soit moins élevé en zone rurale, le taux de pauvreté est paradoxalement plus important au milieu rural par rapport au milieu urbain. Le taux de pauvreté au milieu rural varie entre 5 et 35%, selon les provinces et touche en moyenne 19% de la population. Ce taux varie en milieu urbain entre 0.8% et 29%.

Selon la carte de pauvreté présentée, les zones rurales dans la région de Marrakech-Safi témoignent d'un taux élevé de pauvreté. La région de Marrakech Safi connaît donc de fortes disparités sociales pour lesquelles il va falloir engager d'importants efforts dans divers secteurs.

C- Les potentialités économiques de la région

La région se caractérise par une grande diversité des secteurs productifs, le tourisme, l'artisanat, l'agriculture, les mines. Le développement économique est fortement dominé par le secteur de l'artisanat et du tourisme, ce dernier attire 2 millions de touristes chaque année et ses infrastructures connaissent une croissance rapide.

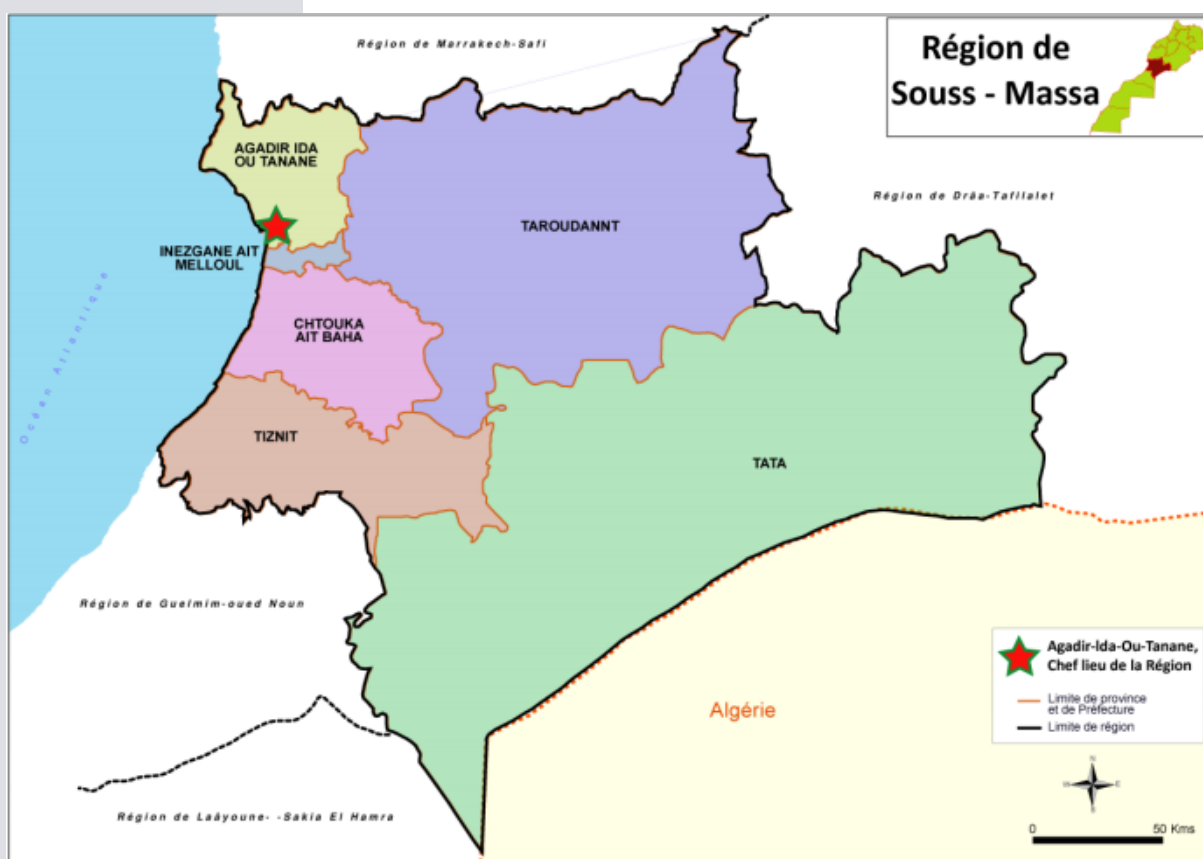


Concernant l'agriculture, ce secteur a un poids économique important et revêt une dimension sociale significative puisque 100000 à 150000 ménages en dépendent, toutefois et selon le Conseil Régional(CR), ce secteur demeure fragile parce qu'il dépend des conditions climatiques et que «le développement de l'agriculture commerciale productiviste est entravé par la forte contrainte hydrique sur le territoire » (HCP, monographie 2015). A ces secteurs s'ajoute l'extraction minière spécialement la filière du phosphate autour de Youssoufia, Ben Guérir Safi⁶¹.

1.2 La région de Souss-Massa

A- Présentation de la région

Carte 5 : Provinces et Préfectures de la région Souss-Massa



Source : HCP, Monographie de Souss-Massa, 2015

a- Le cadre naturel de la région

Cette région se situe dans la zone présaharienne au sud marocain. Elle est composée d'un bassin large, entouré par des unités topographiques formées par des plaines et des montagnes.

⁶¹Journal le matin, article consulté le 03/2017

Elle est définie par une variété géographique, et avec un contour sud occidental du Haut Atlas et un contour nord occidental de l'Anti Atlas, entre les deux la moitié occidentale de la plaine de Souss, prolongée vers le sud par la plaine de Chtouka. Ces massifs disposent d'un important réservoir hydrique grâce aux sommets enneigés et aux précipitations pluviales dont ils profitent, représentant un potentiel naturel d'irrigation pour les vallées et les plaines. Le climat de la région est caractérisé par son aridité, le nord de la région est connu par un climat humide à semi-aride. Les deux zones extrêmes en matière de climato-morphologie sont d'une part la montagne caractérisée par un climat semi-aride et les plaines avec un climat présaharien. Dans cette région la forêt occupe une superficie importante étendue sur 1164360 hectares, soit 22% du territoire régional. Les arbres les plus répandus dans la composition de végétation de la région sont l'arganier, l'olivier, le thuya de barbarie et le chêne vert. Dans la composition de la flore, l'arganeraie prend une place importante dans la plaine de Souss et les versants du Haut-Atlas occidental ainsi qu'une partie de l'Anti-Atlas. Il représente plus de 63% de la superficie forestière régionale avec environ 730 000 ha. Les principales préfectures se trouvent à Agadir, Ida ou Tanane et Inzegane Ait Melloul, les provinces de Chtouka Ait Baha, Taroudant et Tiznit. L'arganeraie constitue une barrière naturelle importante contre la désertification, l'érosion hydrique et éolienne, les tempêtes de sable. L'aridité du climat, la sécheresse qui sanctionne périodiquement cette région, et l'irrégularité habituelle des pluies et des cours d'eaux, expliquent le recours à l'exploitation de la nappe souterraine. Le réseau hydrographique est caractérisé par l'importance des oueds Souss, Massa et Draa, et leurs affluents respectifs Issen, Elouâar, Dadès, Ouarzazate, etc.⁶².

b- Capital humain et pauvreté dans la région :

La population de la région se chiffre à 42676847 habitants et représente 8% de la population nationale, avec un taux de croissance annuel de 13,18% entre 2004 et 2014.



⁶²Haut Commissariat au Plan, Monographie de Souss-Massa, 2015

Tableau 4 : Taux d'activité et de chômage dans la région

Année 2012	Taux de chômage %			Taux d'activité %		
	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural
Souss-Massa	6,2	11,7	2,6	48,8	42,6	53,9
Agadir-Ida-Ou-Tanane	8,4	12,6	3,7	47,2	43,3	52,4
Inezgane-Ait Melloul	11,2	11,8	5,5	44,3	43,8	49,1
Ouarzazate	5,6	13,7	2,9	51,1	40,6	55,9
Taroudant	3,5	9,6	1,9	52,4	41,3	56,4

Source : HCP, annuaire statistique du Maroc, 2013

La région de Souss-Massa, comme la région de Marrakech-Safi, enregistre un taux d'activité dans le milieu rural supérieur à celui du milieu urbain. Et comme toutes les autres régions du Royaume, cette région connaît à son tour le phénomène de l'exode rural causé par l'enclavement. Cet enclavement provoqué par le manque d'équipement social de base, comme la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable touche spécialement les zones de montagne couvrant 65% du territoire de cette région. A ce problème social, s'ajoute celui de l'urbanisation de certaines zones rurales et l'extension des périmètres urbains sur les périmètres ruraux⁶³. Le taux de pauvreté dans la région de Souss-Massa selon la monographie de la région en 2014, se situe à 14% contre 8,9% à l'échelle nationale. Comme les autres régions du Maroc, la pauvreté touche beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain, dont les taux varient respectivement entre 20% et 30% en milieu rural et entre 0,56% et 17,65% en milieu urbain.

c- Les potentialités économiques de la région

La région recèle d'importantes potentialités économiques basées sur les ressources naturelles dans le domaine de l'agriculture de la pêche, du tourisme et des mines. Toutefois, l'aridité et la rareté des ressources en eau dans certaines zones de la région constituent une contrainte pour le secteur de l'agriculture, mais aussi pour les besoins en consommation humaine dans les deux milieux urbains et ruraux. Si l'activité agricole représente le secteur le plus important c'est en raison de l'agriculture d'irrigation agricole moderne. Les zones agricoles les plus réputées sont concentrées dans la plaine de Souss-Massa, avec l'existence d'une agriculture de type moderne dans des périmètres irrigués de la même plaine.

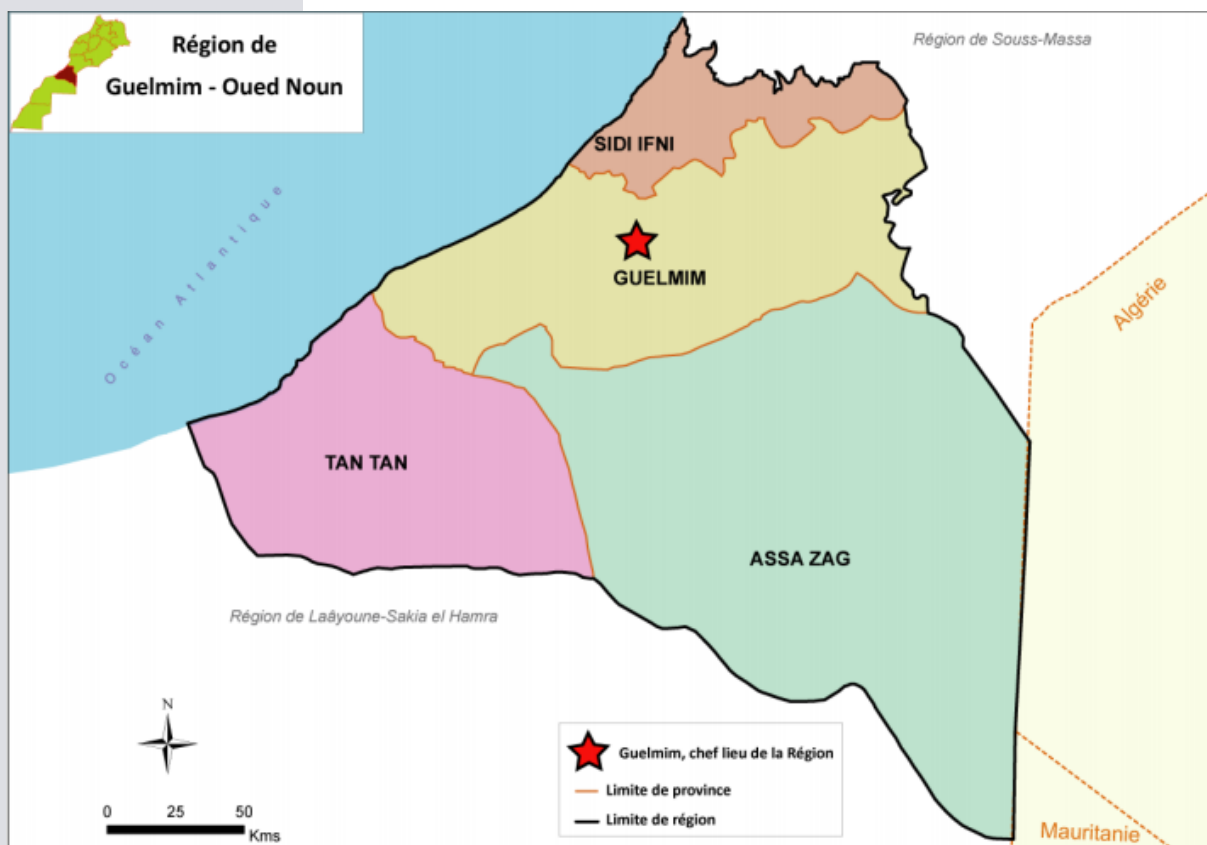
⁶³Plan de développement économique et social 2004, région de Souss-Massa-Daraa.

Dans les zones où la pluviométrie fait défaut, les populations pratiquent l'élevage. Cette pratique constitue pour eux la principale ressource et un complément de l'agriculture. Quant à la pêche elle constitue elle aussi l'un des secteurs économiques clés de la région, elle emploie une importante main d'œuvre que ce soit en pêche hauturière, côtière ou pêche artisanale. Le secteur touristique quant à lui garde une place importante sur le plan régional et national. Finalement, en dernière position, le domaine minier offre quant à lui d'importantes opportunités pour les investissements dans ce domaine, puisque le sous-sol de la région dissimule divers minéraux tels que l'argent, le fer, l'or ...

1.3 La région de Guelmim- Oued Noun

A- Présentation de la région

Carte 6 : Provinces et préfectures de la région Guelmim Oued-Noun



Source, monographie de Guelmim Oued-Noun,2015.

a- Le cadre naturel de la région

La région de Guelmim Oued-Noun occupe une importante place parmi les 3 régions du sud marocain pour ce qui est des potentialités naturelles et humaines. Elle est constituée d'un

territoire hétérogène, physiquement composé de trois zones géographiques différentes : une zone montagneuse, une autre zone semi-désertique au centre et une zone désertique au sud.

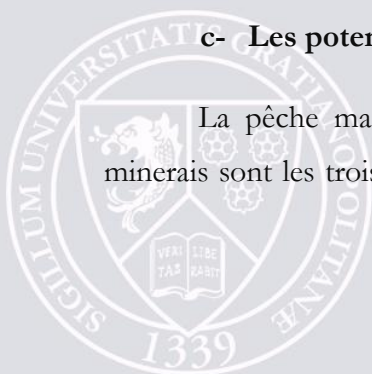
L'emplacement de la région dans une zone présaharienne fait que le climat est de type saharien, mais les influences sahariennes sont tempérées par la proximité de l'océan atlantique. En général le climat de la région est un climat semi-aride influencé par plusieurs facteurs : le relief, la côte atlantique et le Sahara. En revanche c'est une région qui connaît une fragilité du milieu naturel en raison d'un certain nombre de problèmes environnementaux, tels que l'aridité, la sécheresse et la pluviométrie limitée. A cela s'ajoute le facteur anthropique lié à la surexploitation des ressources naturelles. Toutefois, cette région figure parmi les régions les moins pauvres du pays parce qu'elle est parmi celles qui profitent le plus des programmes publics d'assistance, tels que les aides directes qui portent sur l'alimentation, ainsi que les aides indirectes qui portent sur la promotion de l'activité des couches sociales les plus démunies, ce qui est connu sous le nom de la Promotion Nationale.

b- Le capital humain et pauvreté dans la région

La population dans la région est estimée à 433757 habitants dont 64,57% urbains. Cette région est connue par le faible niveau de densité moyenne de la population qui est à 9,4 habitants/km² contre 47,6habitants /km² au niveau national. Selon les résultats de l'enquête menée par le Haut-Commissariat en 2014, le taux d'activité au niveau de la région varie entre 42,4% en milieu rural et 43,1% en milieu urbain. Contrairement aux deux régions d'étude précédentes, la région de Guelmim Oued-Noun dispose d'un taux d'activité similaire entre le milieu urbain et le milieu rural. En revanche, le taux d'activité selon le sexe est très divergent, avec un taux d'activité masculin de 72,3% contre 14,5% d'activité pour les femmes. Le taux d'activité féminin est inférieur de cinq fois à celui des hommes de la région. Pour ce qui est du taux de chômage féminin, cette région affiche le taux le plus élevé au niveau national. La part du chômage féminin de la région représente 10,2% du total du chômage national. Ces écarts entre l'activité masculine et féminine peuvent être expliqués par la nature des traditions locales qui refusent le travail des femmes.

c- Les potentialités économiques de la région

La pêche maritime et les activités y afférentes ainsi que l'élevage et l'extraction des minerais sont les trois principales activités qui contribuent au développement socio-économique



de la région sur lesquelles repose essentiellement l'économie régionale⁶⁴. La région possède une bande de 170 km de façade maritime qui représente pour elle d'importantes potentialités pour le développement du secteur touristique et pour la pêche.

Pour ce qui est de l'agriculture dans la région, cette activité reste ardue pour plusieurs raisons. Premièrement à cause de la rigueur des conditions climatiques, à cela s'ajoute le manque des terres fertiles et de ressources en eau. Pour cette raison l'agriculture est remplacée par l'activité pastorale. Les conditions naturelles font donc de cette région, grâce à l'étendue de parcours une région à vocation pastorale plus qu'agricole. L'élevage est soit sédentaire (des bovins) ou nomade (des camelins, caprins et ovins), et constitue la principale ressource de revenu pour les éleveurs.

2. Développement territorial et tourisme.

2.1 Le développement territorial via le tourisme dans la région de Marrakech-Safi

- **Le tourisme dans la région :**

Les atouts dont dispose la région jouent en sa faveur et constituent un potentiel touristique important qui lui confère la 1^{ère} place du royaume. Selon les statistiques du ministère du Tourisme en 2016, la ville de Marrakech, chef-lieu de la région, conserve la primauté avec 84% de l'ensemble de l'offre touristique de la région. Ce monopole de la ville est dû à différents facteurs notamment, son climat ensoleillé, son paysage naturel diversifié avec une proximité des zones de montagne et des zones maritimes, et à son patrimoine architectural et artisanal riche.

Donc, la région est en mesure d'offrir à ses visiteurs un produit très diversifié notamment si elle arrive à exploiter toutes les potentialités et la richesse culturelle et historique de l'arrière-pays.

A cela s'ajoutent deux pôles de tourisme assez importants dans la région Marrakech-Safi à savoir Essaouira et Safi. En effet, ces deux villes se distinguent par une offre touristique basée essentiellement sur un tourisme culturel et un tourisme balnéaire. Ce dernier est plus développé sur la côte d'Essaouira qui dispose de quelques spots de sport de glisse classés parmi les meilleurs sur le plan mondial. A ces potentialités naturelles et culturelles s'ajoute un autre élément dans le développement du tourisme dans la région de Marrakech-Safi à savoir le potentiel humain dont dispose la région. Il y a également l'effort de l'Etat sur le plan local et central dans le développement des infrastructures du tourisme, que ce soit au niveau des infrastructures d'accueil des touristes ou au niveau des infrastructures de transport avec notamment un aéroport international liant la région avec les majeurs marchés touristiques mondiaux.

⁶⁴Répartition géographique de la population d'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014.

- **L'artisanat dans la région**

Dans la région de Marrakech-Safi comme dans toutes les autres régions du Maroc, le secteur de l'artisanat entretient avec le tourisme un complément important de développement de la structure socio-économique. Surtout dans les villes de Marrakech et d'Essaouira, ce secteur est présenté par ses plusieurs types de fabrication: meubles, matériaux, décorations, textiles etc. Il contribue à l'économie par un important chiffre d'affaires. La région de Marrakech qui représente à elle seule, en 2003 12% du chiffre d'affaire local comme le montre le tableau suivant :

Tableau 5 : Chiffre d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel par ville

Ville	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013	Part dans CA urbain 2013
Marrakech	2128	2197	3%	12%
Essaouira	201	205	2%	8%
Safi	190	204	7%	7%
Total Urbain	17402	18067	4%	4%

Source : Monographie de la région de Marrakech-Safi, 2014

2.2 Le développement territorial via le tourisme dans la région de Souss-Massa

- **Le tourisme dans la région**

Le tourisme dans la région de Souss-Massa occupe une place de choix dans le développement économique et social régional, il constitue une importante source de devises et produit des effets d'élan économique positifs sur les autres secteurs. Les emplois liés au secteur touristique dans cette région sont généralement saisonniers, ils sont liés à la fréquentation touristique, au séjour et à l'hébergement et l'hôtellerie⁶⁵. La région est connue par son produit touristique plutôt classique, à savoir le tourisme balnéaire. En effet, ce dernier a connu son plein développement durant les années 70, 80 et 90. A cette période le tourisme balnéaire à Agadir a connu une récession remarquable, dû notamment au vieillissement du produit, et surtout à une concurrence rude de la part d'autres régions qui offrent le même produit, mais une avec une qualité supérieure et avec des prix plus abordables. Parmi les destinations concurrentes on peut citer notamment les îles Canaries et la Côte sud de l'Europe donnant sur la Méditerranée. En revanche, pour pallier cette récession du tourisme balnéaire dans la région Souss-Massa, l'Etat a pensé à développer d'autres

⁶⁵ www.hcp.ma/région-Agadir

produits touristiques dans cette région, notamment un tourisme rural dans l'arrière-pays. A travers le tourisme rural l'Etat compte encourager la création d'hébergement dans le rural et le développement d'un tourisme de niches, basé sur des concepts qui tournent autour du développement durable. Cela a donné lieu au développement d'autres secteurs d'activités qui gravitent autour du tourisme, notamment l'artisanat local et une économie sociale basée essentiellement sur la production et la commercialisation des produits de terroir. Il faut souligner également que la région Souss-Massa dispose d'une infrastructure hôtelière et de loisir assez importante mais qui nécessite un effort important au niveau de la rénovation. Elle dispose également d'une infrastructure générale assez développée au niveau des routes, un aéroport international et une autoroute la reliant avec le pôle touristique de Marrakech. La région dispose aussi de grandes potentialités naturelles et culturelles qui profitent au tourisme régional, à cela s'ajoute le capital matériel de la région qui est l'argan. La dominance de l'arganier est la plus visible dans l'espace de cette région, malgré l'existence d'une diversité forestière régionale (arganier, chêne vert, thuya, pins, genévrier).

- **L'artisanat dans la région.**

L'artisanat dans cette région comme dans toutes les autres régions du Maroc est en corrélation étroite avec le tourisme, elle constitue un appui pour ce dernier. Il représente un secteur intermédiaire entre l'industrie moderne et l'agriculture. C'est un secteur important dans l'économie régionale, il enrichit le tissu des petites et moyennes entreprises par sa faible exigence en capital par rapport aux bénéfices qu'il dégage. Pour cette région, les activités artisanales réputées sont : la maroquinerie, les tapis, la vannerie, la bijouterie.

2.3 Le développement territorial via le tourisme dans la région de Guelmim-Oued Noun

- **Le tourisme dans la région**

La région de Guelmim Oued-Noun est une région très importante au niveau de l'étendue géographique, mais très pauvre au niveau de l'offre touristique, que ce soit en termes de produit ou en termes d'infrastructures d'accueil et de transport à part un tourisme national développé tout au long de la côte de Mirleft et Sidi Ifni, malgré le fait qu'elle dispose d'importantes potentialités au niveau du tourisme, elle a une diversité naturelle importante incarnée par un littoral étendu sur des centaines de kilomètres ainsi que d'une plage disposant d'un label de qualité. A cela, s'ajoute la richesse de paysages créée par une multitude d'oasis et des dunes de sable. Elle a aussi des potentialités qui favorisent le tourisme culturel tel que les monuments historiques, les gravures rupestres et les grottes. Le type de tourisme qui marque la région est le

tourisme oasien. Dans cette région l'Etat marocain s'est engagé pour sa promotion, pour en faire un outil novateur de développement. Cette initiative est liée à la volonté de profiter des importantes potentialités en termes de patrimoine historique et culturel composé par les Ksours et Kasbahs, des sites archéologique, de la vie rurale traditionnelle, des traditions et les coutumes, des produits de terroir (dattes, henné, gastronomie locale) et des potentialités naturelles dont la région dispose. L'objectif alors est de faire de ce type de tourisme un outil de lutte contre la pauvreté et les disparités dont souffrent les régions périphériques, tout en réalisant une complémentarité avec les autres types tels que le tourisme balnéaire et le tourisme culturel.

Les initiatives étatiques dans cette région ont apporté à la population locale un appui financier et technique pour inscrire leurs initiatives locales dans le cadre d'un marché guidé par les concepts de l'économie sociale et solidaire et c'est dans ce cadre que sont venus les groupements d'intérêt économiques initiés dans la région. Néanmoins, malgré les efforts déployés, ce type de tourisme reste peu connu sur le marché touristique international.

- **L'artisanat dans la région**

Sur le plan régional l'artisanat joue un rôle socio-économique important, elle est comptée parmi les secteurs productifs dans la région. Cette activité dans sa globalité est liée aux traditions locales, tel que l'élevage des caprins et des camelins. Le cuir et les poils servent pour les artisans comme matière première destinée à la production de la maroquinerie, les tapis et les tentes nomades. Toutefois sur l'échelle nationale la contribution de l'artisanat de la région de Guelmim Oued-Noun reste très faible, sa contribution se limite à environ 1% du chiffre d'affaire national⁶⁶.



⁶⁶:idem

Conclusion

Les trois régions d'étude présentent des points communs et des spécificités. Toutes les trois disposent d'une zone rurale pauvre mais qui présente une population active. La région d'étude compose une zone géographique avec un caractère commun qui est l'aridité due à une pluviométrie limitée. Ce constat a conduit l'Etat à chercher pour cette zone d'autres alternatives de développement que l'agriculture. Parmi ces alternatives on trouve le tourisme. Surtout que toutes les régions disposent d'un potentiel touristique important mais avec une forte disparité d'exploitation entre les zones urbaines et rurales. Ce constat n'est pas prouvé par des chiffres officiels mais confirmé par les responsables des délégations du tourisme dans les régions d'étude. En effet, et depuis 1965, le Tourisme au Maroc connaît un développement soutenu, et ce grâce à des politiques touristiques ayant une certaine priorité, ce qui revêt au tourisme le caractère de secteur prioritaire. Par contre, son développement connaît une grande disparité entre les différentes régions du pays et en l'occurrence entre les trois régions objet de notre analyse.

Pour ce qui est de la région Marrakech-Safi, elle reste la plus développée en termes du tourisme. Cela est dû en grande partie à son potentiel culturel qui est très riche et diversifié. Notamment, à travers la ville de Marrakech qui est une ville impériale et qui possède un patrimoine matériel et immatériel assez important. A cela s'ajoute une offre touristique de l'arrière-pays de cette ville à travers une chaîne de montagne assez attractive pour tout ce qui est tourisme de montagne avec ses diverses activités.

Enfin, il faut signaler que dans le cadre de la vision stratégique 2020, qui vise la mise à niveau du secteur touristique au Maroc et le développement de ce dernier, le ministère du Tourisme a adopté un découpage du territoire national autre que le découpage administratif adopté par le ministère de l'Intérieur. En effet, ces trois régions administratives correspondent à deux territoires touristiques à savoir le territoire Marrakech-Atlantique dont Safi ne fait pas partie et la région Sous-Sahara-Atlantique qui englobe entre autres la région Souss Massa Daraa et Guélmim oued Noun.

Le tourisme dans la région sud du Maroc notamment nos régions d'étude, demeure un secteur porteur d'avenir malgré les difficultés d'organisation et structuration dont il souffre. Pour ce qui est du développement territorial via ce secteur, il nécessite une précision des enjeux pour développer les potentialités dans une perspective intégrée au profit des régions de la marge, pour lesquelles le développement social via le tourisme revêt un caractère urgent pour remédier aux disparités sociales. Comme on l'a déjà dit les régions du sud du Maroc recèlent d'importantes potentialités touristiques, or les centres régionaux du tourisme et les praticiens dans le secteur

annoncent que les chiffres des visiteurs annuels sont bien loin des attentes. A cet effet, ils invitent à faire des diagnostics de la situation et à mettre des actions promotionnelles des régions sud.

Les régions sud ont en effet un besoin urgent de toutes les parties concernées pour s'investir dans des actions qui aboutissent à des résultats concrets pour la promotion du tourisme culturel, rural, et du tourisme vert entre autres, et de remédier au manque criant des infrastructures qui pénalise le développement touristique local spécialement dans les zones rurales dans lesquelles le secteur touristique est mal valorisé et peu rentable et pourtant c'est dans ces zones qu'on trouve des populations locales qui assurent leur revenus quotidiens essentiellement des activités touristiques.

Les politiques de l'Etat essayent de remédier aux problèmes précités. A cet effet, l'Etat a identifié trois territoires dans la région sud, notamment l'axe «Marrakech Atlantique» qui comprend les villes de Marrakech et Essaouira, qui profiteront d'une valorisation de l'offre culturelle. Cette action constitue une composante importante des plans d'action afférents aux contrats programmes régionaux (CPR) du secteur touristique signé dans le cadre de la vision 2020 pour le tourisme⁶⁷. La vision 2020 a prévu donc un programme « patrimoine et héritage » pour valoriser l'identité culturelle du Maroc, la structuration et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel et la construction de nouveaux produits touristiques cohérents et attractifs pour les visiteurs⁶⁸.

Section II : Une position différenciée de la femme selon les régions dans la dynamique de développement territorial

L'analyse du succès ou de l'échec d'un processus de développement exige qu'on tienne compte des spécificités des groupes et des parties en jeu (Mensen, 1991). Dans cette section, nous parlerons des parties impliquées dans le processus du développement territorial qui sont d'une part, les institutions et d'autre part les femmes.

1. Les femmes, la société et les processus de développement

La femme a été considérée dans la société depuis longtemps comme une créature soumise et insignifiante économiquement, elle n'aurait aucun rôle à mener dans le développement puisqu'elle dépend financièrement de son père ou de son époux (Davis, 2000).

⁶⁷ Source : conseil régional du tourisme, Région Guelmim Oued Noun

⁶⁸ Source ministère du Tourisme.

Le système patriarcal, étant un système conservateur, est caractérisé par des relations inégales dans la cellule familiale, par la séparation des sexes au profit du sexe masculin (Kerzazi et Agoumy, 2004). Cela freine l'évolution sociale des femmes et leurs accès aux activités économiques et sociales dans leurs territoires⁶⁹. Le rôle qu'elles jouent dans la socialisation des enfants, leur travail domestique ou à l'extérieur notamment dans l'agriculture en faveur de la famille ou en tant qu'ouvrières, leur travail artisanal -dont le mari, le père ou le frère disposent du pouvoir de commercialisation- par la suite demeure non reconnu⁷⁰. Dans ce contexte, les potentialités des femmes sont donc limitées par des facteurs restrictifs découlant de la culture d'une société patriarcale. Les femmes connaissent la charge culturelle de la société à laquelle elles appartiennent, une société qui leur confère un statut social codifié par des normes, des valeurs, et des pratiques transmises d'une génération à une autre (Bourqia, Charrade et Gallagher, 2000). Toutefois l'évolution économique des sociétés maghrébines et leurs inscriptions dans l'économie mondiale a fait que les femmes ne constituent plus une population séquestrée dans des espaces privés, selon la « double dichotomie public/masculin et privé/féminin » (Ferchion, 2000).

La société marocaine connaît des initiatives de changement tels que le lancement des projets territoriaux de développement, des mutations institutionnelles, des programmes d'éducation, de santé et du planning familial (Bourqia, Charrade et Gallagher, 2000). Cette évolution s'est faite à travers une politique gouvernementale visant l'instauration de l'équité et de l'égalité et le renforcement des capacités économiques des femmes spécialement celles qui vivent dans des milieux défavorisés. Les initiatives étatiques ont affaibli en quelque sorte le système patriarcal adopté dans certaines régions marocaines et ont permis l'intégration de la femme dans le processus de développement local. Ce changement a représenté pour ces femmes une opportunité à saisir, elles ont commencé à gagner confiance en elles, à défier les obstacles pour répondre à ces initiatives, et échapper aux pratiques culturelles traditionnelles que beaucoup d'entre elles considèrent être restrictives pour leurs ambitions et leur intégration dans une vie sociale meilleure pour elles et pour leur famille.

Les femmes ont commencé donc à appartenir à une société qui évolue et qui se diversifie, suivant la conjoncture globale. Des profils différents des femmes apparaissent en fonction de l'âge, de l'éducation, de l'appartenance sociale, et des régions d'appartenance. Autant de paramètres qui

⁶⁹Gendérisation des budgets locaux au Maroc, étude de faisabilité, association Nakhil pour la femme et l'enfant, 2007

⁷⁰Rapport des Nations Unies, « Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Afrique du Nord. Bonnes pratiques et leçons à tirer », CEA, bureau pour l'Afrique du nord, 2014

influencent la diversité des vécus de ces femmes, et leur statut social, (Ferchion, 2000).L'évolution sociale des femmes est alors conditionnée par plusieurs facteurs, la femme en milieu urbain par exemple a pu réaliser un certain progrès, durant deux dernière décennies, dans différents domaines notamment l'éducation, l'emploi, la vie associatives, syndicales, politiques. Alors que la femme en milieu rural est toujours sujette à plusieurs obstacles qui freinent son évolution et conduisent à un retard avéré dans son intégration dans la vie sociale et économique (Kerzazi et Agoumy,2004).

La femme rurale est ainsi toujours confrontée aux inégalités sociales et de genre, affectant notamment on droit d'accès à la terre, son droit à l'éducation, son droit à l'insertion professionnelle, son droit à la participation à la vie publique. Ce sont autant de droits pour lesquelles elle est désavantagée par rapport à l'homme, tout cela impacte bien évidemment sa contribution au développement (idem).A cela s'ajoute le regard et les préjugés négatifs portés par la collectivité à l'égard de l'intégration des femmes dans le processus de développement, ainsi que les tensions et les mutations que les collectivités connaissent à cause de cette intégration. Ces oppositions sociales et familiales à l'émancipation des femmes représentent ce que Balandier(2004) appelle « le coût social du progrès ».

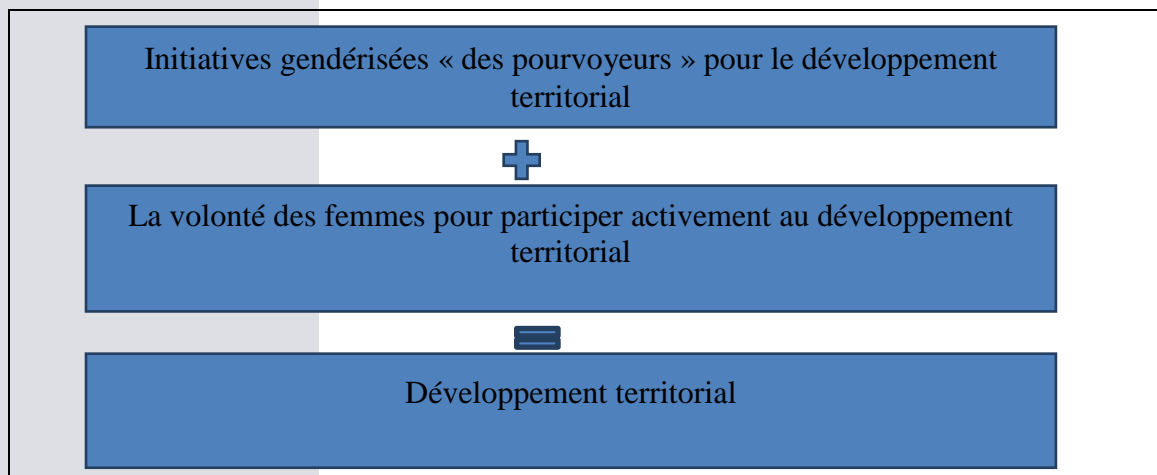
2. Les femmes, les institutions et le développement

Dans les initiatives de développement, deux parties sont généralement impliquées : les pourvoyeurs de développement et les receveurs du développement, les pourvoyeurs sont soit l'Etat local, soit un Etat ou des Etats étrangers ou des Organismes Non-Gouvernementaux. (Davis,2000). Comme nous l'avons vu au début de cette partie, le discours officiel gendérisé qui émane des institutions gouvernementales ou non gouvernementales part de la conviction que l'intégration de la femme est indispensable pour le développement et que cette dernière a un grand potentiel qui lui permet d'être impliqué dans ce processus, saisir les opportunités de travail, améliorer sa condition, et être de ce fait un véritable agent économique (Ferchion,2000). Au Maroc l'exemple marquant de la volonté de ces institutions d'impliquer la femme dans le processus de développement est celui des coopératives féminines. Ainsi, le gouvernement marocain et les ONG ont encouragé la création des coopératives pour intégrer la population locale dans le développement économique. Cela a représenté pour les femmes un modèle voulu et attendu puisqu'il leur fait profiter d'un statut de femme «travailleuse».Toutefois, le fait marquant dans l'histoire des coopératives féminines et ce depuis 1981 c'est que ces structures ne sont que rarement dirigées en commun. Les femmes adhérentes fuient la responsabilité et la

considèrent comme une source d'ennuis ou un fardeau. Ce qui a poussé l'administration à désigner un fonctionnaire pour la gérance de ces structures (Davis,2000).

Nous considérons que le progrès social qui peut résulter des processus de développement implique la volonté des femmes à s'engager réellement dans les initiatives offertes par les pourvoyeurs.

Figure 7 : Processus d'implication des femmes dans le développement



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

En effet, et selon (Lazarev, 2014) «la participation de la population n'est jamais immédiatement acquise en milieu paysan, même lorsque l'on peut compter sur l'enthousiasme. Elle n'est pas un état d'esprit donné. Elle ne peut se construire que lorsqu'elle peut se fonder sur une organisation et des mécanismes sociaux qui favorisent la promotion d'une responsabilité individuelle et collective et donnent à des groupes la capacité de négociations avec les agents extérieurs ».

Le changement positif portant sur l'amélioration de la condition de la femme résulte alors de l'engagement et de la responsabilité individuelle et collective des receveurs concernés, ainsi que des mécanismes qui prennent en compte les caractéristiques des territoires sur lesquels les initiatives seront appliquées.

Section III : le développement touristique, une opportunité pour la femme rurale ?

1. Le tourisme rural : quel apport pour le développement des territoires de la marge ?

Selon l'organisation mondiale du tourisme (OMT), «le tourisme a un chiffre d'affaires important qui influence l'économie mondiale avec une croissance rapide qui va de pair avec la recherche de nouvelles destinations et de nouveaux produits diversifiés. La concurrence et le

changement des goûts et les tendances poussent la concurrence vers les activités touristiques en monde rural comme gisement d'opportunités touristiques et d'innovation ». Le tourisme rural passe donc pour une nouvelle alternative touristique pour une clientèle qui dépasse les formes classiques du tourisme et cherche d'autres formes plus innovantes. Ce tourisme peut profiter à la fois au touriste et à la population locale. En effet, selon (Euroter, 1992) «le tourisme rural se définit dans l'économie globale du tourisme comme la valorisation touristique des espaces agrestes, des ressources naturelles, du patrimoine culturel, du bâti rural, des traditions villageoises, des produits de territoire, par des produits labélisés, illustratifs des identités régionales, couvrant les besoins des consommateurs en hébergement, restauration, activité de loisirs, animations et services divers, à des fins de développement local durable et de réponse adéquate aux besoins de loisirs dans la société moderne, dans une solidarité sociale ville-campagne ». A cet effet, le tourisme rural représente un dispositif de valorisation des territoires ruraux à travers les diverses activités qui peuvent être tenues sur ces mêmes territoires en vue d'épanouir une clientèle moderne dans un cadre de développement local où la notion de solidarité est mise en avant. Les éléments notables dans les deux premières définitions se repèrent dans les fondements des stratégies étatiques pour la mise en valeur du tourisme rural. L'initiative étatique qui porte sur les Pays d'Accueil Touristique (PAT)⁷¹ par exemple s'est donnée comme objectif la combinaison des efforts et actions des différents intervenants pour l'optimisation des ressources ; pour la création des opportunités d'emplois ; pour la réduction des effets de la pauvreté par la génération des revenus alternatifs, et pour la préservation et la valorisation des ressources naturelles et culturelles². Comme défini par la vision 2010, « la stratégie d'avenir en faveur du tourisme rural porte sur l'encouragement de la population locale au montage des projets touristiques⁷² dans leurs territoires, dans un cadre de mise en valeur des spécificités territoriales, et de la diversité des ressources ». L'objectif alors à travers ces projets est la lutte contre la précarité dans les zones rurales à travers la promotion du développement socio-économique des territoires de la marge, et de pouvoir contribuer d'une manière efficace contre l'exode rural, et d'ancrer les populations locales dans leurs territoires.

Ces initiatives se veulent participatives et encourageantes des projets touristiques ruraux. Toutefois, le caractère qui marque ces projets c'est la faiblesse en financement et en compétence,

⁷¹« Pays d'accueil touristique » est une stratégie étatique adoptée en 2003 -dont la tutelle revient au ministère du Tourisme- pour la promotion du tourisme rural et de l'écosystème sur des territoires géographiques caractérisés par l'unité sur le niveau humain et physique.

⁷² Ces projets touristiques sont généralement sous-forme de gîtes, auberges, maison d'hôtes, bivouacs. Les projets de coopératives féminines ne figurent pas dans la liste. On assiste alors à une absence de la parité en faveur de la femme rurale dans le cadre de ces projets.

(Sharpley et Telfor, 2014). Comme il a été précisé par (Sharma, 2004) on ne peut considérer un projet comme étant un projet touristique rural que lorsque ce dernier revêt un caractère d'appartenance au tissu rural en employant les ressources et les compétences locales de ce dernier. Donc un projet touristique rural est obligatoirement un projet territorial ancré dans son environnement. Et la caractéristique des projets territoriaux c'est qu'ils sont montés à partir de l'échelle locale (Boujrouf, 2005). Or, l'ensemble de ces projets initiés dans le cadre des politiques gouvernementales sont sous le cap d'une démarche qui se montre descendante, « ambitieuse », qui nous fait adhérer à de grandes attentes, mais en présence de grands problèmes structurels, tels ceux des infrastructures de base (routes, eau potable, moyens de transport, électricité). A cela s'ajoutent, selon le chef de service investissement de la délégation du tourisme à Marrakech, d'autres contraintes : *« les porteurs de projets touristiques ruraux se trouvent face à un certain nombre de contraintes. Ces contraintes se rapportent aux difficultés d'obtention d'un crédit bancaire pour la concrétisation de leurs projets, ceci est dû au renforcement des garanties bancaires, à cela s'ajoute le problème de la rareté et cherté du foncier pour l'élaboration des projets touristiques, la lenteur administrative et le formalisme accru du système juridique marocain, cela bien évidemment donne lieu à un nombre limité des projets touristiques dans le monde rural et par conséquent l'évolution des arrivées touristiques reste trop limitée par rapport aux attentes »*⁷³. De ce fait, « l'implication de ces deux niveaux (étatique et local) pose la question de la gouvernance et des articulations à établir entre les deux (Berriane, Moizo, 2014). On constate alors que les politiques conçues pour le développement du tourisme rural semblent être détachées de la réalité sur le terrain. Une idée confirmée par la même source précitée : *« l'ensemble des politiques dédiées au tourisme rural manque de visibilité, elles sont imprégnées par l'absence d'un marketing territorial bien défini, une promotion des territoires touristiques. Cela se représente sur l'exploitation du tourisme rural en général, sur la complémentarité entre les différents territoires touristiques, sur la diversification des produits touristique et sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de ce secteur »*

Ce qu'on reproche alors à ces politiques publiques qui « œuvrent » pour la promotion du tourisme rural, c'est leurs redondances, le manque de synergie entre les différentes politiques des différents ministères⁷⁴ et leur caractère général d'où le manque d'identification des besoins spécifiques de chaque région et de prise en compte de la « complexité territoriale ». Comme cela a été avancé par (Gerbeaux, 1999) « cette difficulté d'identification est liée au contexte particulier d'émergence des mesures d'aides et de soutien. Au fil des années, celles-ci se sont multipliées.

⁷³Entretien avec le chef de service investissement de la délégation du tourisme à Marrakech, juillet, 2015

⁷⁴Par exemple nous n'avons pas encore assisté à un contrat-programme qui lie le ministère du Tourisme et celui du transport et d'équipement et pourtant pour presque chaque projet touristique dans le monde rural, quelle que ce soit sa taille ou son emplacement, on assiste aux réclamations des touristes et des populations locales portant sur les difficultés d'accès au projets à cause de l'état lamentable des routes dans le monde rural.

Elles relèvent des politiques publiques différentes : agriculture, aménagement du territoire, tourisme, ...et de niveaux décisionnels multiples ».

Selon (Frangialli, 1996) «l'enjeu fondamental pour le tourisme rural c'est l'organisation de l'offre. Le tourisme rural résulte des efforts conjoints de plusieurs catégories de partenaires, et ses partenaires sont, pour la plupart du temps, faibles, petits et diversifiés. Alors, si vous voulez proposer de bons produits de tourisme rural, il est indispensable de structurer et d'organiser l'offre... »⁷⁵. Les différents acteurs intervenant dans le développement des territoires de la marge inscrivent leurs actions dans un isolement total les uns des autres d'où le dysfonctionnement et la disparité des résultats escomptés, dans un temps où la population locale exprime un intérêt particulier en termes d'infrastructure de base et de service efficace d'appui pour leurs initiatives locales.«Par ailleurs, la multiplicité d'intervenants appartenant à différents niveaux (local, régional et international) entraîne parfois des malentendus, des incohérences, voir des conflits ce qui fragilise les efforts entrepris et limite les effets positifs (Simmoneaux, 1999).

Dans ce sens, la construction des territoires par le tourisme, témoigne à la fois des initiatives « constructivistes »qui invitent chaque acteur local depuis son coin à apporter sa part au développement local, une opération qui ressemble à une partie de « puzzle » qui consiste à engager le temps et l'énergie de toutes les parties pour finalement avoir l'image souhaitée de la région. D'autre part la scène de la construction territoriale n'est pas paisible de la manière qu'on imagine. Elle peut témoigner des conflits d'intérêt, des jeux de pouvoir, et peut voir l'instrumentalisation de certains acteurs par d'autres, d'où l'écart des résultats souhaités par les politiques publiques dédiées au développement du monde rural avec les résultats réellement obtenus.

Assurément, la clientèle touristique adopte de nouveaux comportements, et recherche un produit touristique différent et modifie ses modèles de consommation (Zaoual, 2007). Et comme (Knafou, 1995) le souligne, « le territoire touristique est un territoire qui s'approprie, même fugitivement, le touriste qui le fréquente. Ce qui pose un problème lorsqu'on rappelle que ce même territoire est généralement propriété d'une population plus au moins autochtone». Cette appropriation du territoire touristique n'est pas forcément une difficulté, elle peut présenter une opportunité qui profitera à la population locale, notamment les femmes dans leurs modestes projets sociaux. Sur un territoire touristique rural, ce n'est pas forcément le « choc culturel », ceci peut présenter une occasion d'échange, d'apprentissage et d'épanouissement dans les deux sens touriste, urbain/ autochtone, rural. Pour (Pisani), « le tourisme rural devait permettre la rencontre

⁷⁵Extrait du discours d'ouverture prononcé lors de l'ouverture du séminaire conjoint CEU-ETC en juin 1996.

de deux mondes, faire évoluer les mentalités des citadins vis-à-vis des ruraux, et réciproquement » (cité par Noël et Willaert, 2007).

2. La coopérative féminine dans les zones rurales au sud du Maroc comme moyen de promotion de la femme rurale par le développement touristique

Le discours officiel du Maroc, annonce que « l'intégration active de la femme rurale et la lutte contre sa marginalisation ont constitué la thèse de la deuxième campagne nationale de solidarité contre la pauvreté, solidarité que sa Majesté le Roi s'est employé à enraciner et en faire une culture de solidarité sociale depuis qu'il était prince héritier » (Louargant, Bensahel, 2008).

A cet effet, l'émancipation de la femme peut être réalisée en l'intégrant aux secteurs productifs dont dispose le pays, notamment le tourisme pour le cas du Maroc. Selon (Herbin, 1980) « le tourisme apparaît comme puissant facteur de mutation de la société régionale, il contribue notamment au gonflement du secteur tertiaire, au dérapage vers la condition salariale..., à la promotion et à l'émancipation de la femme ». Le tourisme peut présenter à cet effet d'importantes opportunités pour la femme en termes d'émancipation et de promotion. Elle peut la mettre dans le rôle d'acteur régional à travers la valorisation des ressources territoriales spécifiques cachées. Des ressources qui représentent pour le territoire un potentiel créatif des opportunités autant dans le domaine économique que dans le domaine social.

Pour notre recherche les coopératives féminines représentent l'exemple de ces projets sociaux qui à la fois portent sur la promotion de la situation de la femme rurale et contribuent à la promotion des zones de la marge via le tourisme. Selon (Louargant, 2006) « la coopérative est associée à la volonté de valoriser des potentialités touristiques, elle est perçue comme une innovation sur le territoire, une zone de faire valoir des savoir-faire ». Ces initiatives « gendérisées » ont relancé dans l'esprit des femmes rurales un sentiment d'appartenance régionale, elles ont reconquis à cet effet l'identité régionale et la fierté d'y appartenir et ont développé la capacité de valoriser les spécificités et les produits de terroir de leurs territoires à travers des manières propres à elles et à travers leurs savoir-faire et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel au sein des coopératives.

Comme suit, une liste non exhaustive des différents produits de terroir que les touristes consomment que ce soit dans des coopératives féminines ou dans d'autres endroits du rural marocain.

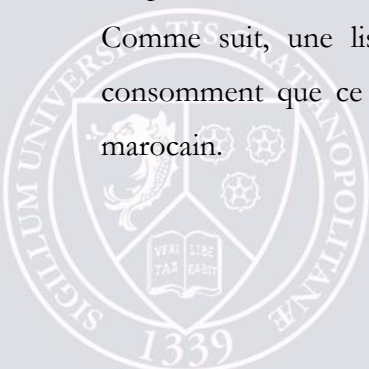
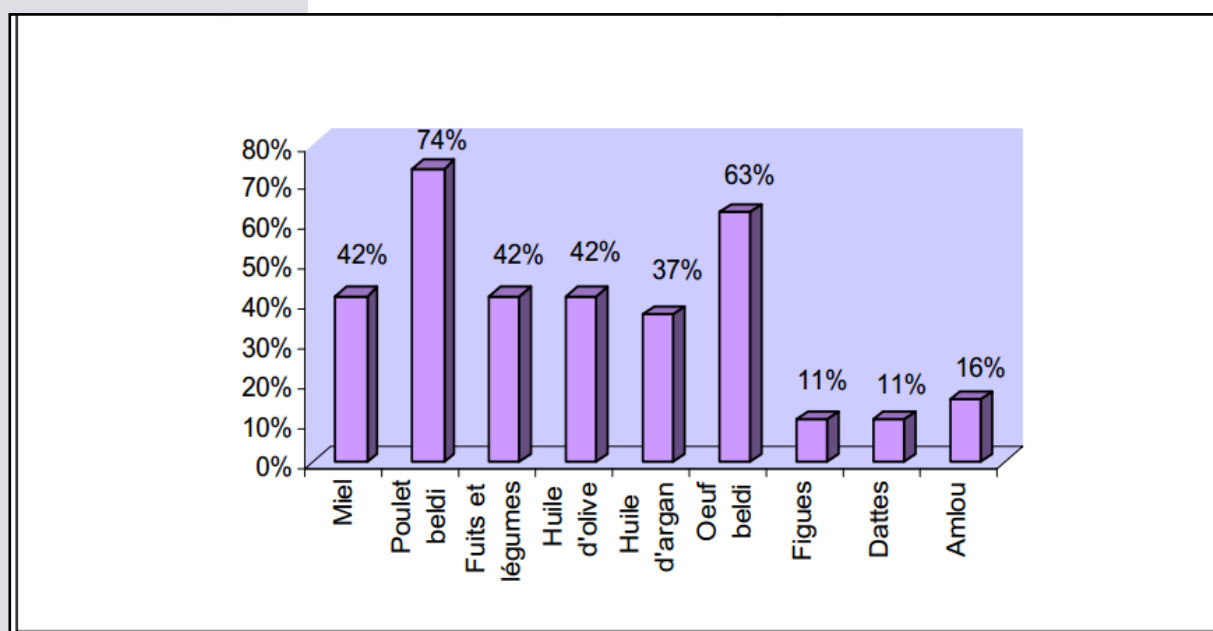


Figure 8 : Les différents produits de terroir dont dispose le marché marocain et demandés par les étrangers



Source : El Baz, 2005.

En amont, les coopératives ont recours à des activités orientées vers le tourisme ce qui leur permet de faire connaître et d'écouler leurs produits, ou encore investir dans de nouveaux projets touristiques tels que la construction de restaurant pour une dégustation des mets locaux. Dans la valorisation de ces produits locaux, la labellisation est un levier important, comme c'est l'exemple de la coopérative « T » à Tiout dans la région d'Agadir. Dans ce genre de projet les femmes adhérentes deviennent « investisseuses » et cherchent leur bien-être autant économique que social et s'intéressent de plus en plus à préserver, ce qui a fait le leitmotiv de leur émancipation à savoir le patrimoine ancestral légué d'une génération à l'autre.

Les procédures de labellisation sont définies par le ministère de l'Agriculture et celui de l'Artisanat, ce dispositif permis un développement des produits de terroir notamment l'arganier et par ricochet cela à bénéficier à la population y vivant. L'obtention d'une reconnaissance au niveau du Maroc et au niveau international fait bénéficier du statut de protection intellectuelle la protégeant contre toute concurrence déloyale (Charrouf, 2007).

Par exemple, la Labellisation de l'Indication Géographique⁷⁶a pour but de conserver la valeur ajoutée liée à la production et à la transformation des produits de terroir, elle reste dans la région

⁷⁶Selon la Direction de Développement des Filières de Production, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime« cette dénomination servant à identifier un produit comme étant originaire d'un territoire, d'une région ou d'une localité, lorsqu'une qualité, une réputation ou toute autre caractéristique déterminée dudit produit peut être

et permet aux producteurs d'assurer un revenu et par la même occasion préserver et maintenir les connaissances locales (idem) relatives à ce patrimoine culturel pour les générations futures à cela s'ajoute la confiance exprimée par les touristes à l'égard des produits labellisés. Un produit labellisé c'est un produit dont la qualité est garantie par un contrôle étatique, faute de quoi, le touriste peut éventuellement être victime d'une falsification du produit dit de terroir.

On peut penser que le monde coopératif est une opportunité d'ouverture sur l'autre : « les touristes qui fréquentent ce territoire contribuent à rendre d'autant plus lisible l'activité de la coopérative ... » (Louargant, 2006). Dans ce sens on peut penser que les femmes dans les structures des coopératives sont stimulées par les touristes, elles jouissent de la sympathie des étrangers à l'égard de ce qu'elles font, les touristes les encouragent par l'achat des produits conçus au sein des coopératives et expriment la solidarité avec ces femmes rurales par plusieurs gestes : recommandation de la visite et des produits pour leurs amis, prise de photos avec les femmes. Et « ces visites sont profitables aux accompagnateurs de visite, aux commerçants et aux artisans de la région ... »⁷⁷. Les femmes rurales considèrent donc que les touristes sont leurs invités et à cet effet ils ont droit à un accueil chaleureux.

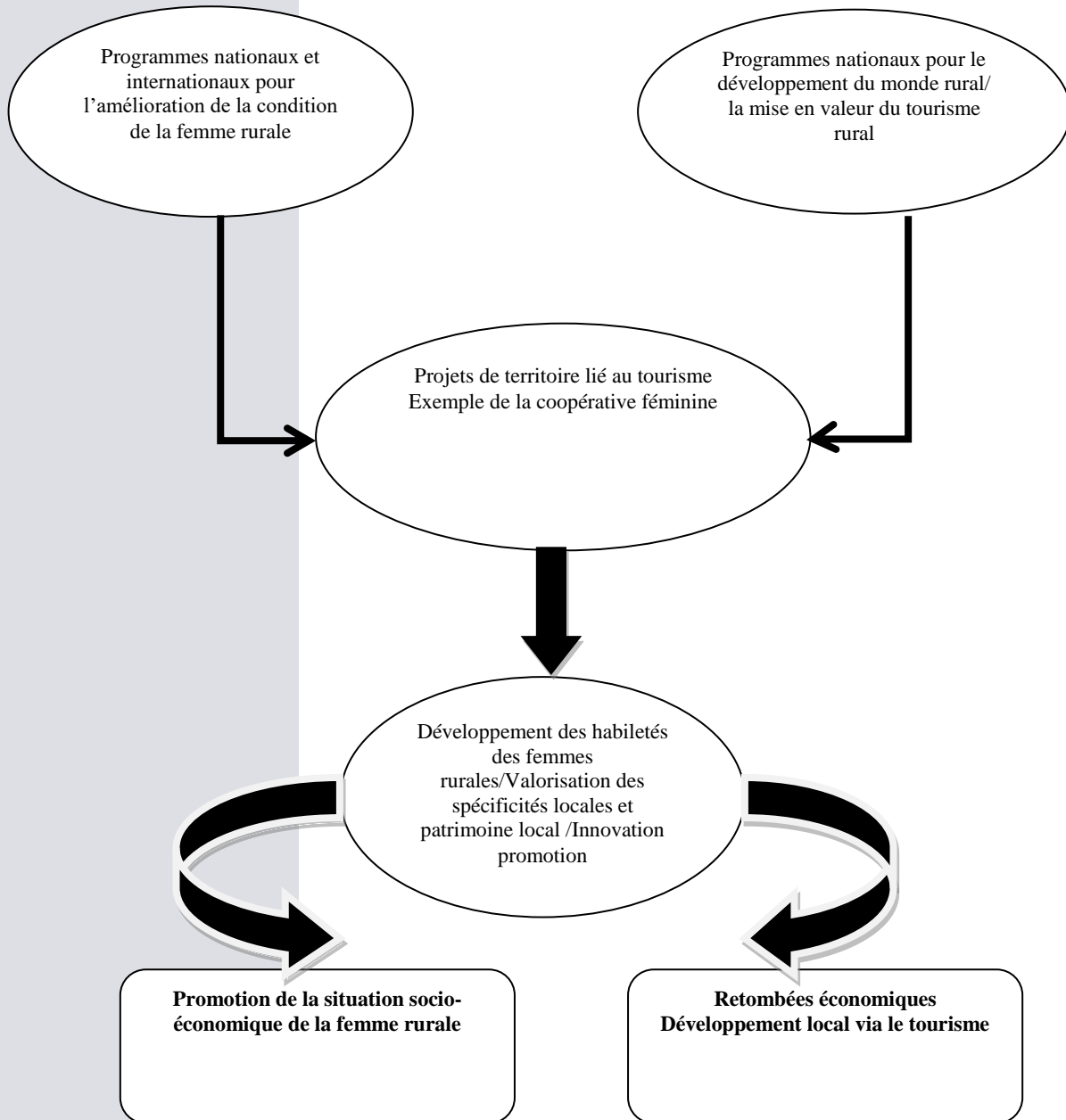
Dans ce sens, « les femmes impliquées dans les projets touristiques, saisissent des opportunités pour inventer, agir et occuper une place en tant que sujet » (Louargant, 2007).

Dans ce sens, on peut considérer que les coopératives féminines sont des acteurs au cœur d'un modèle de développement à travers le tourisme. L'adhésion de ces femmes aux coopératives se veut participative à la promotion de leurs régions, à l'innovation, à la modernisation et aux changements positifs de leur entourage et en même temps à la conservation du savoir-faire local. D'où la possibilité d'adopter une démarche volontariste pour promouvoir leur activité. Elles peuvent utiliser leurs habiletés professionnelles et personnelles pour la valorisation de leurs produits conçus au sein des coopératives. Elles essayent de diversifier leurs produits, d'en concevoir de nouveaux et les promouvoir en dépit des moyens modestes dont elles disposent, que ce soit en termes de matériaux, ou de formation. Pour ces femmes cela représente un défi quotidien qu'il faut relever. Elles sont conscientes que ces produits présentent un potentiel important pour créer une valeur ajoutée au sein de leur territoire. Le processus de promotion lié aux coopératives peut s'illustrer de la manière suivante :

attribuée essentiellement à cette origine géographique et que la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée », l'opération qui en découle est réglementé par la loi 25-06

⁷⁷ Stimuler le tourisme rural, rapport final du programme promotion du tourisme rural au Maroc , USAID, Maroc , 2006

Figure 9 : Contexte général des projets territoriaux, ex : la femme rurale dans les coopératives féminines



Source : BEN-KHALLOUK, 2016



Section IV : Les problèmes limitant la contribution de la femme rurale au développement touristique dans les zones de la marge.

1. Le secteur touristique est-il bien un secteur accueillant de la femme marocaine? Etat des lieux.

Après un état des lieux de l'égalité du genre et l'autonomisation de la femme dans le secteur du tourisme, les principales conclusions tirées du rapport mondial 2010 sur les femmes et le tourisme, portent sur le fait que le secteur du tourisme offre aux femmes une grande opportunité d'activités rémunératrices, spécialement dans les régions en développement. Le tourisme joue donc un rôle important dans l'autonomisation des femmes. Le rapport avance aussi que les femmes ont près de deux fois plus de chance de créer leurs propres entreprises dans le tourisme que dans d'autres secteurs.⁷⁸ Toutefois, et au moins au Maroc, les femmes sont peu nombreuses encore dans le secteur du tourisme, selon un constat avancé par l'étude intitulée « *la place de la femme dans le secteur du tourisme marocain* »⁷⁹. Selon la même étude, malgré le fait que le secteur est le plus ouvert à l'emploi féminin, au Maroc comme ailleurs, le secteur touristique a un faible taux de féminisation : le nombre de femmes qui ne dépasse pas 25% du nombre total des personnes qui y travaillent. Cette représentativité reste faible si on la compare aux pays européens dont le taux de féminisation dans le secteur touristique varie entre 50% et 85%. Le rapport sur le budget genre réalisé par le ministère de l'Economie et des Finances en 2014, a confirmé les résultats de l'étude précitée concernant les disparités de genre affectant le secteur touristique et a proposé afin de remédier à ce problème un certain nombre de recommandations, telles que : « l'obligation d'intégrer la dimension genre dans les programmes et politiques cadrant le secteur touristique afin de favoriser la participation des femmes dans les mécanismes de gouvernance et des affaires économique ; faciliter « l'opération d'entreprendre au féminin » dans le secteur touristique ; faciliter l'accès au crédit aux entrepreneurs femmes ; faciliter l'accès au foncier et à la propriété par les femmes ayant la volonté d'entreprendre dans le secteur touristique ; assurer des formations aux personnels féminins, et accommoder des ressources convenables pour l'appui des entreprises gérées par des femmes entrepreneures ».

Dans ce sens, l'Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME), à travers sa stratégie nationale incarnée par le programme « Entre Elles en

⁷⁸ Rapport mondial 2010 sur les femmes dans le tourisme, préparé conjointement par ONU-Femmes et OMT et présenté à la Foire internationale du tourisme à Berlin en mars 2011.

⁷⁹ Etude sur la place des femmes dans le secteur du tourisme menée par la Confédération Nationale du Tourisme (CNT) et présentée devant le conseil économique et social (CES) en 2013.

région »⁸⁰ pour la promotion des moyennes et petites entreprises formelles a proposé un soutien et un accompagnement à l'entrepreneuriat féminin avec l'objectif d'incarner les recommandations du rapport précité.⁸¹ A ces initiatives s'ajoute le protocole d'accord signé en mars 2013, entre la Caisse Centrale de Garantie (CCG)⁸² et l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc, (AFEM), afin d'opérationnaliser le Fond de Garantie « Ilayki »⁸³ dont l'objectif est d'encourager et accompagner le développement de l'entreprise privée.

D'après l'ensemble des conclusions et des recommandations dédiées à la situation de la femme marocaine dans le tourisme, que ce soit celles présentées par des organismes étatiques ou des organismes non gouvernementaux, on retient les potentialités offertes par les femmes au secteur touristique et qui en a grand besoin. D'autre part, les conditions d'accès des femmes au secteur touristique sont faibles vu la faible représentativité de la gent féminine. Certes, les diagnostics présentés par les différentes institutions ont pu montrer dans une grande partie les obstacles entravant l'accès des femmes au secteur du tourisme et dans ce sens on assiste récemment à une multitude de recommandations pour renforcer l'implication de la femme dans le tourisme. Néanmoins, les mesures qui en découlent ainsi que les efforts consentis à cet égard restent timides dans la mesure où les statistiques attestent jusqu'à nos jours le faible taux de participation des femmes.

On assiste donc à un écart remarquable entre l'ambition du discours officiel et la réalité sur le terrain. Cela nous conduit à réfléchir aux défiances existantes dans la concrétisation de l'ensemble des programmes et recommandations voués à l'implication de la femme dans le tourisme et à la qualité de synergie entre les différentes politiques et les différents intervenants dans ce champ. D'autre part quel est le niveau d'évaluation et de suivi assuré pour l'application de ces politiques ? Jusqu'à quand alors la femme demeurera-t-elle confrontée à ces flagrantes disparités de genre dans le secteur touristique qui devrait lui être plus ouvert que cela?

⁸⁰C'est un programme national lancé en 2011, et mis en place afin de soutenir et d'accompagner les femmes en phase de post création de TPE et de PME, à travers des ateliers de formation dans de différents domaines en relation avec l'entrepreneuriat.

⁸¹Direction des Etudes et des Prévisions Financières, Synthèse du Rapport Genre 2014.

⁸²La CCG indique que ce Produit de Garantie profitera aux entreprises féminines qui remplissent les conditions, à savoir être en cours de création et ayant un projet d'investissement, précisant que le montant du crédit bancaire ne dépasse pas 1 million de dirhams et que la proportion de garantie sera limitée à 80 % de la somme empruntée.

⁸³Programme national lancé par le ministère de l'Économie et des finances en 2013 qui vise à accompagner et encourager le développement de l'entreprise privée féminine, en attribuant à la femme chef d'entreprise la possibilité d'accès au crédit.

2. La femme rurale et le développement touristique dans les zones de la marge : entre ambition et barrières sociales

Comme nous l'avons présenté précédemment, le système de valeurs mis en place dans le monde rural est réglementé par des normes, culturelles, sociales et politiques. Ce monde témoigne des limites à l'intégration économique et sociale de la femme dans la vie économique et sociale du pays. Les statistiques en la matière témoignent ce fait puis que le nombre des femmes rurales employées dans le secteur du tourisme atteint à peine 6450 ce qui correspond à 11% du total des femmes actives dans le secteur.⁸⁴

La contribution de la femme rurale au développement touristique des territoires de la marge est empêchée par des contraintes de différentes catégories notamment : l'accès limité aux ressources productives telles que la terre, l'impossibilité d'accès aux crédits bancaires faute de garanties, et à cela s'ajoute le manque d'expérience dans le domaine touristique, ainsi que le niveau faible d'instruction dont les femmes rurales disposent (Hilal, 2008). Ceci représente un contexte défavorable pour la femme rurale où elle risque d'attendre longtemps avant de pouvoir monter et réussir d'éventuels projets touristiques. Les actions entreprises par l'Etat étaient le déclencheur qui a initié les premières expériences touristiques en mode féminin dans le monde rural. Depuis 1999, le monde rural a débuté ses mutations via la nouvelle politique qui exige un modèle socio-économique fondé sur l'implication de toutes les composantes de la société, ceci a engendré par la suite des transitions importantes dans le système social. Dans ce nouveau système le rôle de la femme est désormais pris en compte.

En effet, «le système social de sexe évolue vers un rapport où la réciprocité est en cours de genèse. Il est évident que la prise de décision féminine a pris une part des actes auparavant masculins dans l'aménagement du territoire » (Louargant, 2006). Ceci dit que le système social sexué est en évolution permanente dans le temps et dans l'espace. Ce n'est pas un état changeable par la force de la chose, vu « la complexité territoriale » mais éventuellement par la réciprocité, la collaboration, et peut être un désistement des différents acteurs territoriaux masculin en faveur de la femme, en lui accordant la chance d'être eux pour mener un développement commun.

Pour notre part, la relation de la femme rurale au tourisme sera étudiée à travers sa position dans les coopératives féminines. Ces structures empruntent un rôle économique mais visent des objectifs sociaux. Elles pourraient entraîner des changements très importants dans le développement de la société, notamment dans les domaines sociaux, de services et les domaines de production (revue de la coopération, 1992).

⁸⁴Etude menée par la confédération nationale du tourisme (CNT) et présentée devant le conseil économique et social (CES) en 2013.

Les coopératives offrent un certain nombre d'atouts en faveur du secteur touristique aux retombées économiques potentiellement positives pour le monde rural. En effet, étant conscientes des retombés économiques que le tourisme peut véhiculer dans ces structures, les femmes rurales utilisent leur savoir-faire pour créer des produits satisfaisants pour les touristes. Elles sont amenées à diversifier leurs produits, les promouvoir en dépit des moyens modestes dont elles disposent, que ce soit en termes de matériaux, ou de formation. C'est un levier pour pouvoir profiter du tourisme et créer à travers ce créneau une valeur ajoutée au sein de leur territoire. Le travail des femmes dans les coopératives pourrait aussi participer à l'innovation, à la modernisation. On peut penser que cela entraînerait des changements positifs dans leur entourage, en même temps permettrait la conservation du savoir-faire local pour finalement contribuer à une mise en tourisme de leur territoire.



Photo 6 : Exemple des coopératives visitées par les touristes.



BEN-KHALLOUK, 2015



Toutefois, il faut noter que la nécessité des coopératives pour la valorisation des territoires, ne dépend pas seulement du travail réalisé dans la coopérative, cela dépend aussi de l'environnement extérieur constitué par les professionnels du tourisme. En effet, les lobbies locaux des professionnels du tourisme, notamment les guides touristiques imposent une marge bénéficiaire pour l'intermédiation entre le marché touristique et la coopérative. Il est difficile pour les femmes des coopératives de s'opposer à cette pratique courante dans le marché touristique qui est appelée « Jaaba », parce que cette opération est parfois la seule issue pour recevoir des touristes au sein de leur structure, surtout si cette dernière est dans une zone difficile d'accès ou n'est pas très réputée. Dans certains cas les coopératives acceptent cette intermédiation à cause de l'incapacité de communiquer avec les touristes. Faute de connaissance des langues étrangères, elles comptent sur les guides touristiques, qui jouent le rôle d'interprètes entre les deux parties. Le problème d'incapacité de communiquer avec les touristes représente un point de faiblesse pour la majorité des coopératives. À cet effet on peut se poser la question : à qui profite le tourisme dans le monde rural ? A part les coopératives féminines les autres projets touristiques comme les gîtes, les auberges, les maisons d'hôtes, les bivouacs... reviennent dans leur majorité aux hommes, c'est eux qui accaparent l'immense partie du marché touristique rural, alors que les femmes sont présentes sur le marché dans la grande partie à travers les structures des coopératives ou bien des salariés dans les projets précités. On s'interroge aussi sur l'objectif réel des programmes de promotion des femmes rurales : s'agit-il réellement d'émancipation de la femme ou bien de répondre à des exigences internationales en matière de genre, ou bien ces programmes visent un développement économique dont la femme serait l'instrument ?



Conclusion.

Les terrains d'étude sont donc des zones rurales du sud du Maroc qui présentent des richesses naturelles et culturelles mais qui demeurent dans une situation de précarité et de pauvreté qui diffère d'une région à une autre. Nos trois terrains sont étendus sur des espaces de conditions différentes, de façon à présenter des contextes d'enquêtes variés. Nous avons vu que la dimension sociale dans ces zones est devenu une inquiétude qui attire l'attention des instances nationales et internationales. Ces instances sont venues avec des stratégies qui incitent au développement territorial de ces zones de la marge à travers l'exploitation des atouts naturels et culturels dont disposent ces territoires. Dans ce contexte le tourisme est considéré comme un moyen de développement possible qui implique à la fois la population locale dans le développement et améliore l'attractivité du monde rural.

L'activité touristique est reconnue pour ses retombés importants en termes d'accroissement des opportunités, de fixation de la population locale et d'élimination des écarts sociaux, etc...Néanmoins, son activation sur des territoires spécifiques par leurs caractéristiques, leurs fonctionnements, leurs cultures et leurs valeurs morales pose question surtout lorsqu'on évoque l'implication de la femme rurale dans le processus de développement à travers l'activité touristique.

Certes, la femme rurale pourra travers les projets territoriaux réaliser une certaine reconnaissance spécialement dans le cadre des activités génératrices de revenus. Mais lorsque cette activité a une relation avec le secteur du tourisme ,la rentabilité dans le secteur reste conditionnée par des codes sociaux.

Nous posons donc l'hypothèse que pour réussir un développement territorial via le tourisme dans un cadre du respect de l'équité de la parité sociale, il va falloir prendre en considération à la fois les particularités sociales, culturelles et économiques de cette activité sur le territoire ciblé.



Conclusion de la partie I.

Cette partie nous a permis de montrer nos outils théoriques, les contextes politiques et sociaux et ses enjeux, les contextes locaux qui conduisent à la définition de notre problématique. Le cadre théorique formé d'une articulation entre trois approches théoriques : l'approche territoriale, l'approche genre, et l'approche des capacités. Cette articulation représente l'originalité de notre travail, et nous sert pour outil d'analyse du recueil des divers programmes nationaux et internationaux dédié à l'amélioration de la condition socio-économique de la femme rurale. Elle est aussi un outil d'analyse applicable aux dynamiques territoriales gendérisées en cours. Pour l'approche genre tout comme pour l'approche territoriale les femmes constituent des vecteurs de développement socio-économique, l'adoption de ces deux approches dans notre travail tend à montrer les degrés de prise en compte du rôle de la femme dans le processus de développement. L'approche des capacités est utilisée pour évaluer et analyser la prise en compte de ses effets en termes de développement des capacités des femmes adhérentes dans les coopératives féminines et des femmes entrepreneures.

Les programmes et les dynamiques territoriales « gendérisés » que nous avons exposés, visent à activer les ressources « spécifiques » cachées et à activer les potentialités créatives des territoires. Il s'agit de faire évoluer ces territoires dans le domaine économique et social. Nous avons choisi de travailler sur le secteur du tourisme parce qu'il est envisagé comme un moyen de concrétiser ces attentes socio-économiques en faisant participer la population locale aux mutations de leurs territoires. Le tourisme est également envisagé comme une opportunité à l'emploi féminin.

Nous avons vu également l'importance que prend la question de genre par rapport à l'émancipation des femmes à travers les activités génératrices de revenus. Elle est affirmée à travers les coopératives féminines en particulier, dont nous faisons notre objet d'étude. Selon (Boujrouf, 2014) « le modèle global de la création des activités touristiques génératrice de revenus qui est centralisé et descendant tend à se transformer dans ces zones de la marge au profit d'un modèle décentralisé et partenarial entre différents intervenants ». Toutefois, lorsque l'intervenant dans le secteur du tourisme se conjugue au féminin, la complexité du territoire rural se présente.

Ces programmes indiquent que le rôle de la femme rurale dans les processus de développement territorial est mis en valeur à travers les programmes « gendérisés ». Il s'agit alors de profiter et enregistrer des avancées importantes au niveau socio-économique et territorial à travers les activités génératrices de revenu. Cependant, concernant l'implication des femmes rurales dans le tourisme, que ce soit à travers des projets touristiques à part entière ou même pour des projets territoriaux qui tendent vers le tourisme, on constate qu'il existe encore de grandes difficultés

d'accès des femmes, difficultés rapportées au contexte social et culturel comme nous avons eu l'occasion de montrer.

Nous avons donc voulu travailler dans des régions rurales, où ces projets « gendérisés » de développement touristique existent, pour analyser les coopératives féminines qui en sont un levier important, et pour voir quels peuvent être les obstacles à une participation plus active des femmes rurales. Ces organismes présentent en effet un emploi à ces femmes mais qui n'est pas forcément équivalent d'épanouissement et d'autonomisation des femmes. Pour nous, la réelle promotion demande plutôt un gain de liberté et de choix. En conséquence, il s'agit de voir si et comment ces programmes contribuent à une augmentation des capacités, et identifier quels sont les obstacles ou les leviers à ce gain.



Deuxième partie :

**Le passage de l'assistanat à
l'entrepreneuriat : un
processus complexe révélant
le montage, la réalisation et
l'impact des projets de
territoire en tourisme menés
par le leadership féminin.**



Introduction de la partie II.

Après présentation de la partie théorique de notre travail, nous avons consacré cette partie à l'analyse des données de terrains. A cet effet, nous exposerons d'une manière approfondie notre argumentaire pour le terrain et la méthodologie adoptée dans un premier chapitre.

Par une analyse textuelle et la corrélation des occurrences nous avons choisi le logiciel Iramuteq et l'appui des données statistiques à travers les logiciels Sphinx et Excel.

Nous avons constitué le contenu de nos deux chapitres pour présenter successivement l'analyse et l'interprétation des résultats des deux modèles objets de notre étude : le modèle coopératif et le modèle entrepreneurial. Nous concluons avec une confrontation des résultats des deux modèles et une dernière analyse avec l'approche des capacités. L'AC comme outil analytique nous permet par la suite de dégager l'environnement le plus propice pour le développement des capacités des femmes rurales.



Chapitre 3. Méthodologie, objet et terrain d'étude.

Introduction.

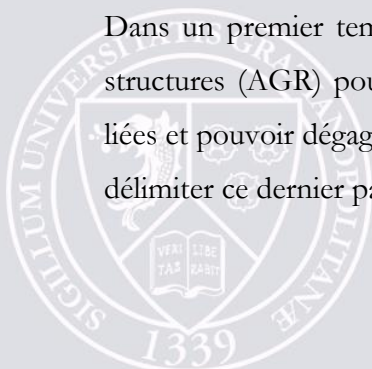
Pour les recherches dans les domaines des sciences humaines, sociales et géographiques, le terrain d'étude occupe une place essentielle. C'est le moyen incontournable pour confirmer ou infirmer une hypothèse, le point de départ de toute recherche scientifique. Après le cadre théorique le terrain d'étude constitue le deuxième axe d'une démonstration scientifique. Le chercheur se positionne dans une démarche hypothético-déductive et empirique où l'hypothèse liée au sujet de la recherche n'est admise scientifiquement que lorsqu'elle est éprouvée par le terrain.

Section I : Objet et terrains d'étude.

Le choix du terrain d'étude ne se réalise pas d'une manière aléatoire, il découle de la composante de ce dernier, de ses critères (éléments développés plus bas) et de l'approche ou des approches théoriques avec lesquelles il sera traité. Le choix du terrain donc est tout un ensemble qui influence l'orientation de la recherche et détermine par la suite les résultats qui en émanent. Les terrains d'étude sélectionnés connaissent tous des dynamiques de développement liées au territoire, dont la grande partie est incarnée par les activités génératrices de revenu (AGR), qui œuvrent dans de différents domaines, notamment celui de l'agriculture, du tourisme, où d'artisanat. Ce sont les territoires les plus émergents, dans lesquels l'implication de la femme dans un cadre coopératif est un fait local marquant. En effet, les dispositifs de création des richesses à travers les activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes rurales, constituent actuellement des expériences qui méritent l'attention, et invitent le chercheur en sciences humaines à faire une analyse de ces structures dans leurs contextes sociaux, économiques, géographiques...

- **Comment s'est fait le choix des coopératives.**

Dans un premier temps nous avons cherché un maximum d'informations objectives sur ces structures (AGR) pour éclaircir notre problématique de recherche et les hypothèses qui y sont liées et pouvoir dégager des critères appartenant à notre terrain qui pourront nous être utiles pour délimiter ce dernier par la suite.



Dans une première phase, les informations concernant les (AGR) ont émané de la lecture des rapports institutionnels et des ouvrages académiques. On s'est également appuyé sur des données collectées auprès des administrations publiques et des institutions particulièrement : Les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA), les Wilaya, les Offices du Développement de la Coopération (ODCO), l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA).

Dans une deuxième phase, dans le cadre des sorties de terrain avec notre laboratoire de rattachement LERMA⁸⁵, nous avons réalisé quelques explorations qui conduisaient à l'observation de ces structures dans leur contexte général. Ceci nous a permis d'effectuer un autre recueil d'information plus empirique, de détecter les endroits sur lesquels il y avait des dynamiques de développement liées à notre sujet de recherche pour aboutir à un ensemble de questionnements initiaux :

➤ ***Sur le développement de la condition de la femme:***

- *Comment le système d'assistanat a pu intégrer le rural marocain ?*
- *Est-ce que les politiques correspondant à l'encouragement des structures assistées notamment les coopératives féminines dans les zones marginalisées soulèvent la question de l'approche des capacités ?*
- *Est-ce que la socialisation des femmes rurales peut être un facteur de développement de leur autonomie, leur goût du risque et leur goût d'innovation?*
- *Dans quelles conditions les femmes rurales et quelles femmes rurales passent de l'assistanat à l'entrepreneuriat?*
- *Quel sera le modèle ou le type d'une femme leadership qui a commencé sa carrière par l'assistanat? Ou qui a commencé par l'entrepreneuriat sans toutefois passer par l'assistanat ?*

➤ ***Sur le développement territorial :***

- *En quoi ces politiques et ces projets d'assistanat féminin ont-ils participé à la valorisation touristique des territoires de la marge?*
- *Quelle est la nature des opportunités et des contraintes que représente l'environnement naturel social, économique, politique de ces territoires pour la femme entrepreneur ?*
- *Comment la généralisation de ce statut de femme entrepreneur peut-il aider à la promotion du tourisme d'une région de la marge ?*

⁸⁵ Laboratoire des Etudes et Recherches sur les Montagnes Atlasiques

L'ensemble de ces questions, entre autres, nous a permis de choisir des critères qui dessinent un cadre d'objectivité scientifique pour délimiter et approcher le choix des coopératives étudiées.

1- Eléments de choix des terrains d'étude

- Critères de l'espace :

Nous avons identifié l'espace de notre étude par rapport à ses ressources naturelles, notamment celles exploitées dans sa valorisation à travers les activités génératrices de revenus réalisées dans le cadre des coopératives féminines.

- Critères géographiques :

A ce niveau on a dégagé des éléments géographiques qui influencent le mode de vie des femmes rurales adhérentes dans les coopératives féminines, notamment les facteurs urbains qui ont encouragé/bloqué ces femmes rurales pour inscrire leur activité dans un cadre d'assistanat.

- Critères culturel et anthropologique :

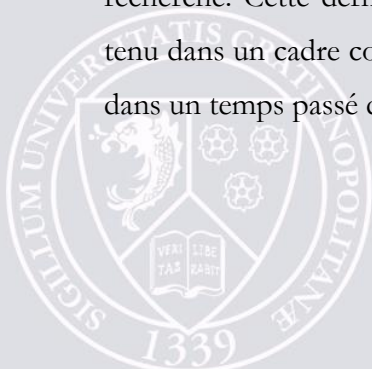
Par ce critère sociologique nous avons cherché à prendre en compte les différences d'ordre culturel et éthique, tout ce qui est identité culturelle et traditions des femmes rurales adhérentes aux coopératives féminines, pour considérer les représentations et les comportements des femmes rurales selon leur contexte d'appartenance.

- Critères économiques :

Pour ce point nous avons pris en considération l'impact économique des coopératives féminines sur la vie des femmes adhérentes et ceci en terme de : l'autonomie financière réalisée dans le cadre des coopératives, la capacité des femmes adhérentes à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs famille après adhésion à la coopérative etc.

- Critère de la problématique de recherche

Notre terrain d'étude est donc délimité en fonction de la nature de notre problématique de recherche. Cette dernière qui porte sur un phénomène spécial qui est le passage de l'assistanat tenu dans un cadre coopératif, au montage des projets professionnels par des femmes qui ont été dans un temps passé des adhérentes dans les dites coopératives.



2- Les zones d'étude et les outils méthodologiques d'enquête

- Les zones d'étude

En final, notre terrain d'étude a porté sur ces diverses régions dans le sud du Maroc, **Marrakech ; Essaouira ; Agadir/ Souss ; Sidi Ifni ; Guelmim**. Et notre travail de recherche là-dessus s'est étalé entre l'année 2014 et la fin de l'année 2016.

- Le guide d'entretien

Pour l'ensemble de ces terrains d'étude nous avons dressé un guide d'entretien (en annexe) dont la population cible est les coopératives féminines. ***Pourquoi le choix des coopératives féminines ?*** D'après les visites exploratoires effectuées sur notre terrain de recherche, l'expérience la plus significative en termes d'assistanat est celle inscrite dans le cadre des coopératives féminines. Dans ce sens on s'est focalisé sur les coopératives féminines dans : les espaces riches par leurs ressources naturelles ; les espaces moyennement riches par leurs ressources naturelles ; les espaces pauvres des ressources naturelles.

A ce stade la question qui se présente est *Comment sélectionner les projets (AGR) à étudier ?* C'est la phase de la constitution de notre échantillon d'étude. La méthode boule de neige, était notre choix pour choisir l'échantillon d'étude, selon (BENOIT, 2014) cette méthode non probabiliste consiste à une construction graduelle d'un échantillon en utilisant les références obtenues des premiers répondants. Les premiers répondants peuvent être sélectionnés de façon aléatoire ou non. Pour notre cas les premières répondantes pour chaque région étudiée n'étaient en pas choisies d'une manière aléatoire mais grâce aux recommandations des ODCO et DPA de chaque régions. Nous avons sollicité l'orientation de ces établissements étatiques à cause des contraintes rencontrées lors de la phase d'identification des projets à enquêter.

En effet, pour nous le choix de la méthode boule de neige n'était pas d'ordre aléatoire. Ce choix se justifie par plusieurs contraintes. En effet, lors des premières enquêtes dédiées au test de notre outil de terrain – guide d'entretien- auprès des coopératives féminines, nous avons constaté que ces structures ne sont pas toutes opérationnelles. En enquêtant selon les adresses délivrées dans la liste des coopératives nous sommes tombés sur des structures fermées ! Et dont les noms figurent toujours dans les listes officielles. Les listes ne sont pas actualisées si bien qu'on ne peut avoir un chiffre exact. A cela, s'ajoute le fait que les listes obtenues des coopératives auprès des administrations concernées notamment l'ODCO et la DPA, ne sont pas organisées par catégorie de genre, ce qui aurait permis d'identifier les coopératives féminines, les coopératives masculines et les coopératives mixtes. Tous ces motifs nous mettent dans l'impossibilité d'établir un

échantillon bien déterminé dès le début de la recherche, donc la méthode boule de neige se manifeste la plus adéquate pour notre cas.

La même méthode a été engagée pour détecter les femmes rurales qui ont pu réaliser le passage vers l'entrepreneuriat féminin et réaliser leurs propres projets professionnels.

Dans le cadre de notre méthode « boule de neige », nous sommes parvenus à des résultats qui couvrent notre population, au sens où le nombre des informations déjà acquises ne va pas accroître en ajoutant d'autres enquêtées à l'ensemble qui constitue le sujet de notre analyse. Cet état de fait traduit bien évidemment notre vérification de l'état de saturation, la condition de validité d'une recherche qualitative.

Pour notre deuxième outil de terrain, nous avons opté pour le récit de vie. Pour cet outil, nous avons opté pour un recueil des données qui permettent d'assurer l'expression et l'élargissement des différents points de vue, de découvrir la manière de penser des femmes qui ont assuré le passage de l'assistanat vers l'entrepreneuriat. A cet effet, nous avons pris soin de la transcription des enregistrements vocaux effectués auprès de ces femmes, d'une manière qui garantit l'adoption de la propre formulation des enquêtées. Ce deuxième outil a été destiné aux femmes qui ont pu passer de l'assistanat dans le cadre coopératif au montage de leurs propres projets professionnels. A partir de là, nous avons procédé à la collecte d'information sur nos terrains d'étude auprès des femmes porteuses de projets à vocation de développement territorial. Le contact avec les femmes adhérentes dans les coopératives féminines, spécialement celles qui constituent le noyau dur de la coopérative (le bureau), nous a permis non seulement d'être éclairé sur les projets territoriaux, mais nous a apporté des réponses sur la manière avec laquelle ces femmes concevaient ce genre de projet, les conditions liées à leurs adhésions, les entraves sociologiques et culturelles auxquelles elles sont exposées etc... Dans ce cadre nous avons réussi à réaliser 50 guides d'entretien dans les différentes régions d'étude.

A la base, notre travail de terrain consacré aux femmes adhérentes dans les coopératives féminines durait en moyenne environ 2 heures et demie pour chaque entretien. Dans certains cas les femmes adhérentes ont été motivées pour donner plus de témoignage sur leurs expériences au-delà des questions qui leurs étaient destinées. On assistait alors à des récits de vie qui nous ont demandé plus de temps que prévu.

Pour la deuxième population cible constituée des femmes entrepreneures, sur l'ensemble de notre terrain d'étude nous avons pu détecter 9 cas qui ont réalisé ce passage, et nous avons réussi à prendre contact avec 6cas. Comme suit un tableau récapitulatif de la répartition des entretiens selon les régions d'études, en %, dans la période 2014-201. (Page suivante)

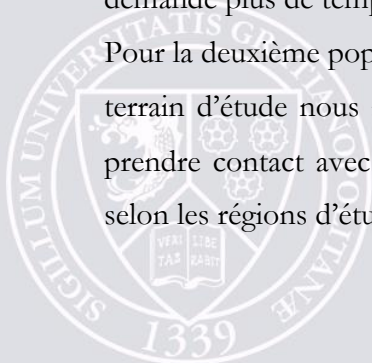


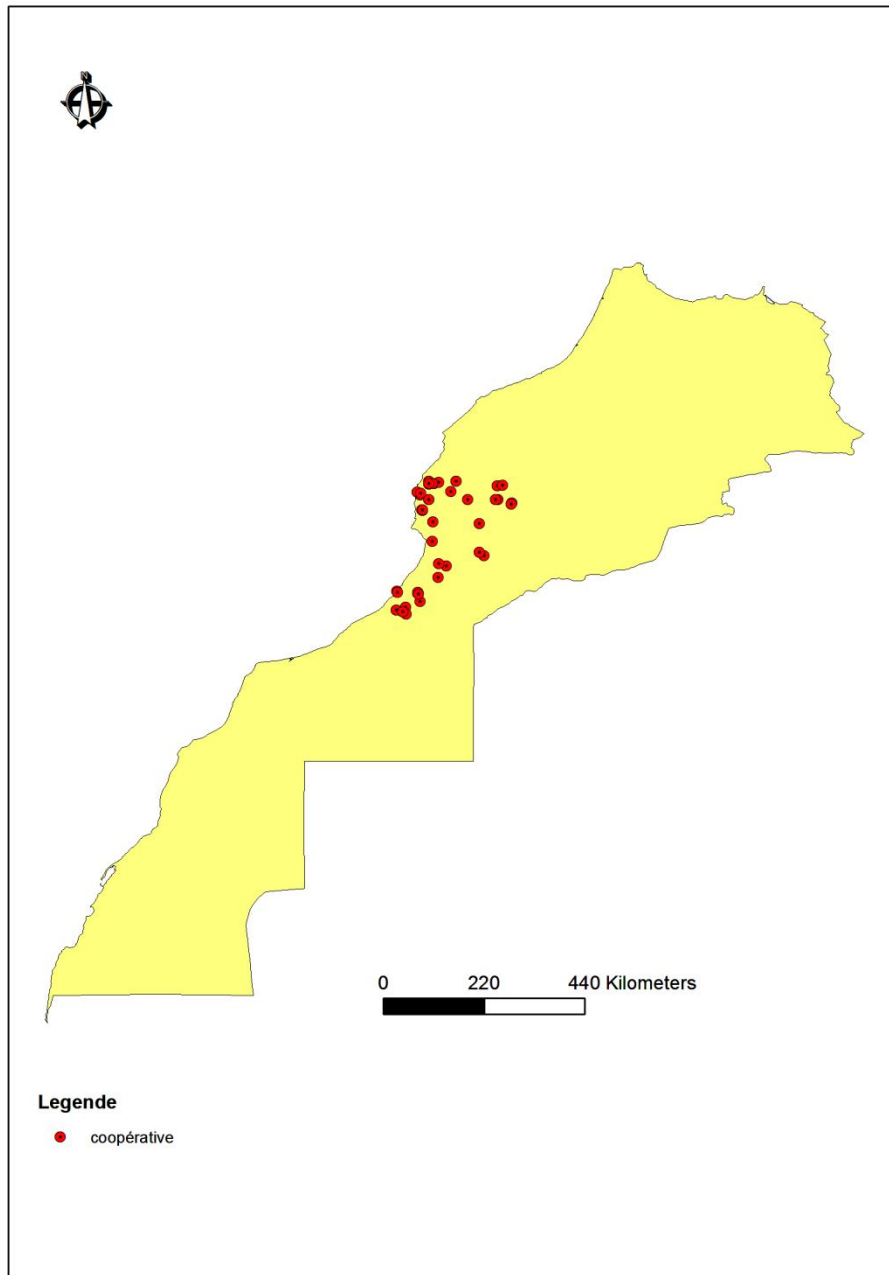
Tableau 6 : Récapitulatif de la répartition des entretiens selon les régions d'études, en %, entre 2014-2016

<i>Les régions d'étude</i>	<i>Nombre des guides d'entretiens et des récits de vie effectués selon les régions d'étude</i>
<i>Marrakech</i>	<i>12 + 1 récit de vie</i>
<i>Essaouira</i>	<i>13</i>
<i>Agadir-Souss</i>	<i>15 + 2 récits de vie</i>
<i>Sidi Ifni</i>	<i>3 + 2 récits de vie</i>
<i>Guelmim</i>	<i>7 + 1 récits de vie</i>

Source : BEN-KHALLOUK, 2014-2015



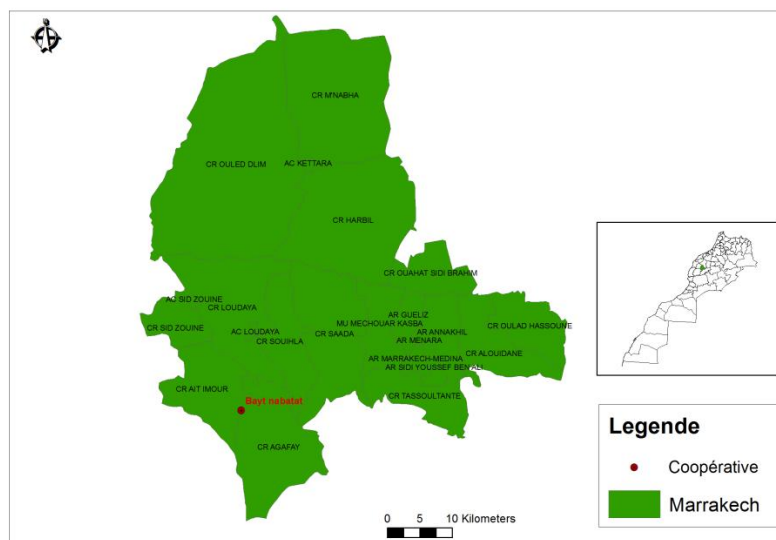
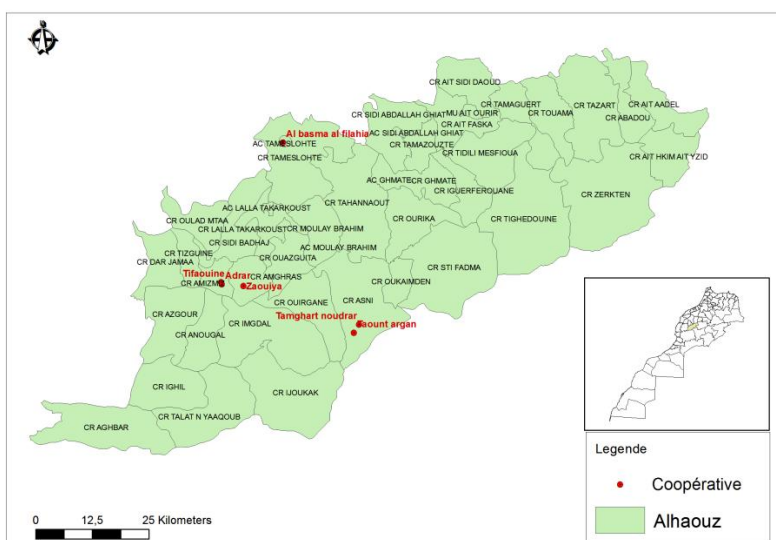
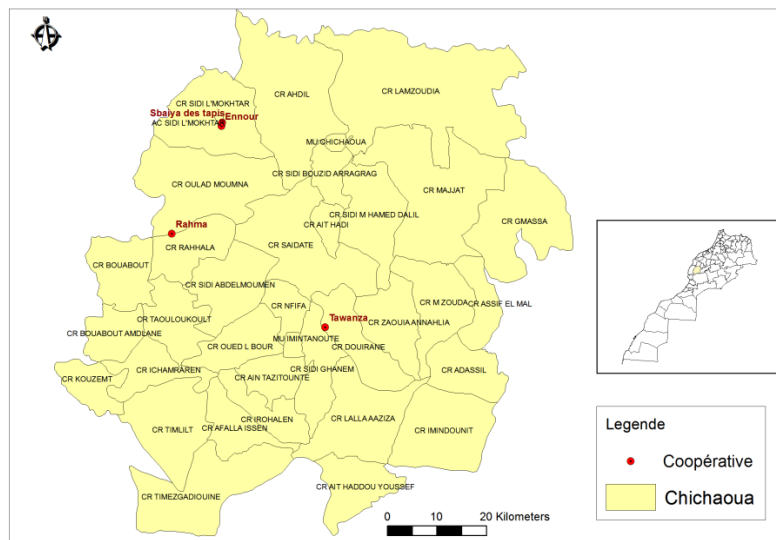
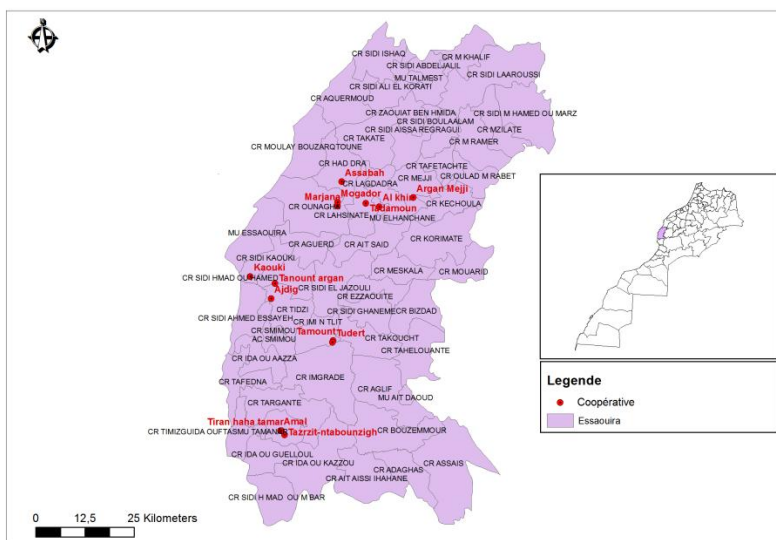
Carte 7 :L'ensemble des coopératives féminines enquêtées sur les différents terrains de recherche dans le sud du Maroc

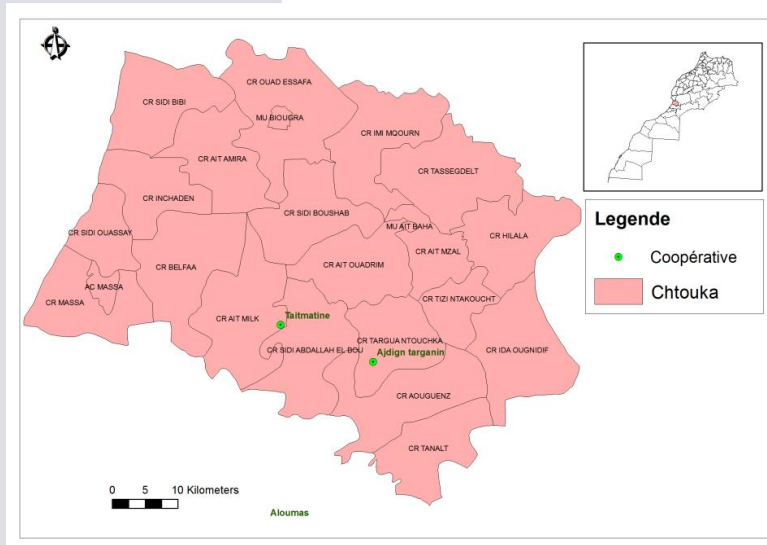


Source: BEN-KHALLOUK, 2014-2016

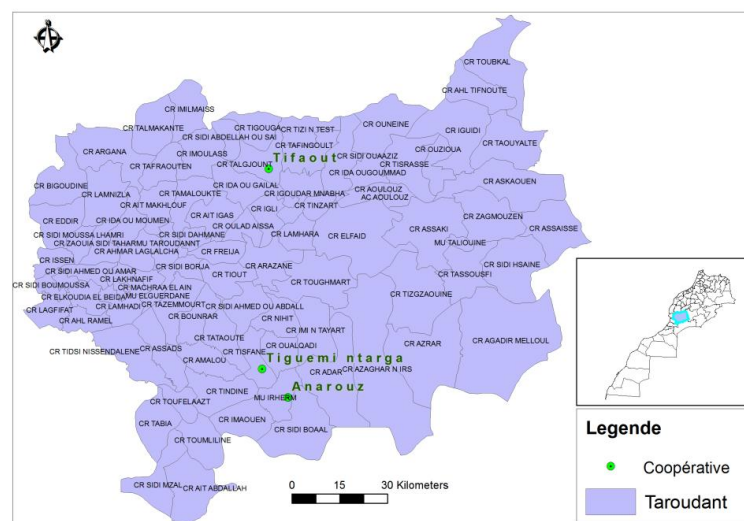
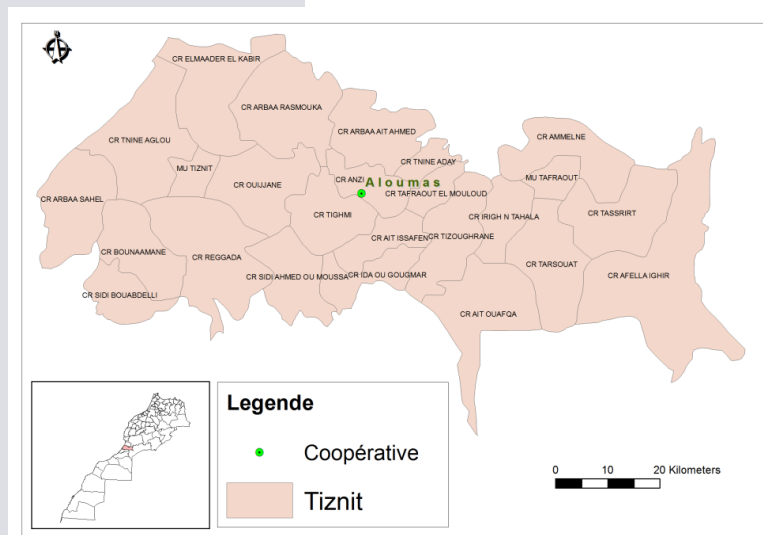


Carte 8 : Les coopératives enquêtées dans la région Marrakech-Safi

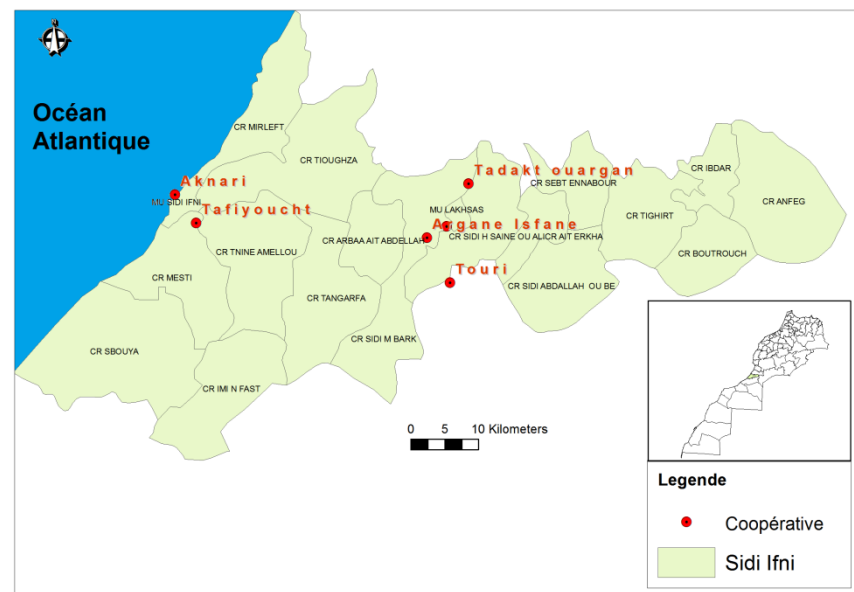
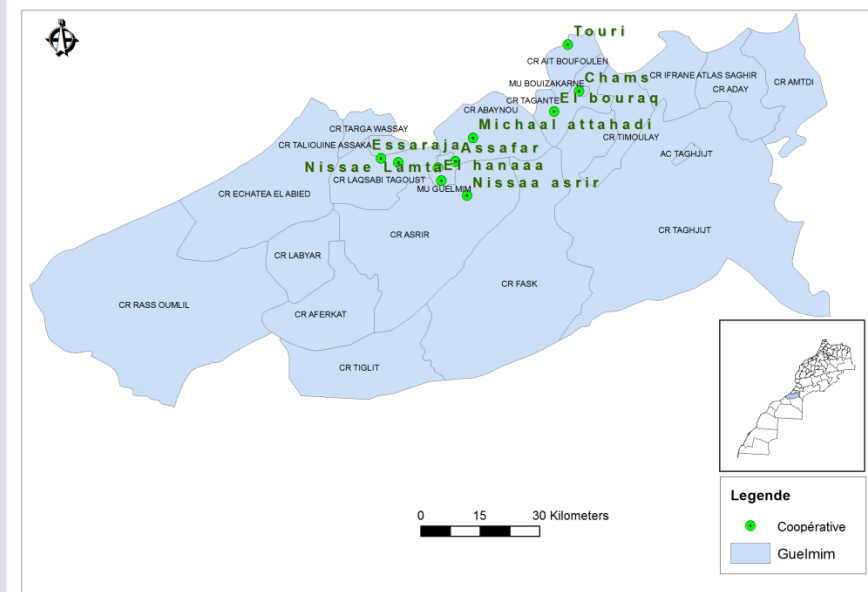




Carte 9 : Les coopératives enquêtées dans la région de Agadir-Souss-Massa

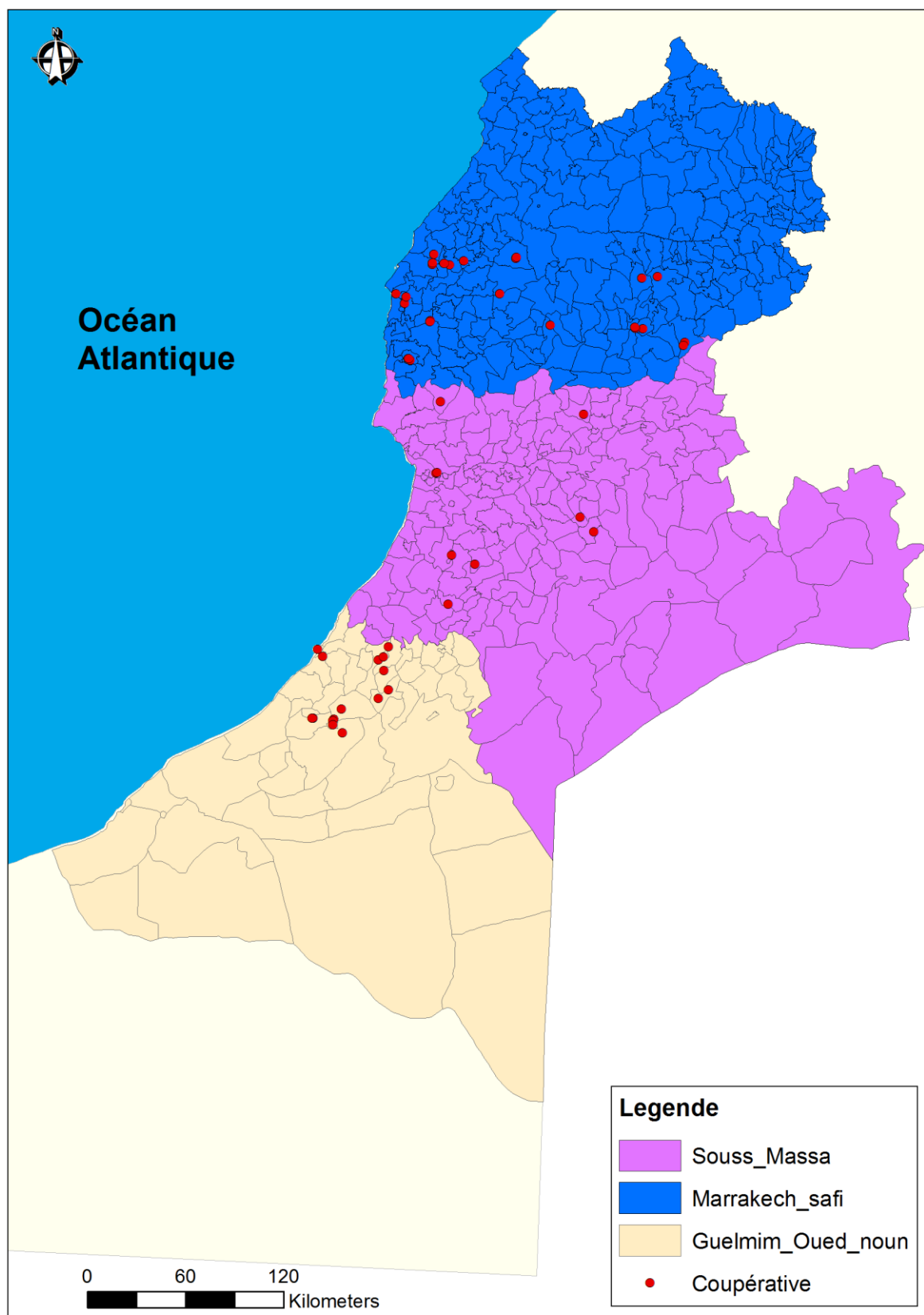


Carte 10 : Les coopératives enquêtées dans la région de Guelmim-Oued-Noun



Source : BEN-KHALLOUK, 2014-2016

Carte 11 : Ensemble des coopératives enquêtées sur toutes les régions d'étude.



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Section II : Modalités du travail empirique.

1- La méthode qualitative : quelles données ?

Du point de vue méthodologique, notre choix a porté sur la méthode qualitative. Cette dernière s'intéresse aux problèmes sociaux d'une manière qui va au-delà de l'analyse statistique pour essayer de mettre en évidence une situation de changement social (Anadon, 2006). A cet effet, la méthode qualitative se révèle adéquate pour approcher les trajectoires individuelles des femmes rurales intégrées dans les processus de développement territorial. Dans ce sens nous avons instrumentalisé la méthode qualitative pour « avoir des données respectueuse de la pluralité et de la complexité de la réalité sociale et humaine » (idem).

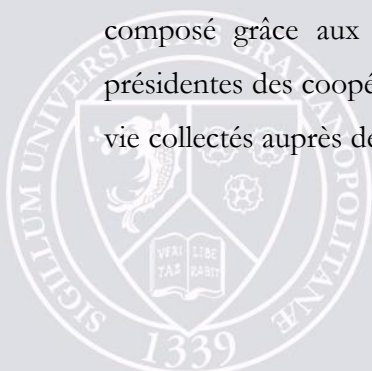
Dans le cadre de la méthode qualitative adoptée pour approcher nos terrains d'étude tenant compte, comme il a été déjà précisé, des dynamiques de la société civile et des activités génératrices de revenu (AGR) en mode féminin, nous avons privilégié un questionnement centré sur le projet. Selon (Lalonde-Graton, 2012), l'approche des projets fait découvrir les objectifs de base qui consistent à renforcer chez les femmes le goût d'apprendre et d'entreprendre et d'aller en profondeur en prenant des initiatives et de prendre en main la direction de leurs travail et d'accepter la responsabilité de sa réalisation.

Néanmoins, dans le domaine des sciences sociales et humaines l'analyse qualitative parachève l'analyse quantitative et *vice versa* (Laflamme, 2007). A cet effet, nous avons opté quand même pour une analyse quantitative afin de consolider ce qui a été prouvé par l'analyse qualitative. Selon le même auteur « l'analyse de données textuelles peut emprunter des outils statistiques et, partant, mesurer des tendances centrales ».

2- Outils d'analyse adoptés et traitement des données collectées.

Les trajectoires individuelles des femmes rurales nous ont amené à mobiliser des outils tels que le guide d'entretien, les récits de vie, (comme déjà précisé) et les techniques d'analyse textuelles qui leurs sont associées.

A ce niveau on était amené à composer deux verbatim, (organisé en deux corpus), le premier est composé grâce aux données collectées à travers le guide d'entretien renseigné auprès des présidentes des coopératives féminines enquêtées, le deuxième est constitué à travers les récits de vie collectés auprès des femmes entrepreneures(elles qui ont assuré le passage de l'assistantat vers



l'entrepreneuriat). L'analyse des deux verbatim est réalisée via le logiciel IRAMUTEQ (version 0.7 alpha2)⁸⁶.

L'utilisation d'IRAMUTEQ demande à ce qu'un corpus comprenant des avis différents soit segmenté selon des variables définies.

- Pour l'analyse du corpus 1, nous avons déterminé deux sortes de variables. Elles portent respectivement sur la représentation des présidentes des coopératives pour ces structures, et sur la place et trajectoires des femmes rurales pour le montage et la réalisation des projets de développement territorial.
- Pour l'analyse du corpus 2, nous avons déterminé une seule variable qui porte sur le récit de vie des femmes qui ont pu passer de l'assistantat dans le cadre des coopératives féminines à l'entrepreneuriat dans le cadre des projets privés.

A ce stade, nous avons soumis les 2 corpus séparément au logiciel qui a effectué par la suite son analyse automatique. Cette opération consiste à décortiquer les textes initiaux par le logiciel et le restructurer d'une manière qui donne lieu à un classement des données que j'ai interprété par la suite suivant les instructions d'interprétation propre au logiciel.

Comme déjà mentionné plus haut, une analyse quantitative nous est parue importante pour appuyer l'analyse qualitative réalisée via IRAMUTEQ. Dans ce sens, nous avons opté pour une analyse à plat via SPHINX et Excel pour les variables les plus significatives tirées de notre guide d'entretien. Les résultats des deux méthodes sont présentés au fur et à mesure de notre partie dédiée à l'analyse.

⁸⁶IRAMUTEQ désigne « Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires ». IRAMUTEQ est un logiciel libre d'analyse des corpus et des matrices, agréé aux analyses fondée sur la statistique fréquentielle, il est formé d'une interface programmée en python appariée au logiciel statistique R. Il est développé à Toulouse depuis 2008 par l'équipe REPERE au sein du LERASS (Laboratoire d'Étude et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales).

Conclusion

A travers ce chapitre, nous avons expliqué amplement la méthodologie adoptée pour notre recherche sur le terrain. La problématique traitée dans cette thèse a exigé un travail sur un terrain étendu pour chercher le phénomène de passage de l'assistantat à l'entrepreneuriat féminin, d'où la sélection d'un terrain portant sur plusieurs régions d'étude. Pour la collecte des données nous avons ambitionné de creuser en profondeur pour tirer tous éléments permettant de comprendre la conception des femmes adhérentes et des femmes entrepreneures pour les coopératives féminines, et pour l'entrepreneuriat féminin. Pour cette raison nous avons choisi la méthode qualitative que nous avons appuyée par la méthode quantitative. L'utilisation du logiciel Iramuteq nous a permis de traiter les données constituées en deux corpus, l'un organisé à partir du guide d'entretien renseigné auprès des femmes adhérentes dans les coopératives féminines et le deuxième à partir des récits de vie des femmes qui ont assuré le passage de l'assistantat vers l'entrepreneuriat.



Chapitre 4: Les femmes dans les projets de développement avec approche genre. Etude des projets AGR.

Introduction.

Les projets concentrés sur les activités génératrices de revenus (AGR), incarnent l'intérêt accordé à la promotion de la situation socio-économique de la femme dans les zones de la marge. Ils ont pour objectif d'assurer la promotion de la femme rurale et son intégration dans le développement à la fois comme acteur et bénéficiaire. Les coopératives féminines sont des structures qui représentent cet état de fait et ce à travers l'élaboration d'un système coopératif local ouvert sur l'environnement extérieur ayant pour objectif l'exploitation des ressources propres à son territoire.

A travers une approche des projets, ce chapitre ambitionne donc d'apporter un éclairage sur les caractéristiques saillantes de ces structures. Cette entrée par le projet permettra de présenter les résultats de recherche sur les terrains d'étude par rapport à l'environnement interne - sur le plan du capital matériel et immatériel ainsi que sur le plan de la gestion, sur le plan technique et financier entre autre- de ces structures. Ainsi que par rapport à leur environnement externe rapporté aux facteurs externes d'influences tel les ressources territoriales, les acteurs locaux, les administrations publiques, la collectivité etc. Avant d'arriver finalement à détecter les interactions entre les deux environnements et en tirer les influences réciproques qui ont découlent.

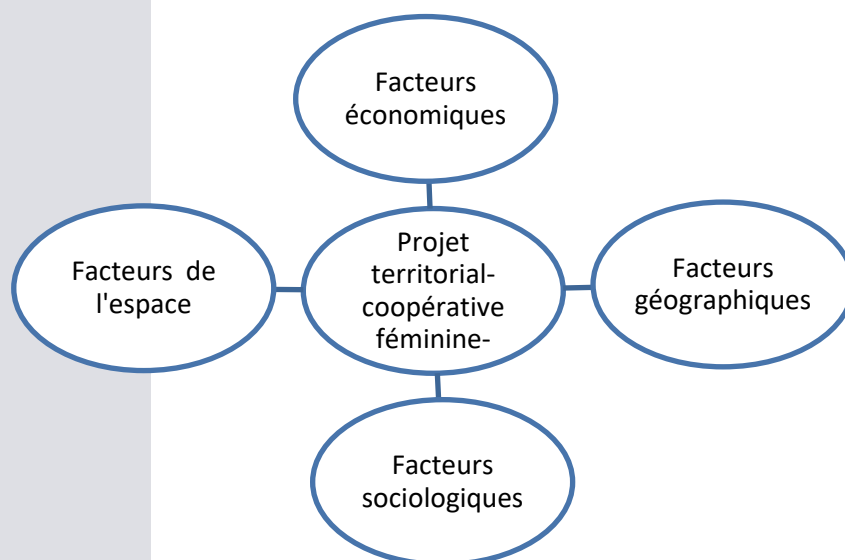
Section I : Types des coopératives selon la place des femmes.

Nous ambitionnons à travers cette section à montrer, le contexte et les modalités de l'action collective. Les organisations à caractère collectif –les coopératives féminines– portent des projets territoriaux vu qu'ils répondent dans une grande partie aux caractéristiques propres d'un projet territorial, ceci en termes d'organisation des forces et des ressources locales et d'adoption des objectifs à atteindre en fonction des secteurs et des activités fixés comme stratégiques (Corneloup, Mao, Bourdeau, 2015)

Le projet territorial qui se trouve au cœur de l'émergence économique et social des territoires est aperçu alors comme un véritable acteur participant aux changements socio-économiques des populations locales notamment les femmes rurales dans les zones de la marge. Toutefois, selon (Corneloup, Mao, Bourdeau, 2015), « le projet ne peut se réduire à organiser une pratique dans un lieu donné, celui-ci doit impérativement concerner le futur (proche) dans la perspective d'anticiper les changements structurels et de définir les actions à mener dans les années à venir

pour répondre du mieux possible aux enjeux territoriaux ». Pour le projet territorial comme tout autre projet appartenant à d'autre secteur d'activité, le futur se traduit par la longévité dans le temps et dans l'espace. Une longévité conditionnée bien évidemment par plusieurs facteurs internes et externes liés aux dits projets. Les facteurs de l'espace, les facteurs géographiques, les facteurs sociologiques et les facteurs économiques entre autres que nous avons eu l'occasion de présenter et d'expliquer lors de la section dédiée au justificatif de nos terrains d'étude en font partie. Ces éléments influencent d'une manière directe le projet territorial et font naître des interactions et des interdépendances fortes entre le projet territorial et son territoire d'ancrage.

Figure 10 : Schéma de l'intégration entre le projet territorial et les différents facteurs extérieurs qui l'influencent



Source : BEN-KHALLOUK, 2016.

Pour explorer le contexte et les modalités de l'action collective au sein des coopératives féminines, nous avons donc choisi de prendre appui sur l'approche par projet territorial. Cette approche nous a permis d'explorer les dits projets, d'analyser les activités réalisées par les femmes adhérentes et d'étudier ces projets territoriaux dans un cadre d'interaction entre leur environnement intérieur avec toute sa composante et leur environnement extérieur. Ce schéma nous a permis par la suite de constituer notre échantillon d'étude.

Le schéma dans la page suivante synthétise les différentes catégories des coopératives féminines explorées et étudiées lors de nos enquêtes sur le terrain depuis le début de la phase d'investigation jusqu'à la réalisation de la dernière enquête

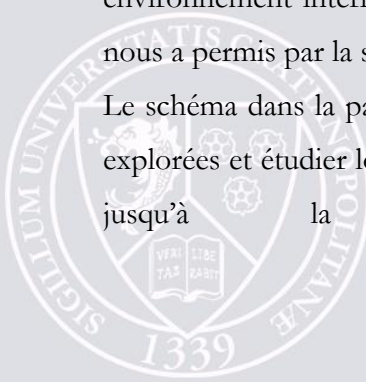
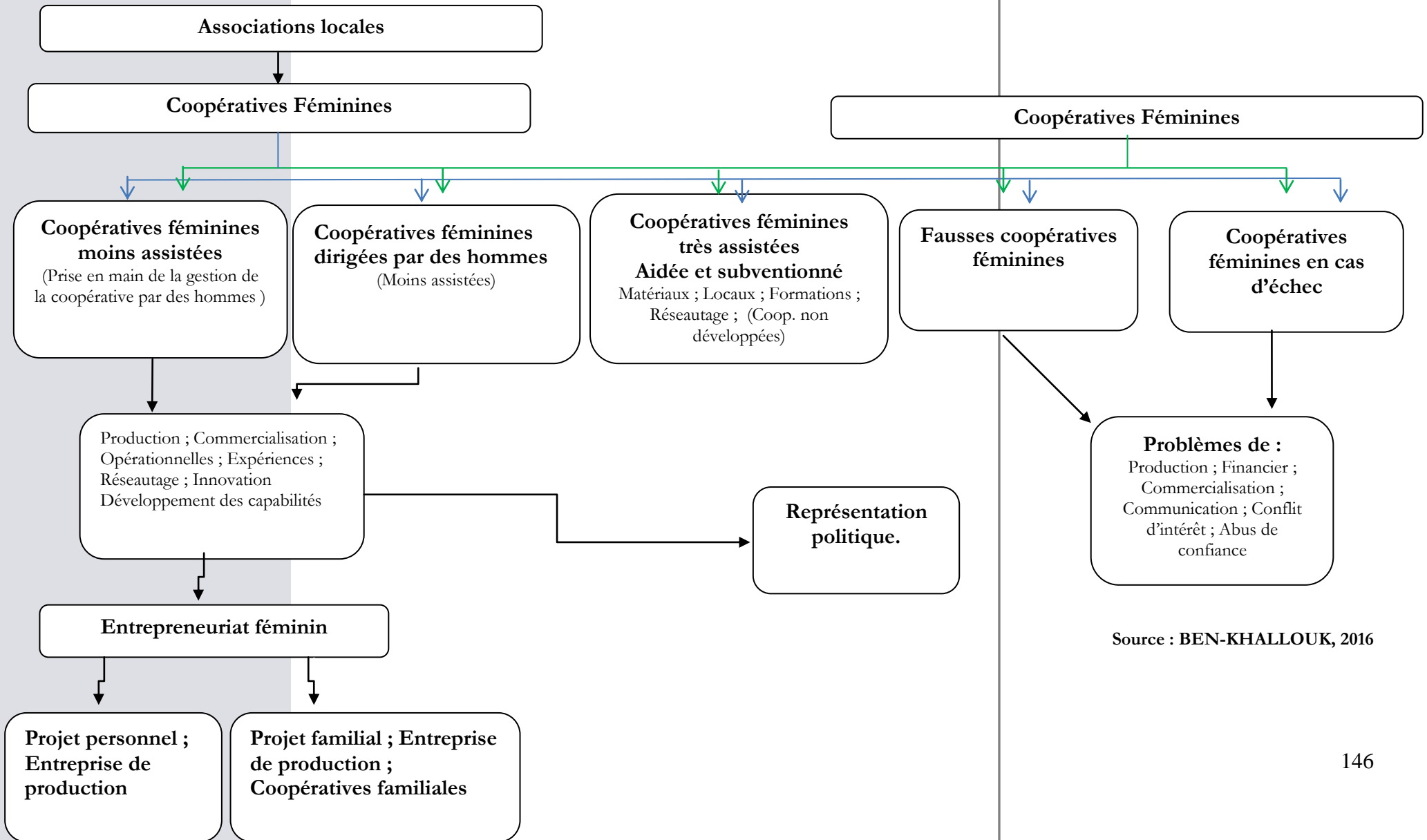


Figure 11 : Synthèses des différentes catégories des coopératives féminines enquêtées.



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Nos enquêtes sur le terrain nous ont permis de tirer des premiers constats liés à ces différentes catégories de coopératives féminines. Nous avons par la suite groupé ces constats selon deux principaux axes.

Le premier axe porte sur les points de convergence de ces structures tandis que le deuxième axe porte sur les points de divergence.

➤ **Axe 1 : les points de convergence entre les coopératives féminines :**

- Toutes les coopératives féminines sont assistées par l'Etat après satisfactions des critères demandés par ce dernier (critères cités dans la première partie de la thèse).
- Le problème d'analphabétisme est un problème commun à toutes les coopératives féminines.
- Les problèmes de la commercialisation des produits conçus au sein des coopératives féminines sont un problème dont toutes les coopératives se plaignent.
- Le problème d'assimilation des formations dédiées par les ministères de tutelles.
- Le problème de contrôle des prix sur le marché des produits de terroir.
- Les intermédiaires qui envahissent le marché de la matière première dont dépend la production au sein des coopératives.
- Les problèmes internes liés au manque de partage de l'information au sein des structures (monopole de l'information par le bureau de ces structures)
- Les conflits d'intérêt entre les coopératives féminines et les acteurs locaux.

➤ **Axe 2 : point de divergence entre les coopératives féminines :**

- Le degré d'assistanat qui diffère d'une coopérative à l'autre et d'une région à l'autre en fonction de plusieurs éléments notamment, la relation de la structure avec les institutions de tutelle, étatique et étrangères. Ceci se traduit en termes de matériel reçu, locaux bâtis, matières premières fournies, formations proposées, facilités et aides pour exporter les produits de la coopérative vers l'export...
- Le mode de gestion des coopératives qui diffère aussi en fonction du niveau d'étude de la présidente et de la composante du bureau d'une manière générale ainsi que de la relation de la structure avec le monde extérieur.
- Les coopératives mixtes mais « déguisées » en féminines pour qu'elles puissent profiter des subventions de l'Etat et éventuellement des ONG, (dans ce type de coopérative ont assiste généralement à une sorte d'entreprise familiale dans laquelle la présidente de la coopérative et un parent à elle gère l'affaire et les autres femmes

adhérentes sont des salariés. Ou bien une entreprise avec un « statut de coopérative féminine » mais gérée dans les coulisses par un « investisseur » homme qui assure aux femmes adhérentes la matière première, recrute des vendeuses instruites qui peuvent communiquer avec les clients spécialement les touristes. Certains investisseurs de la catégorie précitée ont élaboré « une franchise de coopérative » dans leurs régions.

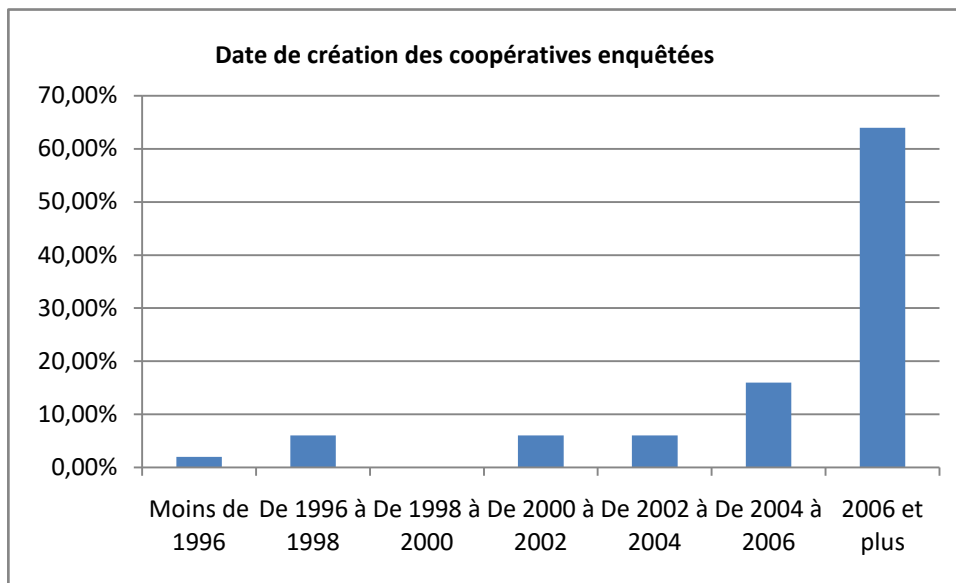
- Les rivalités entre les coopératives féminines non pas en terme de production et de développement de la structure mais en fonction de la réception des subventions étatiques.
- Les points de vente nommés coopératives féminines pour attirer la clientèle touristique, que nous appelons dans ce travail « fausses coopératives »
- La relation des coopératives féminines avec le secteur du tourisme diffère en fonction de la région d'appartenance de la coopérative, selon qu'il s'agit d'une région touristique, moins touristique ou pas du tout touristique.
- Le manque des cadres expérimentés

Ces premiers constats nous permettent de dire que malgré la ressemblance des programmes et la vulgarisation des coopératives féminines pour la promotion de la situation des femmes rurales, ces organismes disposent de beaucoup de points de divergence qui font qu'on ne peut pas disposer un modèle standard avec des critères communs qui nous permettra d'établir facilement un échantillon d'étude. La différence des régions sur le plan social, culturel et politique a fait aussi que la tâche soit compliquée. Ceci nous a poussé donc à adopter des critères de choix pour les structures qui feront l'objet de notre étude. Nous avons donc opté pour des coopératives féminines qui ont les critères suivants :

- Les coopératives féminines gérées par des femmes (avec un bureau composé des femmes et des adhérentes femmes)
- Les coopératives féminines opérationnelles
- L'âge de la coopérative est supérieur à 5 ans et ce en réponse à la question de la longévité de la structure.

En appliquant ce filtre nous avons tenu compte pour l'analyse d'un total de 50 coopératives féminines. Dont la création de 65% d'entre elles date de 2006. C'est la période qui a marqué la vulgarisation des coopératives féminines à travers tout le Maroc.

Figure 12 : Nombre des coopératives enquêtées en fonction de l'année de création



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Section II : Les profils de discours des présidentes dans les coopératives féminines.

Pour cette partie on s'est référé à l'analyse de contenu de discours collectés auprès des présidentes des coopératives enquêtées.

Ce discours porte comme nous l'avons déjà précisé sur la représentation des enquêtées sur la coopérative féminine ainsi que sur leurs représentations vis-à-vis des projets de développement. Les présidentes des coopératives féminines sont proposées par les autres femmes adhérentes pour nous fournir les informations qu'on cherchait. Les présidentes des coopératives féminines sont considérées par les autres femmes comme étant «des portes paroles » de leurs organismes. Selon les autres adhérentes les présidentes savent communiquer mieux que les autres femmes dans la coopérative qui sont dans leur grande majorité analphabètes et se disent incapables de transmettre leurs idées d'une manière claire et compréhensible pour l'interlocuteur. Néanmoins, nous avons aussi engagé des entretiens avec les adhérentes lorsque l'occasion le permettait.

Le traitement de nos données textuelles privilégiera le contenu de texte sur la forme et ce afin d'en extraire le sens des différentes catégories construites à partir des familles lexicales dont dispose notre corpus. Les résultats sont présentés à travers une procédure systématique qui répond à l'objectivité d'une étude scientifique.

Pour ce faire, une bonne préparation de notre corpus des discours collectés a été exigée, avant le passage à la phase de traitement via le logiciel IRAMUTEQ⁸⁷. Nous avons donc synthétisé le contenu des entretiens et nous avons fait émerger les classes de profils des répondantes, et nous les avons comparées selon les caractéristiques de chaque famille lexicale.

Le logiciel Iramuteq utilise la méthode d'analyse automatique de discours ALCESTE qui considère la fréquence des occurrences⁸⁸ pour analyser le corpus, pour cela nous avons lemmatisé⁸⁹ ce dernier afin que le logiciel considère certaines formes dans la catégorie active telles que les verbes, noms, adjectifs, adverbes.

L'analyse conduit à des typologies de discours qu'on appelle les profils lexicaux. La représentation graphique de ces profils lexicaux fera l'objet de notre travail d'analyse. Ces profils lexicaux ou classes de profil pour lesquelles nous aurons l'occasion d'expliquer tout au long de cette section et celle qui suit, portent respectivement sur la définition du contexte d'adhésion des femmes adhérentes dans les coopératives, sur le développement territorial, sur les liens interpersonnels et affectifs.

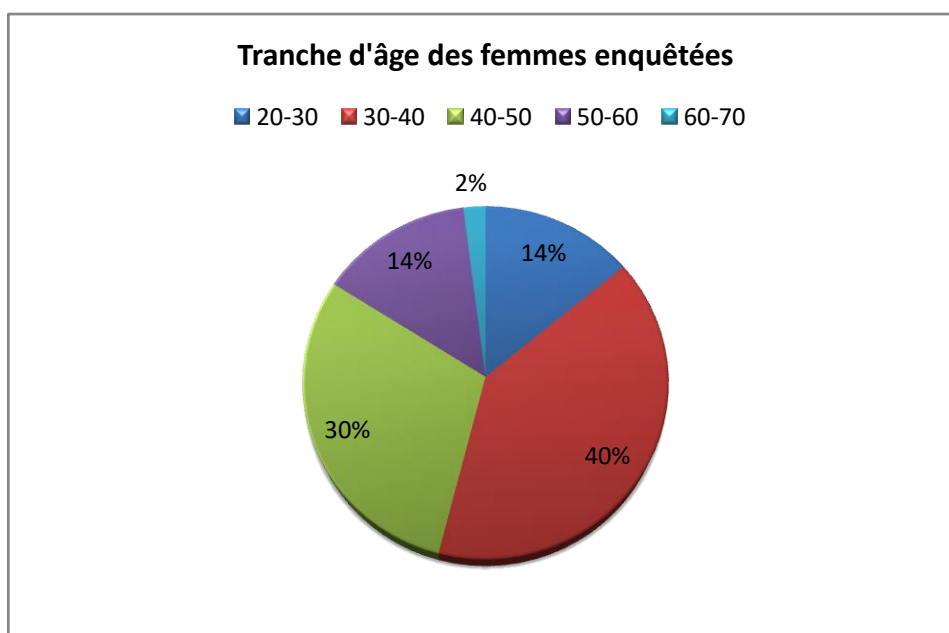
Pour notre cas et comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons un corpus constitué à partir de 50 entretiens auprès des présidentes des coopératives féminines sur l'ensemble de nos terrains d'étude. Ces femmes présentent des différences dans les âges, l'état-civil ainsi que les niveaux d'étude, comme montré respectivement par les figures suivantes.

⁸⁷Nous avons choisi ce logiciel de statistique textuel parce qu'il considère les textes comme des variables de nature particulière qu'ont peu traité les méthodes de statistique exploratoire classique.

⁸⁸Désigne le nombre de fois où un mot apparaît dans un corpus.

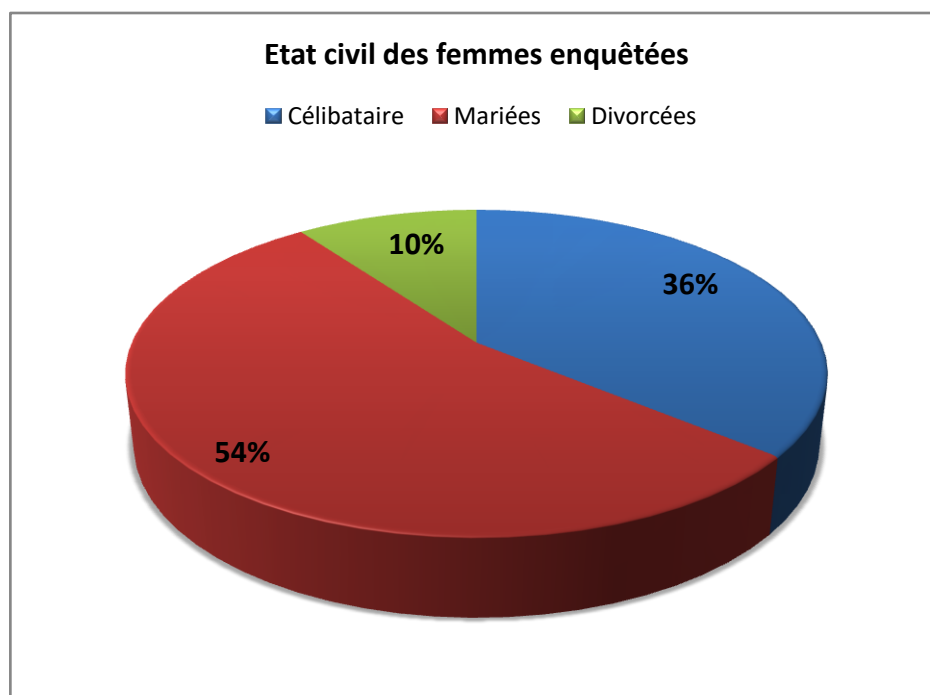
⁸⁹La lemmatisation consiste à la réduction des verbes à l'infinitif, des noms au singulier, et des adjectifs en masculin singulier.

Figure 13 : Tranche d'âge des femmes enquêtées



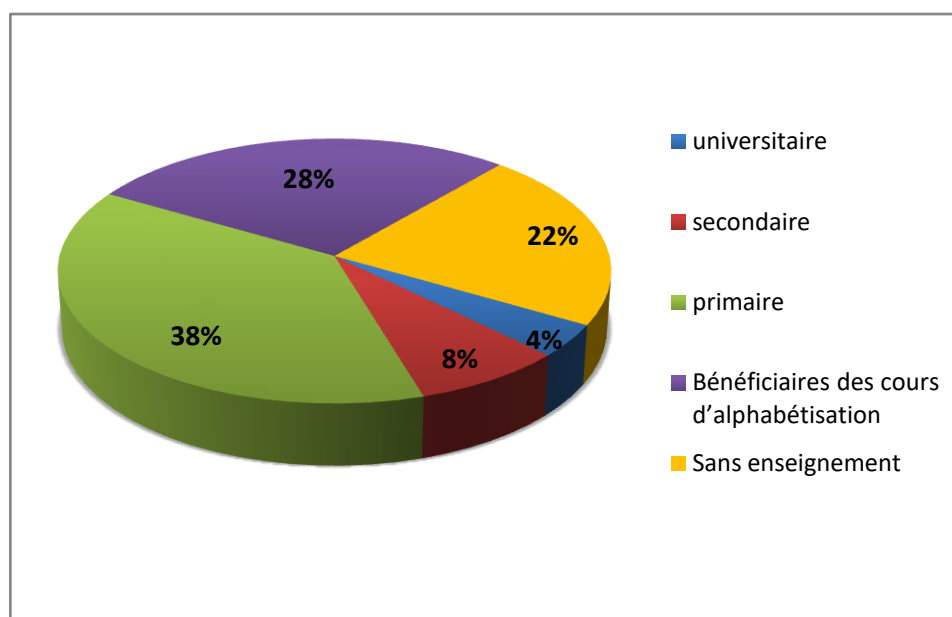
Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Figure 14 : Etat civil des femmes enquêtées



Source : BEN-KHALLOUK, 2017

Figure 15 : Niveau des études des femmes enquêtées



Source : BEN-KHALLOUK, 2017

Pour cet axe, le corpus adopté pour analyse est composé de deux variables :

Variable 1 : « *Qu'est ce qu'une coopérative pour vous ?* » ;

Variable 2 : « *L'ancrage de projet et développement territorial* ».

L'analyse statistique de notre texte produit un corpus découpé en 128 segments de texte, 10444 occurrences et 1284 formes différentes⁹⁰. Les formes lexicales les plus significatives dans un corpus sont affichées à travers les outils de visualisation procurés par le logiciel, elles sont représentées par des formes actives⁹¹ dans le corpus, elles sont observées grâce aux formes lexicales pleines dans l'outil lexicométrique⁹² incarné par *le nuage des mots* comme montré par la figure suivante. (Page suivante)

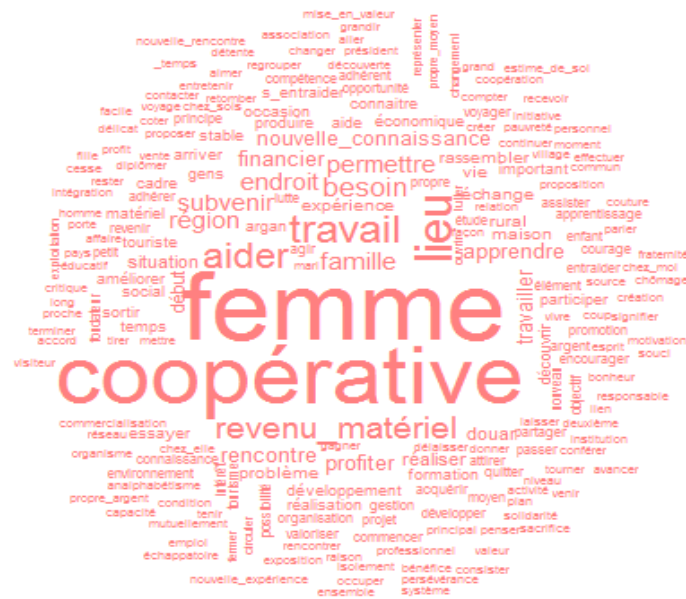
⁹⁰ Elles représentent les mots, les chiffres ainsi toutes les formes non reconnues utilisées dans un texte.

⁹¹ Les formes actives dans le logiciel sont calculées par défaut, elles représentent tous les mots sauf : les verbes supplémentaires comme (avoir, croire, devoir, dire, faire, falloir, pouvoir, savoir, vouloir) ainsi que les adjectifs, les adverbes, les conjonctions, les onomatopées, les pronoms démonstratifs, les pronoms indéfinis, les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms relatifs, les prépositions,

⁹² A travers l'analyse lexicométrique nous avons choisi de nous intéresser au contenu des textes, en dégagant le sens à partir de la structure, l'organisation des textes donc du fond.

a-Nuage Des Mots :

Figure 16 : Nuage des mots appliqué au corpus



Source : IRAMUTEQ, 2016

Cet outil lexicométrique réfère à la fréquence des formes (mots) dans un corpus donné. Il traduit la fréquence des formes par la taille de ces derniers sur le graphique, ceci dit, les formes les plus grandes et qui se trouve au centre du graphique sont celles les plus représentatives dans le discours objet d'analyse.

Pour notre cas les formes les plus fréquentes dans le corpus selon un ordre décroissant et qui permettent d'avoir une première idée sur le contenu général de l'étude sont :



Ces formes reflètent un premier résultat de l'analyse, leur fréquence dans le discours des femmes enquêtées montre leur importance pour ces femmes et permettent d'avoir une première lecture du texte objet d'analyse.

Les femmes enquêtées dans les coopératives, évoquent le mot « femme » pour souligner que la « coopérative » est un « lieu » spécial pour elles, sans présence masculine. Elles parlent aussi du « travail » qui est un concept nouveau pour elles, surtout avec les rémunérations qu'elles reçoivent en contrepartie. Avant les femmes rurales travaillaient à domicile ou dans les exploitations familiales mais sans que ce travail soit reconnu ou remboursé. C'est pour cela qu'elles évoquent aussi le terme « revenu-matériel ». Comme suit, quelques extraits de leurs discours qui témoignent ceci. La présidente de la coopérative « M » annonce que « ...*La coopérative est un lieu propre à nous les femmes, on se sent libres dedans, sans présence des hommes, on y travaille, on y partage, on s'entraide...* ». Aussi la présidente de coopérative « T » témoigne que « *grâce à la coopératives toutes les femmes ont désormais un revenu matériel propre à elles, elles n'ont plus besoins pour demander à leurs maris de l'argent pour s'en acheter de quoi elles ont besoin, bien au contraire, elles commencent à aider matériellement leurs maris et leurs petites familles* »

Toutefois, cette première analyse reste limitée du fait qu'elle fournit un minimum d'information par rapport à notre étude, mais elle donne quand même une idée générale sur les catégories de discours les plus importantes dans notre corpus. Le nuage des mots montre donc les formes les plus fréquentes dans un discours donné mais sans toutefois montrer les liens entre ces différentes formes.

Pour cette raison nous avons continué avec trois autres méthodes d'analyse proposées par le même logiciel, nous avons opté pour l'analyse des similitudes (ADS), suivies de la classification descendante hiérarchique (CDH), avant de terminer avec l'analyse factorielle de correspondance (AFC).

b- Analyse Des Similitudes (ADS) :

L'ADS est une technique qui repose sur une théorie des graphes, utilisée pour décrire les représentations sociales, elle s'appuie sur des questionnaires d'enquête (Vergès et Bouriche, 2001 ; cité par (Marchand et Ratinaud, 2011) son objectif consiste à étudier la proximité et les relations entre les éléments d'un ensemble donné, sous forme d'arbres un nombre réduit de liens (par élimination des liens les plus faible) (Flament et Rouquette, 2003).

Chaque forme centrale dans la figure à son champ lexical propre à elle, et elle entretient des liens avec les autres formes centrales, le degré d'affinité entre les formes se traduit par l'épaisseur des branches qui les lie comme déjà mentionné. Cette forte relation entre les formes « femmes » et « coopérative » se traduit par l'importance que la « coopérative » revêt dans la vie des femmes adhérentes à chaque fois que cette structure est évoquée, elle se lie à un apport concret dans la vie des adhérentes tels le « revenu », le « développement », la « compétence » . A coté du champ lexical « coopérative » apparaissent d'autres champs lexicaux comme « travail », « connaissance », « lieu » qui représente l'environnement interne de la « coopérative ».

Ces résultats concordent avec le discours des femmes adhérentes enquêtées. Comme suit, quelques extraits de leurs propos :

Par rapport à la variable 1 : « Qu'est ce qu'une coopérative pour vous ? »,

la présidente de la coopérative « R » dit que ;

« La coopérative est un lieu de travail pour les femmes du Douar, c'est notre lieu de rencontre, d'échange ; d'entraide entre nous toutes. La coopérative signifie beaucoup pour nous elle nous permet d'améliorer notre situation matérielle »

De la même manière, la présidente de la coopérative « T » dit : *« La coopérative c'est un lieu de travail, un lieu de rencontre pour les femmes, un lieu d'échange, un lieu du développement des capacités des femmes. Je suis la fondatrice de cette coopérative, c'est comme mon bébé je ne peux pas la délaissier, la coopérative c'est notre maison à toutes on y partage tout, nos bonheurs, nos soucis et même nos affaires personnelles entre femmes. On s'entraide, on s'encourage entre femmes surtout dans les situations délicates qui demandent du courage et de la persévérance pour avancer. La coopérative ce n'est pas toujours des bonnes conditions de travail il y a aussi des moments critiques qui exigent de nouvelles connaissances... »*

Par rapport à la variable 2 : « L'ancrage de projet et développement territorial »,

Un extrait du discours de la présidente de la coopérative « M » montre le lien entre coopérative et développement territorial : *« Grâce à la coopérative les femmes ont pu sortir de chez elles et découvrir un autre monde, celui du travail, nous avons pu valoriser l'argan et nous en avons tiré profit, nous avons participé aussi à la promotion de notre région, notre projet a aidé les femmes du Douar⁹³ et a fait connaître notre région par les touristes et les professionnels du tourisme... »*

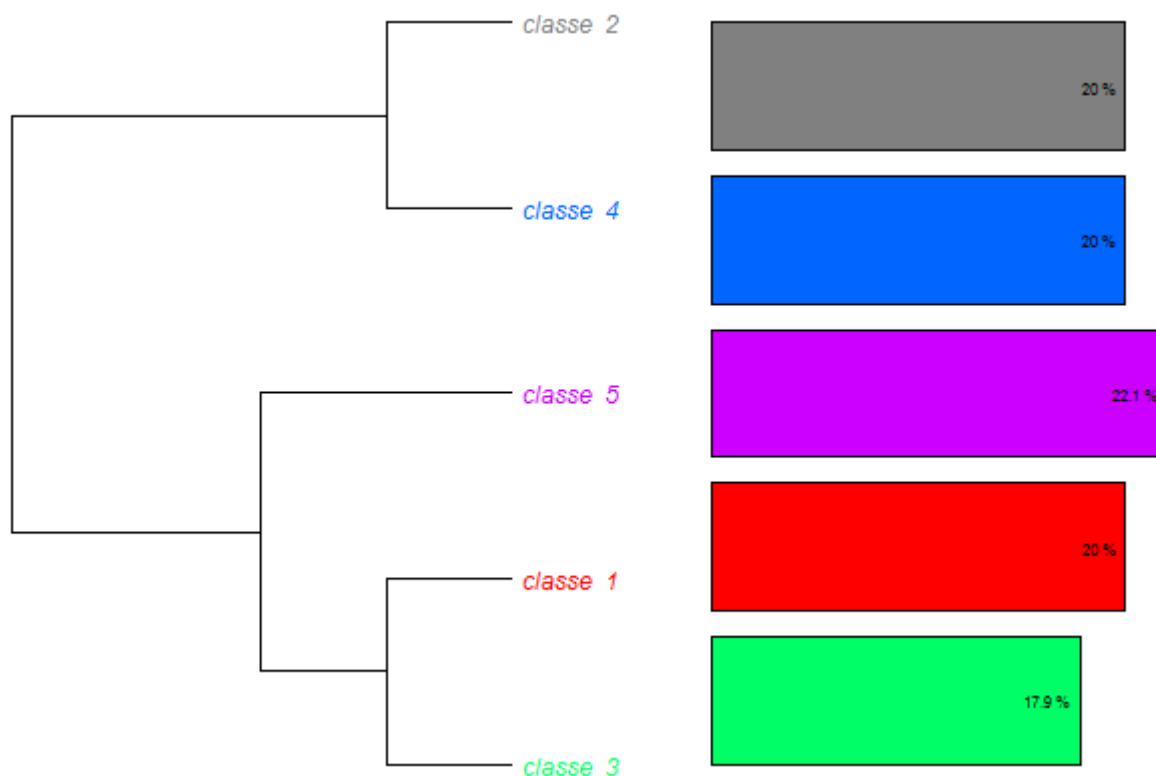
La présidente de la coopérative « N-L » et plutôt en évidence la promotion personnelle : *« Notre projet contribue à la lutte contre le chômage, il a ouvert aux filles diplômées des opportunités de travail et de mise en valeur de leur compétences, même les femmes analphabètes de la coopérative arrivent désormais à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs petites familles. L'expérience du travail à la coopérative n'est pas aisée à cause de leurs*

⁹³ Le Douar désigne un groupement d'habitation fixe dans un milieu rural.

analphabétismes comme j'ai dit. Le travail exige l'acquisition de beaucoup de nouvelles connaissances ce qui est difficile pour elles »

c- Classification hiérarchique descendante : (selon la méthode REINERT)

Figure 18 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus



Source IRAMUTEQ, 2016

A cette étape, à partir de notre corpus, les classes sont présentées selon la méthode REINERT. La figure antérieure nous a permis d'avoir une classification des formes construites sur la base de l'analyse factorielle des correspondances.

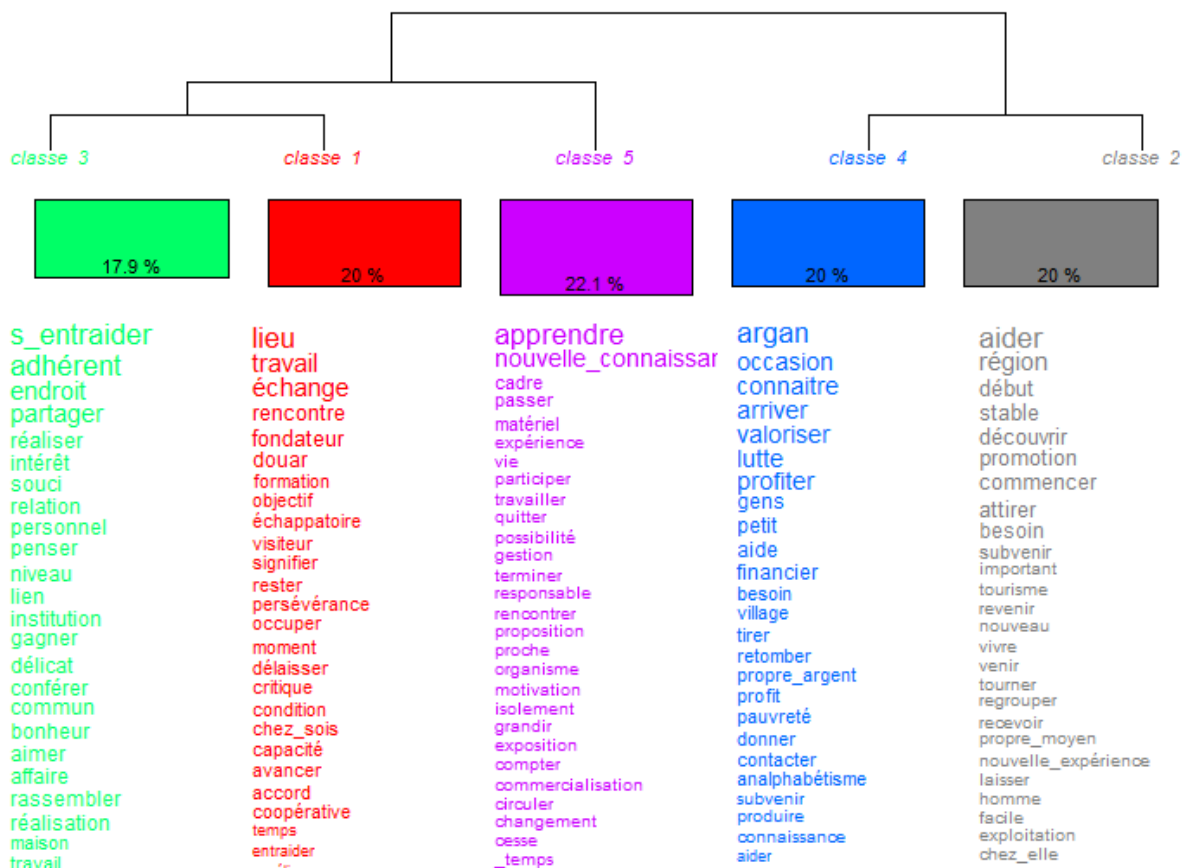
Les résultats présentés à travers la méthode REINERT sont retenus d'un procédé automatique qui consiste à désorganiser le corpus initial et le réorganiser en fonction de la répétition et à la succession des formes. Nos résultats portent sur cinq classes rappelant les deux variables retenues et surnommées à partir des discours des femmes enquêtées. Chaque classe est construite par un ensemble de formes propres et représentée par un dendrogramme (Diagramme avec arbre hiérarchique), la part et la taille de chaque classe est représentée en fonction d'un pourcentage.

Le dendrogramme retenu porte sur deux principales branches placées hiérarchiquement en deux niveaux :

- **La première branche** : A son niveau supérieur elle comporte deux classes : classe (2) et (4) toutes les deux à part égales, 20% pour chacune. Les deux formes regroupent le taux le moins important par rapport aux formes, avec 40% des formes pour toutes les deux.
- **La deuxième branche** : Quant à elle, elle est composée de la classe (5) avec 22,1%. La classe (1) et (3) qui sont placées en sous-branches, elles portent respectivement sur 20% et 17,9%. Le total calculé sur les 3 classes de la deuxième branche représente le taux le plus important sur la figure avec un taux de 60 %. De ce fait la deuxième branche représente la plus grande concentration des formes sur toute la figure.

La classe (5) et les classes (1 ; 3), même appartenant à la même branche principale, elles sont dissociées sur deux niveaux : de branche de sous-branche, ce constat nous invite à engager un deuxième niveau d'analyse celui **des profils des classes** qui s'élabore grâce aux formes actives sur le CHD, pour comprendre le contexte de cette dissociation.

Figure 19 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives



Source : IRAMUTEQ, 2016

- **Résultat des profils des classes :**
- **Le profil de la classe 1 : définition du contexte de l'adhésion.**

Il se caractérise par une définition du **contexte** de l'adhésion qui tend vers un processus collectif de progrès sur le plan personnel et professionnel à un niveau local, comme montré par les formes, « travail » ; « lieu » ; « Douar » ; « coopérative ». Ces formes montrent l'importance que revêt la coopérative en étant un lieu de production et d'émancipation des femmes adhérentes ainsi que les liens qu'elles tissent avec l'extérieur puisque à travers leurs discours, elles considèrent la coopérative comme étant un « échappatoire », comme l'exprime la présidente de la coopérative « A », « *...la coopérative est un échappatoire pour les femmes, elles peuvent sortir de chez elles pour se rencontrer entre elles et échanger à propos de leurs vies personnelles ...* »

Le profil de la classe 2 : le développement régional.

Pour cette classe la liste des mots contient des occurrences qui correspondent au développement régional telles que « aider » ; « région » ; « début », (qui correspond ici au début de développement des régions dans lesquelles sont implantées les coopératives féminines), nous avons aussi le terme « stable » qui désigne l'état financier dont commence à profiter les femmes adhérentes dans les coopératives féminines, tel qu'il est exprimé par la présidente de la coopérative « M » : « *...L'adhésion à la coopérative féminine contribue à la lutte contre le chômage dans la région et aussi à un état matériel stable des femmes rurales adhérentes dans la coopérative* ». Le mot « tourisme » est aussi apparent dans l'analyse il est lié au « développement ». L'adaptation des coopératives à la demande des touristes est une expression souvent citée dans le discours des femmes adhérentes. Pour elles la présence des touristes dans leurs structures est une opportunité à saisir, l'adhésion aux coopératives étaient l'unique occasion pour ces femmes pour qu'elles trouvent place même partiellement dans le marché du tourisme rural, sinon avec le poids social qui pèsent sur elles dans le milieu rural et qui est relativement accru d'une région à l'autre⁹⁴, elles étaient dans l'incapacité de prendre des initiatives personnelles dans le domaine touristique, ce domaine où les rivalités et les conflits d'intérêt se conjuguent le plus souvent au masculin.

⁹⁴A noter la différence sociale et culturelle des zones rurales du Maroc, par exemple celles qui sont à proximité des grands pôles touristiques comme celui de la ville de Marrakech sont plus ou moins ouvertes sur l'activité touristique et sur les étrangers en général, alors qu'il y a d'autres régions qui ne sont pas ouvertes sur l'activité touristique, Guelmim par exemple où la collectivité est largement conservatrice et refuse catégoriquement le contact des femmes avec les touristes et avec les étrangers d'une manière général.

Le profil de la classe 3 : les liens interpersonnels et affectifs dans les coopératives.

Cette classe porte sur les liens interpersonnels et affectifs tissés entre les différentes adhérentes dans les coopératives féminines enquêtées, les formes actives le montrent bien : « s'entraider » ; « partager » ; « réaliser » ; « intérêt » ; « travail » ; « échange » ; « rencontre ». A part un lieu de « travail », les femmes considèrent la coopérative comme un endroit « commun » qui les rassemble, propre à elles et dans lequel elles ressentent le « bonheur » de partager leur histoire et leurs vécus. Ceci est exprimé par la présidente de la coopérative « T » « ...*la coopérative c'est notre deuxième foyer, ici on partage tout, on partage ici nos tristesses avant nos joies* »

Le profil de la classe 4, valorisation des produits de terroir.

Cette classe dispose des occurrences liées à la valorisation des produits de terroir tels que l'argan et sur le bénéfice qui peut être tiré de ces produits, cette classe dispose d'un certain nombre de mots liés à ce contexte : « occasion » ; « connaître » ; « arriver » ; « valoriser » ; « lutte » ; « profiter ». L'ensemble de ces mots exprime l'importance que revêtent les produits de terroir chez les femmes adhérentes.

Le profil de la classe 5 : compétences et limites.

Elle comprend l'ensemble des compétences qui préoccupent les femmes adhérentes. Les mots exposés dans cette classe le montrent : « apprendre » ; « nouvelles connaissances » ; « cadre » ; « passer » ; « matériels » ; « expériences » ; etc ... Ces femmes ont la motivation d'apprendre de nouvelles choses, d'acquérir un nouveau cadre dans la vie, de réaliser des « passages » signifiants dans la vie, d'acquérir de l'expérience, de maîtriser le matériel de production, etc, des ambitions et des motivations pour leur avenir dans la coopérative. Toutefois, elles exposent ceci avec un « **Mais** », qui exprime le double discours, représenté à la fois par les motivations et les contraintes qui entravent leurs ambitions, ces faits sont exprimés par les mots « quitter » ; « gestion » ; « responsable » ; « isolement ». Ces mots signalent un contexte limitant leurs ambitions. Ces femmes ont peur d'être obligées par leur mari de « quitter » les coopératives, (il y en a certaines qui ont effectivement quitté la structure parce que leur mari était contre leur appartenance à ce genre de structure), elles ont aussi peur de l'échec au niveau de la gestion de la coopérative à cause de leur savoir limité ou faible en la matière. Elles exposent aussi la contrainte de l'« isolement » dont souffre leur région. Voici quelques segments de discours caractérisant ce fait. Selon la présidente de la coopérative « T » « ...*nous avons de grandes ambitions pour apprendre et pour gérer notre coopérative, mais nous avons toujours des difficultés de gestion et de commercialisation, nous avons toujours besoin d'être aidé...* ». Un état confirmé par une autre présidente, celle de la coopérative « Tu » : « *dans la coopérative nous avons l'occasion de travailler ensemble, les hommes tolèrent désormais notre travail... On valorise l'huile d'argan et on le vend à un bon prix. Nous avons l'ambition d'apprendre de nouvelles*

*techniques pour améliorer notre rentabilité et concevoir de nouveaux produits au sein de la coopérative **MAIS** par malchance la majorité des femmes sont analphabètes donc c'est difficile de leurs apprendre de nouvelles techniques, ceci bien sûr limite notre avancement et notre progrès... La DPA propose des formations délicates qui consistent un certain niveau d'instruction, mais comme vous voyez la majorité absolue des femmes sont analphabètes, ce n'est pas uniquement pour notre coopérative mais c'est partout pareil. Nous au moins nous avons la chance d'avoir des filles instruites dans le bureau de la coopérative mais pour d'autres même la présidente est analphabète. Elles assistent aux formations mais elles ne comprennent pas grand-chose, ou presque rien du tout».*

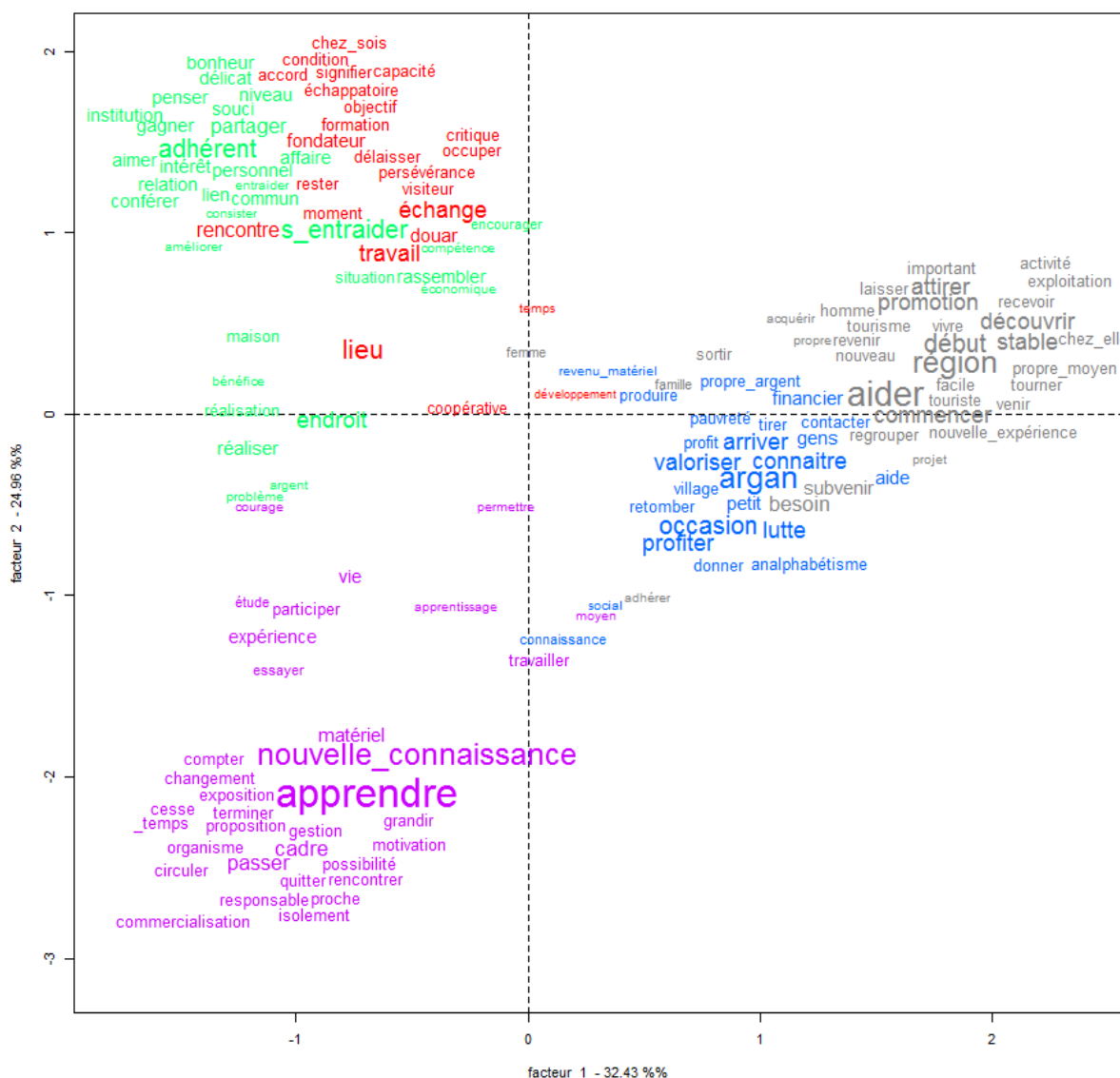
Ce qui diffère les profils de la classe « 3 » et la classe « 1 » du profil de classe « 5 », c'est le fait que pour les deux premières classes les mots portent sur un discours plutôt positif mais subjectif portant sur des acquis émotionnels et des ambitions prendre en compte les contraintes extérieures des structures. Tandis que pour le profil de la classe 5, le discours est ambitieux mais conditionné par des contraintes réelles et objectives qui viennent de l'extérieur des coopératives et peuvent entraver l'avancement de ces femmes dans l'avenir.

D- Analyse Factorielle de Correspondance :

La figure produite par(AFC) traduit une analyse de correspondance réalisée sur un tableau qui croise des variables et des formes actives tirés d'un corpus donné. Cette analyse détermine les rapprochements et les oppositions des formes actives et montre sur quelle base ces formes sont distribuées.

La figure qui suit (page suivante) fait apparaître toutes les classes de notre corpus, avec les mêmes couleurs déjà présentées lors de la classification hiérarchique descendante (CHD), mais avec une intensité des formes qui augmente. Ceci signifie que l'Analyse Factorielle de Correspondance prend en considération plus de formes actives.

Figure 20 : Analyse Factorielle des Correspondances du corpus avec formes et classes



Source : IRAMUTEQ, 2016

Le premier facteur (axe vertical) : avec 32.43% de la totalité du corpus, sépare nettement les deux classes(4) et (2) appartenant aux abscisses positives des autres classes (1, 3) et (5) appartenant aux abscisses négatives.

On observe sur le graphique une association entre les deux classes (2) et (4) , elles présentent toutes les deux un bagage lexical portant sur la valorisation des produits locaux « argan » ; « occasion » ; « valoriser » ; « profiter » ; et le développement régional « aider » ; « région » ; « promotion » ; « tourisme » ...

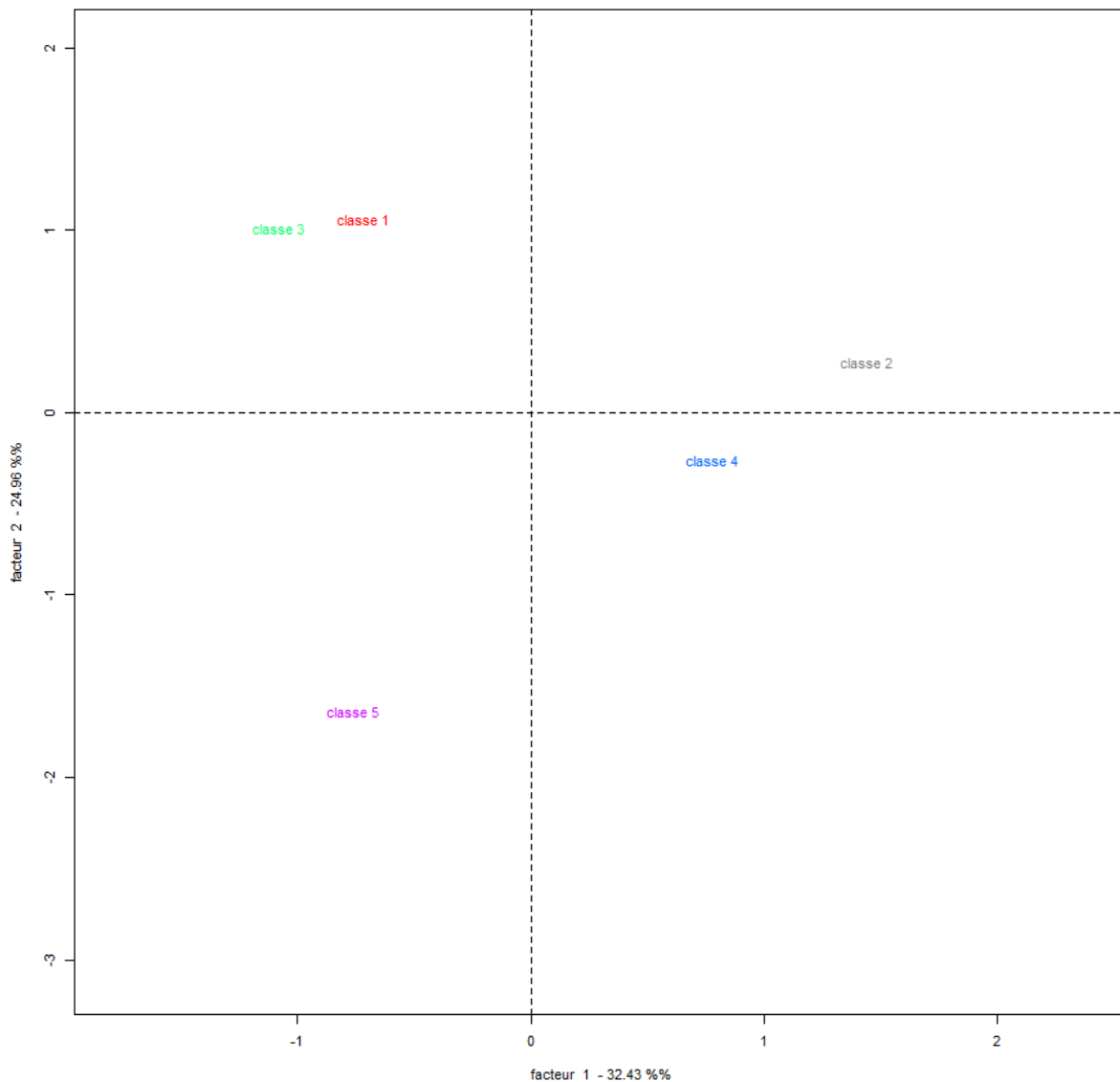
A ce niveau on peut en déduire que selon nos interlocuteurs la valorisation des produits locaux, et les bénéfices que les femmes peuvent en tirer dépendent du développement de la région et vice-versa. Toujours sur l'axe (1) on observe encore l'association de la classe (1) et la classe (3), ces deux classes qui nous renvoient respectivement aux liens affectifs et interpersonnels que les femmes tissent entre elles et avec la coopérative et aux conditions de travail au sein de la coopérative. Par contre ces deux classes ne sont pas du tout associées à la classe (5), cette dernière qui parle du développement des compétences. Cet éloignement se traduit par le fait que la classe (1) et la classe (3) portent sur des mots tels que : « bonheur », « critiques », « partage » un discours plutôt subjectif, tandis que la classe (5) porte sur des mots objectifs tels que « nouvelles-connaissances », « apprentissage ».

Les classes(2) et (4) sont opposées à la classe (1),(3) et (5). Ces trois classes portent sur l'environnement intérieur de la coopérative que ce soit en termes de lien interpersonnel ou en termes de compétence dans la coopérative. Pour le mot « coopérative » on observe qu'il est au centre du graphique, ainsi que le mot « développement », ces deux mots sont associés à toutes les classes.

Le deuxième facteur (axe horizontal) : avec 24,96 % de la totalité du corpus, les deux classes (1) et (3) sont posées sur les ordonnées positives et clairement séparées de la classe(5) mise sur les ordonnées négatives, tandis que la classe(2)se positionne sur les ordonnées positives et la classe (4) tend vers les ordonnées négatives. La classe (2) et (4) sont toujours associés, alors que la classe (1) et (3) sont opposés cette fois à la classe (5). La différenciation la plus importante cette fois entre les classes (1), (3) et (5) se fait en fonction de la satisfaction des femmes de leurs adhésions à la coopérative. Les femmes adhérentes dans ces deux classes ont une conception limitée le plus souvent à leur épanouissement au sein de cette structure : « bonheur » ; « chez-soi » ; « capacité » ; « s'entraider » ; « échanger » ; « partager ». Face à cette représentation, on relève dans la classe (5) un vocabulaire plus concret « nouvelles-connaissances » ; « apprendre » ; « expérience » ; « travailler » ; « commercialisation ». Ces mots évoquent aussi les difficultés rencontrées par les femmes adhérentes dans leur travail quotidien dans les coopératives féminines comme nous l'avons expliqué à travers l'analyse précédente.

La figure suivante illustre la position de chaque classe et permet de visualiser les résultats précités :

Figure 21 : *Plan factoriel de l'Analyse des Correspondances des Variables du corpus*



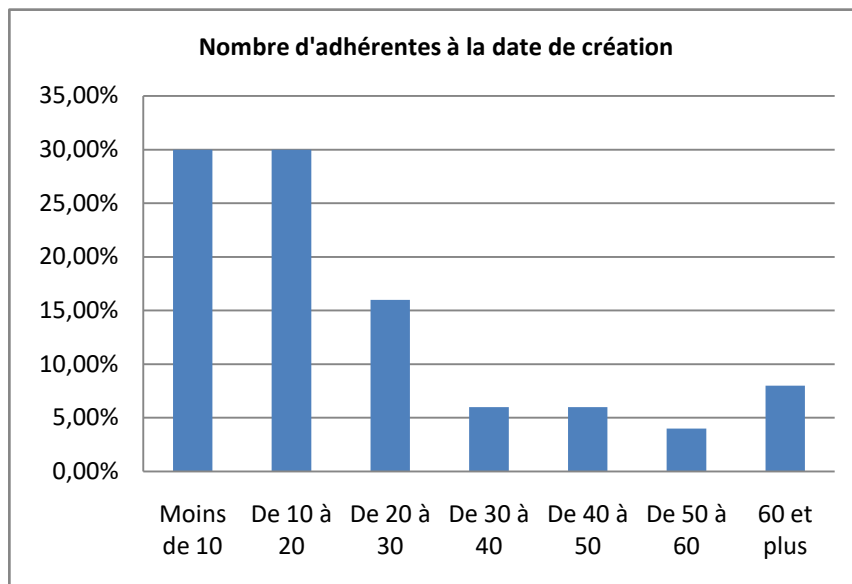
Source : IRAMUTEQ, 2016

D'après les résultats de l'analyse textuelle afférente aux discours collectés auprès des femmes adhérentes aux coopératives féminines dans nos terrains d'étude, nous pouvons donc constater le « double langage » des enquêtées. Ce « double langage » est marqué par un discours positif et un discours négatif. Un éclairage doit alors être apporté par rapport à ce point.

En effet, **dans un premier temps** la coopérative est reconnue comme un instrument de développement territorial par les femmes adhérentes et comme un moyen important qui leur a conféré la possibilité de réaliser des progrès que ce soit sur le plan personnel ou sur le plan professionnel, ceci en termes de revenu matériel, d'intégration dans l'environnement socio-économique, de contribution à la valorisation des ressources et des potentialités locales et de leur

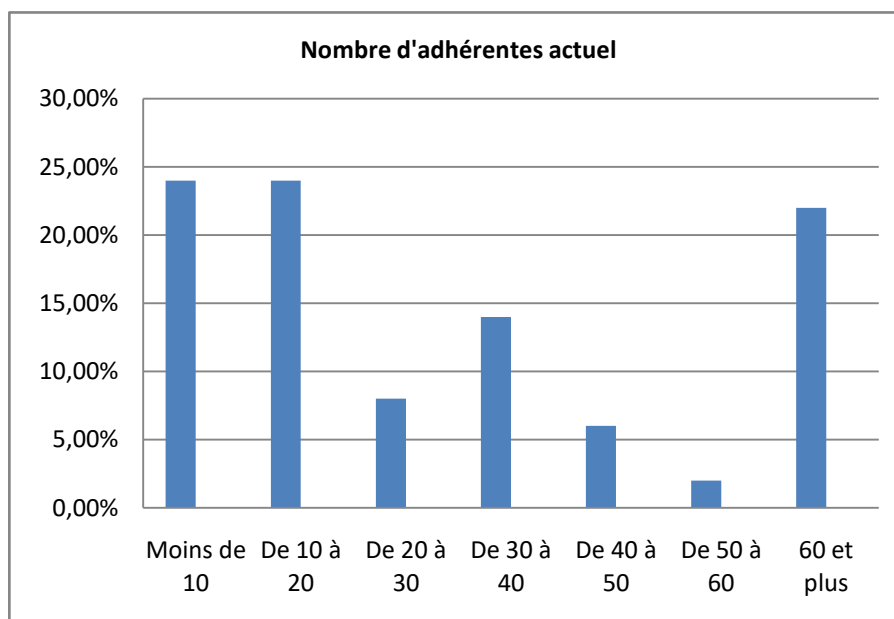
contribution à la valorisation du patrimoine local. Et grâce à cela le nombre des intéressées par l'intégration à ces structures a augmenté au fil du temps. Nous témoignons de cette hausse par nos résultats quantitatifs qui suivent (Comme nous l'avons précisé dans le premier chapitre de cette partie, portant sur les modalités du travail empirique, nous appuyons nos résultats qualitatifs par des résultats quantitatifs).

Figure 22 : Nombre d'adhérentes à la date de création aux coopératives enquêtées



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

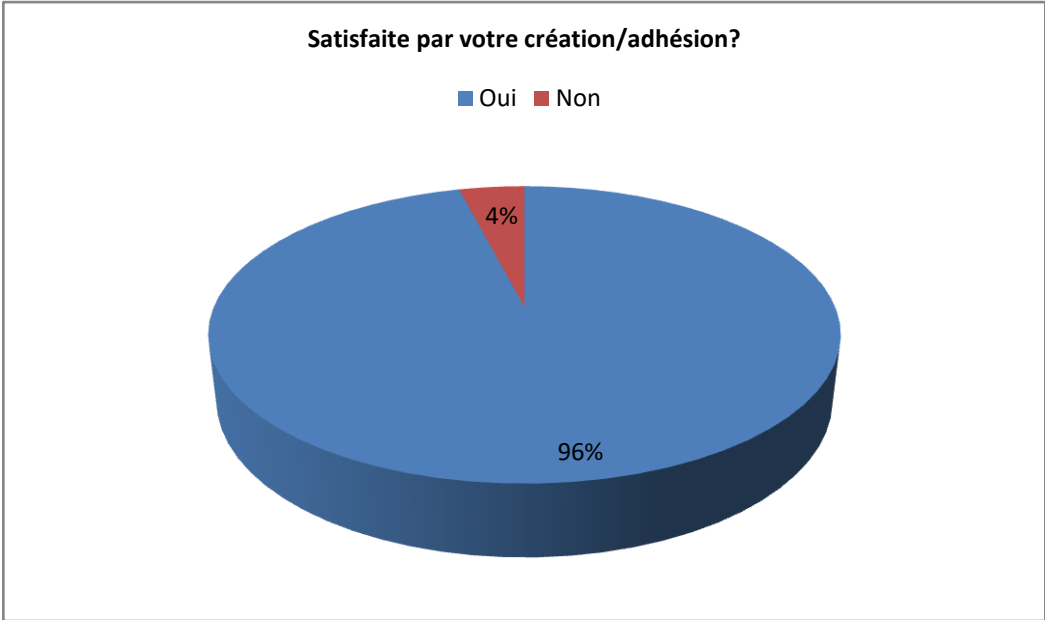
Figure 23 : Nombre d'adhérentes actuels dans les coopératives enquêtées



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

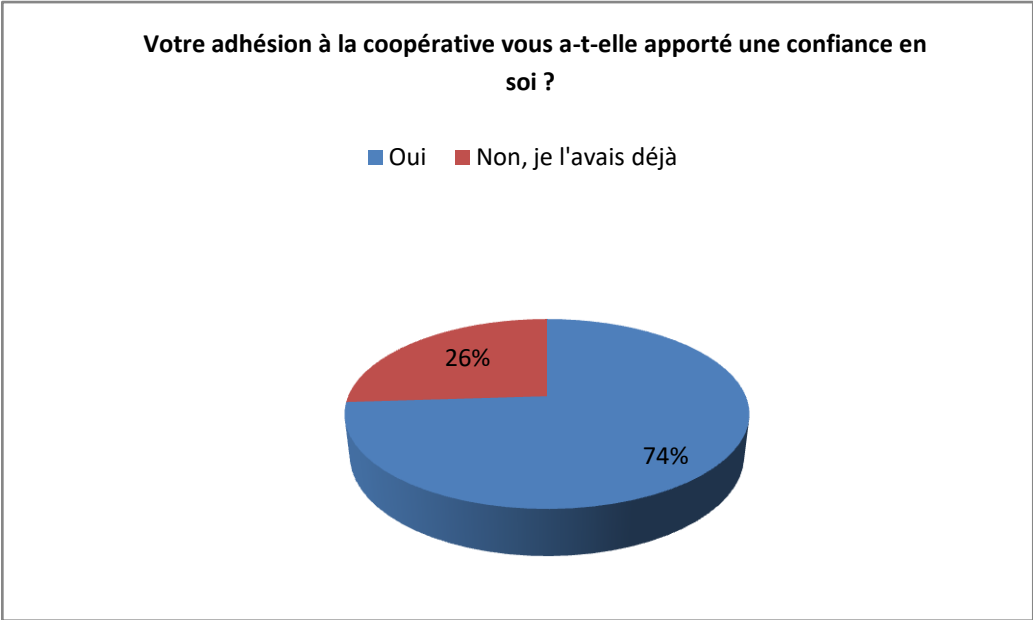
Les femmes enquêtées expriment de manière unanime leur satisfaction à l'égard de leur adhésion aux coopératives féminines et exposent leurs nouveaux acquis au sein des coopératives en termes de confiance en soi et de l'autonomie financière.

Figure 24 : Satisfaction des femmes par rapport à leur adhésion aux coopératives



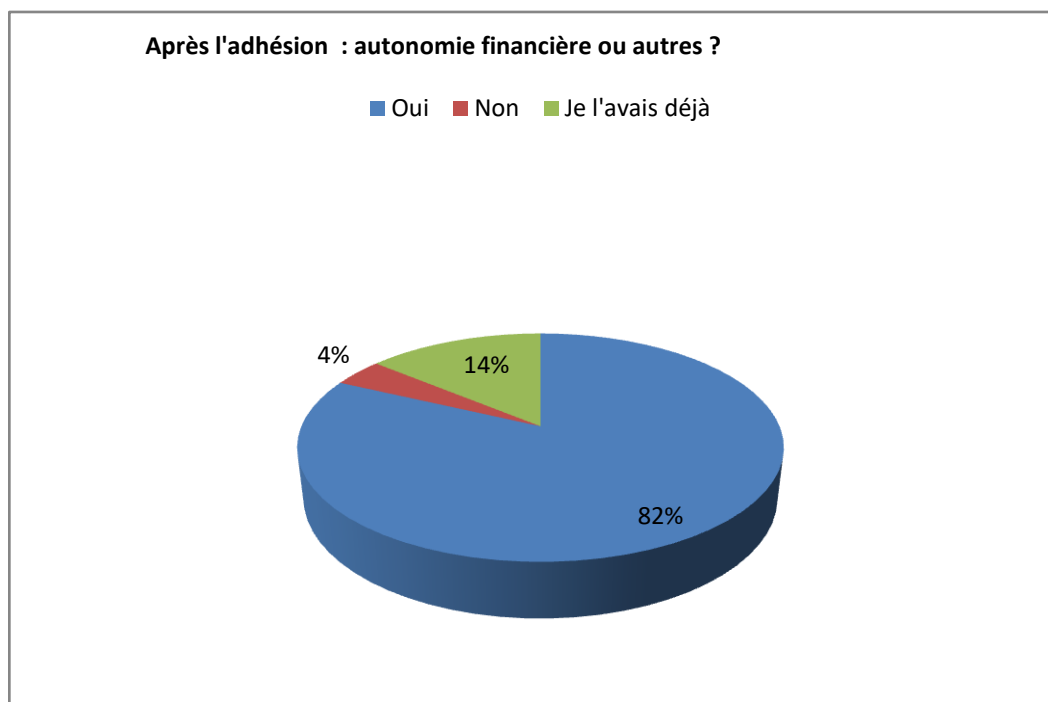
Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Figure 25 : La confiance en soi après d'adhésion de la coopérative



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Figure 26 : Autonomie financière grâce à l'adhésion à la coopérative



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Dans un deuxième temps, après les avancées exprimées par ces femmes ceci est succédé par un « **Mais** » qui ouvre la porte devant les défaillances du système coopératif gendérisé.

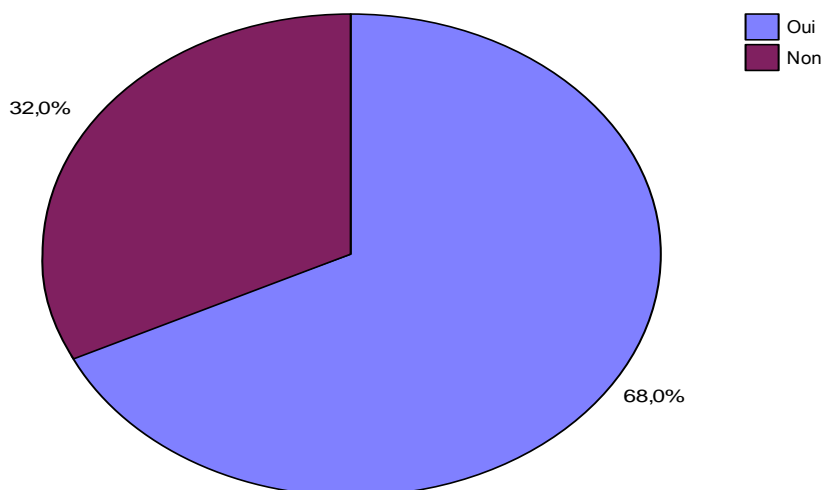
Dans ce cadre, l'analyse de discours de ces femmes adhérentes fait monter à la surface les obstacles et les contraintes qui affectent ces structures. Sur ce niveau trois grands points se distinguent. Le premier porte sur le problème de l'« analphabétisme » qui persiste dans leurs structures. Pour elles c'est un plafond qui réprime leurs ambitions de la sorte que leur progression ne serait que d'un niveau limité. Ce problème condamne bien évidemment leur capacité de gestion, de commercialisation, d'assimilation des formations et la capacité de concurrencer les sociétés privées intervenants dans le marché des produits de territoire. En effet, le problème de l'analphabétisme est omniprésent dans le discours des femmes interrogées et demeure l'une des incapacités majeures qui mettent en péril les ambitions de ces femmes rurales. Ce constat est confirmé par un nombre important des présidentes des coopératives féminines. A cet égard la présidente de la coopérative « T » déclare : « *On veut réaliser tellement de choses au sein de notre coopérative mais le problème de l'analphabétisme s'impose, donc on essaye de faire de notre mieux selon notre capacité d'agir, nous n'avons pas un niveau d'étude qui nous permet de s'en sortir toutes seules, pour cela les gens de l'administration doivent nous venir en aide, on ne peut pas se confier à notre modeste savoir pour avancer* ». Selon la même présidente de coopérative, l'alphabétisation est la cause majeure qui pousse les femmes

rurales à tendre la main et à faire confiance aux décisions des responsables étatiques. Elles gardent l'espoir que ces responsables puissent résoudre pour elles les problèmes rencontrés au sein de ces structures. Cet état de besoin d'aide permanent provoque chez elles une certaine dépendance aux organismes étatiques, ce qui conduit à ce que les adhérentes aux projets de développement notamment les coopératives féminines se montrent peu engagées dans la gestion de leurs projets communs, dans certains cas, elles paraissent indifférentes.

Le deuxième point porte sur le problème de relève dans ces structures. Certaines coopératives féminines disposent d'une minorité de femmes instruites (comme montré sur la figure qui suit) généralement celles qui composent le bureau de la coopérative féminine, dans certaines structures seule la présidente est instruite, cet état fait que la coopérative dépend en totalité de la personne de la présidente, cette dernière accapare l'information et tous les savoirs de gestion de la structure, les autres adhérentes ne disposent pas d'un pouvoir démocratique et des compétences nécessaires pour gérer la structure et ceci provoque une dépendance à cette personne. Les cas de départ des présidentes pour des raisons personnelles (mariage) ou professionnelles (montage d'un projet professionnel) provoque le déclin des coopératives et produit par la suite le désengagement des adhérentes, la perte du matériel accordé en termes de donation, et la fermeture des locaux.

Dans ce cadre il est important de signaler le décalage entre la charge ambitieuse portée par les programmes étatiques gendrés à caractère descendant dont la majorité des femmes adhérentes ignorent l'existence même, comme montré par le graphique qui suit, 68% des femmes enquêtées ignorent l'existence des programmes gendrés. Une indifférence est clairement exprimée lorsqu'on évoque avec les femmes adhérentes la question de ces programmes étatiques conçus en leur faveur, pour l'amélioration de leur situation socio-économique et le développement de leur territoire. Une part importante donc de ces adhérentes, ignorent de quoi il s'agit, cette ignorance touche même celles appartenant au noyau dur des structures enquêtées.

Figure 27 : Part des femmes adhérentes dans coopératives féminines ignorant les programmes conçus pour l'amélioration de leur situation socio-économique



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Les résultats des enquêtes menées auprès des femmes adhérentes dans les coopératives féminines, montrent que le quart 32,2% de ces femmes n'a aucune idée des programmes sociaux dédiés à la promotion de leur situation socio-économique à travers les activités génératrices de revenu dans lesquelles elles sont inscrites.

Cette « ignorance » des programmes conçus en leur faveur est argumentée tantôt à cause du manque de concertation avec la population locale, avant la conception des projets sociaux, tantôt à cause du taux élevé de l'analphabétisme dans ces régions de la marge comme nous l'avons déjà cité auparavant.

Section II : Forces et limites du système coopératif.

Les profils de classes que nous avons tirés de l'analyse de notre corpus nous ont permis de tirer les thématiques saillantes que nous allons détailler dans cette section. Les interprétations des résultats seront présentées au fur et à mesure dans cette section, en nous référant à des extraits des dires des répondantes et à des résultats quantitatifs. Rappelons que le corpus correspond à 50 entretiens est menés auprès des présidentes des coopératives féminines.

1- Le modèle coopératif, un processus collectif fait de progrès et de contraintes !

a- Sur le plan personnel

Comme nous l'avons déjà vu, depuis la fin des années 90 le monde coopératif au Maroc a constitué pour les femmes rurales une expérience contre courant. Dans un milieu rural où la vision traditionnelle de la femme consistait à ce qu'elle occupe un « poste » au foyer, ou dans les champs, ou les deux à la fois, sans que ce travail soit reconnu à sa juste valeur, et sans rémunération en contre partie, les coopératives ont offert aux femmes rurales au fil du temps la possibilité de jouer une part active dans le processus de développement territorial. Toutefois, cet acquis social n'a pas la simplicité qu'on imagine. Avant que les femmes rurales aient ces structures féminines qu'elles considèrent comme un « endroit » qui leur est propre, elles ont dû affronter différentes contraintes sociales, telles que le refus des hommes à leur adhésion dans les coopératives. Les premières expériences ont vu l'adhésion des femmes divorcée et des femmes veuves, parce qu'elles étaient dans le besoin et qu'elles n'avaient pas d'hommes dans leur vie qui pouvaient leurs interdire cette initiative. Ce fait est confirmé par la présidence de la coopérative « A-I » qui dit :« *Notre coopérative a commencé depuis la fin des années 90, elle était parmi les premières expériences dans la région d'Agadir, je me rappelle très bien lorsque les autres femmes à part les femmes veuves et divorcées ont décidé de rejoindre la coopérative, à l'époque les hommes nous jetaient les pierres et on nous traitait par des propos inappropriés, tels que nous sommes des femmes sans hommes et que nous allons porter honte à la région , heureusement aujourd'hui les choses ont changé...* »

La région d'Agadir ne faisait pas exception en termes de refus du modèle coopératif féminin, c'est un constat confirmé par plusieurs présidentes dans les autres coopératives enquêtées sur les différents terrains d'étude au sud du Maroc. C'est l'intervention continue de l'Etat dans le domaine coopératif qui a fait que les choses changent : elle a donné une notoriété à ces structures et les hommes ont commencé à accepter l'adhésion de leurs femmes et filles. La pauvreté a contribué aussi à ce changement de la mentalité masculine, l'apport financier de la femme dans son foyer a fait que les hommes tolèrent l'engagement de leurs femmes dans un travail régulier qui sort de l'ordinaire non rémunéré du foyer et des champs. C'est dans ce contexte que les femmes rurales adhérentes ont pu intégrer les coopératives. Elles en ont fait un endroit à elles et le considèrent comme une deuxième maison, dans laquelle elles tissent des liens interpersonnels. Ainsi la présidente de la coopérative « A » annonce que « *la coopérative est un endroit unique pour nous, on y travaille certes, mais on y partage aussi nos joies et nos tristesses, c'est comme notre maison à toutes, ce n'est pas uniquement pour travailler et avoir un revenu que nous avons adhéré, mais c'est parceque c'est aussi notre lieu de partage* ». Ce lieu est aussi considéré comme un « échappatoire » pour certaines femmes. La

présidente de la coopérative « T » déclare ainsi que « grâce à la coopérative, la femme a pu sortir de chez elle, pour rencontrer d'autres femmes, échanger et échapper à la routine de chaque jour... ». Cela laisse penser que le modèle coopératif a conféré aux femmes rurales une certaine autonomie. Nous avons donc approfondi cette idée en interrogeant les femmes sur deux points : « *Qu'est ce que l'autonomie pour vous ? Est ce que vous avez réalisé une autonomie grâce à votre adhésion à la coopérative ?* ». Les réponses collectées, convergent toutes sur deux principaux éléments ; liberté d'action et autonomie financière donnant les moyens de cette liberté :

- **L'autonomie est synonyme de liberté**

Voici quelques extraits des discours des femmes qui présentent la relation entre autonomie et liberté : « *L'autonomie c'est être libre, décider et pouvoir appliquer ses décisions, or dans le milieu où on vit ce n'est pas facile d'appliquer ses décisions, les gens ruraux ont une mentalité différente de ceux de la ville, ici on dicte à la femme ce qu'elle doit faire, elle n'a pas le droit de prendre des décisions* » ;

« *L'autonomie c'est le fait d'être libre dans la vie et faire ce qu'on souhaite* » ;

« *L'autonomie c'est être libre ; c'est de pouvoir appliquer les décisions prises par nous même, mais malheureusement nous les femmes on n'a pas d'autonomie totale, on doit prendre en considération l'avis des autres, de nos familles, de notre collectivité* » ;

« *L'autonomie c'est d'avoir la liberté de faire ce qu'on veut mais c'est juste un principe qui n'existe pas dans la réalité* »

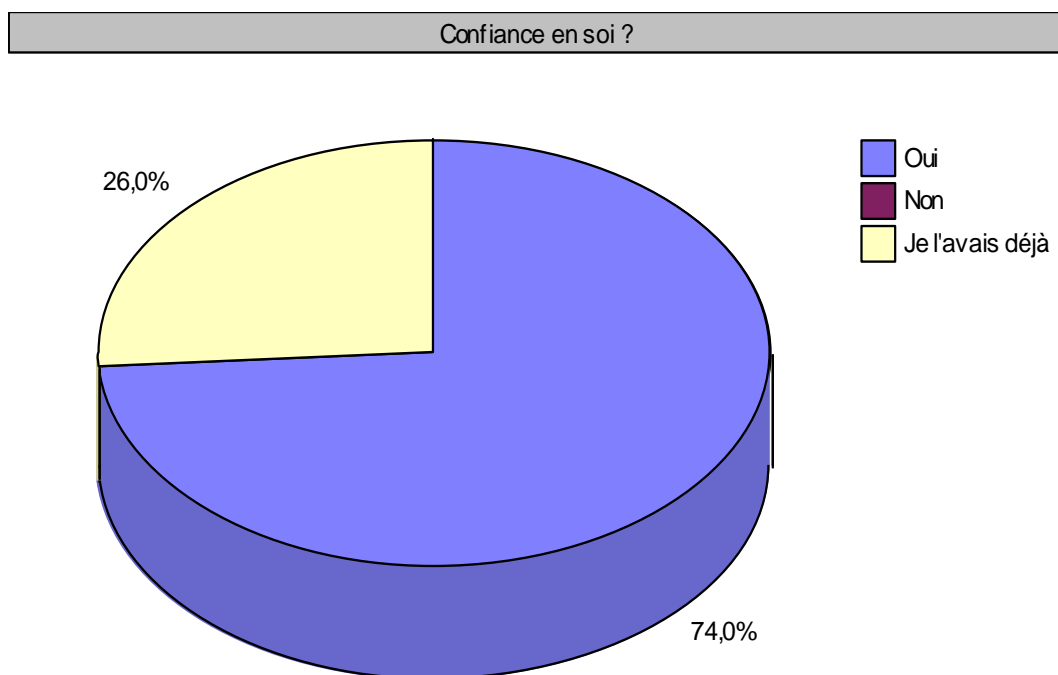
L'autonomie dans son sens le plus large correspond selon (Berne, 2011) à « la faculté à parcourir la vie en faisant des choix clairs et en les assumant, à avoir conscience de ses propres besoins et à savoir les satisfaire ». Elle renvoie donc pour les femmes rurales à la notion de liberté. Elles évoquent alors en quoi consiste la liberté, ce qu'elles peuvent réaliser mais elles évoquent en même temps sa limite, ce que la collectivité permet et ce qu'elle ne permet pas. Ainsi, les femmes rurales dans leurs discours se contentent de ce qu'elles ont pu acquérir dans les coopératives avec l'accord de la collectivité, mais ne croient pas aux changements profonds qui leur accorderaient une liberté plus large permettant des nouvelles réalisations dans leurs vies personnelles et professionnelles.

Les femmes adhérentes ne peuvent pas voyager toutes seules pour assister à des expositions ou foires destinées à la promotion de leurs coopératives. Elles n'ont le droit que de se rendre à la coopérative dans les heures de travail et revenir chez elles en fin de journée. Les déplacements de ces femmes sont fixés en fonction du degré de tolérance de leurs pères, maris, frères, ou oncles. Dans ce sens la présidente de la coopérative « T » nous révèle que « *dans le monde rural les femmes ne*

sont pas libre de faire ce qu'elles veulent même pour faire un acte qui profite à elle, pour moi par exemple, je suis orpheline et mon oncle ne me laisse jamais voyager toute seule, ni pour se rendre à la ville toute seule, c'est pour cela, je dis on est pas libre, mais ce n'est pas grave, au moins nous avons une coopérative juste pour les femmes, c'est mieux que de rester isolée chez-soi ».

Ceci fait que les femmes membres des coopératives disposent d'une liberté conditionnelle, limitée dans le temps et dans l'espace. Toutefois, malgré ces conditions elles déclarent avoir acquis une confiance en soi après leur adhésion. Les réponses à la question fermée : « *Après votre adhésion à la coopérative, avez-vous acquis de la confiance en soi ?* » le démontrent.

Figure 28 : *Acquisition de la confiance en soi après adhésion à la coopérative féminine.*



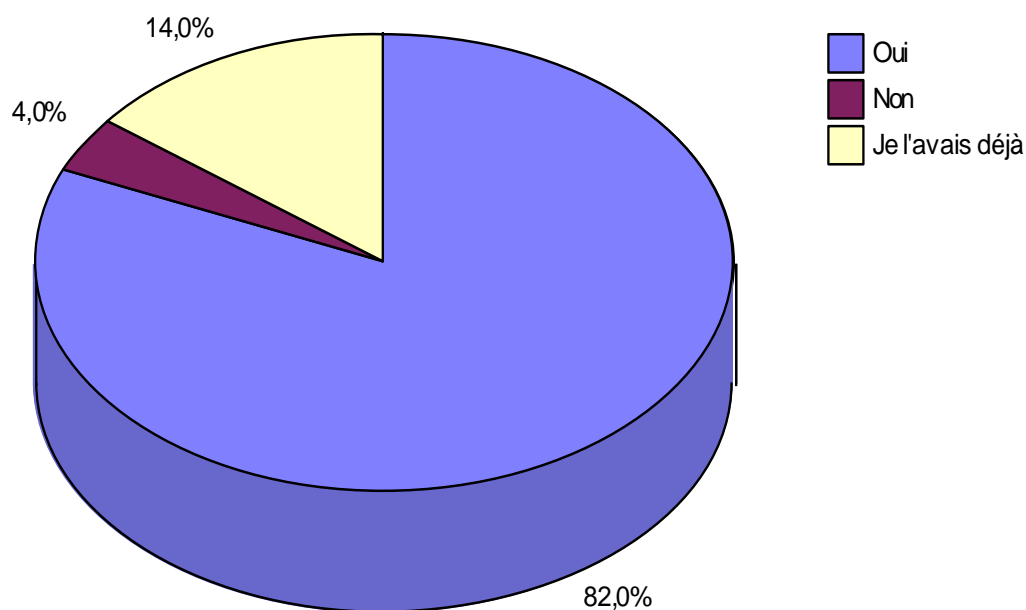
Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Pour la majorité des femmes interrogées (74%) la confiance en soi a été acquise après leur adhésion, contre 26% déclarant qu'elles étaient déjà confiantes en elles-mêmes. Ces changements sur le plan personnel témoignent de l'apport positif que le modèle coopératif a pu apporter dans la vie des femmes rurales, malgré les contraintes sociales auxquelles elles sont exposées.

- **La coopérative nous confère une autonomie financière !**

Dans le discours des femmes enquêtées nous avons également remarqué l'importance accordée au volet financier, à ce que la coopérative apporte en termes de revenus matériels.

Figure 29 : Acquisition de l'autonomie financière après adhésion à la coopérative féminine.



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Comme montré par le graphique, 82% des femmes enquêtées déclarent avoir acquis une autonomie financière après leur adhésion à la coopérative, contre 14% qui déclarent qu'elles l'avaient déjà. Pour les 4% qui restent elles déclarent qu'elles ne disposent toujours pas d'une autonomie financière même après leur adhésion à la coopérative.

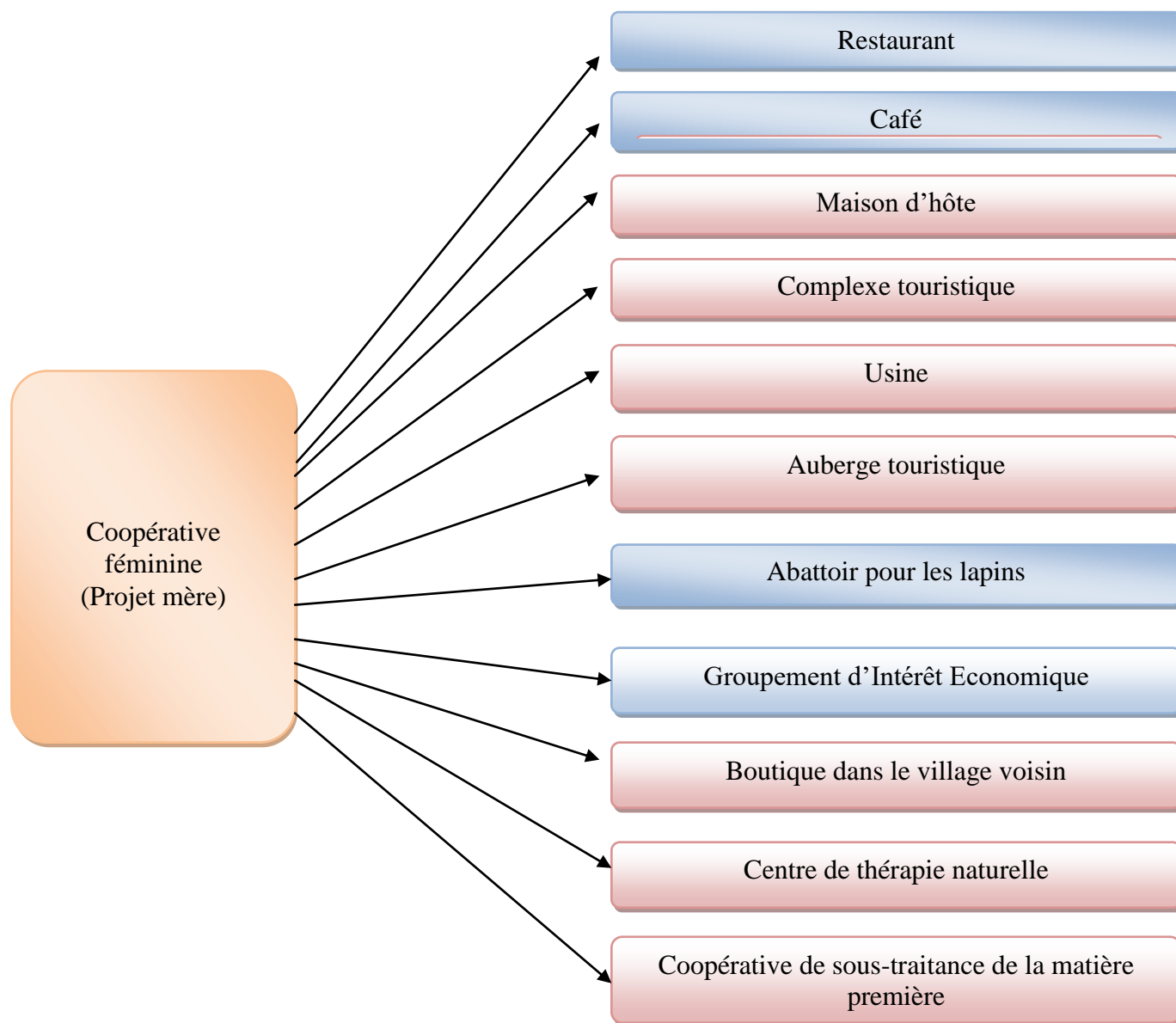
Avant leur adhésion, ces femmes ne disposaient d'aucun revenu propre. Elles étaient à la charge totale de leurs maris, pères, ou autres parents de genre masculine, ou bien elles s'adonnaient à des activités artisanales ou agricoles avec des rémunérations insignifiantes.

Ces femmes déclarent donc qu'elles ont désormais un revenu plus au moins stable qui leur confère la possibilité de se sentir indépendante financièrement. Elles annoncent qu'elles sont désormais capables de subvenir à leurs besoins personnels et à ceux de leurs petites familles, en même temps elles espèrent développer des activités émanant de la coopérative dans leurs collectivités, pour pouvoir réaliser plus de revenu, faire des épargnes et monter d'autres projets sociaux. Dans ce sens la présidente de la coopérative « M » déclare « ... *avant, les femmes ne disposaient pas d'un revenu matériel propre à elles, maintenant grâce à la coopérative elles ont un revenu matériel qui leurs confèrent la possibilité d'aider leurs famille* ». La présidente de la coopérative « T » confirme que « *la coopérative nous a permet d'avoir un revenu matériel régulier, comme un salaire qui aide les femmes a subvenir à leur besoin, elles ont même fait des épargnes de ce petit revenu matériel qui vient de la coopérative, et ont monté d'autres projets malgré les contraintes et les obstacles de l'entourage* ».

En effet, certaines coopératives féminines ont pu monter d'autres projets à partir du projet mère de la coopérative. C'est l'exemple des coopératives « T » et « T-F » dont les femmes adhérentes ont fait des épargnes tout au long des années de travail acharné dans les coopératives. Elles ont construit pour le premier cas un « Hammam⁹⁵ » pas loin de la coopérative. Et dans le deuxième cas, un restaurant social. Ces projets sont venus suite à l'initiative des jeunes présidentes des coopératives, ces présidentes ont une longue expérience dans le domaine social, avant elles étaient adhérentes dans des associations locales, elles sont instruites. Les projets sont financés par les contributions des femmes adhérentes dans les coopératives qui ont répondu positivement à la proposition des présidentes. A noter aussi que pour le montage de ces nouveaux projets, ces femmes ont connu des contraintes venant de l'entourage masculin qui ne tolérait pas de nouveaux projets dans l'entourage de la coopérative. La présidente de la coopérative « T » annonce que *« pour notre projet du Hammam, le conseil communal nous a mis les bâtons dans les roues, il refusait de nous accorder l'autorisation de construction sous prétexte que ce projet polluera l'environnement, sachant que le Hammam sera chauffé au bois et non par des matières polluantes, on savait que c'était juste un prétexte et ce n'est pas la vraie cause. Les hommes de la région étaient contre ce projet parcequ'ils ont peur du succès des femmes. Ces hommes animaient le conseil communal contre nous, mais nous n'avons pas baissé les bras, nous avons réussi à avoir cette autorisation et voilà notre projet est en marche »*, à ce problème s'ajoute celui de la lenteur des procédures administratives. La présidente de la coopérative « T-F » a exprimé dans ce sens que *« pour la construction de nos locaux, nous avons dû attendre beaucoup de temps, nous avons peiné à cause des rouages administratifs, et des lenteurs pour l'acquisition de chaque document administratif »*. Pour les autres projets que les autres coopératives espèrent avoir dans l'avenir, nous avons relevé : (page suivante)

⁹⁵ Un bain public à vapeur, avec un style traditionnel.

Figure 30 : Les différents projets émanant de la coopérative que les femmes adhérentes espèrent monter dans l'avenir.



BEN-KHALLOUK, 2017

Dans l'esprit des femmes adhérentes, le mode entrepreneurial n'est pas absent, sauf qu'elles ne sont pas prêtes à quitter le mode coopératif qui représente la « stabilité » et la régularité financière, même très modeste (entre 500 et 1000 Dh/mois)⁹⁶ pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Une coopérative féminine qui marche bien et qui est assistée dans la plupart du temps, en terme de matériaux, de subventions pour la construction des locaux, de formations, d'expositions nationales et à l'étranger, de conditionnements, et pour certaines coopératives par la matière première représente pour ces femmes une zone de confort, qu'elles ne sont pas prêtes à quitter

⁹⁶D'après les résultats de notre enquête menée sur les terrains d'étude.

pour s'aventurer dans un monde entrepreneurial dans lequel elles doivent tout assumer, en passant du capital financier, matériel, foncier... en arrivant aux capacités en matière de gestion et de commercialisation. Dans ce sens la présidente de la coopérative « N » dit que *« Les femmes dans les coopératives espèrent avoir de nouveaux projets mais à partir de la coopérative et pas à travers des nouveaux projets qui n'ont pas de liaison avec la coopérative, parceque pour elles dans la coopérative elles sont rassurées, elles sont aidés par l'Etat sur plusieurs plans, comme pour les matériaux, les locaux, les formations, alors cela ne serait pas le cas pour un projet privé pour lequel elles n'auront pas la possibilité de financer sont montage »*

b- Sur le plan professionnel

La coopérative a donné donc l'occasion à ces femmes d'avoir un travail, un revenu matériel qui en découle pour subvenir au moins à une partie de leurs besoins quotidiens. La présidente de la coopérative féminine « T » témoigne que : *« grâce aux initiatives entreprises par l'Etat, les femmes rurales ont pu réaliser un grand changement dans leurs vies, elles ont pu sortir de leurs foyers pour intégrer les coopératives.....malgré les différentes contraintes aux quelles elles sont confrontées, et leur analphabétisme elles n'ont pas baissé les bras, elles ont maintenant de quoi subvenir à leur propres besoins et à ceux de leurs familles... »*. Le travail au sein des coopératives représente aussi une occasion de développer une autonomie d'action, en se fixant des objectifs, en termes de production et de gestion de leur organisation, et ce dans un cadre organisé selon un partage précis des tâches.

Les femmes adhérentes sont conscientes du développement professionnel qu'elles ont pu avoir, de l'expérience qu'elles ont eu au fil du temps. Dans leur discours elles font souvent référence aux débuts de leurs activités, comment elles ont développé la structure, comment elles innovent dans les produits, comment elles se renseignent sur la manière de fabrication des produits, et comment elles insistent pour assister aux formations dédiées à cet effet, organisées par les administrations responsables de ce genre d'évènement. Ces acquis professionnels font souvent effet d'innovation, à travers les formations professionnelles pour l'adaptation de méthodes qui leur permettent une maîtrise des techniques professionnelles relatives aux outils et machines dont disposent leurs structures. Mais cette innovation issue des formations professionnelles, même voulues et sollicitées par les femmes rurales, représente paradoxalement un souci. Elle se transforme en effet en difficultés qui entravent leur avancement, lorsqu'elle se heurte aux problèmes de l'analphabétisme. Ces femmes ne peuvent bénéficier de formations sans un minimum d'instruction leur permettant de comprendre et suivre le rythme des enseignements. Or l'analphabétisme comme nous l'avons montré dans les sections précédentes représente pour ces femmes une sorte de plafond qui réprime leurs ambitions de la sorte que leur progression ne se fait que sur un niveau limité. Pour elles, viser des grands objectifs qui dépassent leur capacité professionnelle comme la commercialisation de leurs

produits au-delà de leur territoire serait une sorte d'ambition démesurée. La présidente de la coopérative « A » confirme ces faits par ses dires « *L'administration publique nous propose de différentes formations, en gestion, en commercialisation, en conditionnement, et même en packaging, c'est ce qui nous a permis d'aller de l'avant et de créer de nouveaux produits, toutefois, ce profit de formation n'est pas accessible à toutes les femmes adhérentes, seules les femmes qui ont un certain niveau d'étude peuvent en profiter, pour les autres adhérentes analphabètes elles essaient d'exécuter ce qu'on leur demande dans le travail de la coopérative, et c'est pour cela aussi que les femmes adhérentes s'attachent à la coopérative et aux membres du bureaux de la coopérative, parcequ'elles ne peuvent pas assurer toutes seules le travail de la coopérative, ni même la commercialisation de nos produits au delà de la coopérative, dernièrement, nous avons dû assister à une foire à Meknès et j'ai proposé ce déplacement à toutes les femmes de la coopérative, elles ont toutes refusé en disant qu'elles ne peuvent pas assurer la commercialisation dans ce genre d'événement, donc c'était à moi d'assurer cette tâche aussi... ».*

Les femmes adhérentes dans les coopératives féminines sont contentes de ce qu'elles ont pu acquérir en terme de revenu matériel mais elles ne le sont pas pour ce qui est de leurs capacités à « apprendre » et acquérir de « nouvelles connaissances » et des savoirs, qui leur permettraient de développer et gérer leurs structures, de commercialiser au delà de cette dernière, de maîtriser les activités de conditionnement des produits de terroirs, de concevoir de nouveaux produits. Toutes ces capacités ne sont pas développées à cause de l'analphabétisme. Selon la présidente de la même coopérative précitée « *les femmes sont contentes de leurs revenu matériel qu'elles acquièrent grâce à leurs travail, mais elles ne le sont pas à cause de ce que moi je considère un handicap, l'analphabétisme fait que ces femmes ratent des occasions d'apprentissage et de perfection de leurs travail ».*

Ce manque d'instruction chez les femmes rurales les conduit à insister sur l'instruction de leurs enfants. Ainsi, les femmes adhérentes consacrent leurs revenus à la scolarisation de leurs enfants. Elles veulent faire de leurs filles une relève dans les coopératives féminines locales, parceque, selon elles ces structures représentent une opportunité de travail pour les jeunes diplômées. Elles vont pouvoir valoriser cette instruction pour développer la structure et en tirer profit pour elles et pour toutes celles qui y adhèrent. Cette dimension de « relève » témoigne de l'attachement des femmes adhérentes à la coopérative. C'est pour elle un outil de promotion sociale, mais de long terme, pour la génération à venir. Elles y voient leur avenir et celui de leurs filles, mais ne pensent pas changer vers d'autres horizons tels que l'entrepreneuriat féminin. Ainsi la présidente de la coopérative « M » annonce que « *toutes les femmes adhérentes ici et qui ont des enfants espèrent voir leurs enfants avec un niveau supérieur des études, parcequ'elles ont souffert de l'analphabétisme, et ont vu combien ce problème limitait leurs progrès. Elles consacrent leurs revenu pour scolariser leurs enfants, certaines femmes veulent que leurs filles instruites adhèrent à la coopérative pour avoir une occasion de travail, en même temps pour développer la coopérative, et avoir la relève ... la coopérative est devenu une sorte de projet familial pour lequel elles espèrent la continuité, cela fait quelques années,*

notre coopérative était la meilleure dans la région, mais après le départ de la présidente elle a connu le déclin, parcequ'il y avait personne pour prendre la relève, toutes les femmes étaient analphabètes, après j'ai adhéré et le redémarrage de la coopérative à nouveau m'a demandé beaucoup de temps et d'énergie »

Toutefois, la réussite sur laquelle les femmes adhérentes insistent et considèrent le plus, porte sur le critère financier, le revenu matériel acquis dans le cadre des coopératives. Pour notre étude nous pouvons nous poser la question de la valeur de ce critère de réussite financière. Peut-il à lui seul témoigner la réussite du modèle coopératif, ou bien y a-t-il d'autres critères à considérer ? Nous répondrons à cette question par la suite, dans le cadre d'une approche conceptuelle par les capacités.

Conclusion

À travers l'approche des projets enquêtés nous avons découvert que les coopératives féminines ont des points de convergences ainsi que des points de divergences. Ce constat nous a permis de dire que même si ces structures sont nées dans le même cadre, celui des initiatives étatiques et étrangères pour la promotion de la situation socio-économique de la femme rurale, le contexte social, spatial et économique auquel elles appartiennent fait qu'elles sont différentes au niveau des caractères internes ou externes de leurs gestion. Elles ne disposent pas d'un caractère standard qui facilite leurs études. A cet effet, nous avons opté pour une étude qualitative afin de tirer des résultats saillants à travers les profils de discours issus du corpus. Nous avons donc dégagé des thématiques portantes sur les forces et limites du système coopératif.

En final, on voit que la coopérative féminine constitue un instrument de développement local, car elle représente un moyen d'insertion des femmes rurales dans la vie active et leur permet de s'intégrer dans leur environnement socio-économique. Elle fait d'elles un acteur qui participe au développement de son environnement à travers la valorisation des énergies et des potentialités locales. Toutefois, l'analphabétisme réprime leurs ambitions et limite le développement de leurs capacités. Les femmes rurales considèrent les contraintes dont elles souffrent comme une réalité qui s'impose à elles et qu'elles ne peuvent rien y changer. Mais si elles l'acceptent, elles espèrent l'éradiquer pour les générations futures.

Chapitre 5 : Les femmes dans les projets de développement avec approche genre. Etude des projets privés.

Introduction.

Pour cette partie, nous avons analysé le contenu de discours collectés auprès des femmes qui ont pu passer de l'assistantat au sein des coopératives féminines à l'entrepreneuriat dans les projets privés. Dans cette catégorie nous avons réussi à contacter 6 femmes sur le terrain de notre étude. Nous avons élaboré pour elles un référentiel biographique pour comprendre leurs trajectoires. (Le tableau dans la page suivante)

Tableau : Référentiel biographique pour les femmes entrepreneures

Entrepreneures	Situation familiale	âge	origine	Niveau des études	La responsabilité dans la coopérative	Combien de temps passé dans la coopérative	Nature du projet privé	Origine des fonds pour le montage de projets
1 (A)	Mariée, avec enfant	42 ans	Urbain	Bac+4	Présidente	3 ans	SARL, spécialisée en produit de terroir	Personnel
2 (Kh)	Mariée, sans enfant	40 ans	Semi-urbain	Bac+4	Présidente	5 ans	SARL, spécialisée produit de terroir	Personnel + Associé étranger
3 (K1)	Mariée, sans enfant	38 ans	Rural	Bac+2	Présidente	5 ans	SARL, associé unique, spécialisé en produit de	Personnel+ subvention étatique

							terroir	
4 (A)	Mariée, sans enfant	36 ans	Rural	Secondaire	Présidente	2 ans	SARL, produit de terroir	Projet familial, mari associé
5 (S)	Célibataire, sans enfant	34 ans	Rural	Bac+2	Présidente	3 ans	SARL, produit de terroir	Personnel + subvention étatique
6 (K2)	Mariée, sans enfant	44 ans	Rural	Bac	Présidente	4 ans	SARL, produit de terroir	Personnel

BEN-KHALLOUK ,2017

Toutes ces femmes occupaient auparavant le poste de présidente dans différentes coopératives féminines situées à la région de Marrakech-Safi, la région Agadir Souss-Massa et la région Guelmim Oued-Noun, avant de changer de cap et de s'orienter vers l'entrepreneuriat. Elles sont d'une tranche d'âge entre 34 ans et 44 ans, 5 sont mariées et 5 ont un niveau d'étude de baccalauréat et plus. Les entretiens des trajectoires de ces femmes nous ont révélé que chacune d'elles a réalisé un passage particulier, mais elles disposent de caractères communs qui sont un niveau considérable des études, un appui familial important. Toutes ces femmes étaient encouragées sans exception par leurs proches que ce soit pour celles originaires de la ville ou celles venant du rural. Ceci a représenté pour elle une armature spéciale pour affronter l'entourage. Dans ce sens nous citons les extraits de discours de ces femmes qui témoignent ces faits. « A » déclare, « *je suis fille unique de mon père, c'est un agriculteur, et je l'aidais depuis mon enfance, il me considérait son bras droit et veut que j'aie de l'avant, c'est pour cela quand je lui ai parlé de mon projet, il m'a soutenu moralement et financièrement* ». « K1 » rejoint cet avis et dit « *mon père n'a jamais fait de différence entre la fille et le garçon, je suis la seule fille de la famille qui a pu faire ses études loin de notre commune rurale, mes oncles ne toléraient pas cela pour leurs filles, mon père est une personne spéciale, il se déplaçait toute les semaines pour me rendre visite et m'appuyer, au contraire, il m'encourageait plus que mon frère, et c'est lui qui m'a proposé de faire ce projet personnel, il savait que j'ai des potentialités et je les gâche à la coopérative* ». « Kh » déclare aussi « *mon père est commerçant, il était toujours pour le commerce, et pas pour un salaire mensuel dont on doit attendre l'arrivée, je l'ai imité depuis ma petite enfance, je fabriquais des petites choses artisanales et je les vendais à l'école, je trouvais un immense plaisir en cela, après quand j'ai grandi j'achetais la matière première, les feuilles de palmiers pour les femmes dans la campagne pour qu'elles fabriquent des paniers palmiers et je me chargeais de la vente à la ville, et on partageait les bénéfices, après je me suis orientée vers l'élevage des caprins avec des associés dans la campagne... » .*

Ce qui est remarquable aussi mais pour lequel nous ne pouvons pas avancer aucun argument si ce n'est des hypothèses, c'est le fait que toutes ces femmes étaient célibataires avant le démarrage de leurs projets, elles étaient mariées après. La seule déclaration que nous avons pu avoir dans ce cadre c'est qu'elles sont encouragées par leurs maris, nous n'avons pas insisté là-dessus par respect à leurs vies privées.

Le discours collecté auprès de ces femmes entrepreneures correspond à un récit de vie : elles nous ont exposé leurs expériences avant leur adhésion aux coopératives féminines, au moment de leur adhésion aux coopératives féminines et après avoir quitté les coopératives et s'être lancées dans le monde entrepreneurial. Ce discours porte donc sur les motivations, capacités, contraintes, réalisations, espérances qu'elles ont pu avoir tout au long de leurs parcours.

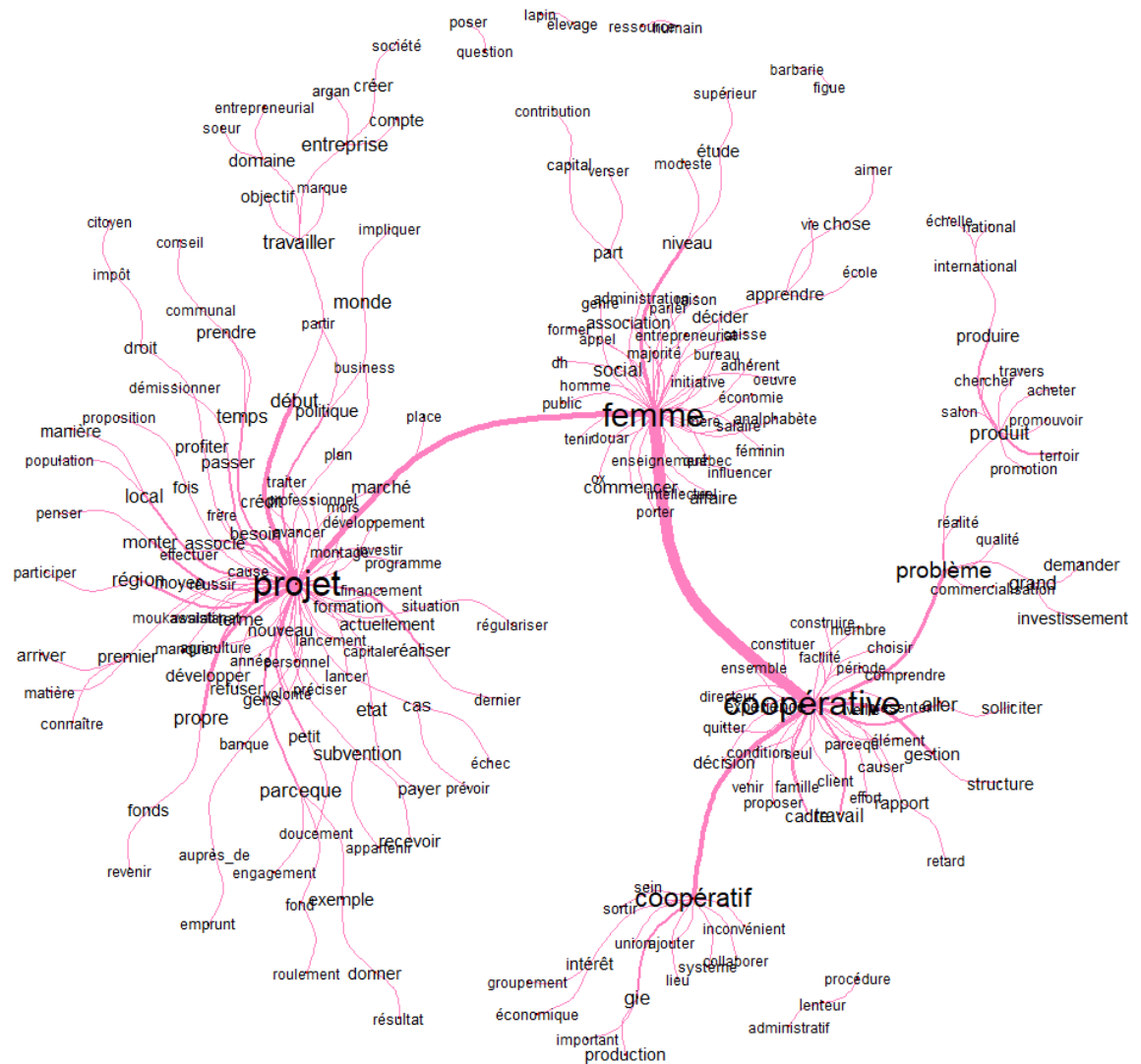
Pour ce premier corpus à partir du tableau des occurrences, Iramuteq permet la présentation de liste hiérarchique des termes employés sous forme de « nuage ». Cette présentation permet de visualiser synthétiquement la distribution des formes. La figure permet de visualiser l'univers lexicographique de notre corpus.

Le positionnement et la forme du terme reflètent leur importance dans le discours des enquêtés. Ce qui est intéressant dans la visualisation, c'est qu'on voit deux catégories de termes : quelques uns très peu nombreux mais très forts : « coopératives » ; « femmes » ; projet. Le mot projet est venu ici dans le sens de projet privé. Dans cette catégorie, on voit d'emblée que la coopérative est associée au projet. Un second niveau rassemble encore peu de termes : « Coopératif » ; « problèmes » « produit » ; « social » ; « entreprise ». Il est assez intéressant de voir la proximité entre projet et problème, qui suggère immédiatement l'importance d'un discours sur les difficultés à vaincre. La troisième catégorie de termes ne montre pas vraiment de hiérarchies

Mais pour aller au delà de l'observation visuelle, il est nécessaire de s'appuyer sur un autre type d'analyse afin d'en soustraire les liens, les interdépendances, et les oppositions entre les formes. L'analyse des similitudes doit permettre de vérifier ces premières données et leur donner du sens.

b- Analyse Des Similitudes (ADS) :

Figure 32 : L'analyse de similitude appliquée à la matrice du corpus des femmes entrepreneurs



Source Iramuteq, 2017

L'analyse de similitude appliquée à la matrice de notre corpus a donné lieu à un arbre linéaire de liaisons lexicales de corpus. Cette représentation nous fait retrouver les trois formes centrales qui structurent le discours et qu'indiquait déjà le nuage de mots. Le schéma figurant sur le graphe témoigne d'un lien particulièrement fort entre la forme « femme » et « coopérative ».

A coté du champ lexical entourant la forme « coopérative » apparaissent d'autres champs lexicaux comme « coopératif » et « problème ». La figure présente alors les relations les plus fortes entre les formes actives du corpus caractérisé par leurs associations. La taille du texte est proportionnelle à la fréquence de la forme dans le corpus alors que l'épaisseur des liens est proportionnelle au degré d'association entre les formes.

De ce fait, notre présentation ci-dessus incarne le caractère saillant du mot « projet » et met en valeur le lien très fort entre « femme » et « coopérative ».

Le nuage de mot autour de la forme « projet » constitue un champ lexical propre au monde entrepreneurial. Il traduit la préoccupation des femmes entrepreneures et développe un vocabulaire de l'action et de l'économie : on trouve ainsi des termes comme « financement » ; « formation » ; « montage » ; « associé » ; « développement » ; « Programme ». Les champs lexicaux de la forme « femme » sont dans le registre de l'expérience personnelle, et marquent notamment les étapes d'un projet personnel, avec des termes tels que formation, apprendre, enseignement, alphabétisme. Un second registre est celui du rapport à l'autre, montrant que ce projet de femme se construit dans la confrontation avec, « social » ; « majorité » ; « homme » ; « économie » ; « Douar ». Ce sont entre autres les éléments extérieurs à la coopérative féminine qui influencent le parcours des femmes aux coopératives.

La branche portant sur la forme « coopérative » renferme un champ lexical ayant une connotation négative autour du mot « problème » autour duquel on voit les mots « commercialisation » ; « investissement » ; « demandé » ; « qualité » ; « réaliser ». L'ensemble de ces mots renvoie donc à l'ensemble des contraintes que les femmes connaissent dans les coopératives féminines par rapport à la commercialisation de leurs produits, aux demandes de l'aide de l'Etat et aux exigences du marché par rapport à la qualité et aux autres réalisations souhaitées dans le cadre de leurs travail dans la coopérative. La même branche conduit à la forme « coopératif » dont le champ lexical est associé encore une fois à un contexte négatif : « Inconvénient » ; « sortir » ; « procédure » ; « lenteur » ; « intérêt ».

Ainsi une lecture de cet arbre de droite à gauche laisse supposer que le nuage autour du mot « produit », qui désigne le monde de production au sein des coopératives féminines et celui du mot « problème » qui désigne les contraintes liées au monde de la coopérative sont fortement liés à la problématique « coopérative ». Cette forme a un lien très fort avec la problématique de la « femme » dans cette analyse. La forme « femme » tisse aussi un lien fort avec la problématique « projet ».

En somme, les formes lexicales du corpus liés à la problématique « coopérative », sont différentes des formes lexicales liés à la problématique « projet ». Les premiers sont liés à un contexte plutôt

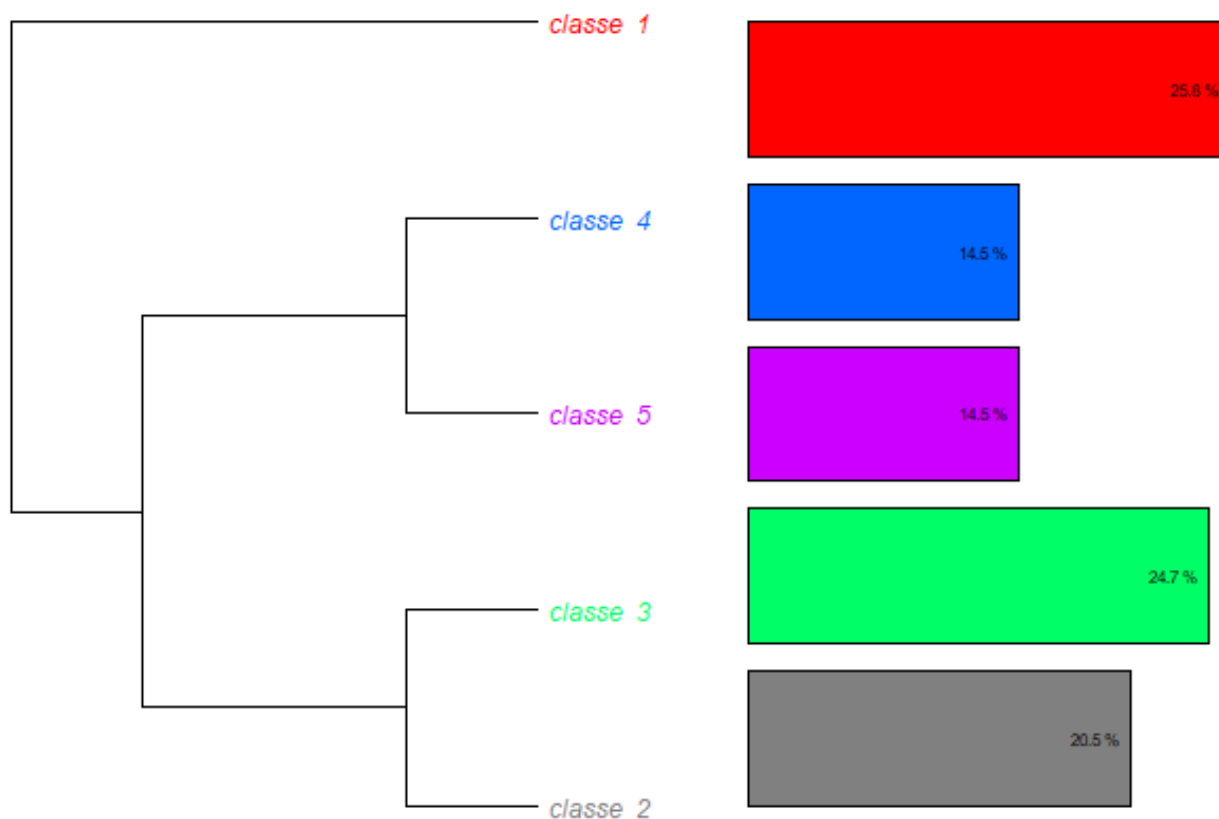
positif marqué par la présence du mot « problème » alors que le deuxième porte sur un contexte négatif marqué par les mots « financement » ; « réussir » ; « montage » ; « fière » ; « programme » ; « réaliser ».

La Classification Hiérarchique Descendante va nous permettre de préciser les résultats précédemment exposés.

c- Classification Hiérarchique Descendante.

La CHD nous permet de préciser les résultats préconçus grâce à l'ADS. Après partition du corpus, cette méthode identifie des classes statistiquement indépendantes des formes. On interprète ces classes grâce à leurs profils. Les formes spécifiques de ces formes sont corrélées entre elles et résumée par des dendrogrammes exposant la partition et la taille des classes en%.

Figure 33 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus, source IRAMUTEQ



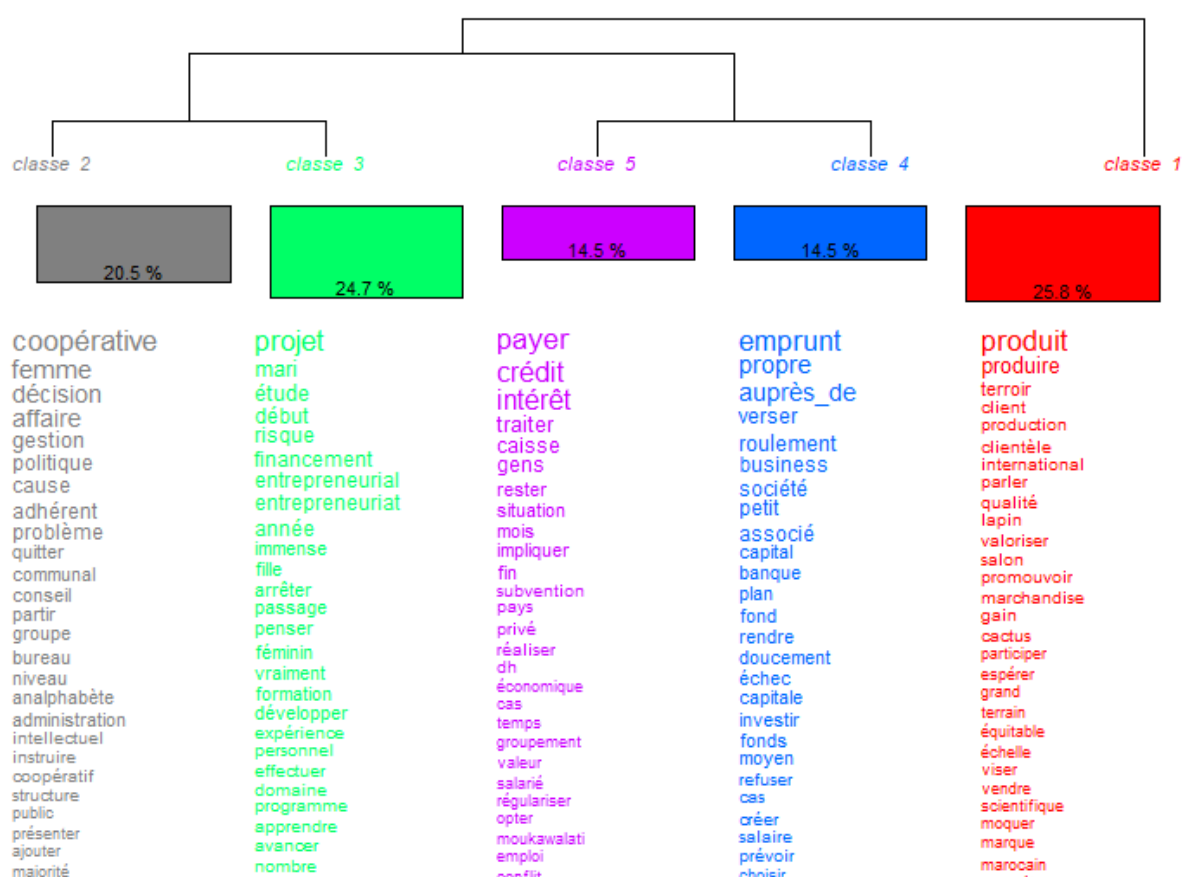
Source Iramuteq, 2017

Le dendrogramme comporte deux lignes principales placées à deux niveaux différents :

- Une première ligne à un niveau plus haut composée d'une seule classe (classe1). Elle est avec 25.8 % des formes actives de notre corpus.
- La deuxième lignée est hiérarchisée en quatre sous-branches portant sur les classes 4 ; 5 et 2 ; 3. Les classes 4 et 5 sont à part égales, leur regroupement constitue 29 % des formes.

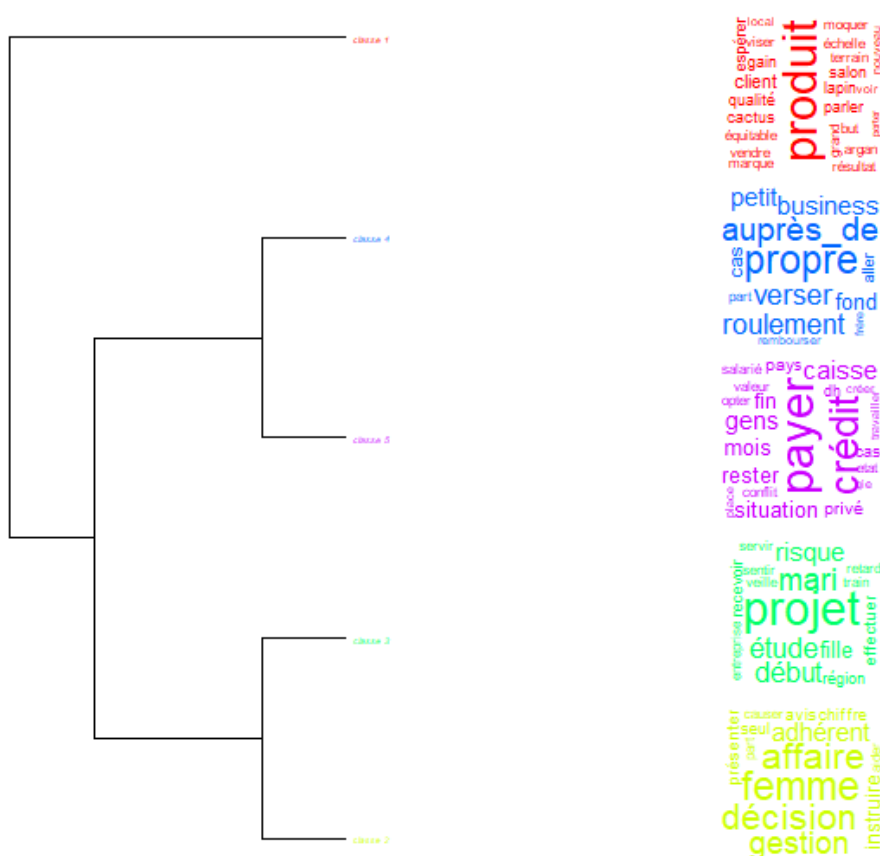
Le regroupement des classes 2 et 3 constitue 45,2% des formes. C'est la part la plus importante sur le dendrogramme. Ainsi la deuxième lignée représente la plus forte concentration avec un taux de forme de 74,2%.

Figure 34 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives.



Source : IRAMUTEQ, 2016

Figure 35 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives.



Source : IRAMUTEQ, 2016

Profil des classes :

Profil de la classe 1 : la production et ses exigences au sein des coopératives féminines.

La classe 1 (25.8%) dispose d'un bagage lexical relatif à la production et ses exigences au sein des coopératives féminines et au sein des projets privés :

« produit » ; « produire », « terroir » ; « client » ; « production » ; « clientèle » ; « international ».

En effet, ici le discours des femmes entrepreneurs se concentre sur la comparaison entre les deux modes de production : les coopératives féminines renvoient à ce qui est social et solidaire et leur projet privé renvoie à la loi du marché.

Les verbatim suivants témoignent de cette logique.

« Pour les entreprises privées il faut bien faire son produit de terroir, nous n'avons pas le droit à l'erreur sinon on perd notre notoriété sur le marché national et international. On est différent des coopératives sur ce point, ces structures profitent du social pour vendre leur produit »

« Le client lorsqu'il achète dans une entreprise privée, il est moins indulgent que lorsqu'il achète d'une coopérative. Les gens ont une certaine sympathie pour les femmes rurales dans les coopératives ce qui n'est pas le cas pour les entreprises privées. On est toujours visées et il y a aussi la concurrence à laquelle on doit toujours faire face »

Le profil des classes 2 et 3 : les conditions d'adhésion des femmes dans les coopératives féminines.

Pour ces deux classes le discours tourne autour des conditions d'adhésion des femmes dans les coopératives féminines.

Le profil de la classe 2(20.5%) est caractérisé par des réponses situant le discours dans l'environnement intérieur de la coopérative. Nous y retrouvons de manière caractéristique un certain nombre de termes qui touchent d'une manière directe le monde de la « coopérative » ; à travers les formes suivantes « femme » ; « décision » ; « affaire » ; « gestion » ; « politique ». Cette classe est fortement marquée par le discours sur les problèmes au sein de cette structure.

Voici quelques segments de textes caractéristiques de cette classe :

« ...les femmes adhérentes dans les coopératives féminines ne maîtrisent pas la gestion de cette structure... »

« Parmi les problèmes qui influencent le développement des coopératives c'est la politique. Les présidentes des coopératives au lieu de se concentrer sur la production elles font entrer des conflits à cause à leur appartenance à des partis politiques. Ceci divise les adhérentes et crée des problèmes »

Le profil de la classe 3(24,7 %) est centré autour des problèmes extérieurs à la coopérative. Il est constitué du discours autour des problèmes extérieurs qui influencent le progrès de la coopérative. Les termes « projet » ; « mari » ; « étude » ; « début » ; « risque » ; « financement » sont les plus importants.

Comme suit des segments de discours qui explique le contexte dans lequel sont venus ces mots.

« ...Les femmes aux coopératives doivent comparer leurs structures aux projets privés pour apprendre et avancer, elles doivent comprendre que la coopérative c'est aussi un projet et n'est pas seulement un endroit où on reçoit de l'aide de l'Etat. Avec la mentalité dont disposent les femmes dans les coopératives, elles risquent d'être dévorées par les entreprises privées... »

« ...Les maris des femmes adhérentes laissent leurs femmes partir aux coopératives parcequ'elles leur apportent de l'argent, si ces femmes décident un jour de garder leur revenu pour elles, elles seront privées par leur mari de leur adhésion à la coopérative... »

Profil des classes 4 et 5 : le monde entrepreneurial

Les deux classes sont à part égale 14.5 % pour chacune d'elle. Elles sont formées toutes les deux d'un lexique relatif au monde entrepreneurial avec ses avantages et les contraintes dont il fait objet : « Payer » ; « crédit » ; « intérêt » ; « traiter » ; « emprunt » ; « verser » ; « roulement ».

Les femmes entrepreneures exposent le fardeau financier relatif à l'entreprise et exigé pour continuer d'exister. Ces termes sont quasiment absents dans leur langage lorsqu'elles évoquent la question de la coopérative.

Voici quelques extraits de leur discours pour ces deux classes :

« Grâce à mon projet privé j'arrive à payer mes employées, les femmes qui travaillent avec moi ont un revenu supérieur à celui qu'elles avaient dans la coopérative, certaines d'entre elles font même des épargnes ... »

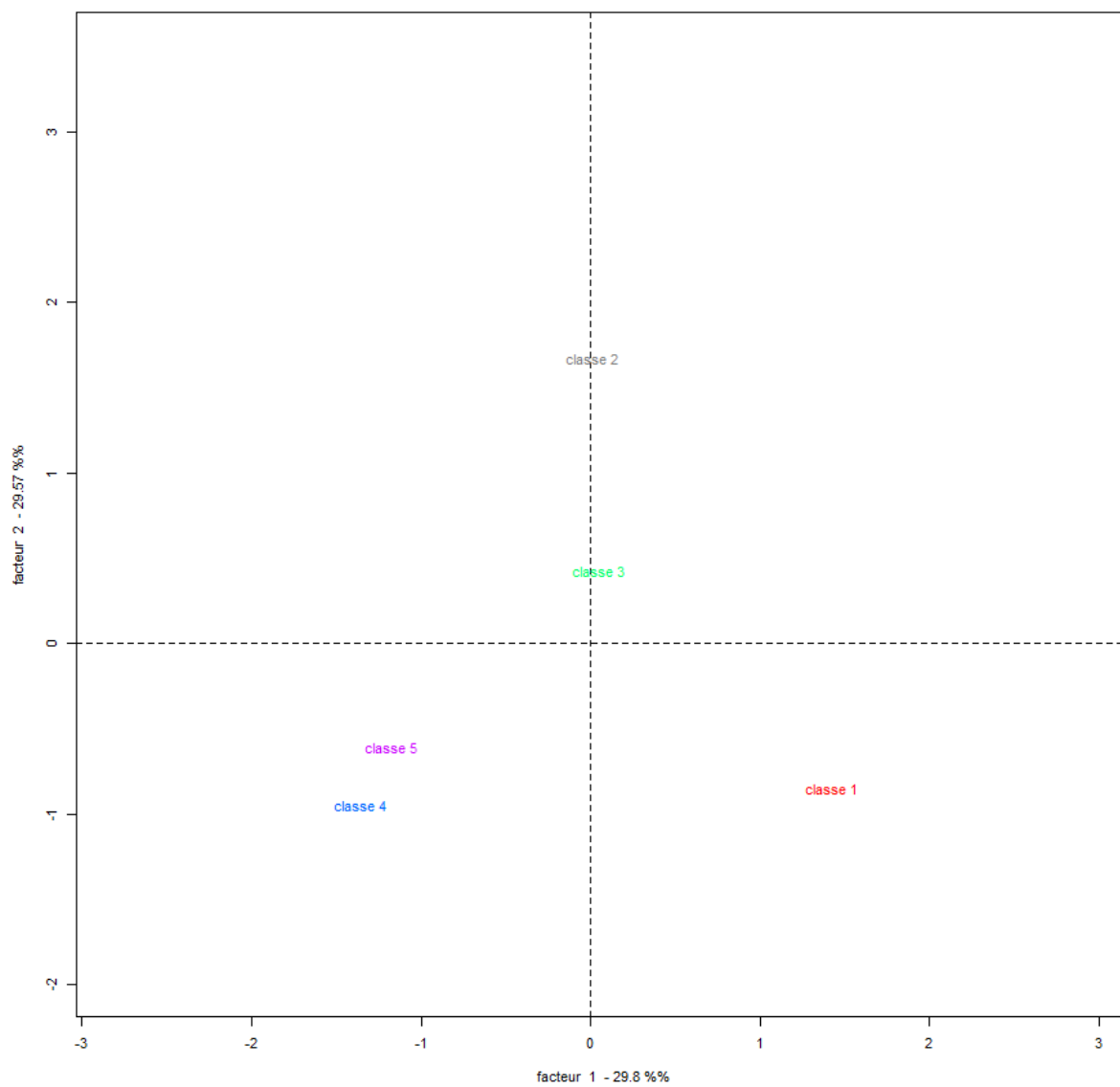
« On n'a pas toujours besoin de faire un crédit bancaire pour lancer son projet privé, le problème se présente lorsqu'on n'a pas de garantie à mettre, il y a aussi le problème de taux d'intérêt élevé pour ce genre de crédit »

« Ce qui est à éviter dans le lancement d'un projet privé ce sont les emprunts auprès des banques, ça reste toujours un fardeau dans l'avenir »

Nous continuons avec l'AFC pour approfondir notre analyse.

d- Analyse Factorielle de Correspondance (page suivant)

Figure 36 : Positionnement des classes selon les deux axes factoriels



Source : Iramuteq, 2017

production au sein des projets privés comme nous l'avons déjà précisé lors de la description du profil de la classe 1. Alors que pour les deux classes 4 et 5, toutes les deux sont en état d'association et portent sur tout ce qui est à caractère financier propre au monde entrepreneurial. Ici les femmes entrepreneures à travers leurs discours montrent la différence entre le monde entrepreneurial avec le fardeau financier qu'elles doivent supporter et assumer « crédit » ; « emprunt » ; « capital » ; « fond » ; « banque » et le monde coopératif qui dispose des « subventions » étatiques.

Les deux classes 2 et 3 sont associées au centre du graphique. L'association entre la classe 2 et la classe 3 montre que ces deux classes portent sur un bagage lexical commun révélant les conditions d'adhésion des femmes aux coopératives féminines : « Coopérative » ; « femme » ; « études » ; « financement » ; « décision » ; « arrêter ». Le mot « arrêter » est venu ici dans le sens où les femmes adhérentes dans les coopératives sont contraintes de quitter la structure.

A ce niveau on peut en déduire que selon nos interlocuteurs le « monde » ; « coopératif » représente beaucoup de problèmes pour les femmes adhérentes sur différents niveaux. Selon les femmes entrepreneures, l'expérience d'adhésion dans les coopératives féminines leur a fait découvrir les contraintes dont souffre le monde « coopératif » ; des problèmes au niveau d'« avancement » ; « analphabétisme » ; « gestion » ; « formation » ; « politique » ; « intellectuel » ; « capacité » ; « décision » ; « affaire » (pour ce mot les femmes entrepreneures entendent les difficultés de gestion d'une affaire commune).

Le 2^{ème} facteur (axe horizontal) : 29.5% de la totalité du corpus.

Sur cet axe on observe que les trois classes 1,4 et 5 se positionnent sur les abscisses positives du graphique. Cela signifie que les classes qui se positionnent sur les mêmes abscisses ont tendance à refermer une affinité lexicale. La classe 5 est toujours isolée des autres classes. Tandis que les classes 4 et 5 sont associées. Cela on peut l'expliquer par le fait que les deux classes précédentes disposent d'un bagage lexical spécifique au monde entrepreneurial, spécialement financier, « crédit » ; « emprunt » ; « capital » ; « fond » ; « banque ». Ce lexique est utilisé par les femmes entrepreneures pour monter la spécificité du montage d'un projet privé, qui diffère du projet de la coopérative qui s'appuie en particulier sur les « subventions » de l'Etat. La classe 5 quant à elle, elle expose le monde de production au sein des projets privés en le comparant à celui des coopératives féminines. Sur les abscisses négatives on remarque la présence des classes 2 et 3 qui exposent l'environnement interne et externe de la coopérative comme cela a été expliqué lors de l'analyse précédente.

Les classes 1,4 et 5 s'opposent aux classes 2 et 3. Cette opposition peut être expliquée par le fait que pour les trois premières classes le bagage lexical déployé concerne le monde de l'entrepreneuriat alors que pour les autres classes 2 et 3 le lexique est spécifique au monde coopératif.

Section II : Pour qui et comment le passage à l'entrepreneuriat féminin.

Les profils issus de l'analyse précédente nous ont permis de tirer les thématiques les plus représentatives pour les femmes qui ont pu assurer le passage de l'assistantat vers l'entrepreneuriat.

1. La coopérative, est-elle une « zone de confort » ou une opportunité de développement des capacités ?

Le discours des femmes entrepreneures enquêtées est marqué par le récit de leurs expériences au sein des coopératives féminines. Comme nous l'avons précisé dans la section précédente ces femmes ont toutes occupé le poste de présidente dans les coopératives féminines, avant de quitter ce poste pour se lancer dans le monde entrepreneurial. En se référant à leurs expériences passées dans les coopératives, ces femmes ont exposé leurs visions du modèle coopératif, elles ont cité ses **avantages** et ses **limites**. Nous allons donc commencer par exposer et discuter les **avantages** que les entrepreneures ont cités. Pour « K » (1)⁹⁷, entrepreneure dans la région Guelmim Oued-Noun « *Ma première expérience dans un travail de groupe était dans le cadre de la coopérative, pour moi c'était une grande expérience surtout que j'occupais le poste de la présidente de cette structure, c'est un poste de responsabilité dans lequel je devais gérer et régler les problèmes intérieurs de la structure et les problèmes extérieurs. J'ai aussi profité des formations de gestion, de commercialisation, j'ai fait connaissance avec de nouvelles personnes, comme les responsables des administrations publiques et des ONG. J'ai appris beaucoup de choses, j'ai reçu plusieurs formations, j'ai voyagé pour participer à des salons et des foires pour exposer nos produits de terroir, j'ai rencontré d'autres coopératives, nous avons partagé nos expériences* ».

- Les effets leviers des coopératives

La coopérative présente pour les femmes entrepreneures une expérience importante dans leurs parcours, et dans le développement de leurs compétences professionnelles, elles en ont appris les premières notions de gestion de travail, la capacité à résoudre des problèmes, que ce soit au niveau intérieur ou extérieur de la structure, la coopérative a présenté pour elles l'occasion de développer leurs réseaux, avec l'environnement extérieur de la coopérative (clientèle,

⁹⁷Nous avons mis le numéro 1 parcequ'il y a deux enquêtées de la même région et qui portent le même prénom.

administration, fournisseur, coopératives, ONG).« S », entrepreneure de la même région affirme que *« dans la coopérative j'ai acquis de l'expérience, je ne suis plus la fille timide que j'étais avant, maintenant je confronte, je réagis et je proteste si il y a des situations qui me plaisent pas. La coopérative a été pour moi une occasion pour développer mes capacités pour résoudre des problèmes et affronter mes obstacles. Par exemple au début de mon adhésion il y avait des problèmes de gestion à la coopérative, au début je ne croyais pas pouvoir les résoudre mais avec le temps et l'expérience j'en ai pu trouver des solutions »*.L'adhésion à la coopérative était donc l'occasion pour développer les capacités personnelles des femmes. Ces propos sont confirmés par Amina, entrepreneure dans la région d'Agadir, elle dit que *« ce qu'on apprend à l'école ne correspond pas forcément à ce qu'on apprend dans la vie et le travail, la coopérative pour nous est une deuxième école, et qui dit école dit leçon, à la coopérative nous avons appris à travailler, affronter et demander nos droits »*.La coopérative a présenté selon les femmes adhérentes une étape importante dans leurs parcours, c'est une expérience mais la relation n'est pas pour autant coupée avec ce modèle en ce sens « K » dit *« je traite actuellement avec la coopérative en fonction du stade qu'elle maîtrise, il y a celles qui maîtrisent le concassage, celles qui maîtrisent l'extraction de l'huile d'olive, c'est une sorte de spécialisation, et là je suis libre dans la prise de décision avec qui je veux traiter, je continue aussi de recevoir les femmes adhérentes dans mon entreprise, elles viennent des fois pour se concerter à propos de leurs affaires internes de la coopérative »*.

Dans une collectivité rurale où la femme ne proteste pas et réagit selon ce qu'on lui dicte, certaines femmes notamment les femmes entrepreneures passées par la coopérative ont commencé à dire non pour certaines décisions qui ne leur plaisent pas dans le cadre de travail. Elles ont acquis de l'autonomie, de l'indépendance d'esprit, de l'assurance. Elles participent désormais à des réunions avec l'administration publique, avec les bailleurs de fond, et avec l'autorité locale ..., elles expriment et donnent leurs avis pour ce qui est de l'avenir de la coopérative, et cherchent des opportunités pour améliorer leurs travail par la participation aux formations professionnelles, aux foires, et expositions tenues en faveur des coopératives féminines que ce soit au Maroc ou à l'étranger. Mais il reste à préciser que ce profil de femmes instruites qui a su prendre place et exprimer ses objectifs à l'égard des décideurs constitue une minorité. Dans chaque coopérative féminine, on ne trouve qu'un seul ou deux profils de femmes qui disposent de ces capacités⁹⁸, pour le reste des femmes adhérentes elles attendent le retour des présidentes pour leur annoncer les résultats des actions entamées dans l'environnement extérieur de la coopérative. Ceci confirme le problème de la relève comme a été exprimé par « A », entrepreneure dans la région de Marrakech-Safi : *« ... Pour moi je voulais quitter la coopérative cela fait bien longtemps, mais j'ai dû reporter cette décision pour plus tard, parceque les femmes ne savent pas se débrouiller toutes seules, elles ont besoin d'une femme instruite, qui peut traiter en dehors de la coopérative, qui peut*

98 Selon les résultats de notre enquête.

voyager... ». En effet, plusieurs coopératives ont connu le déclin après le départ de la présidente pour une raison ou une autre. Ce point a déjà été discuté lors de l'exposition des problèmes des coopératives féminines, en termes de partage d'information, de transparence, et de relève.

Ce développement des capacités professionnelles et personnelles des présidentes de la coopérative, est encouragé et soutenu par les instances nationales et internationales mais il n'est pas pour autant accepté par la collectivité. A ce propos « K »(1) déclare que *« au début le projet de la coopérative a été mal compris par la population locale, les femmes elles-mêmes n'étaient pas convaincues, il fallait les convaincre pour qu'elles y adhèrent ».* En effet et selon « K », entrepreneure dans la région d'Agadir Souss-Massa *« ... Il y avait aussi l'impact négatif de la mentalité masculine sur l'avancement et le développement de la coopérative, c'est un système patriarcal qui règne dans le monde rural marocain... ».* La sensibilité à l'égard du travail des femmes rurales dans les coopératives féminines diffère d'une région à l'autre, elle est accentuée dans la région de Guelmin Oued-Noun plus que pour les autres régions d'étude, « S » de la région de Guelmim annonce que *« moi comme femme active et qui sait dire non on me perçoit comme une criminelle, cela est dû au fait que je réclame mes droits et je proteste à l'égard des inégalités, je ne suis pas du genre qui se tait, je réclame mes droits tous le temps, même si cela me provoque d'énormes soucis dans mon entourage mais je ne me tais pas quand même ».* L'influence masculine sur ce genre de projet est un fait marquant pour les femmes rurales, que ce soit celles qui sont toujours adhérentes dans les coopératives ou celles qui ont pu monter leurs projets personnels. La perception de la collectivité pour le travail de la femme rurale en dehors du cadre familial est toujours présente dans le discours de ces femmes. Toutefois, ce fait n'est pas constant, vu que le nombre des coopératives féminines et celui des femmes rurales qui y adhèrent est en hausse permanente depuis le lancement des premières expériences dans la fin des années 90, comme il a été montré dans les sections précédentes. Ceci témoigne des changements dans les représentations du monde rural marocain pour le travail de la femme.

-Les freins du dispositif

Pour ce qui est des **limites** du système coopératif, les enquêtées ont cité l'assistanat des structures, que ce soit par l'Etat ou par les organismes non-gouvernementaux : ce fait reste négatif à leurs yeux.

Khadija a ainsi déclaré que *« pour l'assistanat au début ce n'est pas vraiment grave, mais à condition de faire comprendre à ces femmes ce qu'elles sont censées faire après et toutes seules, leur apprendre comment se débrouiller pour qu'elles puissent un jour prendre les choses en main. Avant d'investir dans les projets sociaux assistés, on devait normalement commencer avec des programmes d'alphabétisation pour que ces femmes puissent au moins avoir un niveau minimum d'instruction, pour pouvoir se débrouiller toutes seules par la suite, pour qu'elles sachent*

qu'elles ont des droits et des obligations...Les femmes lorsqu'elles entendent le mot «coopérative» que désigne« taaouniya » en arabe, elles comprennent que ça vient du mot « mouaaouana» qui signifie être aidé en français, donc d'après elles, elles doivent être aidées d'office et tout le temps. Elles ne savent pas que la coopérative c'est un investissement».

Les projets territoriaux qui mettent en œuvre l'approche genre le font donc par le biais de l'assistantat. Nous voulons dire par là que les programmes gendrés dédiés à la promotion de la situation socio-économique laissent les femmes adhérentes dans une situation de dépendance et sans autonomie réelle.« K » déclare à ce propos que *« quand les subventions sont ventilées irrationnellement dans la structure on assiste à une anarchie dans la gestion, et on se trouve devant des femmes immotivées pour créer et apprendre et aller de l'avant, on va rien développer ni se développer dans ces conditions. Pour moi l'intervention permanente de l'Etat c'est négatif, les coopératives commencent à compter sur son appui et elles disent que ce qu'on reçoit c'est gratuit, et ce qui est gratuit dans le rural on le considère pas et on en prend pas bien soin »*. L'assistantat reste donc prégnant dans ces projets, les organismes de développements publics ou étrangers « aident », parfois « secourent » les femmes rurales en définissant pour elles des projets et des modalités de développement personnel.

Appliquée aux politiques sociales, l'approche d'assistantat conduit à ce que les dispositifs d'action publique ne permettent pas aux personnes bénéficiaires de définir leur projet personnel, en effet, l'objectif et les modalités de gestion sociale ou professionnelle de ce genre d'initiative ont un caractère descendant, il suppose que les bénéficiaires de ces projets ne soient pas en mesure de définir et de gérer leurs projets personnel à cause du taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes rurales. Ainsi, « K » (2) dit, *« ...des femmes analphabètes qui ne parlent que leur langage, elles ne savent pas ce que ça veut dire qualité, produit, formalités administratives, comment commercialiser. Pour ce genre de femme on construit le local, on élabore le packaging, on dépose les produit et on fait appel à la télévision pour diffuser l'évènement, on fait l'inauguration, c'est ça la coopérative pour ces femmes, elles ne disposent pas d'une vision pour l'avenir »*. De ce qui précède on peut penser au degré d'adéquation entre l'ambition portée par les programmes institutionnels, les outils méthodologiques d'intégration du genre pour le développement des capacités des femmes rurales à travers les dits projets, et le caractère descendant qui favorise l'assistantat. Cette question sera développée ultérieurement on s'appuyant sur l'approche des capacités.

Les femmes entrepreneures passées par la coopérative reprochent aussi à ce système que les programmes qui sont dédiés ne prévoient pas des mesures de contrôle au sein de ces structures. Comme l'indique « A », entrepreneure dans la région de Marrakech-Safi, *« lorsqu'on n'est pas tenue de rendre des comptes dans une structure, tout devient anarchique et personne n'assume sa responsabilité, l'Etat nous fait disposer des locaux, des matériaux mais personne ne vient après pour contrôler ni les locaux, ni les machines, il*

y a certaines coopératives qui ont fermé leurs portes mais personne n'est venu voir pourquoi, où est ce que sont parties les machines, et pourtant c'est un matériel cher». En effet, les programmes étatiques conçus dans un cadre de promotion d'équité et de solidarité en faveur de la femme rurale, consacrent pour la conception et à l'exécution des projets sociaux d'importants budgets. Des budgets qui comportent comme il a été présenté dans la première partie des moyens financiers importants destinés à la mise en œuvre du volet social, économique, environnemental, dans un cadre d'entrepreneuriat social. On voit donc que dans ces programmes nationaux, on assiste à une absence de mesures de contrôle et d'évaluation post-crédation des projets. Pour le cas des coopératives féminines, par exemple aucune mesure de contrôle n'est tenue que ce soit par rapport à la comptabilité, ou par rapport aux machines délivrées aux femmes rurales pour la conception et la production au sein de ces structures. Cela se traduit par un manque de responsabilisation des membres du bureau d'administration au sein de ces structures (le noyau dur).

L'Office de la coopération et développement ODCO est l'organisme public dont les attributions sont l'accompagnement des coopératives. Il assure cette fonction à travers ses délégations qui couvrent tout le territoire marocain, mais leur nombre ne dépasse pas 15 et le nombre des fonctionnaires qui y travaillent ne dépasse par 5 pour chaque délégation, pour des activités liées aux services d'information, de la sensibilisation, juridique, économique, formation, financier, et administratif ! Le nombre de coopératives du Maroc de toutes les catégories dépasse 15 735. Toutes sont gérées par cet organisme ce qui représente une moyenne de 1049 coopératives pour chaque délégation. Ces chiffres disproportionnés influencent d'une manière négative la gestion des coopératives, et ce constat est exprimé clairement par les fonctionnaires de l'organisme ainsi que par les adhérentes des coopératives féminines lors de nos entretiens .A part le volet gestion qui englobe plusieurs services ,l'ODCO est chargé du contrôle juridique des coopératives, de ce fait cet organisme impose aux coopératives une taxe parafiscale dite «Taxe de développement coopératif» régie par la loi n° 24-83. Cette taxe est fixée à la limite de 2% des excédents nets après la soustraction et les affectations prévue au premier alinéa de l'article 69 de la loi précitée. Toutefois, la comptabilité des coopératives sur la base de laquelle la taxe doit être acquittée n'est jamais déclarée auprès de l'ODCO, le fait de ne pas prévoir des sanctions en cas de défaillance représente un véritable vide juridique qui laisse à ces structures la possibilité d'échapper à leur engagement.

Parmi les autres limites du modèle coopératif et qui a un caractère persistant c'est le problème de l'analphabétisme des femmes adhérentes. Si ce point apparaît dans chacun des axes de notre recherche c'est qu'il très évoqué, que ce soit par les femmes dans les coopératives féminines ou

les femmes entrepreneures. Toutes les opinions convergent sur l'impact négatif de ce problème sur l'avancement du progrès des femmes. Ainsi Amina, entrepreneure de la région d'Agadir Souss-Massa confirme : *« Les formations proposées par les administrations, elles ne sont pas adaptées à leur niveau intellectuel, [des femmes adhérentes] ce sont des formations qui portent sur le marketing alors que la majorité absolue de ces femmes sont, soit des femmes analphabètes, soit des femmes avec un niveau très modeste d'études, un niveau primaire. En plus le niveau primaire « du bled⁹⁹ », n'est pas le même à la ville. Comment on peut assimiler ces formations ? J'ai effectué des efforts immenses dans le cadre de ces coopératives, cela est prouvé par tous les moyens ».* Pour remédier à ce problème majeur l'Etat et certaines ONG ont fait intégrer des programmes de lutte contre l'analphabétisme dans le monde rural, tels que le projet intitulé « alphabétisation pour l'autonomisation des femmes renforçant des capacités nationales pour un développement durable » qui a atteint les 51.2% des inscrits avec un chiffre de 300700 jeunes filles et femmes. Ainsi que « Initiative pour l'alphabétisation : Savoir pour pouvoir » lancée par l'UNESCO. Toutefois, ces programmes ne peuvent donner de grands résultats vu qu'ils ne sont pas destinés à toutes les coopératives et le chiffre précité touche toutes catégories confondues, c'est-à-dire que même les filles qui sont censées être entrain de suivre le programme réglementaire des études primaires et secondaires sont incluses.

2. Des exigences de production différentes entre coopératives féminines et projets privés

Le mode de production au sein des coopératives diffère de celui des entreprises privées, les femmes entrepreneures à travers leurs expériences dans les deux structures ont détecté la différence entre les deux modes. A travers cet axe nous allons exposer la différence ressentie entre les deux. « S » entrepreneure dans la région de Guelmim Oued-Noun, dit *« pour le produit argan en particulier, on vise une commercialisation à l'international. A cet effet, on doit respecter les normes de qualité, de prix, exigés par le marché et ambitionner la production des produits de luxe, alors que dernière moi il y avait tout un groupe de femmes analphabètes qui manquent de professionnalisme et à qu'il faut un développement professionnel et un effort énorme pour réaliser ces attentes ».* Les capacités professionnelles limitées des femmes adhérentes font que la production des produits de terroirs, qui sont censées répondre aux exigences d'un marché international n'est pas réalisée. Ceci est témoigné aussi par les présidentes actuelles des coopératives féminines. « T », présidente de la coopérative N-A dans la région de Guelmim Oued-Noun dit que *« la Coopération Allemande nous a offert un grand four pour produire du Megli¹⁰⁰ et pour sécher les plantes médicinales, mais on ne sait pas manipuler ce four, une fois il marche et dix fois il ne marche pas, à chaque fois nous avons besoin d'appeler le technicien de la DPA, pour qu'il*

⁹⁹ Le rural.

¹⁰⁰ Un produit de terroir, sorte de semoule issue de l'orge grillée

le programme à nouveau. Maintenant il ne vient plus et nous avons dû revenir à la manière traditionnelle de production, avec le feu de bois. Ce produit est très demandé par les restaurants, et les hôtels à Agadir, malheureusement nous ne pouvons fabriquer que des petites quantités parcequ'on fait tout à la main ». L'incapacité de manipuler les machines de production, et l'incapacité de maîtriser les standards de production exigés par le marché surtout international pour les produits de terroir, représentent pour ces femmes des obstacles majeurs de production dans les coopératives. à cela s'ajoute le point que nous avons déjà évoqué lors de la première partie, celui de la rareté de la matière première, et les problèmes qui y sont liés.

La production dans les projets privés diffère de ce qui est coopératif, les femmes entrepreneures ont détecté les failles du système coopératif à travers leurs expérience dans le domaine et ont essayer de les éviter, ainsi Khadija déclare : *« le problème dans les coopératives féminines c'est que les femmes ne s'y appliquent pas comme il le faut, elles peuvent s'absenter lors de la préparation d'une commande, alors que ce n'est pas le cas pour le secteur privé dans lequel elles sont mieux payées que dans la coopérative, mais une fois qu'elles s'absentent sans motif raisonnable, elles peuvent perdre leurs emploi, c'est comme cela qu'on peut garantir la production et la livraison de la commande dans les temps...L'Etat a commis une grande faute, il a mélangé le social avec l'économie, produire consiste à ce qu'on compte sur soi, à ce qu'on soit toujours prêt pour une nouvelle commande, le social laisse les femmes dans une situation de confort, elles disent si on rate cette opportunité on va recevoir une autre et de toute façon, elles ne sont pas tenues de payer ni traite pour la banque, ni impôt, ni facture d'eau ou d'électricité, pour qu'elles se soucient de la production*». La production dans le domaine privé met en jeu la longévité du projet, si la production s'arrête le projet déclarera faillite, donc les femmes entrepreneures doivent être à jour par rapport au marché et ses exigences, pour y garder place. Elles essaient de maîtriser les conditions de production et chercher des moyens pour développer leurs projets, surtout s'il est destiné pour l'exportation. Cet état de fait ne correspond pas forcément aux conditions de production au sein de la coopérative, cette structure qui peut recevoir un don d'un ONG ou une subvention étatique pour redémarrer ses activités. Selon Amina, *« la plupart des clients achètent les produits dans un objectif social donc il participe d'une manière directe à la commercialisation et encourage les femmes adhérentes pour qu'elles produisent encore plus »*. Les coopératives sont donc favorisées grâce à leur aspect social, mais elles n'en profitent pas pour développer leur production. Dans ce sens Khadija dit *« l'Etat a commis une grande erreur par le fait de ne pas concentrer ses efforts sur les personnes intéressées et intentionnées pour le montage des bons projets, qui peuvent produire et faire travailler des gens... »*.

Les femmes entrepreneures pensent que les coopératives féminines sont privilégiées par rapport aux projets privés, ces derniers doivent se battre tout le temps pour continuer d'exister. C'est ces

contraintes même auxquelles sont exposées les femmes entrepreneures qui leur donne un nouveau profil, qui nous permet de parler du développement des capacités.

3. L'entrepreneuriat féminin : choix ou nécessité pour les ex-adhérentes des coopératives féminines ?

Quelles sont les causes qui ont poussé les ex-présidentes de coopératives féminines à s'orienter vers l'entrepreneuriat. Est-ce que l'idée était déjà présente avant leur adhésion dans les coopératives féminines ou bien, l'idée est venue grâce à l'expérience de l'adhésion ?

Pour nos enquêtées, il y avait trois personnes qui ont choisi de quitter la coopérative parcequ'elles étaient contraintes elles ne supportaient pas les malentendus et les problèmes de gestion dans ces structures, tandis que les autres trois cas restant déclarent qu'elles ont choisi de quitter la coopérative parcequ'elles voyaient des opportunités plus intéressante dans l'entrepreneuriat privée.

En effet, pour certaines d'entre elles l'objectif serait de « fuir », la coopérative. Ainsi « K »(1) dit : *« je suis sortie de la coopérative avec une grande expérience, une longue période de travail dans le domaine social, ce domaine qui me tient à cœur ... malheureusement, j'ai dû me retirer , la cause de mon retrait était du fait que les femmes sont analphabètes, ou bien avec un niveau d'instruction très limité, j'ai eu beaucoup de mal pour collaborer avec elles, de partager les informations concernant la coopérative, il y avait toujours un problème d'incompréhension, de malentendu, de blocage, cela provoquait beaucoup de problèmes dans la gestion de la coopérative »*. Dans une structure où toute personne est censée comprendre de quoi il s'agit, d'être avisée, et de partager l'information comme le partage des bénéfices, les présidentes trouvent des difficultés à faire parvenir leurs idées d'une manière claire et simple aux autres adhérentes analphabètes. Ceci provoque par la suite des conflits sur la manière de gérer la structure et limite les résultats escomptés par tout le monde. Un autre problème qui se présente selon les enquêtées c'est celui de la lenteur de la prise des décisions, ainsi « A » dit qu'*«au niveau de la gestion de la coopérative celle-ci est soumise à une hiérarchie dans la structure du bureau, en respectant cette hiérarchie, on ne peut pas prendre des décisions rapides et on se retrouve face à la lenteur de prise de décision par rapport à un marché économique international rapide et en mouvement. Pour cette raison j'ai pensé à monter mon propre projet, ainsi je peux prendre des décisions dans le moment opportun sans être obligée d'attendre la validation des autres »*. Les femmes dans les coopératives ne sont donc pas toujours en accord pour une prise de décision qui peut relever de l'intérêt général, la différence des avis divise ces femmes dans des moments où il va falloir prendre une décision rapide et unanime. En conséquent, dans certain cas les présidentes prennent des décisions sans se référer aux avis des autres femmes et ceci provoque des problèmes qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de la coopérative dans le cas où la présidente refuse de céder sa place à une autre.

Dans d'autres cas, les ex-présidentes ont choisi de quitter la coopérative non parcequ'elles étaient contraintes mais parcequ'elles voyaient des opportunités plus importantes dans le domaine de l'entrepreneuriat privé.

L'entrepreneure « K », dit dans ce sens, *« Je savais qu'à travers un projet privé je peux sortir de nouvelles idées, nouvelles conceptions des choses et les exécuter en toute tranquillité, toute seule, chose qui m'était pas possible dans le cadre de la coopérative. Pour exécuter une décision il faut toujours avoir le consentement des autres membres, une condition qui bloque souvent l'avancement de notre coopérative ».* « S » avait quant à elle l'ambition d'avoir plus de revenu matériel, une condition qui était loin d'être réalisée dans le cadre de la coopérative : *« j'ai créé mon projet pour réaliser mon autonomie, je voulais me libérer de toutes les chaînes, et les chaînes pour lesquelles une femme peut être exposée se rapportent au besoin matériel, je savais que dans la coopérative les bénéfices seront toujours limités, vu nos conditions de travail, donc j'ai pensé à monter mon propre projet ».*

Ces femmes divergent dans les causes qui les ont poussées à changer de cap, mais convergent sur la raison de l'entrepreneuriat : c'est l'ambition d'avoir un avenir meilleur que celui que la coopérative leur promet. Elles ont eu l'expérience au sein des coopératives féminines, elles ont développé leurs capacités personnelles, professionnelles et relationnelles, l'ensemble de ces opportunités a permis à ces femmes de prendre l'initiative et de s'orienter vers un nouvel horizon, celui de l'entrepreneuriat féminin.

Photo 7 : Nouveaux matériaux et pratiques traditionnelles dans la même coopérative.



Source, BEN-KHALLOUK ,2016

4. les contraintes qui entravent les ambitions des femmes entrepreneures

La contrainte majeure omniprésente dans le discours de toutes les femmes entrepreneures enquêtées est la contrainte financière. Pour le montage de leurs projets chacune s'est débrouillée à sa manière. Pour « K » (1) : *« pour les crédits bancaires les taux d'intérêt sont énormes, donc j'ai demandé une subvention de l'Agrotechnologie¹⁰¹, et je l'ai reçue, j'ai aussi profité d'une évaluation de mon projet et d'un suivi d'avancement. A mon sens, un projet sans évaluation et sans suivi ne pourra jamais avancer, et c'est le cas des coopératives féminines, la subvention que j'ai reçue est précisée à 30% du coût total de mon projet »*. Donc même les projets privés peuvent recevoir des subventions et du suivi mais selon des modalités qui diffèrent de celles des coopératives féminines. Toutefois cette option n'est pas donnée à toutes les investisseuses, cela dépend des régions. Par exemple pour la région de Marrakech-Safi, il n'y a pas de possibilités de subventions pour les projets privés. Ce constat est confirmé par « K » qui déclare : *« Je n'ai reçue aucune subvention de l'Etat, le capital de mon investissement m'appartenait, j'ai investi grâce à mes propres fonds, j'ai fait quelques emprunts auprès de la famille, j'ai aussi contacté un investisseur étranger, celui-là a contribué avec 50% du capital d'investissement, je n'ai pas sollicité des emprunts auprès de la banque, cela allait me demander beaucoup de temps et il me fallait aussi des moyens de garanties dont je ne disposais pas. Pour les subventions en faveur de l'entrepreneuriat féminin ce n'est pas accessible à tout le monde, il y a des femmes privilégiées grâce aux réseaux auxquels ils appartiennent. Et puis les subventions que les femmes reçoivent c'est selon les régions auxquelles elles appartiennent aussi, ce n'est pas des programmes généraux qui touchent toutes les régions du Maroc »*. Dans ce cadre on assiste à une certaine discrimination régionale, tel est le cas des coopératives féminines aussi, certaines régions sont favorisées par rapport aux autres en termes de subvention, dons, locaux, formation... Ainsi « K » (2) déclare : *« pour le financement des projets professionnel, il y a deux options, soit des subventions sans remboursement plus tard par les bénéficiaires, soit des crédits auprès de la banque avec un taux d'intérêt, c'est une équation erronée à vrai dire »* donc c'est le paradoxe évoqué par ces femmes pour ce qui est des financements des projets ruraux de développement. Soit on reçoit tout type de facilités financières et on n'est pas contraint ni de rembourser ni de justifier l'emploi de ces fonds et c'est le cas des coopératives féminines, sinon on ne reçoit aucune aide et on est obligée de tenir une comptabilité pour payer les impôts, et pourtant les deux types de projets sont à vocation de développer la région. Dans ce sens « S » déclare : *« J'ai eu une subvention pour mon nouveau projet juste en terme de construction des locaux, pour les matériaux et d'autres besoins cela a été par mes propres moyens, pour les crédits bancaires les taux d'intérêt sont*

¹⁰¹L'Association Agrotechnologies du Souss-Massa (Agrotech SM) est une association des institutions créée le 29/03/2006 dans le but de créer un centre d'activité de pointe dans le domaine de l'agro-technologie au sein de la région du Souss-Massa, d'assister les entreprises dans le domaine de la recherche et/ou du développement des biotechnologies alimentaires et de les conseiller en matière d'implantation d'unités d'industrie agroalimentaire.

énormes, en revanche les coopératives reçoivent tout le temps autant des subventions qu'elles demandent et personne ne vient les contrôler, ni pour impôt ni pour traite à rembourser».

Un autre problème qui se présente pour les femmes entrepreneures c'est celui de la lenteur des procédures administratives, spécialement dans les débuts de lancement de leurs projets. « A » en atteste : *« pour avoir l'autorisation d'exploitation de mon projet, ceci m'a demandé énormément de temps, à cause de la lenteur administrative »*. En effet, pour avoir l'autorisation d'exploitation de tout type de projet, l'investisseur doit passer par une longue procédure qui implique un certain nombre d'administration concernée. Celles-ci sont caractérisées par leurs formalismes juridiques et administratifs, ce qui provoque une lenteur dans le processus d'octroi d'autorisation, voir même un blocage dans certain cas.

Ces contraintes ont fait que le nombre des femmes entrepreneures est minime, mais cela n'empêche que celles qui ont lancé leurs activités ont pu tenir le coup pour gérer des projets difficiles pour ce qui est des conditions de leurs montages. « K » déclare que *« actuellement j'avance bien ,j'ai créé deux nouvelles sociétés issues de la société mère, elles sont gérées par mes deux sœurs, ces sociétés œuvrent dans le même secteur que celui de la société mère, celui de l'argan mais chacune d'elle à un concept différent, pour l'une des entreprises j'ai adopté le principe du commerce équitable et le développement, l'autre entreprise assure le service d'emballage et de prestation de service, comme si l'une complète l'autre. Chacune des trois sociétés œuvre séparément, donc mes sœurs ont aussi accédé au monde entrepreneurial grâce à mon initiative »*. Le succès de certaines initiatives entrepreneuriales encourage les femmes pour se lancer dans d'autres initiatives qui vont profiter à d'autres femmes.

5. L'entrepreneuriat féminin et le développement territorial

Les femmes entrepreneures ne sont pas sans attachement à leur région. Elles ont des ambitions pour participer au développement local des régions auxquelles elles appartiennent, Ainsi « K » (1) annonce : *« à travers mon projet je valorise aussi ma région et je participe à son développement, aussi il y a des femmes qui sont dans mon entreprise et qui profitent de leurs nouvelles situations, elles ont pu développer leurs situation économique, et actuellement on compte réaliser un lotissement de six habitations, on s'entraide pour l'achat du terrain et pour les constructions... cela grâce aux cotisations, c'est aussi un autre investissement, je n'ai pas l'esprit de l'entreprise juste pour le gain, mais aussi pour aider les gens, pour le volet social »*. Les femmes entrepreneures ont gardé donc l'esprit social depuis leurs adhésions dans les coopératives féminines, elles ont développé des capacités certes mais l'expérience sociale les a marquées.« S » rejoint cet avis et déclare : *« au delà de mon projet, je compte aussi élaborer une association pour les femmes entrepreneures dans notre région pour défendre les droits des femmes entrepreneures et renseigner celles qui veulent nous joindre, et bien sûr cette association va contribuer à son tour au développement de notre région à travers des œuvres sociales »*.

6- Les femmes entrepreneure et la politique

Au début de notre recherche nous avons fait l'hypothèse que les femmes actives dans les coopératives féminines, et celles qui ont passé de la coopérative à l'entrepreneuriat ambitionnaient de s'engager dans l'action publique. Cette participation serait une valeur ajoutée dans leur parcours et pourrait se faire dans l'intérêt de leurs collectivités, d'autant plus que l'Etat encourage cette action et consacre une discrimination positive à travers les quotas destinés aux élections communales. Or les résultats de terrain ont infirmé cette hypothèse. En effet, l'engagement dans la vie politique s'est révélé un élément négatif dans la vie des femmes enquêtées, son influence est citée parmi les contraintes qui menacent l'avancement et le progrès des coopératives féminines, et qui ont accéléré le départ de certaines présidentes notamment celles qui ont choisi l'entrepreneuriat après leur départ de la coopérative.

« K » dit dans ce sens que *« l'exemple des difficultés vécues dans la coopérative à cause de la politique c'est lorsque les adhérentes se subdivisent en deux clans ou plus parcequ'elles sympathisent avec un parti politique ou un autre, et ceci se traduit en conflits internes »*. Les femmes adhérentes sont alors influencées par ce qui se passe à l'extérieur de la coopérative, elles sont aussi influencées par les idées ou les intérêts d'un mari ou d'un parent, et transportent les conflits d'intérêt extérieurs à la structure à laquelle elles appartiennent. Pour « S » *« le problème dans le monde politique c'est qu'on ne fait pas appel aux femmes pour solliciter leur avis dans les affaires publiques, ou prendre considération de ce qu'elles pensent ou leurs convictions par rapport à certaines affaires, la raison pour laquelle on sollicite la participation des femmes c'est pour combler les parts imposées par le quota en faveur des femmes dans le système électoral. Le conseil communal n'a pas besoin de notre avis dans la gestion des affaires communales. On se présente juste pour valider des décisions déjà prises »*. « S » a fait partie dans un moment donné au conseil communal de sa région, mais elle ne garde pas un bon souvenir de cette « participation ». En effet, les femmes dans les cas précités se sont senties instrumentalisées par les hommes de leurs familles ou par les élites de la région pour faire passer leurs décisions, et pour honorer les formalités en termes de respect du quota dictée par les instances concernées. Selon « S » *« lors des réunions du conseil communal, les femmes présentes attendent le feu vert du président du conseil communal pour voter, elles lèvent la main pour approuver son oui, si il garde les mains croisées, elles font pareil, elles n'ont aucun avis, ou aucune opposition à donner hors de ses instructions, ceci ne s'arrête pas au niveau du conseil communal, mais influence aussi le travail au sein des coopératives, parceque si on contredit les décisions au niveau du conseil, on sera puni dans l'avenir d'une manière ou d'une autre. J'en ai été membre et j'avais des confrontations avec les hommes du conseil communal tout le temps, alors j'ai du quitter le conseil et la coopérative par la suite »*.

Pour synthétiser ce point, on peut dire que les femmes adhérentes dans les coopératives féminines sont en lien avec plusieurs intervenants extérieurs (schéma page suivante) qui

influencent leurs décisions et leurs avancements. Ceci se répercute par la suite sur l'autonomie de gestion de leur structure. C'est cette autonomie qui a été cherché par les ex-présidentes des coopératives et elles l'ont trouvée dans l'entrepreneuriat féminin. Selon « S », *«la coopérative subit énormément d'intervention du monde extérieur, il y a beaucoup d'intervenants, administration, bailleur de fond, d'autres coopératives, les élus Et qui manquent souvent de synergie entre eux. Ceci bien sur ne provoque que des problèmes internes dans la structure. Pour ces différentes raisons, j'ai choisi l'entrepreneuriat et j'ai choisi pour ma société, un statut juridique d'associé unique, gérant unique, je tiens mes réunions au moment que je choisis et j'exécute sur le champ, je n'ai pas besoin d'attendre les autres pour passer à l'action ».*

Figure 38 : Récapitulatif des différents intervenants extérieurs de la coopérative féminine



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Les femmes entrepreneures ont donc privilégié le monde entrepreneurial au monde coopératif parce que pour elles le monde coopératif limitait les ambitions et l'autonomie de prise des décisions, elles voyaient qu'elles perdaient énormément d'effort, d'opportunité et de temps dans les structures assistées, alors qu'elles pourraient faire mieux ailleurs.

Conclusion

Quel est votre parcours d'entrepreneuse ? Telle a été la question ouverte posée auprès des femmes entrepreneuses qui ont réussi le passage de l'assistantat vers l'entrepreneuriat. Cela a permis de constituer un corpus et d'en tirer des profils de discours des femmes. Les profils des classes issues de l'analyse nous ont permis de tirer les thématiques les plus représentatives pour les femmes qui ont pu assurer ce passage. Ces femmes ont exposé leurs visions du modèle coopératif, elles ont cité ses avantages et ses limites. Selon nos résultats, la coopérative représente pour les femmes entrepreneuses une expérience importante dans leurs parcours, et dans le développement de leurs compétences professionnelles, elles en ont appris les premières notions de gestion de travail, la capacité à résoudre des problèmes, que ce soit au niveau intérieur ou extérieur de la structure, la coopérative a présenté pour elles l'occasion de développer leurs capacités professionnelles et personnelles, leurs relationnel, avec l'environnement extérieur de la coopérative. Donc le modèle coopératif a donné un profil de femmes qui ont su prendre le dessus et fixer leurs objectifs dans l'avenir. Cette analyse nous a permis aussi de montrer les limites du système coopératif dont l'assistantat vient en premier rang. Les projets territoriaux qui mettent en œuvre l'approche genre le font donc par le biais de l'assistantat. Cette pratique qui demeure prégnante dans les coopératives féminines fait que les femmes adhérentes restent dans un état de dépendance aux organismes de tutelle, et prive les femmes d'une occasion de développement des capacités.

Chapitre 6 : Application du modèle d'analyse issu de l'approche des capacités aux coopératives féminines.

Introduction :

A la lumière du cadre conceptuel de l'approche des capacités on va vérifier les résultats des deux chapitres précédents. Ceci doit nous permettre de confronter les résultats des deux modèles, coopératifs et entrepreneurial pour découvrir quelle est l'atmosphère la plus opportune pour les femmes rurales pour développer leurs capacités. Par le même outil nous allons vérifier l'efficacité des programmes genrés. En d'autres termes, à travers l'AC nous ambitionnons de mettre en exergue l'apport « capacitant » des dispositifs publics et internationaux genrés dans les compétences des femmes rurales.

Dans un premier temps nous allons présenter un rappel des principales notions fondatrices de l'approche. L'AC s'intéresse en premier lieu à ce que Sen appelle l'« opportunité », l'« avantage » ou la « capacité potentielle » pour évaluer le bien-être humain. Pour évaluer nos vies, Sen nous invite à nous intéresser non uniquement à la nature de la vie qu'on peut vivre grâce à nos moyens matériels mais plutôt à la liberté de choisir entre les différents moyens et manières de vivre. Dans ce cadre, pour évaluer cette « opportunité » Sen a rejeté l'approche « utilitariste » qui insiste sur le bonheur et l'épanouissement humain, ainsi que l'approche « économiste » qui insiste sur le revenu, la fortune ou les ressources ..., dont dispose une personne. Il a cherché à donner un autre point de vue sur « l'opportunité » en la liant à la notion de « liberté », et en soutenant que c'est la liberté qui nous permet de nous servir des atouts et des opportunités de notre entourage. A cet effet, Sen a distingué entre les « fonctionnements » ou « accomplissements » et les « libertés réelle ». Selon lui, la différence entre ces deux notions réside dans le fait que les « libertés réelles » nous permettent d'effectuer des choix pour la réalisation de ce qui paraît important à nos yeux, ce que nous valorisons dans la vie, et d'assumer les conséquences de ces choix et de ces objectifs, peu importe la manière avec laquelle ceci s'est réalisé. Alors que les « fonctionnements » ou « accomplissements » renvoient à ce que l'individu réalise en termes de « résultats », en fonction de ce dont il dispose en termes de moyens et d'objectifs sans prendre en compte ses choix dans la réalisation de ces objectifs. L'approche s'intéresse à la « notion » de résultat en considérant celui-ci par rapport au chemin que l'individu a pris dans toutes ses étapes, en examinant l'opportunité dont dispose la personne, ses libertés réelles dans le choix de la manière d'exploiter les ressources, puis finalement le résultat. Sen a ainsi voulu montrer le rôle de la liberté dans l'acquisition des capacités, et à cet effet, il a donné de l'importance à l'opération de choix, qui conduit à s'assurer par exemple que l'on n'est pas mis dans une situation imposée par les autres.

Au-delà de la notion d'opportunité qui revêt un caractère subjectif dans l'AC, cette approche s'intéresse aussi à la notion de « ressource », à la capacité des individus à disposer des ressources, à les mobiliser concrètement et d'en faire usage.

Reste à noter que les usages de cette approche sont multiples et différents et sont à adapter en fonction des questions posées dans le sujet de recherche. Pour notre travail, nous montrons la distinction entre la possession et la capacité d'utiliser des ressources, et son importance sur les capacités des femmes adhérentes dans les coopératives féminines, en utilisant l'idée de liberté qui représente la pierre angulaire de l'AC.

Pour ce faire nous allons nous référer à ce que Sen appelle « les facteurs de conversion ». (Robeyns, 2007) a limité ces fondamentaux au nombre de trois : « les facteurs de conversion individuels », « les facteurs de conversion sociaux », « les facteurs de conversions environnementaux ». Selon (Fernagu-Oudet, 2012, cité par Vidal-Gomel et Delgoulet, 2016), cela « correspond à l'ensemble de facteurs qui facilitent (ou entravent) la capacité d'un individu à faire usage des ressources à sa disposition pour les convertir en réalisations concrètes ».

Section I : Les projets sociaux au prisme des ressources.

1- « Les facteurs de conversion individuels ».

Ce sont les compétences individuelles dont peut disposer un individu, elles peuvent porter sur le niveau d'étude, la capacité de communiquer avec les autres, la confiance en soi...ce sont les ressources internes de la personne. Toutefois, ce qui caractérise une personne en termes de compétences individuelles n'est pas forcément ce qui caractérise une autre. Ce qui implique que deux personnes qui ont les mêmes ressources externes n'auront pas en pratique les mêmes résultats en exploitant ces mêmes ressources, parceque au départ il y a une différence au niveau des ressources internes propres à chacun. Pour les ressources internes, nous pouvons référer au niveau d'études dont disposent ou ne disposent pas les femmes adhérentes. Cet élément de conversion comme nous avons l'occasion de voir dans les chapitres précédents se situe aux deux extrémités du spectre : soit il est disponible et dans ce cas c'est un facteur positif d'avancement et de développement des capacités, soit il est absent et bloque concrètement le développement des capacités des femmes adhérentes. Nos résultats de terrain montrent que les femmes adhérentes aux coopératives féminines sont majoritairement analphabètes, ce qui se reflète sur les manières d'exploiter les ressources dont elles disposent, ce qui n'est pas le cas pour les celles qui ont pu assurer le passage de l'assistantat à l'entrepreneuriat, qui ont profité de leurs niveaux d'instruction pour développer leurs capacités sur le plan personnel, professionnel, et social. Selon (Picard,

Olympio, Masdonat, et Bangali, 2015) « l'éducation représente un vecteur de l'augmentation des capacités réelles des personnes » Ceci signifie que les ressources qui sont destinées aux groupes (dons, subventions, formations, ressources naturelles ...) ne vont pas profiter à tout le monde de la même manière : elles permettent à certaines femmes de développer leurs capacités, changer de statut, de carrière, acquérir une autonomie personnelle, alors que les autres femmes en ont un profit plus limité. Cela conduit à penser que l'égalité d'attribution de moyens ne garantit pas forcément la justice. Nous ne pouvons pas ignorer toutefois que les femmes adhérentes même analphabètes ont profité à un certain niveau de l'opportunité présentée par les coopératives, l'adhésion à cette structure a augmenté leur liberté réelle. Donc si ce principe de conversion est considéré respectivement pour le cas des femmes adhérentes dans les coopératives féminines, et pour le cas des femmes qui sont passé à l'entrepreneuriat, on doit constater que ces femmes ont des compétences individuelles différentes mais disposent des mêmes ressources. ,On peut en déduire, que les unes et les autres ont profité de ces ressources (qui se présentent en l'occurrence dans les aides et subventions, formations, voyages...), à des niveaux différents, les unes ayant plus d'opportunité à profiter de ces ressources que les autres, ce qui a provoqué des résultats différenciés sur le plan de développement des capacités.

2- « Les facteurs de conversion sociaux ».

Ces facteurs portent sur le contexte social et culturel dans lequel évolue l'individu. Sur ce point les femmes adhérentes et les femmes entrepreneures n'appartiennent pas au départ au même milieu, dans lequel elles ont vécu et grandi. La différence se présente entre les unes et les autres au niveau générationnel, car certes ces femmes appartiennent à la même société patriarcale, mais celle-ci a fait l'objet de mutations culturelles et commence à tolérer ou à insister même sur l'instruction des filles. La génération des femmes analphabètes n'est pas la même que celles des femmes instruites. Ces dernières commencent à profiter des changements en cours, participer au développement de leurs capacités et au développement de leurs entourage, certaines d'elles comme nous l'avons déjà montré ont décidé de changer de cap et de sortir du groupe qui selon elles, provoque une certaine lenteur pour leur avancement. Sans pour autant créer un conflit intergénérationnel, l'ancienne génération des femmes souhaite que leurs filles aient la possibilité de développer leurs capacités, de dépasser les contraintes et de profiter de ces ressources d'une manière optimale. La présidente de la coopérative « T » dit que *« les femmes ici n'ont pas profité d'une éducation pour bien s'impliquer dans la coopérative, elles exécutent un travail à la main qu'elles ont appris de leurs ancêtres , elles regrettent chaque jour de ne pas avoir accédé à une éducation qui leur permet d'avancer dans la vie,*

pour cela elles refusent que leurs filles subissent le même sort, elles font tout pour que leurs filles se scolarisent, terminent leurs études et prennent la relève dans la coopérative ».

Cela veut dire que les femmes plus âgées ont profité moins que la jeune génération instruite qui a plus de possibilités d'utiliser la ressource « coopérative ». Pour les plus âgées, c'est une ressource mais dont le profit reste limité et qui se produira sur la deuxième génération, car cela les incite à donner de l'instruction à leurs filles .

3- « Les facteurs de conversion environnementaux ».

Ce dernier facteur porte sur l'influence du climat ou de la géographie sur la personne. Pour notre travail on peut plutôt considérer ce dernier élément par la structure à laquelle appartiennent ces femmes, c'est-à-dire la relation avec l'environnement général qu'entretiennent les coopératives. Les contraintes et les aléas liés au climat et au milieu naturel sont ressentis par tout le groupe et à travers la coopérative. A propos de ce point, nous avons déjà montré que ces structures ont une certaine vulnérabilité à cause de la rareté de la matière première ; sur ce point l'interaction entre l'économique et le social opère moins en faveur des coopératives qu'en faveur des entreprises privées qui ont des possibilités de s'assurer l'approvisionnement en matière première.

Sur ce point on peut conclure que les femmes adhérentes des coopératives possèdent toutes les mêmes ressources et peuvent les exploiter au même degré.

Section II : Les projets sociaux au prisme des libertés.

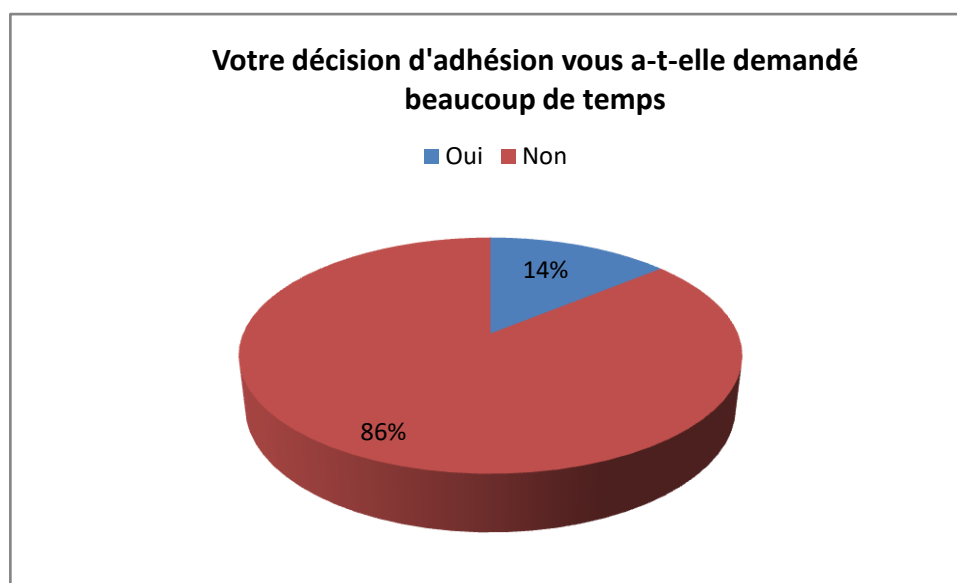
La liberté dans le choix des individus est la composante principale de l'AC, c'est elle qui valide le développement des capacités. Dans cette analyse on la considère comme deuxième critère analytique après la propriété des ressources et la capacité à les utiliser.

Pour ce faire nous allons distinguer les **fonctionnements et les accomplissements**, c'est-à-dire les processus qui mettent en regard le résultat final avec la disponibilité des moyens et des objectifs. Pour débattre de la question de la liberté de choisir, on s'est posé la question suivante : les femmes adhérentes ont-elles choisi les projets de coopérative par elles-mêmes ?

Les projets sociaux de développement qui ont conduit à la mise en place des coopératives féminines, comme nous l'avons vu, revêtent un caractère descendant, avec une absence de concertation avec la population locale. Dans ce cas on ne peut pas parler d'un vrai développement des capacités mais plutôt des fonctionnements ou accomplissement parce que ce ne sont pas les femmes rurales qui ont monté ces projets et qui ont cherché les moyens pour les

démarrer par la suite. Elles ont juste choisi d'y adhérer, et l'enquête a montré que les femmes adhérentes ont choisi cette adhésion, mais sans prendre le temps de la réflexion pour en décider.

Figure 39 : La prise de décision des femmes pour adhérer à une coopérative



Source : BEN-KHALLOUK, 2016

Cela veut dire selon nous, que l'Etat a proposé des moyens sous forme de projets sociaux et les femmes ont dit oui pour cette proposition par défaut, parce qu'il n'y avait pas d'alternative. Mais il n'y a donc pas une liberté de choisir ni la forme et ni les objectifs globaux du projet. On assiste ainsi à ce que (Collombet, 2010) appelle « les préférences dites adaptatives ». Ce fait est défini par cet auteur comme étant « un phénomène qui correspond à l'idée de que les individus préfèrent, de ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire, laissant de côté leurs désirs impossibles à satisfaire ». Encore une fois, l'analphabétisme limite les choix de ces femmes qui sont amenées à forcément considérer que la coopérative est le milieu qui leur convient pour avoir un revenu matériel avec les capacités personnelles dont elles disposent. Ceci montre ce dont parle Sen à travers « l'opportunité et le résultat *final* », il concerne ce que la personne peut avoir au final comme résultat en dépit de ce qu'elle voulait être ou avoir au départ. Cet état de fait témoigne l'absence de la liberté de choisir.

Pour identifier les capacités d'un individu, Sen invite à ne pas confondre les moyens et les objectifs. A cet effet, l'étape d'adhésion n'était pas définitive pour certaines ex-adhérentes puisqu'elles ont choisi par la suite de quitter la coopérative. Ici on peut commencer à parler de liberté de choisir, la condition majeure pour le développement des capacités dans un autre environnement que celui de la coopérative ne revêt pas le caractère descendant. Ce cas reflète ce

que Sen appelle « l'opportunité et le résultat *global* », il porte sur la définition large de l'opportunité, et prend en compte la manière que la personne a choisi pour arriver au résultat escompté. Donc la liberté permet aux femmes de conjuguer leurs choix avec les capacités personnelles dont elles disposent.

Si nous récapitulons, nous pouvons dire que la coopérative offre les mêmes conditions à toutes les femmes adhérentes en terme de ressources (aides, salaires, etc.), mais l'adhésion reste une liberté de choix limitée par le fait que les femmes rurales n'ont pas l'opportunité de participer à la conception du projet social qu'elles se sont appropriées par la suite. Cette absence de liberté de choix a fait que l'adhésion représente une préférence adaptative, c'est-à-dire qui répond à une opportunité qu'elles considèrent unique pour le développement de leurs situations socio-économiques. La saisie de cette opportunité a permis à ces femmes d'avoir des acquis sur le plan personnel et professionnel même si c'est sur un niveau limité. Le problème de l'analphabétisme a fait que la conversion de cette opportunité à des résultats est limitée.

Pour les femmes qui entreprennent, la coopérative a été une opportunité de départ, car elle leur a apporté expérience, confiance en soi, connaissances techniques, réseaux, etc, un ensemble de ressources qu'elles ont pu convertir grâce à leur instruction et qu'elles ont par la suite mobilisées pour s'orienter vers l'entrepreneuriat féminin. Elles ont exercé une liberté réelle dans le fait de quitter la coopérative ce qui leur a permis de développer leurs capacités sur un champs étendu. Cette évaluation en termes de capacités permet dans un second niveau d'estimer l'impact des programmes mis en place en faveur des femmes. Dans les programmes gendérisés, l'intégration du genre n'est pas un objectif en soi, mais un moyen qui ambitionne l'intégration de la femme dans le processus de développement avec plusieurs objectifs, notamment le développement de ses capacités, le développement de sa situation socio-économique et le développement du territoire auquel elle appartient. Les coopératives exercent un effet levier sur les femmes adhérentes, il y a un résultat matériel, et aussi pour certaines une réalisation personnelle en créant des lieux de rencontre et de convivialité. Mais paradoxalement il conduit à quitter la coopérative pour d'autres. Cette structure représente une opportunité certes, mais pas un cadre de développement des capacités en tant que tel, notamment en raison d'une absence de la liberté réelle de choisir. La majorité des femmes qui adhèrent n'ont pas la formation suffisante pour maîtriser le projet (femmes analphabètes), ce qui fait qu'il n'y a pas de qualification professionnelle, ni de changement social profond, elles restent donc dans la catégorie des fonctionnements sans toutefois arriver à un vrai niveau de développement des capacités. Ce résultat matériel n'est pas optimal puisque les présidentes disent toutes que cela ne fonctionne pas à l'égal d'une entreprise privée et donc on maintient la dépendance aux subventions. Ces

contraintes économiques et techniques qui limitent l'indépendance des coopératives, étaient derrière le choix des présidentes de quitter les coopératives pour se lancer dans l'entrepreneuriat, une nouvelle opportunité pour elle pour développer leurs capacités.

Conclusion

Le cadre conceptuel de l'approche par les capacités nous a permis de mettre en question les programmes gendérisés. Cette approche ne dispose pas des indicateurs précis pour confirmer ou infirmer le contexte de développement des capacités. Toutefois, elle permet de le tester selon ses critères fondamentaux dont la liberté reste le principal critère, à cet effet le caractère descendant des dits programmes nous laisse dire qu'il n'y a pas de liberté de choisir, tout est décidé et posé pour exécution, donc le modèle coopératif même proposant des ressources en terme des aides et subventions ne permet aux femmes d'avoir des opportunités de développement de leurs capacités, sauf pour le cas des ex-adhérentes qui ont choisi de quitter ce modèle pour inscrire leurs activités dans un nouveau modèle qui est celui de l'entrepreneuriat féminin

Conclusion de la partie II

A travers cette partie nous avons ambitionné de répondre à notre problématique de recherche à travers des résultats empiriques. Dans un premier temps, nous avons expliqué d'une manière approfondie la méthodologie adoptée pour notre recherche sur le terrain, avant de passer à l'exposition des résultats. Nous avons à cet effet confronté l'analyse du modèle coopératif et l'analyse du modèle entrepreneurial pour arriver à tirer les points forts et les limites de chaque modèle. Les résultats nous ont montré qu'il y a une forte relation entre les deux modèles, vu que les femmes qui ont pu assurer le passage de l'assistanat sont passées par les coopératives féminines avant de monter leurs projets. Ces structures ont joué un rôle important dans leur réussite dans le monde de l'entrepreneuriat, elles ont acquis l'expérience et ont développé des capacités personnelles et professionnelles.

En effet, les résultats révèlent que les femmes qui ont pu monter leurs projets personnels ont toutes un niveau d'études plus élevé que la majorité des femmes adhérentes dans les coopératives féminines. Ce privilège les met dans une situation de responsabilité, qui constitue un levier dans l'acquisition d'expérience et d'autonomie. Toutefois, le fonctionnement social de la coopérative leur apparaît comme un frein à leur développement. D'une certaine manière, elles sentent que cela pourrait fonctionner mieux, mais le caractère coopératif constitue à ce moment là un facteur bloquant. Ces femmes veulent accroître leur autonomie personnelle, pour elles la coopérative n'est pas seulement un apport monétaire comme pour la plupart des femmes adhérentes, c'est aussi un moyen de s'affirmer et de revendiquer une indépendance d'action.

Le fonctionnement coopératif comme nous l'avons montré avant, par ses contraintes, ne permet pas ce développement personnel, toutefois il accorde aux femmes la liberté de choisir l'entrepreneuriat, elles font donc le choix de l'entreprise privée, pour profiter d'un autre niveau de liberté, cette fois ci, par rapport à la gestion de leur projets privés, et développement de leurs capacités.

Conclusion générale

Rappel des objectifs de la recherche et des hypothèses principales.

Cette thèse avait comme objectif, en premier lieu, d'analyser les politiques publiques et les programmes internationaux gendérisés, destinés à la promotion socio-économique des femmes rurales dans les territoires de la marge. En second lieu, elle ambitionnait d'analyser les activités génératrices de revenu définies dans le cadre de ces politiques et programmes, pour évaluer leur contribution en termes de développement des territoires, et d'augmentation des capacités des femmes concernées.

- Les hypothèses principales pour notre recherche étaient les suivantes :
 - Les programmes de développement territorial « gendérisés » visent une autonomisation des femmes rurales, mais ils peuvent aussi maintenir les femmes dans une situation d'assistanat. En effet, cette autonomisation est insuffisante pour développer leurs capacités, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas d'avoir des capacités de pouvoir et d'autonomie dans la gestion des ressources territoriales ;
 - Le discours égalitaire, lorsqu'il n'est pas suivi d'effets, instrumentalise les femmes et peut accroître les inégalités de genre ;
 - L'autonomisation des femmes rurales doit être située dans son contexte : elle dépend de chaque système territorial. ceci dit qu'elle n'est pas une recette miracle, applicable dans tous les systèmes territoriaux de la même manière.

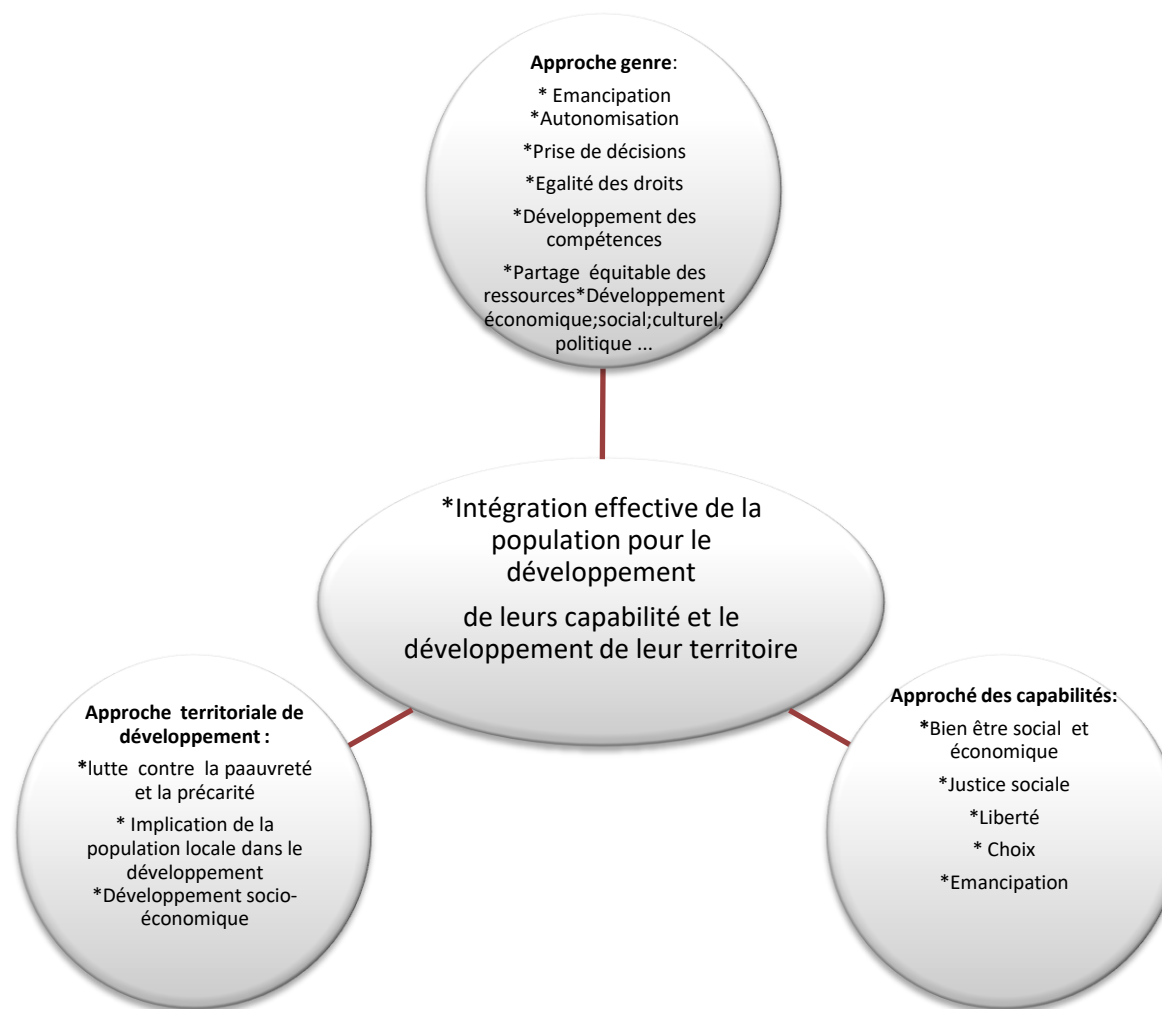
Au terme de notre analyse, ces hypothèses sont-elles validées ?

La première partie a montré l'émergence de la question du développement gendérisé dans les zones rurales. On a vu qu'elle était portée par les institutions nationales mais aussi internationales. Elle a permis d'identifier les mesures associées, notamment les coopératives féminines avec les AGR. Les coopératives féminines ont permis aux femmes rurales d'intégrer le processus de développement, elles présentent un emploi à ces femmes mais qui n'est pas forcément équivalent d'épanouissement et d'autonomisation. En effet cette analyse souligne les ambiguïtés du contexte, il y a certes une volonté de développement local, la logique d'autonomie est fortement présente dans l'approche de développement territorial puisqu'elle nécessite l'implication de toute la

composante d'un territoire donné (hommes, femmes, ressources, savoir-faire) afin d'envisager un avenir commun de leur territoire. Autrement dit, elle insiste sur la participation et la responsabilisation des populations locales dans toutes les actions et les dynamiques du développement territorial, en prenant en compte ses aspects endogènes, ses atouts ainsi que des contraintes appartenant au dit territoire, or que le système mis en place est un système décidé dans des instances nationales ou internationales, marqué par un transfert de démarches et de valeurs définies dans d'autres aires culturelles, notamment celles adoptées dans le contexte occidental. Ces démarches ne prennent donc pas en compte les spécificités et la complexité du contexte marocain, spécialement lorsqu'on ce contexte appartient au monde rural, encore marqué par des signes fort de patriarcat.

Pour mieux cerner cette question du développement gendérisé, nous avons choisi trois approches théoriques pour ce travail de thèse, l'approche genre ; l'approche ; l'approche territoriale de développement et l'approche des capacités. L'articulation des trois approches nous a permis d'en dégager un axe commun portant sur l'intégration effective de la population locale ciblée, notamment les femmes, pour réussir à la fois le bien être sociale (développement des capacités) de cette population et le développement de son territoire. Le schéma suivant représente cette articulation.

Figure 40 : L'axe commun articulant les trois approches théoriques portant sur l'intégration effective de la population locale dans le développement.



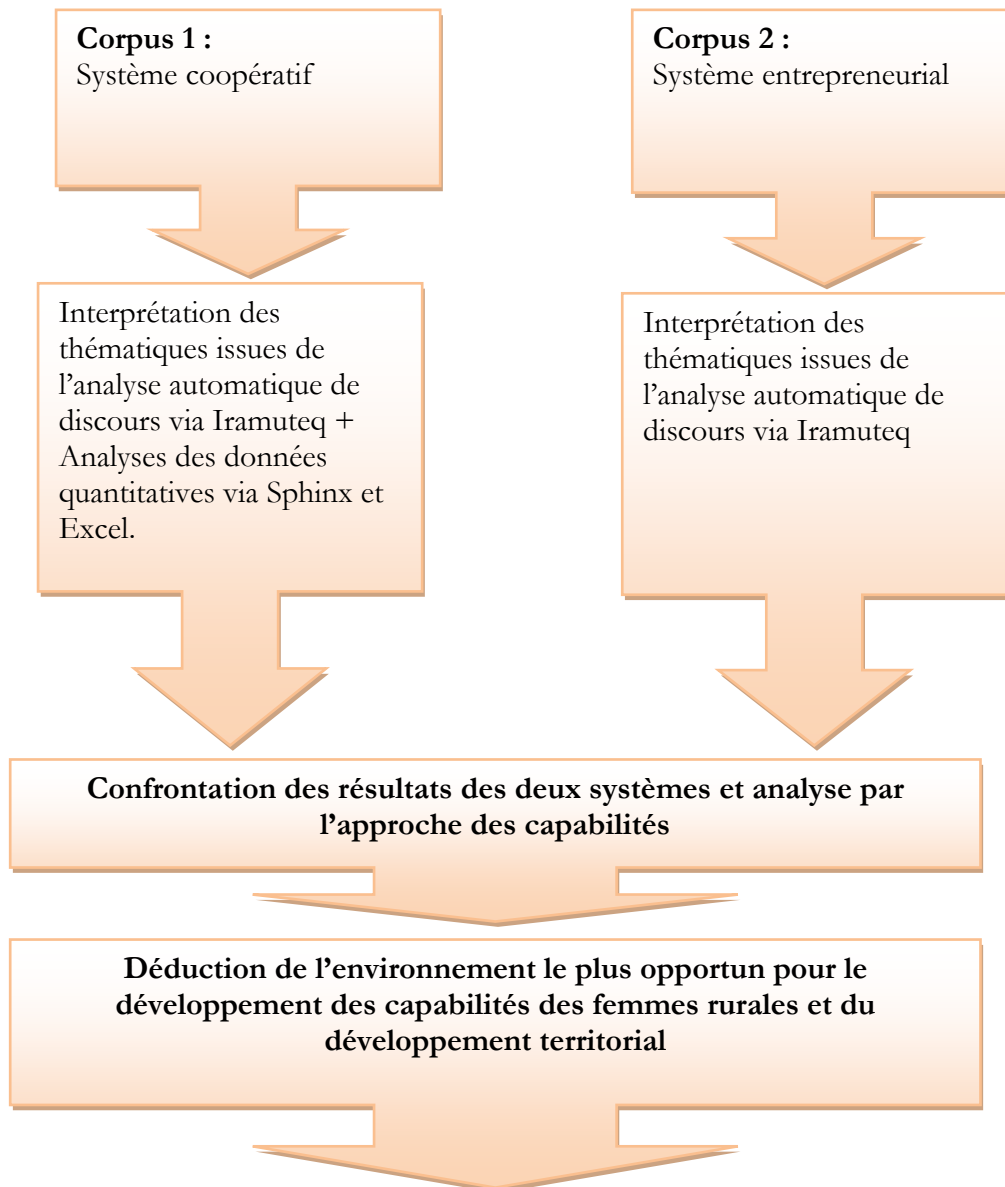
Source BEN-KHALLOUK, 2018

Pour évaluer les effets de ces politiques d'une manière approfondie, nous avons utilisé le concept de capacité et les indicateurs qui lui sont associés: Ressource ; opportunité ; liberté ; choix ; émancipation ; autonomie. Celui-ci en effet peut donner une idée à la fois de la promotion des femmes, et du développement territorial. En effet le développement territorial tel qu'il défini par Kolosy (1997) « conçoit un type de développement comme partant du bas, et privilégiant les ressources endogènes, il fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives ». Il demande la participation de tous les acteurs hommes et femmes, et doit veiller à la création d'une synergie locale entre les différents acteurs. Cela suppose que pour remédier aux disparités de genre et réussir l'autonomisation des femmes rurales, il va falloir prendre en considération les caractéristiques des territoires en question qui sont en cours de construction sur le plan genre, et ceci ne se réalisera que par l'implication des femmes en question depuis les premiers diagnostics territoriaux conçus pour le montage des projets sociaux. Autrement dit, un programme de développement gendérisé et territorial demande à faire des femmes des actrices de ce développement et pas uniquement des bénéficiaires passives.

Pour estimer ce développement des capacités, nous avons choisi une méthode qualitative. Nous avons mené à cet effet des entretiens auprès de coopératives féminines valorisant des produits locaux sur un échantillon représentatif de 50 entretiens auprès des présidentes des coopératives féminines et 6 entretiens auprès des femmes entrepreneures ,pour notre étude on s'est intéressé à identifier des itinéraires d'entrepreneuses, spécialement celles qui ont pu assurer le passage de l'assistantat dans le cadre des coopératives féminines au entreprise privée. Nous avons mené aussi des entretiens auprès des responsables administratifs au sein des Délégations de Tourisme, des DPA, ODCO, ANDZOA, dans nos différents terrains pour avoir plus d'informations sur les coopératives. Nous avons interrogé les adhérentes pour connaître la représentation de ces femmes pour la structure de la coopérative et connaître l'apport et les limites du système coopératif dans l'amélioration de la situation socio-économique et des capacités des femmes rurales. En second lieu nous nous sommes attachées à comprendre la trajectoire des femmes entrepreneures et savoir pourquoi elles ont quitté les coopératives pour se lancer dans l'entrepreneuriat. Ceci dit comme celles-ci par définition avaient quitté une situation d'assistantat, nous voulions comprendre comment les programmes mis en place avaient joué dans leur évolution personnelle et dans leur propre passage de salariée d'une coopérative aidée à la direction d'une entreprise.

Nous avons choisi la méthode qualitative parcequ'elle se révèle appropriée pour approcher les trajectoires individuelles des femmes rurales intégrées dans les processus de développement territorial. Dans ce cadre, l'analyse automatique de discours a permis Cette méthode nous a permis dans un premier temps d'élaborer une mise à plat des thématiques les plus représentatives issues de nos deux corpus, coopératif et entrepreneurial et d'étudier en détail les émergences de sens dans chaque thématique. Dans un deuxième temps nous avons confronté les résultats propres à chaque corpus afin d'en tirer les points de convergences, de divergences et d'opposition des deux systèmes précités et d'en tirer la conclusion à l'aide de l'outil analytique de l'approche des capacités de l'environnement le plus favorable (coopératif ou entrepreneurial) pour le développement des capacités des femmes adhérentes. Comme suit un schéma récapitulatif de notre démarche empirique. (Schéma récapitulatif dans la page suivante)

Figure 41 : Schéma récapitulatif des différentes étapes de l'analyse empirique.



Source, BEN-KHALLOUK, 2017

A l'issue de ce travail, nous voyons que dans les programmes gendérisés, l'assistanat reste prégnant.

Les programmes examinés ont certes conduit à des changements significatifs dans les modes d'intervention et les démarches utilisées dans le monde rural en faveur des populations défavorisées, notamment envers les femmes. Ils ont permis l'implication des femmes rurales dans le processus de développement territorial en leur donnant des possibilités d'emplois rémunérés.

Nous avons établi que les coopératives féminines ont entraîné un changement au niveau personnel et professionnel des femmes adhérentes. Toutefois, le fait marquant pour l'ensemble de ces mesures sociales, c'est qu'elles produisent un biais d'assistanat. Nous voulons dire par là que ces programmes n'ont pas créé des dispositifs qui respectent les exigences d'un vrai développement territorial, avec des possibilités qui permettraient d'impliquer réellement ces femmes et de leur conférer la possibilité de définir leur projet personnel de la manière qu'elles considèrent convenable pour elles. Les organismes de développements publics ou étrangers « aident », parfois « secourent » les femmes rurales en définissant pour elles des projets et des modalités de développement personnel. Appliquée aux politiques sociales, l'approche d'assistanat conduit à ce que les dispositifs d'action publique ne permettent pas aux personnes bénéficiaires de définir leur projet personnel, en effet, l'objectif et les modalités de gestion sociale ou professionnelle de ce genre d'initiative se trouvent toujours imposés par le haut. L'assistanat dans ce genre de projet est justifié par le taux élevé de l'analphabétisme chez les femmes spécialement rurales. Ces programmes aident et subventionnent donc les bénéficiaires et supposent que ces dernières ne seront pas en mesure de définir leur projets personnels , un fait exprimé par le responsable des projets sociaux à l'ADS qui dit « *L'Etat et les ONG savent que les femmes rurales ne peuvent pas assurées les coopératives toutes seules, à cause de leurs analphabétismes, pour cela au début de ces initiatives l'Etat a désigné des directrices pour gérer ces structures, ceux sont des femmes instruites, certaines d'entre elles vivent à la ville* ». Appliquée aux politiques sociales, cette approche d'assistanat ne permet pas aux bénéficiaires de s'approprier leurs projets et limite leurs capabilité, elle met les femmes adhérentes sous tutelle permanente des organismes en question et provoque chez elles un sentiment de dépendance. L'analyse de ces structures a fait également montré que les femmes adhérentes réalise un travail qui ne sort pas de l'analphabétisme, un obstacle qui s'est imposé comme problème majeurs dans la vie des femmes rurales tout au long de cette thèse. Les conditions de travail sont souvent aléatoires à cause de l'approvisionnement en matière première, de la commercialisation, des formations ou même pour le respect des horaires du travail. Une main mise masculine est encore importante que ce soit celles des élus locaux, ou des membres de

famille des femmes adhérentes. Les contraintes sociales sont encore fortes et pèsent sur l'avancement et le progrès de ces structures, les femmes adhérentes doivent avoir le consentement des proches pour les décisions décisives dans la structure, cette influence extérieure provoque le discord dans les avis des adhérentes et peut aller jusqu'à la fermeture de la structure. Pour ces raisons, le fonctionnement dans les coopératives féminines ne constitue pas un modèle économique durable, ces structures qui dépendent des subventions de tous les types et comptent sur les présidentes pour réaliser des multitâches témoignent le décalage entre l'ambition portée à travers les programmes de développement, les outils méthodologiques d'intégration du genre et les réalités locales se trouvent un grand décalage.

Mais en positif, on assiste à un gain en indépendance du moins financière pour les femmes adhérentes, une rémunération dont elles peuvent disposer pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, la coopérative a constitué aussi pour elles un investissement pour la seconde génération instruite qui constituera la relève.

La thèse révèle également que les projets, malgré l'ambition d'un développement territorial conservent un fort caractère descendant.

Nous avons pu établir aussi que ces programmes gardent un caractère descendant. Ils ont une portée globale, concernent toutes les régions du Maroc et ne prennent donc pas en considération les spécificités locales de chaque région d'intervention. En effet, le caractère descendant des initiatives étatiques venues dans le cadre de ces programmes annule les fondements d'un développement territorial qui suppose d'intégrer toutes les composantes d'un territoire. Cette intégration pour être effective doit être adoptée depuis les premières phases de diagnostic territorial. Le fait de concevoir des programmes typiques pour une catégorie sociale spéciale provoque une segmentation, qui au lieu de favoriser un environnement de synergie et d'entraide entre les différents acteurs d'un territoire, participe à des conflits d'intérêt et des rivalités entre les deux sexes. Les femmes concernées sont absentes au moment de la conception des diagnostics territoriaux propres à leurs territoires, donc leurs besoins réels ne sont pas forcément visibles pour les décideurs.

Quel environnement propice pour le développement des capacités ?

Dans les programmes gendérisés, il est dit que l'égalité de genre n'est pas un objectif en soi, mais un moyen qui vise l'intégration de la femme dans le processus de développement ... Toutefois

nos résultats montrent que dans l'ensemble de ces programmes la vocation économique était la plus marquante, on considère la réussite économique comme étant le critère social qui doit le plus être mis en valeur, au détriment des autres critères sur lesquels se fonde cette approche. Encore en se référant à L'AC qui se concentre sur la vie humaine toute entière et pas uniquement sur quelques moyens matériels de confort, comme le revenu ou les objets dont disposent les personnes, nous avons constaté que ces programmes ne prévoient pas des mesures réelles qui garantissent cela pour les femmes. La comparaison des deux systèmes, le système coopératif initié dans le cadre de ces programmes, et le système entrepreneurial qui en est issu, nous a permis de dégager, les effets leviers du premier système. Mais qui restent largement limités par rapport au second système. En effet, au-delà de l'assistantat, les coopératives féminines connaissent beaucoup de frein pour leur avancement. Entre le problème majeur de l'analphabétisme et les autres problèmes comme la relève au sein de ces structures, le problème de la rareté des ressources, le problème de la commercialisation des produits conçus, les femmes majoritairement analphabètes ont appris à admettre ces problèmes dans leurs quotidien et n'espèrent pas les changer, à moins que pour la génération future.

On pourrait dire alors que le fonctionnement coopératif, par ses contraintes, ne permet pas un développement personnel des capacités, ni un développement territorial respectant l'intégration effective des populations locales.

Toutefois, c'est à nuancer, car cet état de fait n'a pas constitué une étape finale pour les femmes entrepreneures qui ont passé par le système coopératif. Celles-ci ont fait le choix de l'entreprise privée, parce que le fonctionnement social de la coopérative leur apparaissait comme un frein à son développement et au développement de leurs capacités. Certes, le monde coopératif a présenté pour elles une étape très importante dans leurs parcours, par l'acquisition d'expérience et par le développement de leurs compétences même si c'est à un niveau inférieur à celui qu'elles espéraient avoir. Elles ont choisi de ne plus accepter ou tolérer des mauvaises conditions de travail. Dans bien des cas, leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur par le reste des adhérentes, c'est dans cette problématique que s'inscrivent leurs choix de quitter les coopératives féminines. D'une certaine manière, elles sentent que cela pourrait fonctionner mieux, mais le caractère coopératif constitue à ce moment là un frein. Elles veulent accroître leur autonomie personnelle. Pour ces femmes la coopérative n'est pas seulement un apport monétaire comme pour la plupart des femmes, c'est aussi un moyen de s'affirmer et de revendiquer une indépendance d'action. Cet élément de liberté de choix reste le garant du développement des capacités des femmes entrepreneures, ce qui n'est pas forcément le cas pour les femmes seulement adhérentes dans les coopératives féminines. La question de la capacité est examinée

donc plus particulièrement chez les femmes entrepreneures. Elles montrent que l'autonomie demande de sortir des coopératives féminines pour découvrir d'autres horizons.

La thèse établit donc qu'il existe une discordance radicale entre les programmes gendérisés et la réalité que l'étude de terrain nous a révélé, ceci du fait que ces programmes ne prévoient pas des mesures pour laisser de vraies opportunités pour les femmes afin qu'elles interrogent telles valeurs ou telle priorité. Tout est fixé à l'avance et les femmes adhérentes n'ont qu'à suivre le chemin tracé, et qui n'est pas forcément un chemin de confort, puisque malgré l'assistanat les femmes se plaignent de plusieurs problèmes auxquels elles n'arrivent pas souvent à en trouver des solutions adéquates. En même temps, ces programmes ne prévoient pas des mesures de contrôle et d'évaluation post-crédation des projets, cela se répercute sur la responsabilisation de ceux qui profitent des projets sociaux, et comme Sen le précise, la responsabilisation des gens mène à la possibilité de prendre des choix dans leurs vie et par la suite aux développements de leurs capacités. Les institutions entrent en ligne à plusieurs titres, elles peuvent de ce fait aider directement les gens à vivre de la façon qu'ils ont choisi de valoriser et en être responsable en même temps (Idem). A notre sens, l'assistanat provoque une perte de financement et des compétences. Ce que nous suggérons donc à travers ce travail, c'est de mener des programmes dans un cadre qui propose des structures sociales, où le choix et la responsabilisation des femmes sont mis en avant. Encourager l'entrepreneuriat dans les zones rurales apportera des solutions concrètes dans l'avenir, dans lesquelles les capacités peuvent être développées.

L'objectif de promotion des femmes au travers des programmes gendérisés est effectif auprès de celles qui ont déjà des capacités par leur éducation ainsi qu'une certaine indépendance sociale (célibat). En même temps est paradoxalement, c'est parce que les coopératives ne permettent pas aux femmes en situation de responsabilité de maîtriser leur gestion qu'elles les quittent pour monter une entreprise, ceci dit que ces structures étaient une étape favorable dans leurs vies, aux seins des quelles elles se sont armées (expériences, réseaux, etc) pour se lancer dans un domaine non assisté mais avec d'importantes opportunités de développement personnel et professionnel.

BIBLIOGRAPHIE

- ABENSOUR (L), 1911 « Le Féminisme sous la monarchie de juillet ». Les essais de réalisation et les résultats. (Suite et fin). In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 15 N°3, pp. 324-347.
- AHROUCH (S), 2012, « les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions » Revue internationale de l'économie sociale, RECMA, N° 322, 2012.
- AHROUCH (S), 2010, « Les enjeux de l'attractivité des coopératives : cas du Maroc », Centre National de Documentation, HCP, 2010, site web : <http://www.abhatoo.net.ma>.
- AÏT-KADI (M), « Stratégies 2020 du développement rural au Maroc ». In : Campagne P. (coord.), Dupuy B. (coord.). Nouvelles stratégies pour un développement rural durable dans les pays méditerranéens. Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 17-21 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 54)
- ALAMI M'CHICHI (H); et al, 2004, « Féminin–Masculin : La marche vers l'égalité au Maroc » 1993-2003, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung.
- FOURNY (M-C) et al,(2014) « Innovation et territoire de montagne :le déficit de l'approche interdisciplinaire », presse universitaire de Grenoble.223p
- AMAHAN (A), 1998, « Mutations sociales dans le Haut Atlas, les Ghoujdama », la Maison des sciences de l'Homme, Paris.
- Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argan, « Communiqué de presse Agadir 05 mai 2010 », publié au B.O du 18 janvier 2010, inscrite au registre de l'OMPIC le 25 janvier 2010.
- AISSAOUI (N) et BRIKA (S), 2016. « Approche Participative et Développement Local; Quelques Expériences sur les Zones Défavorisées et les Zones Enclavées », acte du séminaire international sur le développement des zones frontalières.
- AUCLAIR (L), 2005, « De nouveaux enjeux pour de vieilles pratiques. Le cas des *agdals* forestiers du Haut Atlas central (Maroc) », In Usages locaux de la biodiversité, Institut Français de la Biodiversité (éd.).
- AUCLAIR (L), 2005, « Pratiques sylvopastorales et accès aux ressources : le cas des *agdals* de la vallée des Aït Bouguemez, Haut Atlas central, Maroc, Table Ronde « La gestion des ressources naturelles, du local au global », Maison des Sud, Talence, 27-29 sept. UMR Ades / Dymset / Bordeaux III, 15 p.
- AUCLAIR (L) ; GENIN (D) ; KERAUTRET (L) ; HAMMI (S), 2005, « Les *agdals* du Haut Atlas central, Les effets d'un mode de gestion traditionnel sur les ressources sylvopastorales »
- BACHELARD (P), 1993, « les acteurs de développement local », Harmattan, Paris. Critique économique, Été-automne 2010, Babel.com.
- BARREYRE (J-Y), 2007, « Capacités à agir et incapacités selon des échelles d'évaluation, Caisse nationale d'allocations familiales », 2007/2 n°138, Site web:<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-2-page-30.htm>.

- BELARBI (A), 1995, collection Femmes rurales , le Fennec, Casablanca.
- BELARBI, (A), 1990, Femmes et pouvoirs, Edition le Fennec.
- BELFAQIR, (Z), 1999, « Contribution de la femme rurale à la prise de décision, cas du Douar Aït Bouqdir (ORMVAH) », Mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès, 1999.
- BELLAOUI (A), 1996, «Tourisme et développement local dans le Haut Atlas marocain: questionnement et réponses », In *Revue de Géographie Alpine* n°4pp 15-23.
- BELLAOUI(A), 1986, « Le Haut-Atlas Occidental, quarante ans après, Désert et Montagne au Maghreb, Hommage à Jean Dresch », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 41-42, Edi sud.
- BELLAOUI (A), 2000, «Le développement des zones de montagne au Maroc, objectifs et stratégies », *Montagnes Méditerranéennes* n° 12, CERMOSEM.
- BENICOURT (E) « Amartya Sen : un bilan critique », dans Cahiers d'économie Politique / Papers in *Political Economy* 2007/1 (n° 52), pages 57 à 81. Web : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-2007-1-page-57.htm>
- BENSACHEL(L) ; DONSIMONI (M), 2001, Le tourisme facteur de développement local , Edition PUG, Grenoble.
- BENYAHIA (M), 2003, Les paradoxes du développement, actes du séminaire organisé les 25-26 décembre 2002, faculté de Droit de Marrakech, Centre de recherche sur les mutations contemporaines (C.R.M.C)» REMALD, Rabat.
- BERRIANE (Y), 2009, Intermédiations stratégiques: l'engagement de militantes associatives locales dans la campagne pour les législatives marocaines de 2007 , *in*ZAKILamia (dir), Terrains de campagne : Les législatives de septembre 2007 au Maroc, Paris, Karthala/IRMC.
- BERRIANE (Y), 2011, La féminisation des associations locales au Maroc : vers une reconfiguration des rapports de pouvoir ? »,Thèse de science politique, IEP de Paris.
- BERTIN(A), 2008, « L'approche par les capacités d'Amartya Sen, Une voie nouvelle pour le socialisme libéral », *Cahiers du GREThA* n° 2008-09.
- BIDOU (J-É) ; DROY(I), 2007, « Quel espace de choix des métiers ? Les inégalités d'accès aux savoirs techniques en Guinée Maritime », *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- BILGE (S), 2010, « "... alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi": La patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une "nation" en quête de souveraineté », *Sociologie et sociétés*, vol. 42, no 1.
- BILGE (S), 2009, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenes*,Revue internationale des sciences humaines. No 225, janvier-mars 2009.
- BILGE (S), 2006, « Le dilemme genre/culture ou comment penser la citoyenneté des femmes minoritaires au-delà de la doxa féminisme/multiculturalisme? », Diversité de foi, égalité de droit, Colloque du Conseil du Statut de la Femme, Montréal 23-24 mars 2006.

- BISILLIAT (J), 2003, Regards de femmes sur la globalisation. Approches critiques, Paris, Karthala.
- BISILLIAT (J), VERSCHUUR (C) ; (dir), 2001, Genre et économie : un premier éclairage, *Cahiers genre et développement* N°2, 2001, l'harmattan, afed-efi, Paris –Genève.
- BISILLIAT (J), 2000, « Le genre une nécessité historique face à des contextes aporétiques », Chaire, Quételet 2000, séance plénière: axe2 rapport de genre, UCL, Louvain -la- Neuve, 21-24 Novembre 2000.
- BISILLIAT (J) ; VERSUCHUUR(C), (dirs), 2000, dossier, « Le genre, un outil nécessaire : introduction à une problématique » *Cahiers genre et développement*, n°1, Paris, L'Harmattan.
- BISILLIAT (J), 1996, Femmes du Sud, chefs de famille, Paris, Karthala.
- BISILLIAT (J), (dir), 1992, Relations de genre et développement : femmes et sociétés, Paris, ORSTOM.
- BISILLIAT (J), 1985, « La sortie des femmes du travail invisible : les femmes dans l'économie », *Revue Tiers monde*, Tome XXVI, n°102, Avril- Juin 1985.
- BONVIN (J-M) ; FARVAQUE(N), 2007, « L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- Banque mondiale, 2004, « Autonomisation et réduction de la pauvreté, outils et solutions pratiques », nouveaux horizons, Paris.
- BOUDRA (A), 1998, « Contribution à l'étude des organisations professionnelles agricoles : situation actuelles et perspectives d'amélioration (cas de la région de Séfrou) » Mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- BOUJROUF (S), 2014 « Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc », *Revue de Géographie Alpine*.
- BOUJROUF (S), 2002, « Montagne et innovation territoriale au Maroc », In regional conference, ICC Durban South Africa, 4th and 7th August 2002.
- BOUJROUF (S), 2001, « Acteurs et territoire touristiques de Marrakech ». In *Géocarrefour*, Vol 76 2/ 2001.
- BOUJROUF (S), 1996, « La montagne dans la politique d'aménagement du territoire », In *RGA* n°4.
- BOUJROUF (S); ANTHEAUME (B); GIRAUT (F); LANDEL (P-A), 2009, « Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations, contributions croisés sud-africaines, françaises et marocaines », coédition du laboratoire des études et de recherches sur les montagnes Atlasiques (LERMA) de la faculté des lettres et sciences humaines, Université Cadi Ayyad, Marrakech et la revue *Montagnes Méditerranéennes*, Marrakech.
- BOUJROUF (S) ; GIRAUT (F) ; 2000, « Des territoires qui s'ignorent ? Dichotomie entre territoires administratifs et espaces de mobilisation au Maroc », *Montagnes méditerranéennes*, n°12.
- BOUJROUF (S), TEBAO (O), 2011, Tourisme et pauvreté, édition les archives contemporaines, Paris.

- BOUKHARI (H) ; LAKJAA (A), 1994, « Dispositif expérimental pour un développement intégré participatif et durable, cas de la vallée Oued Serou, séminaire pour le développement local ; Rabat.
- BOURQIA (R); CHARRAD (M); GALLAGHER (N), 2000, « Femmes, pouvoir politique et développement » *revue Femmes, culture et société au Maghreb, Afrique Orient*, Rabat.
- BOUTET(J) ; DEMAZIERE (D), 2011, « Présentation », *Langage et société*, 2011/1 n° 135, Site web:<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-5.htm>.
- BRYSON(J) ; MERRITT(K), 2007, Le travail et le développement des capacités, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- Caisse nationale d'allocations familiales, 2007, « Le social en recherche », Informations sociales 2007/2 (n° 138), Site web:<http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2007-2-page-141.htm>.
- CAMPAGNE (P); PECQUEUR (B), 2014, le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation, Mayer, France.
- CERED, Femme et condition féminine au Maroc, 1989.
- Centre pour le leadership féminin, 2002, « Perceptions de la femme décideur(E) publique et acteur (E) politique au Maroc, freins et perspectives», Associations démocratiques des femmes du Maroc, Casablanca.
- CHAMBERS (R), 1990, Développement rural, la pauvreté cachée, Paris, Karthala et CTA.
- CHARROUF, (Z), 2007 « 20 Ans de Recherche-Action Pour Faire de L'arganier Un Levier Du Développement Durable Du Milieu Rural Marocain », Levier Du Développement Humain Du Milieu Rural Marocain, Rabat : Colloque international 27-28 avril 2007.
- CHARTIER (A-M), 1996, « Essai critique sur le concept de développement », Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.
- CHRAIBI BENNOUNA (S), 1999, « L'action associative: vecteur d'émergence d'un développement socio-économique durable », In Aménagement du territoire et développement durable, quelles intermédiations ? Sous la direction de Ali SEDJARI, Harmattan-GRET.
- CAHUC(P) ; ZYLBERBERG(A), 2007, Les dérives de la formation Professionnelle, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- CLAUDY (V), 2006, « Formatage ou transformation ? Rapports tendu entre le mainstraining et le genre et les formations en genre », Colloque international « GED, quels enjeux pour la formation », Bordeaux, Février 2006.
- Conseil General de Développement Agricole : « Stratégie 2020 de développement rural »,1999.
- COLIN (A) CALVES (A-E) ,2009 « empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement, Armand, Revue Tiers Monde, 2009/4 n° 200 | pages 735 à 749, disponible en ligne sur l'adresse, <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-4-page-735.htm>

- COLLETIS (G) ET PECQUEUR (B), 2005 « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et institutions* [Online], 6-7 | 2005, Online since 31 January 2013. URL : <http://journals.openedition.org/ei/900> ; DOI : 10.4000/ei.900
- CORBEIL (C) ; MARCHAND (I), 2007, « L'intervention féminine intersectionnelle: un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées », Site web : <http://www.unites.uqam.ca>.
- CORTEEL(D) ; ZIMMERMANN(B), 2007, Capacités et développement Professionnel, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- COURLET (C), 2006, Territoire et développement économique au Maroc, le cas des systèmes productifs localisés, L'Harmattan, France.
- COURLET (C) ; PECQUEUR (B), 2013, l'économie territoriale, Presses universitaires de Grenoble, France.
- CRENSHA(W), 2005, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur » In Féminisme(s) recompositions et mutations, *Cahier du Genre*, 2005/2, N°39.
- CREVOISIER (O), KEBIR (L), (2004) « Dynamique des ressources et milieux innovateurs. Maillat D., Camagni R., Mattéaccioli A. Ressources naturelles et culturelles, EDES-GREMI, pp.261-290, 2004. 〈hal-01456586〉 »
- Communication au colloque « Développement durable des zones de montagne », Association Marocaine d'Agro - Economie (AMAECO), Rabat, 1-2 décembre, 22 p.
- CROZIER (M), 1977, « L'acteur et le système », édition Seuil, Paris.
- COTE (D), 2005, « Loyauté et identité coopérative: L'implantation d'un nouveau paradigme coopératif », *Recma* n°295.
- GUMUCHIAN (H) ; PECQUEUR (B) ; (dir), 2007, La ressource territoriale, Anthropos, Paris.
- C.E.R.E.D, 1995, « Analyse de la situation des femmes et des enfants au Maroc », Rabat.
- COTE (D), 2007, « Fondements d'un nouveau paradigme coopératif: Quelles incitations pour les acteurs clés », In *Recma* N°305.
- DAGENAIS (H) ; PICHE (D), 1994, Femmes, féminisme et développement, McGill-Queen's University Press, Pour l'Institut canadien de recherche sur les femmes, Montréal.
- DARRE (J-P), 1986, « La parole et la technique », éditions L'Harmattan, Paris.
- DAOUD (Z), 1996, Féminisme et politique au Maghreb, Sept décennies de lutte, Eddif, Casablanca.
- DAMAMME (A), 2005, Le genre à l'épreuve du développement au Maroc Discours et pratiques concernant la place des femmes dans les projets, thèse présentée à l'Université d'Orléans pour obtenir le grade de docteur, Université d'Orléans.
- DEBARBIEUX (B), 2012, « Tourisme, imaginaires et identités : inverser le point de vue », *Via@*, Les imaginaires touristiques, n°1, mis en ligne le 16 mars 2012.

- DEBARBIEUX (B), PRICE (M), 2008, « Representing Mountains: From Local and National to Global Common Good Geopolitics », *Geopolitics* 13.
- DEBARBIEUX (B), 1995, *Tourisme et Montagne*, EditionsEconomica.
- Débat National sur L'Aménagement du Territoire, éléments introductifs, 1999, Royaume du Maroc, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat.
- DE BESSES(M), 2007, L'estime de soi, enjeu éducatif pour préparer à la vie professionnelle, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- DE CHAMPS (E), 2015, Utilitarisme et liberté. La pensée politique de Jeremy Bentham, centre sèvres « Archives de Philosophie », 2015/2 Tome 78, Site web:<https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2015-2-page-221.htm>.
- DE MUNCK (J); ZIMMERMANN (B), 2008, « la liberté au prisme des capacités », l'école des hautes études en sciences sociales, Paris.
- DEFARGES (M), 2011, « La gouvernance », collection : Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Presses Universitaires de France,128 P.
- DESCHAMPS COTTIN (M) ; LEMPERIERE (G) ; BERTAUDIÈRE MONTES (V) ; BALLINI (C) ; HIMMI (S) ; ALAOUI EL FELS MY (A), 2007, Impacts écologiques d'une gestion en Agdal sur les espaces forestiers villageois de la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central). Poster. Colloque « Les agdals de l'Atlas marocain. Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité ». 10-13 mai, Marrakech.
- DEVREUX (A-M), 2004, « Les résistances des hommes au changement », dans Cahiers du Genre N°36, Paris, L'Harmattan Enjeux, In Colloque Ined 2000.
- DIARRA (M), 1998, Femmes et Microéconomie, le petit crédit, Institut Universitaire d'Etudes du Développement et de la coopération, Commission nationale Suisse pour l'UNESCO, DDC, Genève, Berne.
- DISSART (J-C), (2012)« Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 100-2 | 2012, mis en ligne le 27 décembre 2012, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://rga.revues.org/1781> ; DOI : 10.4000/rga.1781
- DORLIN (E), 2007, « La Révolution du féminisme Noir ! », L'Harmattan.
- DORLIN (E), 2009, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre », In *Sexe, race et classe: Pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.
- DORLIN(E), 2012, « L'Atlantique féministe. L'intersectionnalité en débat », CEIC - volume N° 83, Septembre 2012/2, Site web : <http://www.identidadcolectiva.es>.
- DUBAR (C), 2000, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses Universitaires de France.

- DUBOIS (J-L), 2000, "Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ?", dans « Rapports de genre et questions de population. II Genre et développement. » (dir BOZON (M), LOCOH (T), Dossiers et recherches, N°85, INED, Paris.
- DURU-BELLAT (M) « Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psycho-sociales ». In: Revue française de pédagogie, volume 109, 1994. pp. 111-141
- EASTERLY (W), 2008, « Les pays pauvres sont-ils condamnés à le rester », Nouveaux horizons, Paris.
- ELBARNOUSSI, 1991, « Les pratiques coopératives », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- EL FASSKAOUI(B), 2010, « Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la réserve de biosphère de l'Arganeraie (Maroc) », *Études caribéennes*, 12/2009. Espaces et aires protégés. Gestion intégrée et gouvernance participative. Article mise en ligne le 4 septembre 2009.
- ELMAHARZI (A), 2002, « La construction de l'identité socio-professionnelle de l'épouse de l'éleveur dans la région d'Azrou, cas des douars Ougmes et Ait ou yacoub », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- ELOUAFI (F), 1999, « Contribution à l'élaboration d'un guide d'accompagnement aux organismes féminins ruraux (UNICEF/CSR-Essaouira) », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- EPHESIA, 1995, La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des Sciences sociales, Paris, La Découverte Site web : <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/>.
- EJJANOUI(F) ; TOUHAMI(A), 2012, « Inégalités et polarisation des dépenses ménages au Maroc: évolution et état actuel », In EconomicResearch Forum, WorkingPaper 696, Institut Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée, Juillet 2012.
- ESSIFI (Y), 1996, « Contribution à la réflexion sur les modalités de création des associations des usagers des eaux agricoles (AUEA), cas le l'association de Loudaya, projet moyen Sebou et Inouen Aval » ; mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- F.A.O, 1994, Politique et stratégie de développement en faveur des femmes rurales.
- FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL (D) ; PLANTE (C) ; RIOT-SARCEY (M), ZAIDMAN(C), (dir), 2003, Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du Féminisme/RING), 2003.
- Picard (F) et Al, 2015 « Justice sociale et orientation scolaire : l'éclairage de l'approche par les « capacités » d'Amartya Sen », publié à L'orientation scolaire et professionnelle - Revues.org - OpenEdition
- GAGNON (C) ET AL, (2008), « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental », *vertigo*, Volume 8, Numéro 2.

- GAMEL(C), 2007, Postface : Que faire de « l'approche par les capacités » ? Pour une lecture « rawlsienne » de l'apport de Sen, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- GARNIER(B) ; GUÉRIN-PACE(F), 2010, Appliquer les méthodes de la statistique textuelle, INED, Paris.
- GENIN (D) ; ALIFRIQUI (M) ; AUCLAIR (L) ; BALLINI (C), HAMMI (S) ; BERTAUDIÈRE-MONTES (V), 2006, Biodiversité mesurée, biodiversité vécue. Une analyse interdisciplinaire d'un mode traditionnel de gestion des ressources sylvo-pastorales dans le Haut Atlas marocain, Communication au Colloque « Biodiversité, Espaces, Sociétés ». CNRS, Montpellier, déc. 2006.
- GENIN (D) ; KERAUTRET (L) ; HAMMI (S) ; CORDIER (J-B) ; ALIFRIQUI (M), 2007, Biodiversité et pratiques d'Agdal, Un élément d'environnement à l'épreuve de ses fonctions d'utilité pour les sociétés locales du Haut Atlas central. Communication au Colloque « Les Agdals de l'Atlas marocain. Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité ». 10-13 mai, Marrakech, actes à paraître.
- GENIN (D) ; FOUILLERON (B) ; KERAUTRET (L), 2007, Un tempo bien tempéré. Place et rôle des Agdals dans les systèmes d'élevage des Aït Bouguemez (Haut Atlas central), Communication au Colloque « Les Agdals de l'Atlas marocain. Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité », 10-13 mai, Marrakech.
- GHAZALI (A) ; DIEBOLD (A-C), 1993, Les coopératives au Maroc, Fondation Friedrich Ebert, 1991, Seconde édition, Imprimerie Al-Maarafif Aljadida, 1993.
- GHERIB (A), 2003, « condition femme au Maroc » Psychologie de l'éducation, El Jadida.
- CHEYLAN (J-P) ; RIAUX (J) ; EL GUEROUA (A) ; ROMAGNY (B) ; AUCLAIR (L) ; VASSAS (A), 2007, D'un pouvoir à l'autre... ou les deux ? Gestion des ressources, dynamiques territoriales et innovations institutionnelles en Haut Atlas central, Le cas de la vallée des Aït Bouguemez, Communication au Colloque « Les agdals de l'Atlas marocain, Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité ». 10-13 mai, Marrakech.
- GILLOT(M), 2010, Projet Social de Territoire Premier élément: le diagnostic social de territoire Communauté de communes La Porte Normande 8 rue des Epinoches 27220 St André de l'Eure.
- GIRAUT(F), 2009, [« Innovation et territoires : les effets contradictoires de la marginalité »](#), *Revue de Géographie Alpine / Journal of Alpine Research*, 97-1, mis en ligne le 25 mars 2010.
- GHOSH, (J), (1999), [Alternatives Sud](#), Letri-Harmattan, 1999, volume 4 ; traduit de l'anglais par Karine ALVAREZ.
- GOURIJA (S), (2007), Tourisme et développement durable: quelles conjugaisons? Cas du Maroc, Université du Littoral Côte d'Opale - Docteur Es Sciences Economiques, 2007, Site web : <http://panillac.inria.fr/maranget/>.
- GRANIE (A-M) ; GUÉTAT (B- H), 2006, Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural, Éditions IRD, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, Paris.

- GRANIE (A-M) ; GUETAT (B-H), 2006: Introduction, Genre en Action, Publication 2006, Bordeaux.
- GROSJEAN (M), 2005 « L'awareness à l'épreuve des activités dans les centres de coordination ». @ctivités, Association Recherches et Pratiques sur les Activités, 2 (1), pp.76-98. <hal-00377117>
- Knafou (R), 1995, « géographie 1ere STT », *Belin Broché*, France
- Groupe de recherche et d'études sur genre et développement GREGED Université Mohammed V juridiques, faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat-Agdal, 2004, « actes du colloque : comprendre les inégalités hommes-femmes, l'approche genre : théorie et pratiques », Rabat.
- G.T.Z, 1992, « Là où il n'y a pas de participation (réflexions, stratégie, étude de cas, recommandations pratique sur le développement rural ».
- GUENEAU (M.C), 1986, Afrique : Les petits projets de développement sont-ils efficaces ? L'Harmattan, Paris.
- GUMUCHIAN (H), 2000, La montagne, un des hauts-lieux de la connaissance, *Montagnes Méditerranéennes* n° 12, CERMOSEM.
- GUERIN (I) ; FRAISES(L) ; HERSENT(M), 2011 « Femmes, économie et développement, De la résistance à la justice sociale » Co-auteurs : ANGULO (N); CHARLIER (S); COTE (D); DAMAMME (A); DEGAVRE (F); KABEER (N); KUMAR (S); NOBRE (M) ; PREVOST (B), Sociologie économique - Collection dirigée par Jean-Louis Laville, 2011.
- HAJEK(I), 2011, « Sociologie, cognition et langage : une méthodologie d'observation », *Langage et société*, 2011/1 n° 135, Site web:<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-67.htm>
- HAMES (C), 2004, « Parenté, prophétie, confrérie. Écriture : l'islam et le système tribal », dans HoshamDawod (dir.), Tribus et pouvoirs en terre d'Islam, Armand Colin, Paris.
- HAMMI (S); ALIFRIQUI (M) ; AUCLAIR (L) ; SIMONNEAUX (V), 2005, Caractérisation et suivi dynamique des Agdals forestiers (Aït Bouguemez, Azilal) par télédétection spatiale.
- HAMMI (S) ; ALIFRIQUI (M); SIMONNEAUX (V); AUCLAIR (L), 2006, Impact de la gestion collective des peuplements naturels de genévriers sur la dynamique forestière dans une vallée de montagne : cas de la haute vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central, Maroc), Communication au « IIIème colloque international sur le genévrier thurifère et autres Juniperus : écologie et gestion forestière durable », Cabrejas del Pinar (Soria), Espagne, 24-26 mai.
- HAMMI (S); SIMONNEAUX (V); ALIFRIQUI (M); AUCLAIR (L) ; MONTES (N), 2007, Etude sur le long terme de la dynamique forestière dans la haute vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central, Maroc), Sécheresse n° spécial.

- Haut Commissariat au Plan, 2012, La femme marocaine en chiffres, Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles, Direction de la statistique, HCP, Octobre, 2012.
- Haut Commissariat au Plan, 2004, Démographie: Genre et développement : aspects socio-démographiques et culturels de la différenciation sexuelle, site web :<http://.hcp.ma>.
- HEDDABOU, 1995, « Contribution à l'élaboration d'un système de suivi-évaluation participatif des actions de développement, projet Oued Serou, Khenifra », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- HERZENNI (A), 2005, Stratégies individuelles et collectives d'utilisation des ressources naturelles en montagne : le cas du village d'Ifrane (Aït Bouguemez, Azilal), Communication au colloque « Développement durable des zones de montagne », Association Marocaine d'Agro-Economie (AMAECO), Rabat, 1-2 décembre
- HERZENNI (A), 2007, Stratégies familiales et collectives d'utilisation des ressources en haute montagne, Le cas du village d'Ifrane, Aït Bouguemez, province d'Azilal, Communication au Colloque « Les Agdals de l'Atlas marocain. Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité », 10-13 mai, Marrakech.
- HEINICH (N), 2009, La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère, Paris, Maison des Sciences de l'homme.
- HUGUETTE (D), 1999, « Pluralité, convergences et défis. La recherche féministe dans le monde francophone », dans H. Dagenais (dir.), Pluralité et convergences, La recherche féministe dans la francophonie. Montréal, les éditions du remue-ménage.
- HURTIG (M-C), KAIL (M) et ROUCH (H), 1995, Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes, Paris, CNRS, 1991
- JAUNAIT (A) ; CHAUVIN (S), 2012, « Représenter l'intersectionnalité : Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », Presses de Sciences Po, Revue française de science politique, Janvier 2012, Vol. 62.
- JAIDI (L) ; ZIRARI (H), 2007, « Gendérisation des budgets locaux au Maroc, étude de faisabilité », Association Annakhil pour la femme et l'enfant, Marrakech.
- JOAN (W) SCOTT, 2008, «Ce que la gender history veut dire», in Pensées critiques : dix itinéraires de la revue « Mouvements », 1998 -2008, Paris, la Découverte.
- JOUSSEAUME(V) ; DAVID(O) ; DELFOSSE(C), 2007, « Éditorial, Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux », *Noroi*, 204, mis en ligne le 1er septembre 2009.
- JUDITH (B) ; ÉRIC (F) ; JOAN (W) SCOTT, 2007, « Pour ne pas en finir avec le « genre », *Sociétés & Représentations*, vol.24, no2.
- KABEER (N), 2012, « Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive : Marché du travail et développement de l'entreprise », Rapport en partenariat avec DFID du Royaume Uni et le Centre de Recherche pour le Développement International, Londres 26-27 janvier 2012.

- KABEER (N), 2000, « L'exclusion sociale, la pauvreté et la discrimination d'un cadre analytique ». IDS Bulletin, volume 31, N° 4, pp. 83-97, Octobre 2000.
- KABEER (N), 1994, « Reversed realities. Gender hierarchies », In Development thought EditionVerso, Londres.
- KEMOUN (H), 1991, « Projet coopératif: échec ou réussite? Ces des C.U.M.A de Meknès » mémoire de D.E.A.
- KERZAZI (M) : AGOUMY (T), 2004, « Structures sociales et femme rurale au Maroc », Publications de la faculté des lettres, Rabat.
- KLEIN(T); LE CLAINCHE (CH), 2007, Les contrats aidés : quelles marges de manoeuvre pour les bénéficiaires ,*Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- KOLOSZY (K) 1997 «Le développement local: réflexion pour une définition théorique du concept». *Horizon local*. Base documentaire consacrée au développement local, à la solidarité internationale, à l'économie solidaire et au développement durable : Web : <http://www.globenet.org/horizon-local/perso/defloc.html>.
- LAMARA (H), 2009, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement Durable et Territoires*,
- LAMBERT(M); VERO(J), 2007, Formation continue : quelles capacités d'action des salariés ? L'approche par les capacités comme grille de lecture, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- LANDEL (P-A), SENIL (N), 2009, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Revue Développement durable et territoires*.
- LANDAIS (B) ,2012 « Du partage communautaire au lopin familial. Vie politique et réforme cadastrale dans les villages du Banat au XVIIIe siècle », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2012/1 (Vol. 37), p. 43-116
- LANNEAU (G), 1974: « Essai d'analyse psychosociologique des fondements de la coopération agricole ».
- LASSER (G), 1977, « Les entreprises coopératives », EditionsQue sais-je ?, Paris.
- LAZAREV (G), 2014, «Ruralité et changement social », Faculté des lettres et sciences humaines, Rabat.
- LE DOUARON(P), 2007, La formation professionnelle des adultes: plus d'immobilité que de dérive, *Formation emploi*, 98 (avril-juin 2007).
- LELOUP (F), 2007, Savoir, innovation et développement territorial, territoire (s) wallon (s), hors série.
- LOUARGANT (S), 2003, « L'approche de genre pour relire le territoire, Les trajectoires homme-femme dans les projets touristiques ruraux (Ardèche méridionale, Ligurie, Fès- Boulemane) » Thèse de doctorat, Décembre 2003, Université Joseph Fournier.
- LOUARGANT, (S), 2004, « Des territorialités de genre aux territoires de projets dans le bassin méditerranéen » In *Montagnes Méditerranéennes* N°19.

- LOUARGANT, (S), 2006, « Des territoires de projet au territoire de vie : la création de la coopérative artisanale féminine de Séfrou comme enjeu de modification des systèmes de valeurs sexués » In Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural. Ruralités Nord-Sud, Edition, Presses Universitaire du Mirail, IRD.
- LOZATO-GIOTART (J-P); BALFET (M), 2004, Management du tourisme : les acteurs, les produits, les marchés et les stratégies, Pearson.
- MAHDI (M) ; NEJJAR (N), 2007, Place de l'élevage transhumant dans les systèmes de production et d'activité des vallées de Rheraya (Haut Atlas occidental), Communication au Colloque « Les Agdals de l'Atlas marocain, Savoirs locaux, droits d'accès, gestion de la biodiversité », 10-13 mai, Marrakech.
- MAINGUENEAU (D), 2011, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », Langage et société, 2011/1 n° 135, Site web:<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-87.htm>.
- MARADEX, (M-S), 1990, Les ONG américaines en Afrique: activités et perspectives de trente ONG, Paris, Syros Alternatives.
- MARIUS (K); RAIBAUD (Y), 2013, « Genre et Construction de la Géographie », maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, bordeaux.
- MARLENE COULOMB (G), 2002, Propositions pour une méthode d'analyse du discours télévisuel, Mots, Les langages du politique⁷⁰ (2002) La politique en chansons.
- MARRO, (C) ,2012 « Dépendance-indépendance à l'égard du genre », Recherche et formation [Online], 69 | 2012, Online since 01 March 2014. Web : <http://journals.openedition.org/rechercheformation/1722> ; DOI : 10.4000/rechercheformation.1722
- MARUANI (M) (dir), 2005, Femmes, genre et société, L'état des savoirs, Paris, La Découverte.
- MAYOUX (L), 1998, Les silences de l'économie: Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, Genève, Berne, IUED.
- MENDRAS (H), 1986, « Eléments de la sociologie » édition Armand colin, Paris.
- MENSOURI (K), 2001, « Diagnostic des coopératives féminines agricoles: cas de sous massa, sais et moyen atlas », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- MICOUD(A), 2005, « La patrimonialisation, ou comment redire ce qui nous relie. Un point de vue sociologique », In Barrère, Barthélémy (C);Nieddu (D) ; Vivien(F.D); (dir), Réinventer le patrimoine de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine, Paris, Harmattan.
- MIONET (F), 2000, Le tourisme rural, comment créer et gérer ?, Editions France Agricole.
- MONIQUE (D-V), 2011, « Alceste comme outil de traitement d'entretiens semi-directifs : essai et critiques pour un usage en sociologie », Langage et société, 2011/1 n° 135, Site web:<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-9.htm>.

- MONTES (N) ; BALLINI (C) ; DESCHAMPS (C) ; GRAFF (S) ; BERTAUDIÈRE MONTES (V), 2007, Conséquences écologiques de la gestion coutumière (agdal) des espaces.
- MOULAY RCHID (A), 1985, La condition de la femme au Maroc, Éditions de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat.
- MYRLANDE (P), 2005, Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : Un état des lieux, Racisme et discrimination: perspectives et enjeux Volume 17, numéro 2, Printemps.
- NACIRI (N), 1999, « Territoire: contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle », Paris, Monde arabe Maghreb-Machrek, N°164.
- NACHOUI (M), 2007, « développement humain et gouvernance locale », Espace géographique et société marocaine, Casablanca.
- NAYTABACH, La revue de la coopération, 1992, N° 33.
- NEJJAR (N), 2004, « Etude des changements socio-économiques techniques et institutionnelles dans le Haut Atlas de Marrakech, cas des douars de la vallée d'Imnane », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- NETTER (A), THIBAUT (F), (cor), 2012 « Egalités entre les femmes et les hommes », rapport
- Sur l'orientation stratégique pour les recherches sur le genre, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- NOUAIM (R), 2005, L'arganier au Maroc: entre mythes et réalités, Une civilisation née d'un arbre une espèce fruitière-forestière à usages multiples, L'Harmattan, Paris.
- OLIVIER DE SARDAN (J-P), 1998, Anthropologie et développement: Essai en socio-anthropologie du changement social, Bordas, Paris.
- PARODI (M), 2004, « Les valeurs, les principes et les règles de l'économie sociale traversent tous les domaines de la gouvernance et de la gestion », Web : www.recma.org/node/862.
- PASCON (P), 1983, Le Haouz de Marrakech, Tanger, Editions Marocaines Internationales.
- PATUREL(D) ; ANNICK (S), 2011,projets de développement des territoires et participation des habitants : le diagnostic partagé, outil méthodologique via l'intermédiation sociale, Web : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2011-3-page-79.htm>.
- PEQUEUR (B), 2005, « le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud », *OpenEdition* p. 295-316,
- PECQUEUR (B), 1989, Le développement local, Syros, Paris.
- PECQUEUR (B), 2000, Le développement local : pour une économie des territoires, Paris, La découverte et Syros, 2000,

- PECQUEUR (B), 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, n°261.
- PECQUEUR (B) ; ZIMMERMANN (J.B), 2004, « Les fondements d'une économie de proximités » In *Economie de proximités*, Edition Lavoisier- Hermes Sciences.
- PESCHE(D), 1995, « Pour la construction d'un champ du développement rural », Bulletin de l'A.P.A.D, Septembre 1995, N°9, mis en ligne le 26 Juillet 2007. web:<http://apad.revues.org/1511>.
- PETITE (M), 2011, *Identités en chantiers dans les Alpes. Des projets qui mobilisent objets, territoires et réseaux*. Berne, Peter Lang.
- PICARD (M), 2001, Bali, vingt ans de recherches, *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25.
- PLAZA.M (A-L), 1999 « Les femmes sur la scène politique (au Maroc) », In *Confluences Méditerranée*, No. 31 (automne 1999).
- Programme de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté, 1997.
- PROULX (S) ; BELANGER (D), 2001, *La représentation des communautés immigrantes à la télévision francophone du Québec, Une opportunité stratégique Réseaux*, vol. 19, no. 107, Paris.
- RAIMBEAU (C), 2009, « Colère des paysannes de l'Atlas marocain », [Le Monde diplomatique](#), avril 2009.
- RAMDANI(S), 1997, « proposition d'un programme de promotion féminine », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.
- RAKI, 1992, *La revue de la coopération* N° 35-36.
- Rapport de la banque mondiale sur les politiques de développement, 2003, « Genre et développement économique, vers une égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation », nouveaux horizons, Paris.
- Rapport national beijing +10, 2004.
- RETAILLE, (D). « Géographie universelle : une quête prématurée ». In: *Espaces Temps*, 49-50, 1992. Ce qu'agir veut dire. Boltanski, Thévenot, Callon, Latour, Pollack, Quéré : une percée en sciences sociales ? pp. 110-114
- REVILLARD (A) ; VERDALLE (L), 2006, dossier, « Dynamiques du genre », *Terrains et Travaux*, n°10.
- ROBEYNS, (I) 2000, « Le concept de *capabilité* d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 2007/2 (Vol. 26), p. 45-59.
- Revue attaoun, spécialisée dans le domaine des coopératives, 2014, Office du développement et de la coopération, Rabat.
- Revue marocaine de l'audit et de développement, 2004, colloque « Economie solidaire et développement local », Diwan 3000, Rabat.

- ROCHIER (G), 1994, « Introduction à la sociologie générale: 3 le changement social »; édition HMH, ltée, 1986 .R.G.P.H.
- ROMAGNY (B) ; EL GUEROUA (A) ; AUCLAIR (L), 2005, Evolution des institutions et des modes de gestion collectifs des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas marocain): Enjeux et perspectives, Communication au colloque « Développement durable des zones de montagne », Association Marocaine d'Agro-Economie (AMAECO), Rabat, 1-2 décembre, à paraître.
- ROMAGNY (B) ; AUCLAIR (L) ; EL GUEROUA (A), 2007, La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas) : la montagne marocaine à la recherche d'innovations institutionnelles, In Mondes en Développement
- RYCKMANS (H), 2000, « La formation en genre dans le monde francophone ; pratiques et enjeux », Colloque INED, web:www.ined.fr/coll_abidjan/publis/pdf/session2/ryckmans.pdf.
- SAADI, 2004, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement ».
- SACAREAU(I), 2011, « Lorsque les pratiques touristiques renouvellent la ressource », In Antoine (J-M) ; Millian (J), (dir.), La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes, Paris, L'Harmattan.
- SALONE (J-J), 2011, 1'analyse textuelle avec IRaMuTeQ et interprétations référentielles des programmes officiels de mathématiques en quatrième, Sciences-Croisées, Numéro 13 : Contributions libres.
- SCOTT (J-A), 2005, « Du local au mondial: les industries culturelles », Cafés Géographiques de Toulouse, Avril, 2005.
- SCOTT (W), 2012, de l'utilité du genre, Edition Fayard, Paris.
- SEBAUT (B), 2010, « Innover, grâce au commerce équitable », Cairn.info, Avril2010, N° 317, web :<http://www.cairn.info/revue>.
- Secrétariat d'état Chargée de la Famille, De La Scolarisation Et De L'action Sociale, 2004, « Projet d'intégration de la femme au développement rural à la préfecture d'Agadir Ida Outanae ».
- SEFTAOUI (J) ; NACIRI (R), 2006, « Le travail des Maghrébines, l'autre enjeu, Situation économique et sociale différenciée selon le genre au Maghreb », Collectif 95 Maghreb-Egalité / GTZ, Rabat.
- SEN (A), 2009, « l'idée de justice », Flammarion, Paris.
- SIMENEL, et Al 2015, Les « patrimoines ruraux » au Maroc : un nouveau produit des mobilités contemporaines ? ResearchGate , site web : <https://www.researchgate.net/publication/315841864>
- SENIL (N),2014 « Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages Méditerranéens », *Revue Tiers Monde*/4 (n° 220), p. 137-158.
- SIMENEL ®, ROMAGNY (B) et Auclair (L), 2014 « Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier : le détournement des pratiques locales », in Guetat-Bernard H. et Saussey M. (dir.),

Genre et Savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud, coll. « À travers champs », Marseille : IRD Éditions . pp. 179-200.

- SOUAFI (M), 1999, Débat national sur l'aménagement du territoire, éléments introductifs, Royaume du Maroc, ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, Rabat.
- TIESSERENC (P), 2002, Les politiques de développement local, 2eme édition, economica, Paris.
- TIZZA (W), 2012 « Femmes des Aït Bouguemez : des identités à l'épreuve du tourisme », Via [Online], 2 | 2012, online dal 13 décembre 2012. Web :<http://journals.openedition.org/viatourism/1118> ; DOI : 10.4000/viatourism.1118
- TREILLET (S), 2005, « L'économie du développement. Debandong à la mondialisation » Armand colin, Paris.
- TRUC (G), 2011, « Analyser un corpus illisible ? Le logiciel Alceste confronté à des registres de condoléances », Langage et société, 2011/1 n° 135, Site web:<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2011-1-page-29.htm>.
- VIENNEY (C), 1994, « l'économie sociale », la Découverte, Paris.
- VERGNIES (J-F), 2007, Pour une approche par les capacités avec Amartya Sen, Formation emploi, 98 (avril-juin 2007).
- VERHOEVEN(M) ; ORIANNE (J-F) ; DUPRIEZ(V), 2007, Vers des politiques d'éducation« capacitances » ?, Formation emploi, 98 (avril-juin 2007).
- VERSCHUUR (C), 2006, « la construction d'un nouveau champ de savoir « genre et développement », In Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rurale, ruralités Nord-Sud, Presses Universitaire du Mirail.
- VERSCHUUR (C), 2002, Femmes dans les crises urbaines, Relations de genre et environnements précaires, Karthala, Paris.
- VIDAL-GOMEL, (C) et DELGOULET, (C). (2016). « Des compétences au capacités pour réinterroger les possibilités de développement du sujet ». Dans S. Fernagu-Oudet & C. Batal (Coord.), Révolution du management des ressources humaines. Des compétences aux capacités (pp. 393-408). Villeneuve d'Asq : *Presses universitaires du Septentrion*.
- ZAOUAL (H), 2001, « La mosaïque des cultures face à un monde uniforme » In Foi et développement, Réseau International Network, n° 290, janvier 2001.
- ZAOUAL (H), 2002, Du rôle des croyances dans le développement économique, Paris, l'Harmattan.
- ZEROUAL (A), 1997, « Situation actuelle et perspective des coopérations féminines rurales: cas de la province de khemissèt », mémoire de troisième cycle de l'ENA, Meknès.

- ZIRARI, (H) 2010 « Droits des femmes au Maroc : bilan et perspectives », Société et culture développement et coopération, 285-291
- Vidal-Gomel, (C), Delgoulet, (C). (2016). « Des compétences au capacités pour réinterroger les possibilités de développement du sujet ». Dans S. Fernagu-Oudet & C. Batal (Coord.), (Révolution du management des ressources humaines. Des compétences aux capacités (pp. 393-408). Villeneuve d'Asq : *Presses universitaires du Septentrion*.

WEBOGRAPHIE

Haut- Commissariat au Plan: Enquête Nationale sur l'Activité, l'Emploi et le Chômage, 2012.

Haut-commissariat au Plan: Enquête Nationale Démographique, 2009-2010

Haut-commissariat au Plan: La Femme Marocaine en Chiffres, octobre 2008.

Haut-commissariat au Plan: Rapport OMD, 2009 et 2013.

Haut commissariat au Plan : Monographie, 2012

Haut-commissariat au Plan: Monographies, 2015

Ministère de l'Education Nationale: Recueil Statistiques de l'éducation pour l'année 2012-2013.

Ministère de l'Education Nationale: Plan d'action à moyen terme PAMT 2013-2016.

Ministère de l'Education Nationale: Bilan d'activité des programmes de l'éducation non formelle 2011/2012.

Ministère de l'Agriculture : Programme Plan Maroc Vert.

Ministère de l'économie et des finances : Synthèses des rapports genre.

Office Du Développement De La Coopération (ODCO) : Données générales secteur coopératif marocain, 2015

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Carte 1 : Les zones d'études en fonction des reliefs.	22
Carte 2 : Taux de pauvreté dans les terrains d'étude.	23
Carte 3 : Provinces et préfectures de la région Marrakech-Safi.	95
Carte 4 : Le taux de pauvreté dans la région en 2007	97
Carte 5 : Provinces et Préfectures de la région Souss-Massa.	98
Carte 6 : Provinces et préfectures de la région Guelmim Oued-Noun.	101
Carte 7 : L'ensemble des coopératives féminines enquêtées sur les différents terrains de recherche dans le sud du Maroc	135
Carte 8 : Les coopératives enquêtées dans la région Marrakech-Safi	137
Carte 9 : Les coopératives enquêtées dans la région de Agadir-Souss-Massa
Carte 10 : Les coopératives enquêtées dans la région de Guelmim-Oued-Noun.	139
Carte 11 : Ensemble des coopératives enquêtées sur toutes les régions d'études	140

Tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le champ des projets sociaux gendérisés au Maroc	72
Tableau 2 : Le nombre des coopératives par secteur, nombre des adhérents en 2015,	80
Tableau 3 : Taux de chômage et taux d'activité selon les provinces.	96
Tableau 4 : Taux d'activité et de chômage dans la région	100
Tableau 5 : Chiffre d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel par ville.	104
Tableau 6 : Récapitulatif de la répartition des entretiens selon les régions d'études, en %, entre 2014-2016.	135

Figures

Figure 1 : les capacités dans leurs rapports aux capacités, facteurs de conversion et conditions favorables, d'après Deyns (2013)	16
Figure 2 : L'approche des capacités c'est l'ensemble des opportunités réelles et choix réels.	17
Figure 3 : Articulation des trois approches, approche par les capacités, approche territoriale et approche genre.	18
Figure 4 : Schéma représentant la problématique de la thèse	20
Figure 5 : Coopératives par secteur en 2015	80
Figure 6 : Initiative Nationale du Développement Humain, Manuel de procédures, Activités génératrices de revenus.	84

Figure 7 : Processus d'implication des femmes dans le développement.....	111
Figure 8 : Les différents produits de terroir dont dispose le marché marocain et demandés par les étrangers.....	116
Figure 9 : Contexte général des projets territoriaux, ex : la femme rurale dans les coopératives féminines.....	118
Figure 10 : Schéma de l'intégration entre le projet territorial et les différents facteurs extérieurs qui l'influencent	145
Figure 11 : Synthèses des différentes catégories des coopératives féminines enquêtées	146
Figure 12 : Nombre des coopératives enquêtées en fonction de l'année de création	149
Figure 13 :Tranche d'âge des femmes enquêtées.....	151
Figure 14 :Etat civil des femmes enquêtées.....	151
Figure 15 : Niveau des études des femmes enquêtées	152
Figure 16 : Nuage des mots appliqué au corpus	153
Figure 17 :Analyse des similitudes appliquée au corpus	155
Figure 18 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus	157
Figure 19 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives	158
Figure 20 : Analyse Factorielle des Correspondances du corpus avec formes et classes.....	162
Figure 21 : Plan factoriel de l'Analyse des Correspondances des Variables du corpus.....	164
Figure 22 : Nombre d'adhérentes à la date de création aux coopératives enquêtées	165
Figure 23 : Nombre d'adhérentes actuels dans les coopératives enquêtées.....	165
Figure 24 : Satisfaction des femmes par rapport à leur adhésion aux coopératives	166
Figure 25 : La confiance en soi après d'adhésion de la coopérative	166
Figure 26 : Autonomie financière grâce à l'adhésion à la coopérative.....	167
Figure 27 : Part des femmes adhérentes dans coopératives féminines ignorant les programmes conçus pour l'amélioration de leur situation socio-économique.....	169
Figure 28 : Acquisition de la confiance en soi après adhésion à la coopérative féminine.	172
Figure 29 :Acquisition de l'autonomie financière après adhésion à la coopérative féminine.....	173
Figure 30 : Les différents projets émanant de la coopérative que les femmes adhérentes espèrent monter dans l'avenir.....	175
Figure 31 : Nuage des mots du corpus des femmes entrepreneures enquêtées.....	184
Figure 32 : L'analyse de similitude appliquée à la matrice du corpus des femmes entrepreneures	186
Figure 33 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus, source IRAMUTEQ	188
Figure 34 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives.....	189
Figure 35 : Dendrogramme de CHD appliquée au corpus avec les formes actives.....	190
Figure 36 : Positionnement des classes selon les deux axes factoriels.....	193
Figure 37 : Détail de l'AFC : positionnement des classes selon les deux axes factoriels	194
Figure 38 : Récapitulatif des différents intervenants extérieurs de la coopérative féminine	209
Figure 39 : La prise de décision des femmes pour adhérer à une coopérative.....	215
Figure 40 : L'axe commun articulant les trois approches théoriques portant sur l'intégration effective de la population locale dans le développement.	222
Figure 41 : Schéma récapitulatif des différentes étapes de l'analyse empirique.	225

 Photos

Photo 1 : Exemple des produits conçus au sein des coopératives, (Produits d'argan et dérivés) ..	59
Photo 2 : Les formations dont profitent les présidentes des coopératives féminines	61
Photo 3 : Des intervenants nationaux et internationaux dans les projets sociaux gendérisés	66
Photo 4 : Exemple de la matière première exploitée dans les coopératives (argan, romarin).....	78
Photo 5 : Certaines photos des coopératives enquêtées.....	88
Photo 6 : Exemple des coopératives visitées par les touristes.....	123
Photo 7 : Nouveaux matériaux et pratiques traditionnelles dans la même coopérative.	205

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	11
1- L'INTEGRATION DES FEMMES RURALES DANS LES COOPERATIVES FEMININES, UNE NOUVELLE MANIERE D'IMPLIQUER LA FEMME RURALE.	
13	
2- POSITIONNEMENT THEORIQUE DE LA RECHERCHE: L'ARTICULATION ENTRE TROIS APPROCHES THEORIQUES CONSTITUE L'ORIGINALITE DE NOTRE TRAVAIL.	14
3- LA PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE.....	18
4- LES HYPOTHESES DE LA RECHERCHE	21
5- LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.	21
□ OBJECTIF GLOBAL.....	21
□ OBJECTIF SPECIFIQUE.	21
6- LE CHOIX DES TERRAINS D'ETUDE ET L'ECHANTILLON D'ETUDE. .	21
7- L'ORGANISATION DE LA THESE :	24
INTRODUCTION DE LA PARTIE I.....	27
CHAPITRE 1: LA MISE EN PLACE D'UNE DIMENSION GENDERISEE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU MAROC.....	28
INTRODUCTION.....	28
SECTION I : PRESENTATION DES TROIS APPROCHES THEORIQUES.....	29
1. L'APPROCHE GENRE.	29
1.1. L'EVOLUTION DE L'APPROCHE.	29
1.2. LE GENRE DANS LE DEVELOPPEMENT.	30
1.3. LES ROLES SOCIAUX DANS LE DEVELOPPEMENT.	31
1.4. LE ROLE DE LA FEMME RURALE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT.	32
<i>A- LES DIFFICULTES D'ACCES AUX RESSOURCES.....</i>	<i>33</i>
<i>B- LE CONTROLE DES RESSOURCES.....</i>	<i>33</i>
1.5 L'EXPERIENCE DU MAROC EN MATIERE DE GENRE EN COMPARAISON AVEC L'EXPERIENCE DE LA FRANCE	34
2. L'APPROCHE DESCAPABILITES.	37
2.1 PRESENTATION DE L'APPROCHE.	38
2.2 LES CAPABILITES COMME CONCEPT DE LIBERTE.	38
2.3 LES CARACTERISTIQUES DE L'APPROCHE DES CAPABILITES.....	40
2.4 L'APPROCHE PAR LES CAPACITES ET LA NOTION DE RESSOURCE.	41
2.5 LES CRITIQUES DE L'APPROCHE.	42
3. L'APPROCHE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.	42

3.1 LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ENTRE ETAT ET ACTEUR.....	43
3.2 LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ENTRE RESSOURCE ET INNOVATION.....	46
SECTION II : POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX POUR L'AMELIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME RURALE AU MAROC : DES ENGAGEMENTS EN COURS DE MISE EN PLACE.....	49
1. LES INSTITUTIONS NATIONALES ET LEURS PROGRAMMES DEDIES A LA PROMOTION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME AU MAROC.....	49
1.2. L'INITIATIVE DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE, ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, VEUILLE SUR LA PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME :.....	49
2.2. INITIATIVE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, ET L'ADOPTION DE LA BUDGESATION SENSIBLE DE GENRE :.....	51
2.3. INITIATIVE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, A TRAVERS LA COOPERATION INTERNATIONALE :.....	51
2.4. L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN, POUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE DES FEMMES.	52
2.5. L'INITIATIVE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, VEUILLE SUR LA SCOLARISATION DES FILLES EN MILIEU RURAL :.....	53
2.6. INITIATIVE DU DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, LUTTE CONTRE LES DISPARITES DE GENRE A TRAVERS LA PARITE DANS L'EMPLOI :.....	54
2.7. INITIATIVE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, VEUILLE SUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES POPULATIONS RURALES:.....	54
A- LE PLAN MAROC VERT, LE PROGRAMME PHASE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, POUR LA PROMOTION DES ORGANISATIONS FEMININES.	56
B- LES COOPERATIVES DANS LE PLAN MAROC VERT.....	58
C- LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES A ETE SOUTENU AU TRAVERS LE PROGRAMME MOURAFAKA.....	59
2.8. INITIATIVE DU DEPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE COMMERCE, SUPPRIME L'AUTORISATION MARITALE POUR L'EXERCICE DE COMMERCE.	62
2.9. INITIATIVE DU MINISTERE DE L'ARTISANAT, PORTE SUR DES PROJETS SOCIAUX EN FAVEUR DE LA FEMME RURALE.....	63

2.10. LE PROGRAMME DE GOUVERNANCE LOCALE, DEFEND LES DROITS DES FEMMES ET RENFORCENT LEUR REPRESENTATIVITE DANS LES POSTES DE DECISION.	64
2. PROGRAMMES INTERNATIONAUX POUR L'AMELIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME RURALE AU MAROC.	65
2.1 L'AGENCE DE COOPERATION INTERNATIONALE ALLEMANDE POUR LE DEVELOPPEMENT (GIZ), EST PARMIS LES PRINCIPAUX INTERVENANTS SUR LE CHAMP DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE AVEC UNE STRATEGIE FONDEE SUR LE GENRE.....	66
2.2. LES ORGANISMES DE L'ONU.....	68
A- LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE DES POPULATIONS RURALES.....	68
B- LE FAO, EN FAVEUR D'UNE AMELIORATION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME RURALE.	70
C- LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (UNIFEM), UN PARTENAIRE IMPORTANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES GENDERISEES AU MAROC.....	70
D- LA BANQUE MONDIALE (BM) : UNE ACTION CONTRE LA PAUVRETE AU MAROC EN RENFORÇANT L'EGALITE DES SEXES.....	71
SECTION III : L'IMPACT DES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA FEMME RURALE.....	75
1. UNE ATTENTION PARTICULIERE ACCORDEE A LA FEMME RURALE... 75	
2. LES LEVIERS DE POLITIQUES PUBLIQUES ET AIDES INTERNATIONALES CENTREES SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES PAR LES FEMMES RURALES DANS LE CADRE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS -AGR-	75
2.1. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	75
2.2 LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATURELLES PAR LES COOPERATIVES FEMININES.	77
3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET AIDES INTERNATIONALES POUR DES AUTOCREATIONS ET DES AUTO-APPROPRIATIONS DES AGR FEMININES (LE CAS DES COOPERATIVES FEMININES).....	79
3.1- LES COOPERATIVES FEMININES AU MAROC.....	79
A- LES COOPERATIVES : UN ROLE ANCIEN DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.	79
B- LES COOPERATIVES, UN OUTIL DE CREATION DE L'EMPLOI ET D'INTEGRATION DE LA FEMME RURALE DANS LA VIE ACTIVE	80

4. POLITIQUES PUBLIQUES POUR DES AUTOCREATIONS ET DES AUTO-APPROPRIATIONS DES AGR FEMININES (CAS DES COOPERATIVES FEMININES).....	82
5. UN DEVELOPPEMENT RECENT APPUYE PAR L'ETAT.....	86
<i>SECTION IV: FEMMES ET TOURISME, QUELLES ARTICULATIONS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES INSTANCES INTERNATIONALES ?</i>	89
1- LE SECTEUR TOURISTIQUE AU MAROC, MOTEUR DE DEVELOPPEMENT ENCOURAGE PAR LES INSTANCES INTERNATIONALES	89
2- LE TOURISME AU MAROC, LA PLACE ACCORDEE A LA FEMME DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX ...	90
CHAPITRE 2 : LES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT DES ZONES DE LA MARGE AU SUD DU MAROC. PRESENTATION DES REGIONS D'ETUDE.	94
INTRODUCTION.....	94
SECTION I: LA DIVERSITE GEOGRAPHIQUE, SOCIOLOGIQUE ET CULTURELLE DU SUD MAROCAIN : UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VIA LE TOURISME ?	95
1- PRESENTATION DES REGIONS D'ETUDE.....	95
1.1 LA REGION DE MARRAKECH-SAFI.....	95
A- LE CADRE NATUREL DE LA REGION.....	95
B- LE CAPITAL HUMAIN ET LA PAUVRETE DANS LA REGION :.....	96
C- LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION.....	97
1.2 LA REGION DE SOUSS-MASSA	98
A- PRESENTATION DE LA REGION	98
A- LE CADRE NATUREL DE LA REGION.....	98
B- CAPITAL HUMAIN ET PAUVRETE DANS LA REGION :	99
C- LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION.....	100
1.3 LA REGION DE GUELMIM- OUED NOUN	101
A- PRESENTATION DE LA REGION	101
A- LE CADRE NATUREL DE LA REGION.....	101
B- LE CAPITAL HUMAIN ET PAUVRETE DANS LA REGION.....	102
C- LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA REGION.....	102
2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISME.....	103
2.1 LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VIA LE TOURISME DANS LA REGION DE MARRAKECH-SAFI	103
□ LE TOURISME DANS LA REGION :.....	103

□ L'ARTISANAT DANS LA REGION	104
2.2 LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VIA LE TOURISME DANS LA REGION DE SOUSS-MASSA.....	104
□ LE TOURISME DANS LA REGION.....	104
□ L'ARTISANAT DANS LA REGION.	105
2.3 LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL VIA LE TOURISME DANS LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN.....	105
□ LE TOURISME DANS LA REGION.....	105
□ L'ARTISANAT DANS LA REGION	106
CONCLUSION	107
SECTION II : UNE POSITION DIFFERENCIEE DE LA FEMME SELON LES REGIONS DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	108
1. LES FEMMES, LA SOCIETE ET LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT	108
2. LES FEMMES, LES INSTITUTIONS ET LE DEVELOPPEMENT.....	110
SECTION III : LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, UNE OPPORTUNITE POUR LA FEMME RURALE ?.....	111
1. LE TOURISME RURAL : QUEL APPORT POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MARGE ?	111
2. LA COOPERATIVE FEMININE DANS LES ZONES RURALES AU SUD DU MAROC COMME MOYEN DE PROMOTION DE LA FEMME RURALE PAR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	115
SECTION IV : LES PROBLEMES LIMITANT LA CONTRIBUTION DE LA FEMME RURALE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LES ZONES DE LA MARGE.....	119
1. LE SECTEUR TOURISTIQUE EST-IL BIEN UN SECTEUR ACCUEILLANT DE LA FEMME MAROCAINE? ETAT DES LIEUX.	119
2. LA FEMME RURALE ET LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LES ZONES DE LA MARGE : ENTRE AMBITION ET BARRIERES SOCIALES ..	121
CONCLUSION	125
CONCLUSION DE LA PARTIE I.....	126
DEUXIEME PARTIE : LE PASSAGE DE L'ASSISTANAT A L'ENTREPRENEURIAT : UN PROCESSUS COMPLEXE REVELANT LE MONTAGE, LA REALISATION ET L'IMPACT DES PROJETS DE TERRITOIRE EN TOURISME MENES PAR LE LEADERSHIP FEMININ.....	128_Toc532200472
INTRODUCTION DE LA PARTIE II.....	129
CHAPITRE 3. METHODOLOGIE, OBJET ET TERRAIN D'ETUDE.	130

INTRODUCTION.....	130
SECTION I : OBJET ET TERRAINS D'ETUDE.....	130
□ COMMENT S'EST FAIT LE CHOIX DES COOPERATIVES.....	130
□ <i>SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CONDITION DE LA FEMME:</i>	131
□ <i>SUR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :</i>	131
1- ELEMENTS DE CHOIX DES TERRAINS D'ETUDE.....	132
- CRITERES DE L'ESPACE :.....	132
- CRITERES GEOGRAPHIQUES :.....	132
- CRITERES CULTUREL ET ANTHROPOLOGIQUE :.....	132
- CRITERES ECONOMIQUES :.....	132
- CRITERE DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....	132
2- LES ZONES D'ETUDE ET LES OUTILS METHODOLOGIQUES D'ENQUETE.....	133
- LES ZONES D'ETUDE.....	133
- LE GUIDE D'ENTRETIEN.....	133
SECTION II : MODALITES DU TRAVAIL EMPIRIQUE.....	141
1- LA METHODE QUALITATIVE : QUELLES DONNEES ?	141
2- OUTILS D'ANALYSE ADOPTES ET TRAITEMENT DES DONNEES COLLECTEES.....	141
CONCLUSION.....	143
CHAPITRE 4:LES FEMMES DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AVEC APPROCHE GENRE. ETUDE DES PROJETS AGR.....	144
INTRODUCTION.....	144
SECTION I : TYPES DES COOPERATIVES SELON LA PLACE DES FEMMES. ..	144
□ AXE 1: LES POINTS DE CONVERGENCE ENTRE LES COOPERATIVES FEMININES :.....	147
□ AXE 2: POINT DE DIVERGENCE ENTRE LES COOPERATIVES FEMININES :.....	147
SECTION II: LES PROFILS DE DISCOURS DES PRESIDENTES DANS LES COOPERATIVES FEMININES.....	149
A-NUAGE DES MOTS :.....	153
B- ANALYSE DES SIMILITUDES (ADS) :.....	154
C- CLASSIFICATION HIERARCHIQUE DESCENDANTE : (SELON LA METHODE REINERT).....	157
□ RESULTAT DES PROFILS DES CLASSES :.....	159
D- ANALYSE FACTORIELLE DE CORRESPONDANCE :	161

SECTION II : FORCES ET LIMITES DU SYSTEME COOPERATIF.....	169
1- LE MODELE COOPERATIF, UN PROCESSUS COLLECTIF FAIT DE PROGRES ET DE CONTRAINTES !	170
A- SUR LE PLAN PERSONNEL	170
- L'AUTONOMIE EST SYNONYME DE LIBERTE.....	171
- LA COOPERATIVE NOUS CONFERE UNE AUTONOMIE FINANCIERE ! 172	
B- SUR LE PLAN PROFESSIONNEL.....	176
CONCLUSION	179
CHAPITRE 5 : LES FEMMES DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT AVEC APPROCHE GENRE. ETUDE DES PROJETS PRIVES.....	180
INTRODUCTION.....	180
a- NUAGE MOTS :.....	DES 184
B- ANALYSE DES SIMILITUDES (ADS) :.....	186
C- CLASSIFICATION HIERARCHIQUE DESCENDANTE.....	188
D- ANALYSE FACTORIELLE DE CORRESPONDANCE (PAGE SUIVANT)...	192
SECTION II : POUR QUI ET COMMENT LE PASSAGE A L'ENTREPRENEURIAT FEMININ.....	196
1. LA COOPERATIVE, EST-ELLE UNE « ZONE DE CONFORT » OU UNE OPPORTUNITE DE DEVELOPPEMENT DES CAPABILITES ?.....	196
- LES EFFETS LEVIERS DES COOPERATIVES	196
LES FREINS DU DISPOSITIF	198
2. DES EXIGENCES DE PRODUCTION DIFFERENTES ENTRE COOPERATIVES FEMININES ET PROJETS PRIVES.....	201
3. L'ENTREPRENEURIAT FEMININ : CHOIX OU NECESSITE POUR LES EX-ADHERENTES DES COOPERATIVES FEMININES ?	203
4. LES CONTRAINTES QUI ENTRAVENT LES AMBITIONS DES FEMMES ENTREPRENEURES	206
5. L'ENTREPRENEURIAT FEMININ ET LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	207
6- LES FEMMES ENTREPRENEURE ET LA POLITIQUE.....	208
CONCLUSION	210
INTRODUCTION :.....	211
SECTION I : LES PROJETS SOCIAUX AU PRISME DES RESSOURCES.	212
1- « LES FACTEURS DE CONVERSION INDIVIDUELS »	212

2- « LES FACTEURS DE CONVERSION SOCIAUX ».....	213
3- « LES FACTEURS DE CONVERSION ENVIRONNEMENTAUX ».....	214
SECTION II : LES PROJETS SOCIAUX AU PRISME DES LIBERTES.....	214
CONCLUSION	218
CONCLUSION DE LA PARTIE II	219
CONCLUSION GENERALE.....	220
BIBLIOGRAPHIE	230
WEBOGRAPHIE	248
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	250
ANNEXE.....	263

ANNEXE

Fiche coopératives féminines au sud du Maroc :

Informations générales sur la coopérative.

-Nom de la coopérative :

-Date de création :

-Domaine d'action :

- Spécialité d'activité :

- Adresse :

- Capital:

- Nombre d'adhérentes à la date de sa création:

- Nombre d'adhérentes actuellement :

Renseignements sur les membres du bureau de la coopérative:

Responsabilités	D'autres activités	Niveau scolaire/ Expériences Professionnelles	Situation familiale	Lieu de naissance	Lieu de résidence
1-					
2-					
3-					

4-					
5-					
6-					
7-					

Renseignements sur les adhérentes à la coopérative:

Tranche d'âge	Nombre	Origine	Niveau scolaire	Expérience professionnelle	Situation familiale	La raison pour adhérer
Moins de 20 ans						
Entre 20 et 30 ans						
Entre 30 et 40 ans						
Entre 40 ans et 50 ans						
Plus de 50 ans						

Questionnaire auprès des femmes porteuses de projet des coopératives et/ou associations

A-Identification de l'enquêtée

-Age :

-Niveau scolaire :

-lieu de naissance:

- Lieu de résidence:

-Situation familiale (célibataire, mariée, divorcée, veuve) :

-Nbre d'enfants :

- Nbre d'enfants en émigration :

B-Questionnements généraux_

1-C'est quoi une coopérative pour vous ?

2-comment vous avez eu l'idée de la création / adhésion de/à votre coopérative?

3-Quelle est votre motivation personnelle vis-à-vis de cette organisation?

4-Est-ce que vous êtes satisfaite par votre création/adhésion de/à cette organisation ?

5-Si vous avez d'autres ressources financières est ce que vous aurez quand même adhérer à la coopérative ?

6-Votre décision d'adhésion vous a-t-elle demandé beaucoup de temps ?

7-Comment votre entourage a eu l'information de votre adhésion à la coopérative ?

8-Est ce que vous êtes encouragée par vos proches ?

9-Quelles sont les changements que vous avez constaté après votre adhésion à la coopérative : personnelles/ économique ?

10-Après votre adhésion à la coopérative est ce que vous avez senti une certaine confiance en soi ?

11-après votre adhésion à la coopérative est ce que vous avez réalisé une certaine autonomie ? financière ou autre ?

B-Questions fondée sur le critère de l'espace :

12- Comment vous qualifiez votre espace naturel : riche : moyennement riche ou pauvre.

13-Quelles sont vos ressources naturelles ?

14-Est-ce que les ressources dont vous disposez vous semblent satisfaisantes pour l'amélioration de votre coopérative ? Oui / Non / Pourquoi ?

Si oui pourquoi sinon pourquoi

15-Quelles sont les difficultés que l'espace naturel a provoquées face à l'implantation de votre projet ?

16-Y a-t-il des facteurs urbains qui ont influencé votre mode de vie? Si oui qui sont-ils ?

17-Êtes-vous contente de cette influence ? Oui/ Non : pourquoi ?

18-Comment est-il votre mode de vie ?

19-Est ce que vous ressentez une certaine évolution dans ce mode de vie ?

C-Critère sociologique :

20-Quelle est votre appartenance tribale ?

21-Qu'est ce que l'autonomie pour vous ?

22-Est ce que vous avez réalisez une certaine autonomie sociale grâce à votre coopératives ?

23-Que représente la famille pour vous ?

24-Est-ce que votre famille vous a apporté un certain soutien pour adhérer à la coopérative ?

25-Comment votre collectivité vous aperçoit ?

26-En quoi un réseautage pourra vous êtes utile?

27- Est-ce que vous êtes intégrée dans un certain réseautage ?

D-Des questions sur le passage de l'assistanat à l'entrepreneuriat :

28-Est-ce que vous pensez à développer votre projet?Pourquoi?

29-Quel sera d'après vous la forme du projet que vous souhaitez avoir en passant par la coopérative ?

30- Si vous penser réaliser un nouveau projet privé, pourquoi?

31- Quel domaine ou secteur serait-il prioritaire? Pourquoi ?

32- Sous quelle forme juridique (entreprise SARL, ...)?Pourquoi?

33-Avec qui (amies, famille, seule, toutes personnes, d'autres entreprises...)? Pourquoi ?

34- Par quels moyens (financiers, ressources humaines, logistiques, équipements, techniques, formations, fonciers...)?

35- Vous allez réaliser ce projet dans votre village ou ailleurs?Pourquoi?

36-Que pensez-vous de l'entrepreneuriat féminin ?

37-Dans votre entourage y a-t-il une femme entrepreneure ?

38-Dans l'affirmatif: Est ce qu'elle sera votre exemple dans l'élaboration de votre nouveau projet ?

39- D'après vous quels sont les facteurs liés à la collectivité favorisant votre passage de l'assistanat à l'entrepreneuriat? Dans le cas inverse : quels sont les facteurs de blocage ?

40- Comment vous allez les dépasser ou les contourner? Avec qui et avec quels moyens?

D- sur l'ancrage territorial :

41-Qu'elle est votre influence sur les projets montés?

42- Qu'elle est l'influence de ce projet sur vous même ?

43-Qu'elle est l'influence de votre projet sur votre territoire ?

44-Comment vous concevez les encouragements étatiques dans le cadre des coopératives ?

45-Dans l'absence de ces initiatives étatiques est ce que vous aurez pensé à entretenir une initiative personnelle pour l'élaboration de votre projet ?

46-D'après vous par quoi au juste l'ancrage de votre projet a-t-il contribué au développement de votre entourage ?

47-Qu'elle est votre perception de la relation entre tourisme et développement territoriale ?

48-Est-ce que vous croyez que le milieu social peut être déterminant dans le succès ou l'échec de votre initiative ?

49-Quelles sont les ressources dont vous disposez ?

50- Est-ce que vous profitez des ressources du territoire dans le quel vous êtes inscrite ?

51-Est-ce que vous avez une idée sur les programmes mis en place pour l'appui de vos projets ?

52-Est-ce que vous êtes satisfaite par l'état actuel de votre projet?

53-Qu'est ce que vous espérez changer dans votre projet ?

54- Qu'est ce que vous espérez changer dans votre entourage ?

55- Quelles sont les ressources que vous juger utiles pour votre projets et dont vous n'avez pas l'accès ?

56- Est-ce que vous pensez à intégrer le domaine politique dans votre région ? Oui /non/ pourquoi ?

57- Quelles sont selon vous les conditions qui peuvent vous être utiles pour intégrer le domaine politique ?

58- Dans votre entourage est ce qu'il y a des femmes qui ont intégré le monde politique ?

59- Si oui comment vous concevez cette intégration dans le monde politique ?

60- Est-ce que vous avez jamais sentie obligée dans un temps ou autre obligée d'intégrer cette coopérative ? Si oui quand et pourquoi ?

61- Qu'elle est la chose que vous avez souhaité réaliser dans votre vie mais vous n'êtes pas parvenu ? Quand et pourquoi ?

62- Qu'elle est la priorité pour vous actuellement, votre foyer, famille ou votre travail ?

63- Si on vous demande de choisir, qu'il sera votre premier, deuxième et troisième choix ?

64- Est-ce que vous avez la motivation d'être regroupées avec d'autres coopératives dans une seule structure ?

Autres questionnements :

65- Qu'il est votre revenu moyen de la famille par an :

66- Combien vous gagnez de DH en moyenne et par an?

67- Famille riche, moyenne ou pauvre (appréciation selon les familles du douar: avoir des revenus de la vente des produits agricoles, de l'élevage, de l'artisanat, du commerce, du tourisme, ressources de l'émigration...)